



# LETTRES

SUR

# LE DÉPARTEMENT

DE LA

# SOMME.

AMIENS. — IMPRIMERIE DE CARON-VITET.

# LETTRES
SUR
# LE DÉPARTEMENT
DE
# LA SOMME,

**Par M. H. DUSEVEL,**

INSPECTEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES DE CE DÉPARTEMENT, PRÈS LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

**TROISIÈME ÉDITION,**

REVUE ET AUGMENTÉE.

> Loin d'épuiser une matière,
> On n'en doit prendre que la fleur.
>
> LA FONTAINE.






**A AMIENS,**

**IMP. ET LIBRAIRIE DE CARON-VITET,**

PLACE DU GRAND-MARCHÉ.

**1840.**

# AVERTISSEMENT.

L'accueil favorable que le public a bien voulu faire aux *Lettres sur le Département de la Somme*, d'abord publiées dans un journal d'Amiens, ensuite réunies en un volume in-12, m'a engagé à en donner une nouvelle édition, ou plutôt à publier, sous le même titre, un ouvrage, pour ainsi dire, entièrement neuf.

Rappeler ce que présentent de plus intéressant les communes de ce département qui méritent l'attention des curieux et des savants; faire connaître les principaux évènements qui s'y sont passés; citer les personnages célèbres

à qui ces lieux ont donné naissance; enfin, décrire les mœurs, les usages, le commerce et l'industrie des habitants : tel est le but que je me suis proposé.

J'ai cherché, avant tout, à mettre de la clarté dans mes récits, de la fidélité dans mes descriptions : heureux si je parviens, en retraçant au lecteur les traditions du passé, à lui faire éprouver quelques-unes des jouissances si agréables du souvenir! quelles émotions variées n'éprouverait-il pas à l'aspect des lieux et des édifices que j'ai visités, et que la gloire, le malheur ou le crime ont rendus fameux?

Pour remédier à la froideur et à l'uniformité des descriptions topographiques, j'ai cru devoir les entremêler de fragments de poésie peu connus, recueillis dans nos meilleurs auteurs. Rarement ai-je eu la hardiesse d'y joindre les vers que le sujet m'a inspirés. Je ne les ai point distingués des autres:

il ne sera sans doute que trop facile de les reconnaître.

Une table placée à la fin de l'ouvrage permettra de retrouver promptement les villes, bourgs ou villages et les monuments historiques dignes d'exciter la curiosité.



# LETTRES
SUR
# LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

## I^re^. LETTRE.

D'Abbeville, le....

LORSQUE je vous quittai, mon amie, pour remplir la mission qui m'a été confiée, je me promis bien de vous consacrer mes loisirs, en recueillant dans mes courses tout ce qui me paraîtrait digne de fixer votre attention. Je commence par une des principales villes de notre département, par ABBEVILLE, ainsi nommée des deux mots latins *Abbatis villa* ( maison de campagne de l'Abbé ), ce qui indique assez que ce n'était d'abord que l'un

De ces séjours pieux
Où vivaient saintement ces bons Religieux,
Qui depuis affranchis de leurs règles austères
Se sont vu dépouiller par des lois plus sévères.

Là, tous les biens exquis qu'enfante l'univers,
Les hôtes des forêts, des fleuves et des mers,
Recueillis par des mains généreuses, actives,
S'unissaient à l'envi pour charmer les convives.

Mais tout a disparu, et la maison de l'Abbé est maintenant une grande ville. Elle servit autrefois de demeure aux Comtes de Ponthieu. Ses principaux édifices sont l'hospice des enfants trouvés, la caserne et l'église St.-Vulfran. Le portail de ce temple, construit sous le règne de Louis XII et par les soins de Georges d'Amboise, m'a semblé magnifique. Il offre une ordonnance régulière et élégante. Les statues qui le décorent sont surtout remarquables par la richesse et la singularité de leurs costumes. On dirait que les divers corps d'arts et métiers qui contribuèrent par leurs dons à la construction de cette collégiale, ont voulu revêtir leurs patrons d'ornements plus fastueux les uns que les autres. Les tours ont environ 160 pieds de hauteur; elles portent, comme tout le reste du monument, l'empreinte du style flamboyant en usage à la fin du xv$^e$. siècle. La porte en bois du principal porche est extrêmement curieuse. Les diverses sculptures qu'on y voit représentent les douze Apôtres et les mystères de la Vierge. Celui de la Conception est figuré

d'une manière peu commune : le Saint-Esprit plane sur la tête de la Vierge Marie qui repose dans un lit, au pied duquel un Ange apparaît à genoux. Les galeries à jour existant autour de la nef fixent l'attention des connaisseurs; malheureusement l'édifice n'a pas été achevé : il est facile de s'en convaincre par un examen attentif de cette nef et du chœur.

Contre le mur du bas-côté gauche, j'ai remarqué un petit caïman empaillé que les bonnes gens du pays prennent pour un lézard. On le tua, disent-ils, dans le clocher, où il faisait un bruit étrange. Il est permis de douter un peu de la vérité de cette tradition.

La plupart des chapelles qui règnent le long de la nef, sont décorées de bas-reliefs forts curieux. Celui qui représente *l'histoire de saint Gengoul* attire surtout les regards. Par suite d'un anachronisme assez plaisant, on a armé le Saint d'un énorme pistolet d'arçon, afin sans doute d'effrayer les amants de sa volage épouse. Tous deux sont auprès d'une fontaine. Gengoul reproche à sa compagne ses nombreuses infidélités, et l'invite à plonger son bras dans l'eau pour sa justification. Elle obéit, comptant bien sortir saine et sauve de cette épreuve; mais aussitôt des flammes dévorantes s'attachent au bras de l'infidèle et viennent

attester son impudicité au malheureux Gengoul.

Au commencement du XIII^e^. siècle, on obligeait tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir dérobé le bien d'autrui, à faire serment sur l'autel de Saint Vulfran. Les ouvriers employés à la fabrication de la monnaie des Comtes de Ponthieu, étaient eux-mêmes assujettis à cette affirmation. C'est ce qu'apprennent ces vers qu'on lisait sur une ancienne tapisserie de la collégiale dédiée à ce Saint :

En Ponthieu monnoyé on forgéoit,
L'un des forgeurs fraude faisoit,
Bon poids, loyal, ny juste compte
L'y rendit de l'argent du Comte ;
Lequel en ce lieu esprouvé
Par serment, fut larron trouvé.

La bibliothèque d'Abbeville renferme, entre autres manuscrits rares et précieux, un évangile sur vélin, écrit en lettres d'or, et orné de vignettes représentant les Évangélistes, dont Charlemagne fit présent à Angilbert, Abbé de Saint-Riquier, en 792. Le nombre des volumes qui composent cette bibliothèque, s'élève à 15,000. On y voit les bustes des hommes célèbres à qui la ville a donné le jour. Le bibliothécaire est plein de zèle. On lui doit une

excellente *Histoire d'Abbeville et de ses environs.*

La salle de spectacle est moins belle que certaines maisons de la ville, et ne mérite assurément point d'être rangée au nombre des monuments publics.

L'hôtel de la mairie n'a de remarquable que la tour du beffroi, qui date de 1209. Cette tour à l'aspect sombre, aux étroites ouvertures, rappelle le souvenir des libertés communales que les Abbevillois étaient jadis si fiers de posséder, et dont il ne reste plus maintenant de traces. Les remparts de la ville sont dignes d'être vus.

L'origine d'Abbeville n'est pas fort ancienne. En 990, Hugues Capet la fit fortifier, craignant de nouvelles incursions des Danois et des Normands, par l'embouchure de la Somme (1).

Sa devise est *Fidelis.* Elle lui fut accordée comme un témoignage honorable de son attachement à la cause de nos Rois, et de la répugnance qu'elle a toujours montrée à supporter la domination des princes anglais devenus Comtes de Ponthieu. Il paraît même que l'un de ses habitants, nommé Ringois, aima mieux être précipité du château de Douvres dans la mer,

(1) Hariulfe, *Chronic. centul.*, lib. III, cap. xxvii.

que de prêter serment de fidélité à Édouard, Roi d'Angleterre (1).

Ce fut à Abbeville, qu'en 1463, Louis XI compta au Duc de Bourgogne les 400,000 écus d'or (2) qu'il s'était obligé de lui payer, pour le rachat des villes engagées par le traité d'Arras. C'est aussi dans cette ville que Louis XII épousa, le 9 octobre 1514, la sœur de Henri VIII, Roi d'Angleterre. Le mariage fut célébré avec une pompe vraiment royale. Cet hymen fut fatal au monarque français : Marie n'avait que dix-huit ans ; Louis oublia son âge auprès de sa jeune épouse, et, pour lui plaire, changea sa manière de vivre (3), ce qui le conduisit bientôt au tombeau. C'est également à Abbeville que Louis XIII,

(1) La mort de cet homme courageux a été célébrée dans une pièce de théâtre, représentée à Abbeville vers la fin du siècle dernier, sous ce titre : *Ringois ou le Citoyen d'Abbeville*, tragédie en trois actes, in-8°. Abbeville, 1787, chez Devérité, imprimeur du Roi.

(2) Ou 4 millions 734 mille 857 livres 2 sous 10 deniers de notre monnaie actuelle. (Voyez Leblanc, *Traité historique des Monnoies de France*, in-4°. Paris, 1690.

(3) Car ou il souloit (avait coutume) disner à huyt heures, il convenait qu'il disnât à mydi ; ou il souloit se coucher à six heures du soir, souvent se couchait à mynuit.

(*Hystoire du bon Chevalier sans peur et sans reproche*, chap. VIII.)

pendant le siége d'Hesdin en 1637, voua son royaume à la Vierge, en présence du Cardinal de Richelieu. La procession du 15 août rappelle chaque année ce vœu à toute la France. C'est enfin dans cette cité que le 1er. juillet 1766, le jeune chevalier de la Barre, accusé de quelques actes d'impiété, termina sa vie sur l'échafaud.

Le commerce d'Abbeville est fort important. On y fabrique des moquettes dans l'ancien couvent des dames de Villancourt, et des draps dans la manufacture de *Van-Robais*.

J'ai examiné attentivement cette manufacture qui fut établie en 1665, par les soins de l'immortel Colbert. Vous n'ignorez pas, je pense, que c'est à ce grand homme que l'on est redevable de l'essor que prit alors notre industrie; la France a droit de dire :

Que ce ministre, utile avec éclat,
Sut par le luxe enrichir notre état.
De tous nos arts il agrandit la source;
Et du Midi, du Levant et de l'Ourse,
Nos fiers voisins, de nos progrès jaloux,
Payaient l'esprit qu'ils admiraient en nous.

Sous le règne de Charles VIII, la fabrique de draps était déjà la branche la plus florissante du commerce d'Abbeville. Pour encourager les

compagnons *pareurs de draps*, ce prince, se trouvant à Abbeville, le 17 juin 1493, leur permit de danser devant lui, dans la cour du prieuré de Saint-Pierre, une ronde au milieu de laquelle il se plaça.

A raison de leur commerce maritime, les Abbevillois avaient anciennement l'usage de présenter aux Rois, Princes et Princesses qui visitaient leur ville, de petits navires d'argent, du poids de 12 à 15 marcs. En 1550, on y substitua des montres ou horloges hexagones, fabriquées dans le pays.

Il existe à Abbeville quelques coutumes singulières : ainsi, par exemple, j'ai vu plusieurs femmes se rendre à la suite les unes des autres dans une chapelle dédiée à Saint Milford, et asseoir à nu leurs enfants malades sur une grosse pierre, qui se trouve dans cette chapelle, et qu'elles croient avoir assez de vertu pour les guérir de leurs maux. J'ai remarqué aussi le jeudi-saint une troupe de jeunes garçons qui se tenaient près d'un lieu appelé l'*Ostenne*, et frappaient la terre avec de petits maillets de bois en poussant des cris lugubres. On ne connaît aucune tradition qui explique l'origine de cette pratique bizarre.

Les jeunes Abbevilloises m'ont paru mériter la réputation de beauté dont elles jouissent. Il

est fâcheux que le voisinage de la mer les prive, quelquefois d'assez bonne heure, du plus bel ornement de leur sexe, de cet ivoire dont la blancheur relève les attraits d'une bouche vermeille.

Abbeville a une *Société royale d'Émulation*, composée d'hommes instruits, laborieux et surtout bien unis. Cette Société a déjà rendu d'importants services aux sciences et aux lettres, en publiant chaque année des *Mémoires*, dans lesquels on trouve parfois d'excellents matériaux pour l'*Histoire du Ponthieu*. Le président de cette Société, M. Boucher de Perthes, s'est fait avantageusement connaître par plusieurs ouvrages pleins d'esprit et d'érudition; mais ce qui a rendu son nom en quelque sorte populaire en France, c'est la jolie chanson de *la petite Mendiante*, qui eut une vogue extraordinaire lorsqu'elle parut, et que j'aime à vous rappeler ici :

C'est la petite mendiante
Qui vous demande un peu de pain,
Donnez à la pauvre innocente,
Donnez, donnez, car elle a faim.
Ne rejetez pas ma prière !
Votre cœur vous dira pourquoi...
J'ai six ans, je n'ai plus de mère,
J'ai faim, ayez pitié de moi !

Hier, c'était fête au village,
A moi, personne n'a songé;
Chacun dansait sous le feuillage;
Hélas, et je n'ai pas mangé.
Pardonnez-moi, si je demande,
Je ne demande que du pain;
Du pain! Je ne suis pas gourmande;
Ah! ne me grondez pas, j'ai faim!

N'allez pas croire que j'ignore
Que dans ce monde il faut souffrir;
Mais je suis si petite encore!
Ah! ne me laissez pas mourir.
Donnez à la pauvre petite,
Et pour vous, comme elle priera!
Elle a faim, donnez, donnez vite,
Donnez, quelqu'un vous le rendra.

Si ma plainte vous importune,
Eh bien! je vais rire et chanter;
De l'aspect de mon infortune
Je ne dois pas vous attrister:
Quand je pleure, l'on me rejette,
Chacun me dit: « *Éloigne-toi!* »
Écoutez donc ma chansonnette;
Je chante! ayez pitié de moi!

Au nombre des littérateurs qu'Abbeville s'honore d'avoir produits, on voit au premier rang le poète Millevoye, dont les muses pleureront long-temps la perte. Ses vers harmonieux

et élégants furent plusieurs fois couronnés par l'Académie française. On distingue parmi ses meilleures pièces l'épisode de *Berthe* la Filandière, qu'on trouve dans son poème de Charlemagne. Mais ses vers les plus touchants sont ceux dans lesquels, comme le cygne près de mourir, il peint cette langueur mortelle qui l'enleva trop tôt aux lettres et à la société :

Bois que j'aime ! adieu... je succombe ;
Votre deuil me prédit mon sort :
Et dans chaque feuille qui tombe,
Je vois un présage de mort.
Fatal oracle d'Épidaure,
Tu m'as dit : « les feuilles des bois
» A tes yeux jauniront encore,
» Mais c'est pour la dernière fois.
» L'éternel cyprès t'environne,
» Plus pâle que la pâle automne,
» Tu t'inclines vers le tombeau ;
» Ta jeunesse sera flétrie
» Avant l'herbe de la prairie,
» Avant les pampres du côteau (1).

---

(1) Millevoye montra dès les premières années de sa vie, un goût très-prononcé pour la retraite et la lecture. Le libraire chez lequel il travaillait à Paris, le voyant un jour occupé à feuilleter des livres, au lieu de les emballer, lui dit, d'un ton prophétique : « Vous lisez, Monsieur, eh bien ! » vous ne serez jamais libraire. »

Abbeville se glorifie encore d'être la patrie du Cardinal Alegrain, Patriarche de Constantinople, sous Grégoire IX; du célèbre géographe Sànson, qui ne voulut jamais prendre la qualité de conseiller d'état dont l'avait honoré Louis XIV, de peur d'affaiblir dans ses enfants l'amour du travail et de l'étude; de Claude Mellan, qui n'a été jusqu'ici surpassé par personne dans l'art de graver d'un seul trait; de M. de Pongerville, traducteur élégant de *Lucrèce;* et de plusieurs autres artistes et savants. Au nombre de ces derniers fut un docteur assez habile pour mériter le surnom d'*Hippocrate* de la France, le médecin Hecquet, qui connaissait ses talents et savait les faire respecter.

En me promenant dans les environs d'Abbeville, j'ai remarqué, près du chemin qui conduit de Drucat au Plessiel, un monument religieux, sur lequel sont rappelés le nom et les titres de M. Lesueur, surintendant de la musique de la chapelle du Roi, qui reçut le jour au Plessiel, et à qui la scène lyrique est redevable d'une foule de compositions d'un véritable mérite, tels que les opéras de la *Caverne,* de *Paul et Virginie, des Bardes,* etc.

Le seigneur de Drucat avait des droits bien étranges sur ses vassaux, au XVI^e. siècle : il pouvait passer la première nuit des noces avec

la jeune mariée qui n'avait pas eu soin de s'affranchir de ce scandaleux privilége, en lui envoyant un plat de viande et une bouteille du meilleur vin qu'on buvait au repas du mariage (1). Lorsqu'il couchait dans son château de Drucat avec sa noble épouse, les habitants du lieu étaient tenus de battre l'eau des fossés voisins, pour empêcher les grenouilles de troubler leur sommeil. La malignité ne s'est que trop emparée de ce droit absurde, pour jeter du ridicule sur la noblesse et l'ancien temps, sans songer qu'à cette époque :

Au seigneur on prêtait hommage;
Le seigneur au faible village
De ses lances prêtait l'appui.
Le château vivait de la plaine,
Mais au pauvre la châtelaine
Donnait alors plus qu'aujourd'hui.



(1) Charte des Archives de la Cour royale d'Amiens.

## II^me^. LETTRE.

Du Crotoy, le....

Je suis arrivé hier, vers le soir, au Crotoy. Ce matin, je me suis promptement levé pour aller voir la mer; je me promenai long-temps sur le rivage; long-temps j'en admirai la majestueuse immensité, cet horison sans bornes et ce bruit imposant dont le mouvement des vagues fait retentir les rochers.

Bientôt baissant les yeux,

Je vis au fond des eaux de nombreux coquillages;
La terre a moins de fruits, les bois moins de feuillages;
Tout ce que le soleil prodigue de couleurs,
Les sept rayons d'Iris, l'émail brillant des fleurs,
Les jets de la lumière et les taches de l'ombre,
S'épuisent pour former leurs nuances sans nombre.
Dans leurs contours divers quelle variété !
Chacun d'eux a sa grâce et son utilité.

Je visitai ensuite les restes du château. Les Anglais le commencèrent, étant maîtres du Ponthieu, vers 1369, et l'infortunée Jeanne

d'Arc y fut enfermée par eux en 1431. Cette jeune guerrière, me dit-on, recevait souvent la visite des dames d'Abbeville, pendant sa captivité; toutes venaient pour la consoler, et toutes la quittaient en versant des pleurs. Jeanne était si sensible à ces marques d'intérêt, que plusieurs fois on l'entendit s'écrier, en voyant voguer sur la Somme le bateau qui ramenait ces dames dans la capitale du Ponthieu : « Ah! plaise au Ciel que ma liberté me soit » bientôt rendue, et je finirai mes jours dans » ce pays. » Mais les vœux de la bergère ne furent point exaucés. On connaît sa fin tragique, et les beaux vers que son malheur inspira à l'un de nos poètes les plus estimés :

Ainsi dans l'âge des amours,
Finit ta chaste destinée,
Et tu péris abandonnée
Par ceux dont tu sauvas les jours.
Tu ne reverras plus tes riantes montagnes,
Le temple, le hameau, les champs de Vaucouleurs,
Et ta chaumière et tes compagnes,
Et ton père expirant sous le poids des douleurs.

Le Crotoy, qu'on fait remonter jusqu'aux Romains, et où l'on place le *quartensis locus*, résidence ordinaire du préfet maritime ou chef de la flottille entretenue par les vainqueurs des

Gaules dans les havres de la Somme, n'est pas fort peuplé ; on y compte environ 1,000 habitants. Encore faut-il en déduire une centaine d'étrangers qui ne font qu'y passer l'automne, pour jouir du plaisir de la pêche et se promener en chaloupe sur les bords de la Manche. Les rues du Crotoy sont encombrées de sable. La chasse du *ver marin* occupe presque toute l'année les habitants de ce petit port de mer. Il fournit une nef et 66 hommes d'équipage, dans l'armement fait en 1340 pour le combat de l'Écluse, et a été depuis le théâtre d'une foule d'évènements qu'il serait trop long de vous rappeler ici. Bornez-vous à savoir que c'est au Crotoy que le bâtard de Rubempré s'embarqua au xv$^{e}$. siècle, par un ordre secret des partisans de Louis XI, afin d'enlever le Comte de Charolois. Cette tentative malheureuse donna lieu à une lutte sanglante entre le Roi de France et le Duc de Bourgogne ; pendant cette guerre, nos villes et nos campagnes furent pillées et saccagées par les gens d'armes, qui semblaient alors rivaliser de cruauté.

Parmi les restes des fortifications du Crotoy, j'ai vu un ancien canon portant la date de 1381 ; il est très-remarquable, et je pense qu'on doit le conserver avec soin où il est. Le transférer au cabinet d'antiquités de la *Société d'Achéo-*

*logique de la Somme*, établie à Amiens, comme on en avait eu, dit-on, le projet l'année dernière, ce serait faire perdre à ce vieux canon le prix qu'il a nécessairement dans un lieu témoin de tant de siéges et de batailles.

L'église du Crotoy est assez intéressante ; le bas-relief en bois, placé au-dessus de l'autel, mérite surtout de fixer l'attention. Il représente le sacre de Saint Honoré, et la découverte, par cet ancien évêque d'Amiens, des corps des Saints Fuscien, Victorice et Gentien au village de Sains.

Non loin du Crotoy est un chétif hameau appelé *Maioc*, qui fut autrefois une commune fort importante, et où une très-ancienne abbaye existait, dit-on, au v^e^. siècle. Près delà est une butte circulaire, couverte de gazon, sous laquelle repose, selon la tradition du pays, Léger, premier Comte de Boulogne, tué dans un combat livré aux Huns et aux Vandales qui ravageaient le Ponthieu.

On ne voit plus à Nampont les restes du château dans lequel François I^er^. séjourna en 1517, lorsqu'il visitait la côte de Picardie. Pendant long-temps on montra aux étrangers, comme une curiosité, la vaste salle de ce château, dans laquelle le Monarque reçut les députés du parlement et agréa leurs excuses du

retard que cette cour mettait à enregistrer le concordat qui abolissait la pragmatique sanction, après leur avoir tenu ce langage sévère : « Je sais qu'il y a dans mon parlement des gens » de bien et des gens sages ; mais je sais aussi » qu'il y a des fous, turbulents et téméraires ; je » les connais. Je suis instruit des discours qu'ils » osent tenir sur ma conduite. *Je suis Roi* aussi » bien que mes prédécesseurs ; *je veux être* » *obéi comme eux*. Vous me vantez sans cesse » Louis XII et son amour pour la justice ; sa- » chez que la justice m'est aussi chère qu'à lui ; » mais ce Roi si juste a quelquefois chassé du » royaume des rebelles, *quoiqu'ils fussent mem-* » *bres du parlement ; ne m'obligez point à l'i-* » *miter dans sa rigueur*. Si l'on me résiste » davantage, j'enverrai les réfractaires à Bor- » deaux, à Toulouse, et plus loin peut-être : » j'ai de plus honnêtes gens qu'eux, tout prêts » à les remplacer (1).

Quend est un de ces lieux anciens sur l'origine desquels les antiquaires, d'ailleurs si féconds en conjectures, ne sont pas d'accord. Nous nous bornerons à constater que ce chétif village, qui avait été érigé en commune dès le XIII<sup>e</sup>.

---

(1) Gaillard, *Histoire de François I*er, tom. 3, pag. 334.

siècle, devait être alors plus important qu'il ne l'est aujourd'hui. On y a trouvé un grand nombre de vases antiques de formes très-variées.

Rue, chef-lieu de canton, était anciennement une ville dont la mer venait battre les murs. C'était le siége d'un gouverneur militaire. On n'y conserve qu'un faible souvenir de l'aventure tragique d'*Adèle* de Ponthieu : Un père barbare la fit enfermer dans un tonneau et jeter dans les flots, croyant par là effacer la tache qu'il prétendait que des brigands avaient imprimée à sa famille, en attentant à l'honneur de cette infortunée.

Le peuple de Rue montre beaucoup de dévotion pour saint Wulphy, qui reçut le jour dans cette petite ville. Il en a moins maintenant pour l'église du Saint-Esprit, que la duchesse de Bourgogne visitait souvent, et à laquelle un Roi de France donna jusqu'à 4,000 écus d'or, à cause des miracles qui s'y faisaient de son temps.

Cette église est une des plus curieuses qui existent en Picardie, moins cependant sous le rapport de l'architecture que sous celui de la richesse des sculptures qui la couvrent de toutes parts. Il est probable que ce charmant édifice ne fut achevé que dans le XVIe. siècle, car les murs de la trésorerie sont ornés d'arabesques évidemment de cette époque; et le mélange du

sacré et du profane qu'on remarque parmi les personnages qui décorent ses stalles, rappelle aussi le style de la renaissance.

L'histoire du *Crucifix miraculeux*, qui attirait autrefois un grand nombre de pélerins dans cette église, est sculptée au pourtour d'une arcade qui sépare la nef du chœur. Il est à regretter que des iconoclastes aient brisé, dans leur stupide ardeur de destruction, une partie des groupes dont se composait cette histoire. Le vandalisme, si fatal aux monuments et aux arts, n'a pas même respecté plusieurs statues magnifiques, celles de *Charlemagne, Louis XI, Isabeau de Portugal* et *Louis XII*, qui décoraient les faces de plusieurs piliers butants à l'extérieur de l'édifice. Ces statues sont plus ou moins mutilées, et ce n'est que par leurs costumes et leurs attributs qu'il est possible de reconnaître maintenant les grands personnages qu'elles représentent.

En parcourant l'hospice de Rue, j'ai remarqué une Vierge admirable, et qui m'a semblé offrir un type particulier de l'art chrétien au XIV^e^. siècle. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, paraît sur la robe de Marie, au-dessous de l'Enfant-Jésus qu'elle tient dans ses bras.

Rue est la capitale du *Marquenterre*, où les digues sont tellement multipliées, que le pays

semble une conquête faite sur la mer. Le Marquenterre abonde en colzats; ses gras pâturages sont toujours couverts de troupeaux de moutons et de bœufs, que recherchent les marchands de Poissy.

A quelque distance de Rue, on voit *l'abbaye de Valoires*, sépulture ordinaire des Comtes de Ponthieu. Sous une arcade pratiquée dans l'épaisseur du mur de l'église et ornée de sculptures modernes dues au ciseau de M. Phaffenhofen, on voit encore les statues en marbre et couchées de Guy II, comte de Ponthieu, et d'Ide, sa femme, qui donnèrent aux moines, en 1143, le lieu où fut depuis construit ce monastère (1). Celles de Marie, comtesse de Ponthieu, et de Simon de Dommartin, son époux, qui combattit contre Philippe-Auguste, à Bovines, ont disparu depuis long-temps de Valoires, où ces personnages avaient été inhumés dans le XIIIe. siècle. La Reine Jeanne de Castille reposait également dans cette abbaye. Mais son tombeau n'existe plus. Un abbé, qu'elle avait comblé de ses dons, égaré par l'avarice, osa le faire ouvrir, espérant y trouver un trésor, et

(1) Voyez aux Archives du département de la Somme le *Cartulaire de Valoires*, manuscrit sur parchemin, petit in-folio du XIIIe. siècle.

il n'y aperçut que les cendres de sa bienfaitrice. Ainsi, dans un temps de douloureuse mémoire, des hommes égarés par un autre genre de délire, profanèrent et dispersèrent les restes de nos Rois.

L'abbé et les religieux de Valoires étaient, au XIVe. siècle, soumis à une singulière redevance envers l'abbaye de Saint-Riquier. Chaque année, le 8 octobre, jour de la fête de ce saint, ils devaient fournir aux moines de l'abbaye, *cinq cents anguilles salées*. Il paraît qu'il était difficile d'en rassembler un tel nombre; aussi accordait-on ordinairement un mois de délai aux religieux, pour se libérer d'une pareille prestation, avant de les poursuivre.

De l'abbaye de Valoires, je me rendis à celle de *Forest-Montier*, pour y voir le mausolée de Charles de France, duc d'Orléans, fils de François Ier. Malgré mes recherches, je ne pus le découvrir. Seulement j'appris que ce jeune prince était mort dans cet abbaye en 1645, victime des soins généreux qu'il prodiguait à un soldat du Roi son père, attaqué d'une maladie contagieuse (1). Le récit d'un si noble dévoue-

(1) Brantôme, Discours XLVIe, rapporte différemment la mort du duc d'Orléans.

ment mériterait sans doute de trouver place dans nos annales. François Ier, alors occupé au siége de Boulogne, regretta vivement un fils que ses vertus lui rendaient si cher. Il devait épouser la fille ou la nièce de l'Empereur Charles-Quint, et rétablir, par cette alliance, la paix entre les royaumes de France et d'Espagne. Le Monarque eut donc à déplorer sa mort et comme père et comme souverain.

Au village de Port-le-Grand, on me montra, derrière l'autel, le tombeau en pierre dans lequel fut inhumé saint Honoré, VIIe. évêque d'Amiens, qui reçut le jour à Port, et que les boulangers ont choisi, comme on sait, pour patron, persuadés que dans sa jeunesse lui, ou son père nourricier, auraient exercé leur profession.

Noyelles-sur-mer vit récompenser un traître par un prince anglais, en 1346. Après le passage du *Gué de Blanque-Taque*, voisin de cette commune (1), par Édouard III, roi d'Angleterre, que poursuivait l'armée française, Gobin Agace reçut en effet, dans ce village, un bon *Ronsin et cent nobles d'or*, que le Monarque lui avait

(1) C'est à tort que Froissart et des auteurs modernes ont placé le *Gué de Blanque-Taque* près du Crotoy ; il existe entre Noyelles et Port-le-Grand.

promis, s'il lui indiquait un lieu où il pût passer la Somme (1). Il reste peu de vestiges du château de Noyelles, qui était situé près de cette rivière, et qu'Édouard épargna *courtoisement*, par considération pour la propriétaire, Catherine d'Artois, veuve de Jehan de Ponthieu, qui l'habitait alors. Ces vestiges consistent en une butte entourée de débris de murailles et de fossés profonds. En 1420, Noyelles fut témoin d'un rude combat entre les Dauphinois et les troupes de Philippe, duc de Bourgogne. La terreur panique qui s'empara des chefs bourguignons et leur fit prendre honteusement la fuite au fort de la mêlée, leur valut le surnom de *chevaliers de Picquigny*, bourg dans lequel ils avaient cherché un refuge.

Aux environs de Noyelles existent plusieurs tombelles. Celle de *Saint-Ouen* ayant été ouverte en 1835, on y trouva un cône formé de plusieurs centaines de têtes humaines. On croit que des prisonniers ou des victimes dévouées ont été immolées en ce lieu ; ce monument remontait à une haute antiquité.

On trouva aussi la même année à Noyelles, des antiquités que l'on crut d'abord égyptiennes ; mais un examen attentif de ces objets, ayant

(1) Voyez Foissart, liv. Ier. chap. cclxviij.

fait naître des doutes sur leur origine, le président de la Société royale d'Émulation d'Abbeville, M. Boucher de Perthes se hâta d'informer de ces doutes les correspondants à qui on avait adressé un dessin de tous ces objets. La prudence dont fit preuve en cette circonstance M. Boucher de Perthes, lui valut les éloges des vrais savants, et évita à la Société d'Abbeville des mystifications semblables à celles dont sont quelquefois victimes les antiquaires de province.

Je ne m'arrêtai point à NOUVION. Louis XI y séjourna quelque temps, pour chasser le cerf dans la forêt de Crécy. La tradition a conservé le souvenir de l'adresse qu'il y faisait paraître. Un auteur a dit que, sous le règne de ce Monarque, *les défenses de chasse étoient si apres et si sévères, qu'il étoit plus rémissible de tuer un homme qu'un cerf ou un sanglier* (1). Laissons aux grands ce cruel divertissement. Quel charme peut-on y trouver? Quoi de plus pénible à voir que la mort de cet animal léger et paisible, qui n'a de défense que dans la rapidité de sa course et les pleurs qu'il verse, lorsqu'elle n'a pu le soustraire au danger qui le pressait?

---

(1) Claude de Seyssel, *Histoire de Louis XI.*

Qui ne sait avec quel art il cherche à fuir le chasseur et la meute cruelle qui s'attache à ses pas ?

Il écoute et s'élance et s'élève par bonds ;
Il voudrait ou confondre ou dérober sa trace
Se dérober du sable et voler dans l'espace.
Hélas ! il change en vain sa route et ses retours :
Dans le taillis obscur il fait de longs détours ;
Il revoit ces grands bois, théâtre de sa gloire,
Où jadis cent rivaux lui cédaient la victoire,
Où couvert de leur sang, consumé de désirs,
Pour prix de son courage, il obtint les plaisirs.
Il force un jeune cerf à courir dans la plaine,
Pour présenter sa trace à la meute incertaine ;
Mais le chasseur la guide et prévient son erreur.
Le cerf est abattu, tremblant, saisi d'horreur ;
Son armure l'accable et sa tête est penchée.
Sous son palais brûlant sa langue est desséchée.
Il entend de plus près des cris plus menaçants,
Et fait pour fuir encor des efforts impuissants.
Ses yeux appesantis laissent tomber des larmes.
A la troupe en fureur il oppose ses armes :
En vain le désespoir le ranime un instant ;
Il tombe, se relève, et meurt en combattant.

## IIIme. LETTRE

De Saint-Valery, le....

Me voici dans l'ancienne capitale du Vimeu(1); c'est de Saint-Valery que je vous écris. Quoique cette ville soit bien petite, elle n'en est ni moins jolie, ni moins digne d'être vue. Son port, formé par la baie de Somme, reçoit un grand nombre de vaisseaux marchands de 150 à 200 tonneaux. On dit que la flotte de Guillaume-le-Conquérant, composée de plus de 600 voiles, montée par 100,000 hommes, y appareilla en 1066, pour envahir l'Angleterre. Si cette opinion, que quelques auteurs contredisent, est fondée, il faut supposer que ce port présentait alors moins de difficultés qu'il n'en offre aujourd'hui pour l'entrée et la sortie des bâtiments.

Leur aspect vous amuse, et des barques légères
Votre œil de loin poursuit les traces passagères;

(1) Canton ainsi appelé d'une petite rivière qui a sa source au village de Vismes.

Zéphire de la toile enfle les plis mouvants,
Et chaque banderole est le jouet des vents.

Presque tous les bourgeois de Saint-Valery qui habitent le quartier de la ville, nommé *la Ferté*, sont armateurs ou commissionnaires. Hier, comme j'étais occupé à ramasser des coquillages que je vous destine, je vis tout-à-coup,

. . . . . . . Le flot, d'abord ride légère,
De loin blanchir, s'enfler, s'alonger et marcher,
Bondir tout écumant de rocher en rocher;
Ce mouvement, ce bruit, cette mer turbulente,
Roulant, montant, tombant en montagne écumante.

C'était la marée qui me poursuivait. Je me retirai alors précipitamment; mais, hélas!

Sur le sable de ces rives
Nos chiffres par moi tracés,
Par les ondes fugitives
Furent bientôt effacés.

La vue des tours de Saint-Valery, noircies par le temps et couvertes de touffes d'œillets, a quelque chose d'imposant et de pittoresque. De l'ouverture qui règne sous deux de ces tours, et qui forme une des portes de la ville, on distingue à la fois une partie de ses maisons peintes, la mer et le pied de la tour

*Harold*. Le nom de cette dernière tour lui vient, dit-on, d'*Harold*, comte de Kent, qui y fut détenu dans le XIe. siècle, par ordre de Guy, comte de Ponthieu. Harold avait été chargé par Édouard, roi d'Angleterre, d'aller vers le duc de Normandie, pour lui offrir sa couronne; mais la tempête ayant fait échouer la barque que montait Harold à la pointe du Hourdel, Guy se saisit de l'ambassadeur et le retint prisonnier dans cette tour, jusqu'à ce qu'effrayé des menaces de Guillaume, qui avait appris le malheur d'Harold, il le fit conduire au château de Beaurain. Cet évènement est représenté sur la célèbre tapisserie de Bayeux; et Robert Wace en parle ainsi dans son curieux roman de Rou :

Guy garda Herolt par grant cure
Moult en eust mesaventure
A Belrem le fist envoyer
Pour faire le Duc esloingnier.

L'église de Saint-Valery, qui remonte au XIVe. ou au XVe. siècle, est bâtie en grès et en galets à l'extérieur, et en pierres à l'intérieur. Le portail en voussure est orné de tores. Les arcades qui séparent les deux nefs sont soutenues par des piliers à chapiteaux décorés de feuilles de chêne. La tribune de l'orgue repose sur des

piliers tors rehaussés de fleurs de lis mutilées. Les chapelles qui bordent la nef sont voûtées élégamment. On ne voit nulle part dans cette église l'escalier signalé par plusieurs écrivains comme une merveille, dans lequel, suivant eux, plusieurs personnes peuvent monter en se tournant le dos, et se retrouvent face à face, lorsqu'elles en ont atteint le haut. Ce fait prouve avec quelle défiance on doit lire les ouvrages de ceux qui se mêlent de décrire les monuments, sans les avoir visités.

Saint-Valery avait une abbaye de bénédictins, fondée vers l'an 613 par le roi Clotaire. Hugues Capet l'avait fait reconstruire avec magnificence; mais les Anglais, les Bourguignons et les Calvinistes la dévastèrent tour-à-tour, et il ne reste maintenant, de ses anciens bâtiments, que quelques arcades décorées de trèfles. Parmi les abbés de ce monastère, on distingue le Cardinal de Guise, un neveu du Pape Sixte-Quint, deux Bentivoglio et l'immortel Fénelon. Ce dernier ayant été promu à l'archevêché de Cambrai, s'empressa de se démettre de l'abbaye de Saint-Valery entre les mains de Louis XIV, en déclarant au Monarque que *sa conscience ne lui permettait pas de posséder deux bénéfices à la fois* : exemple bien rare de désintéressement et de scrupule religieux, dans un temps

où des prélats cumulaient souvent les honneurs et les dignités ecclésiastiques.

La chapelle de la montagne où mourut saint Valery est située hors de la ville, au haut d'une colline boisée, d'où l'on aperçoit toute la baie de Somme. Cette chapelle est décorée de deux tableaux qui rappellent un miracle attribué au saint anachorète auquel elle est dédiée. Sur l'un de ces tableaux, Saint Valery apparaît à Hugues Capet, et l'invite à faire rapporter dans le monastère bâti en son honneur, ses restes, qu'Arnoult, comte de Flandres et grand amateur de reliques, voulait conserver dans l'abbaye de Saint-Bertin, où ils avaient été transférés à cause des incursions des Normands. Le second montre Hugues Capet traversant à pied sec la mer, près du Crotoy, suivi d'un nombreux cortége qui accompagne la châsse de saint Valery. Au bas de ces tableaux, on lit les inscriptions suivantes :

Sainct Walery scachant de Hugues la vaillance
Pour retirer son corps que la Flandre détient,
Il promet à ses hoirs la couronne de France
Qui dans Louis le Juste encore se maintient.
(1639.)

Voyez Hugues le grand, conducteur d'une armée,
Pour dégager ses os par les foudres de Mars,

Qui ne s'étonnerait! la mer inanimée
Leur fait la révérence et se fend en deux parts.

D'autres tableaux représentant des naufrages, sont appendus, comme autant d'*ex voto*, aux murs de cette chapelle. Souvent les marins s'y rendent nu pieds et la tête découverte, pour remercier saint Valery de les avoir préservés de la mort, au moment où leurs barques allaient disparaître sous les flots.

Saint-Valery était autrefois un comté assez vaste. Le seigneur avait des droits honorifiques fort étendus. Le bailly administrait la justice en son nom, et c'était lui qui choisissait le *majeur* ou maire de la ville, parmi trois personnes que présentaient les capitaines d'escouades et les gardes des corps et métiers, chaque année, la veille de la Circoncision.

On conserve encore à la mairie de Saint-Valery, l'ancien sceau en argent que portait à son côté le maire de la ville nouvellement élu.

L'écluse de Saint-Valery est fort remarquable. Ce petit port de mer a une école d'hydrographie de quatrième classe. Le Père Lallemant et le contre-amiral Perée y ont reçu le jour.

Rien de plus triste que l'aspect du bourg de Cayeux, situé à la pointe occidentale de l'atterrissement que forme la rive gauche de la

Somme. Les maisons sont si peu élevées, que dans les grandes tempêtes il n'est pas surprenant qu'une rue entière disparaisse tout-à-coup sous le sable. Les habitants sont alors forcés d'abandonner leurs chaumières et d'aller chercher d'autres demeures dans le quartier le plus éloigné de la côte. Cayeux est divisé en deux parties. Les personnes qui habitent le *bout-d'aval*, s'occupent à cultiver la terre, et ne communiquent que très-rarement avec les marins du *bout-d'amont* : la rusticité de ces derniers semble ne pouvoir s'allier avec leurs mœurs douces et paisibles.

Il existe à Cayeux un phare pour guider les navires au milieu des bancs de sable dont les parages voisins sont couverts. Ce phare est éclairé par un appareil lenticulaire, à feu varié par éclats de quatre en quatre minutes. Son élévation est de 28 mètres, et sa portée s'étend jusqu'à cinq lieues au loin.

Cayeux est connu dans les anciens titres sous la dénomination de *Pays et Roc de Cayeux*. On y payait, avant la révolution, le droit de *coutume* ou *vicomté*, consistant à percevoir de chaque bateau pêcheur qui y abordait, deux poissons au choix du seigneur, après toutefois que le maître du bateau avait lui-même pris le meilleur. Ce droit était ancien : il en est ques-

tion dans une transaction du 19 février 1382, intervenue entre Jean d'Artois, seigneur de Saint-Valery, et Guillaume Desbordes, porte-oriflamme de France, seigneur de Cayeux.

Hélicourt, que j'ai traversé ce matin, est un lieu assez célèbre où naquit un roi, et où fut donnée une sanglante bataille en 1421. Les dictionnaires historiques fournissant peu de détails sur la vie de ce monarque, j'ai consulté d'anciens auteurs, et voici à peu près ce que j'y ai trouvé : Jean de Bailleul (c'est ainsi qu'il se nommait) s'était attiré les bonnes grâces d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, par sa valeur et ses talents, lorsque les principaux seigneurs qui se disputaient le gouvernement de l'Écosse, prièrent ce souverain de leur choisir un roi. Édouard offrit aussitôt la couronne à Jean de Bailleul, à condition que le royaume d'Écosse releverait de celui d'Angleterre. Jean de Bailleul accepta, et fut couronné solennellement à Scône, où les Écossais lui prêtèrent serment de fidélité. Trois ans après, ce nouveau monarque fut appelé en Angleterre, pour y rendre raison d'une sentence qu'il avait prononcée en faveur des meurtriers du comte Vista. Inférieur au roi d'Angleterre, on l'obligea à se défendre debout. Son orgueil en fut si vivement offensé, qu'à son retour en Écosse, il rompit

l'alliance qu'il avait faite avec Édouard, et se plaça sous la protection de Philippe-le-Bel. Alors la guerre éclata entre les Anglais et les Écossais. Ceux-ci furent vaincus, et leur roi tomba entre les mains d'Édouard, qui le fit renfermer dans la tour de Londres. Le pape Boniface VIII et Philippe-le-Bel sollicitèrent vainement sa mise en liberté. Pour l'obtenir, Jean de Bailleul fut forcé de céder sa couronne à Robert Bruce. Il se retira ensuite dans son pays natal, où il mourut. Son fils Édouard de Bailleul épousa la nièce de Philippe de Valois.

Autrefois les barons d'Hélicourt avaient des fourches patibulaires en maçonnerie à quatre piliers, comme seigneurs hauts-justiciers dans toute l'étendue de leur baronie. Ce privilége, auquel on devait beaucoup tenir à une époque où les seigneurs attachaient un si grand prix à leurs prérogatives, était d'autant plus remarquable, qu'il se trouvait bien peu de terres dans l'étendue de la coutume de Ponthieu, qui jouissent de ce droit exorbitant; presque toutes étaient réduites à la moyenne et basse-justice seulement (1).

(1) Manuscrits des Archives du département de la Somme.

Les cantons d'AULT et de MOYENNEVILLE, que j'ai parcourus avant de me rendre à Saint-Valery, n'offrent rien qui mérite de fixer les regards des voyageurs. Vous saurez seulement que c'est dans la plaine entre SAUCOURT et FRESSENNEVILLE, que Louis III et Herluin comte de Ponthieu, défirent les Normands en 881, et qu'ils leur tuèrent 9,000 hommes, parmi lesquels était leur roi Garamond.

C'est à VAUDRICOURT qu'est né le digne ami du célèbre Tournefort, le botaniste Blondin, qui découvrit en Picardie plusieurs espèces de plantes que l'on croyait particulières à l'Amérique, et qui n'existaient pas même au jardin du Roi. Enfin c'est à TOURS en Vimeu, que prit naissance l'amiral Hugues Quiret, qui perdit la vie au combat naval de l'Écluse, l'an 1340.

On croit qu'il existait un temple de Cybèle à Tours, avant l'introduction du Christianisme dans le Vimeu. Caylus a donné le dessin d'un très-beau buste en bronze de la mère des Dieux, trouvé dans ce village (1), sous les ruines d'un édifice ancien, dont le pavé était formé d'une mosaïque élégante. Il paraît que le culte de

---

(1) Voyez son *Recueil d'Antiquités*, tom. V, page 310.

Cybèle exerça pendant long-temps une grande influence dans nos contrées. Au IVe. siècle les prêtres de cette déesse pénétraient encore partout, et séduisaient les classes inférieures de la société. « Ils erraient de bourgade en bourgade, dit M. Arthur Beugnot (1), attirant le peuple par leur costume bizarre et par leurs bouffonneries. Ils chantaient et dansaient au son du tambour de basque ou en frappant sur des vases de métal. Rien n'égalait leur habileté dans l'art d'abuser de la crédulité des villageois, dont ils adoptaient les goûts et les habitudes, afin de mieux les maintenir sous le joug de la superstition. »

GAMACHES est connu depuis mille ans au moins. La chronique de Fontenelle en fait mention en divers endroits. La halle, détruite en 1783 par un violent incendie, passait pour la plus belle de la province. L'ancien château a été démoli, et à la fin du siècle dernier il en restait seulement de hauts pans de murailles avec cinq belles tours en pierre. Au milieu de la cour s'élevait majestueusement le donjon appelé la *Tour Bise*. Cette forteresse avait été cons-

(1) *Histoire de la Destruction du Paganisme en Occident*, in 8°, Paris, 1835, tom. Ier, pag. 155.

truite dans le XIᵉ siècle par Bernard II, seigneur de Saint-Valery et de Gamaches. Elle renfermait dans son enceinte une collégiale très-bien décorée, et desservie par six chanoines. Au seigneur de Gamaches appartenait la nomination de ces dignitaires ecclésiastiques et celle du mayeur de ce bourg qui était autrefois défendu par des fossés et des murailles dont il ne reste que peu de vestiges. La terre de Gamaches, après avoir appartenu successivement aux seigneurs de Saint-Valery et de Dreux, échut, en 1376, à la maison de Rouault, qui la fit ériger en marquisat en 1620. C'est de cette noble famille que sortait Joachim Rouault, plus connu sous le nom de *Maréchal de Gamaches*. Il défendit vaillamment la ville de Beauvais contre le duc de Bourgogne en 1472, et fut surnommé le *Fléau des Anglais :* il les chassa entièrement de la Bretagne, et les vainquit à la bataille de Castillon, où le fameux Talbot perdit la vie.

L'église de Gamaches offre en plusieurs endroits des retouches qui ont altéré le style primitif de son architecture. On remarque à l'entrée de la nef, des fonts baptismaux fort anciens, de forme cylindrique et ornés de personnages grossièrement sculptés.

On montre près de Gamaches les retranchements d'où Henri IV chassa le duc de Mayenne.

peu après le combat d'Arques, et le lieu où le comte de Soissons vint faire sa soumission à ce grand roi (1).

C'est dans ce bourg que naquit François Vatable ou Watebled, qui fut le restaurateur de la langue hébraïque en France, et se fit une grande réputation par ses leçons et ses notes sur la Bible.

Les curieux s'arrêtent volontiers à RAMBURES, pour examiner le château. C'est un édifice imposant, composé de quatre grosses tours et d'un donjon, dont les toits se terminent en pointe :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Il est debout, sombre, avec ses créneaux,
Ses écussons et ses barreaux,
La salle où les guerriers suspendaient leurs armures.
Il est debout avec ses murs épais
Où s'endormait la balle, où frappaient les boulets.
Il est debout avec sa galerie,
Et sa chapelle, et les portraits
De ces héros, honneur de la chevalerie,
Dont le bras valeureux défendit la patrie
Contre les léopards anglais.
Ils sont là tous, rangés sur les larges murailles,
Avec leur longue épée et leur cotte-de-mailles ;

---

(1) *Mémoires très-particuliers pour servir à l'Histoire d'Henri III et d'Henri IV.*

Et l'on croirait qu'il vont encor
Quitter, pour s'élancer au milieu des batailles,
Leur vieux cadres poudreux aux arabesques d'or.
L'un, aux champs de Verneuil, fit des grands coups
[ de lance :
L'autre, aux champs d'Azincourt, a trouvé son tom-
[ beau,
Famille de héros, ils mouraient pour la France,
Et dans la nuit des temps se cachait leur berceau (1).

En 1433, le château de Rambures vit mourir un des plus célèbres guerriers du xv[e]. siècle, Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui *faisait ses ordonnances pour l'assiéger*. Ce château tomba au pouvoir des Anglais en 1434; mais il fut repris la même année par Charles Desmarest, officier du seigneur de Rambures, alors prisonnier en Angleterre.

Il est peu de contrées en France qui offrent un aussi grand nombre d'antiquités nationales proprement dites, que le Vimeu. Conquis par les Francs lors de la chute de l'empire romain, et désolé depuis par les farouches enfants du Nord, ce pays a conservé des vestiges des retranchements élevés alors par les guerriers qui s'en disputaient la possession. On considère la vaste enceinte de *Vismes-Mont*, comme un

(1) Ch. Louandre, *Souvenirs et Paysages*, esquisses poétiques, in-8°. Paris, 1834, pag. 25 et 26.

des monuments les plus remarquables de ces temps anciens. Elle est défendue par deux buttes et de larges fossés près desquels on a trouvé, à diverses reprises, des armes qui ne permettent pas de douter que ce lieu n'ait été le théâtre d'affreux combats.

Je n'ai point remarqué à HALLENCOURT cette épitaphe singulière et énigmatique, dont parlent quelques écrivains (1):

Ci-gît le fils, ci-gît la mère,
Ci-gît la fille avec le père,
Ci-gît la sœur, ci-gît le frère,
Ci-gît la femme et le mari,
Et n'y a que trois corps ici.

De nouveaux Œdipes ont cherché à expliquer cette épitaphe, en supposant un homme incestueux placé, dans le même tombeau, près de sa mère et de sa fille (2).

Les seuls villages du canton d'Hallencourt qui soient intéressants, sont FONTAINE, LIERCOURT et LONGPRÉ. Vous n'ignorez peut-être

---

(1) Boitard, *Itinéraire de Paris à Calais*.

(2) Voyez à la fin du volume l'extrait d'une *Lettre curieuse de M. le marquis de Fortia*, membre de l'Institut, sur cette épitaphe et celle d'Écouis.

pas que ce dernier village fut surnommé *les Corps-Saints*, à cause du grand nombre de reliques dont l'église était enrichie. Elles y avaient été envoyées de la Palestine par Aléaume de Fontaine, brave chevalier qui eut l'honneur de commander l'aile droite de l'armée française dans les divers combats livrés aux infidèles. On assure qu'il se trouvait parmi ces reliques des morceaux du *buisson de Moïse*, de la *verge d'Aaron* et du *manteau du prophète Élie*.

Il ne reste qu'une partie du portail de l'ancienne église de Longpré, fondée en 1190 par Aléaume, lors de son départ pour la Terre-Sainte. Au haut du tympan on voit Dieu le Père, le Christ et des Anges à genoux. Dans le bas, on remarque l'Invention de plusieurs corps saints renfermés dans des tombes décorées de trèfles. La nef, en forme de croix, est moins ancienne que le portail; aussi ce temple n'offre-t-il pas autant d'intérêt aux voyageurs que l'église de *Fontaine-sur-Somme*.

J'ai visité avec soin cette église dont le portail latéral est très-riche en sculptures. On voit au haut un porc-épic et une salamandre, emblêmes de Louis XII et de François Ier. Le clocher peut avoir cent pieds d'élévation; il a conservé ses gargouilles en pierre, parmi les-

quelles on distingue un aigle et un singe dans une étrange posture. L'intérieur de l'édifice se fait remarquer par la beauté de ses voûtes; les cordons sont décorés de grappes de raisin et de clés pendantes représentant Adam et Ève, ainsi que les bienfaiteurs de l'église, des fleurs de lis et des chiffres qui rappellent la date de 1561.

Dans le chœur et près de l'autel on voit les restes de plusieurs vitraux magnifiques, sur lesquels sont représentés une foule de personnages, tels que des princes, des évêques, des chevaliers, etc. — Les inscriptions placées au bas sont devenues illisibles par suite des lacunes qu'offrent actuellement ces belles verrières.

Les fonts baptismaux consistent en une cuve de marbre, surmontée d'une rotonde ornée de sculptures charmantes; elle porte la date de 1590, et excite vivement l'attention.

Il en est de même des restes de listels noirs, aux armes des seigneurs de Fontaine et de Long, qu'on distingue encore à l'extérieur de ce joli monument.

Le camp romain existant à LIERCOURT, est un des plus vastes que l'on connaisse en France. Il occupe un plateau élevé à quatre cents pas de la Somme. Sa superficie totale est de quarante-six hectares vingt centiares, espace suffisant, selon

M. d'Allonville (1), pour contenir toute une armée romaine, c'est-à-dire, quatre légions complètes, avec l'infanterie légère, la cavalerie et les équipages. L'écrivain que nous venons de nommer, suppose que ce camp fut construit dans la huitième année de la guerre des Gaules, lorsque César marcha contre les Belges avec quatre légions ; mais le général romain ne dit rien dans ses *Commentaires* qui vienne à l'appui de cette opinion : on ne peut donc s'y arrêter.

Je vous parlerai de *Saint-Riquier* dans ma première lettre ; en attendant, apprenez-moi si vous consacrez toujours vos loisirs à l'étude de la musique et du dessin.

Cultivez ces arts agréables :
D'une femme ils font le bonheur.
Toujours aimés, toujours aimables,
D'un époux ils fixent le cœur.
Contre l'ennui ce sont des armes
Qui plaisent en toute saison :
Oui, tous les talents sont des charmes,
Que l'amour inventa pour plaire à la raison,

---

(1) *Dissertation sur les Camps Romains du Département de la Somme*, in-4°. Clermont-Ferrand, 1828, page 88.

# IVme. LETTRE.

De Saint-Riquier, le....

Je viens de parcourir des lieux qui rappellent de tristes souvenirs : les champs de Crécy (1). Quoique plusieurs siècles se soient écoulés depuis la sanglante bataille qui y fut livrée, on n'en éprouve pas moins de peine en contemplant ce théâtre de la guerre, où 30,000 Français perdirent la vie, par la faute du duc d'Alençon.

M. le vicomte de Villiers du Terrage (2) décrit ainsi ce funeste combat :

Chaque commune aux ordres de Valois,
De l'ennemi poursuivant la retraite,
Vers Abbeville accourait à la fois,
Croyant venir achever sa défaite.

---

(1) En latin *Cresciacum* ou *Creciacum*. Mabillon, *de re diplomaticâ*, lib. IV.

(2) *Poésies morales et historiques*, in-8°, tom. II. Paris, 1836, tom. Ier, pag. 315.

Sous lui Valois a cent mille soldats;
Le Prince Noir n'en a qu'un faible nombre.
Mais le Français en *fou* vole aux combats;
Mais le Breton l'attend, ferme et sombre.

On s'entrechoque, et malgré mille exploits,
Le Français voit enfoncer ses *batailles* (1);
On s'entre-tue, et vainement Valois
Des rangs anglais veut rompre les murailles.

Dans ce combat, pour la première fois
Apparaissant l'horrible artillerie (2),
Des nations, pour la cause des rois,
Ouvre, en tonnant, la longue boucherie.

Un prince, un roi, trente mille Français,
A mes regards gisent sur la poussière;
Et d'un ruisseau le cours limpide et frais
Fume, et de sang devient une rivière!

Les Anglais qui voyagent dans le Ponthieu ne manquent jamais de se rendre à Crécy. La vue de cet endroit flatte leur orgueil. Mais ils oublient que leur monarque souilla sa victoire en faisant égorger les soldats de Philippe, qui

(1) On employait alors ces expressions pour désigner les différents corps dont était formée une armée.

(2) Édouard avait, dit-on, à Crécy, six canons qui portèrent l'effroi dans les rangs de l'armée française.

venaient se rallier auprès d'un étendard planté au sommet d'une colline. Cinq monarques se trouvaient à ce funeste combat (1). Le roi de Bohême étant aveugle, fit attacher son cheval à ceux de quatre cavaliers ; puis, chargé d'une masse d'armes, s'élança au milieu de la mêlée, où

En un clin-d'œil il abattait
Porte-guidon, soldats, trompette,
Bien ébaubis de leur défaite.
De droit, de gauche, il vous les dépêchait,
C'était miracle, à l'un le nez il écrasait,
De l'autre il perçait les prunelles ;
Cassait jambes et bras, vous ouvrait des cervelles ;
Fendait des reins, brisait des dents :
Tel Jupiter foudroya les Titans.

Mais à la fin il tomba sous les coups d'un baron anglais. Édouard ne se réserva de ses dépouilles que les plumes d'autruche qui ornaient son casque, et sa devise ISCH-DIENE (*Je sers*). Puis il fit remettre au roi des Romains son corps, qui resta pendant quelque temps dans l'é-

---

(1) 1. Philippe de Valois, roi de France ;
2. Jean de Luxembourg, roi de Bohême ;
3. Charles, son fils, roi des Romains ;
4. Le roi des Iles Baléares ;
5. Et Édouard, roi d'Angleterre.

glise de Valoires, où l'on grava ces quatre vers :

L'an mil quarante-six, trois cens,
Comme la chronicle tesmoigne,
Fut apporté et mis céens
Jean *Luxembourg*, roi de Behaigne.

Un moulin à vent en pierre, qu'on remarque encore près du champ de bataille, est célèbre dans le pays et même en Angleterre. Ses murs sont couverts d'inscriptions qui rappellent les noms des Anglais qui le visitent chaque jour. Là, répètent-ils avec une fierté vraiment britannique, se tint Édouard pendant le plus fort de l'action ; là, il donna ses ordres pour écraser l'armée française qui conservait mal ses rangs ; là, enfin, il fit cette réponse héroïque à Thomas Norwich, l'un de ses chevaliers qui le conjurait d'envoyer secourir le jeune prince de Galles vivement pressé par les Français : *Laissez à l'enfant gagnier ses esperons* (1).

Nos rois avaient anciennement une maison de plaisance à Crécy. Plusieurs chartes sont datées de cet endroit (2). La forêt a plus de six

(1) Froissart, liv. Ier, chap. CCXC.

(2) Voyez Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de France.*

lieues de circonférence. On y montre un lieu appelé l'*Hermitage*, où Saint Riquier mourut le 26 avril 645, vénéré du peuple et des grands. On trouve aussi dans cette forêt beaucoup de tombes ou tombelles de Gaulois-Romains. Des colonies de lapins, qui s'en sont emparés, font retrouver quelquefois des antiquités précieuses (1).

Le désir de perpétuer l'amour des sciences dans la Picardie engagea le cardinal Jean Lemoine, natif de Crécy, à fonder à Paris, en 1301, le collége qu'il honora de son nom, et dont il dressa les statuts. Ce savant prélat était docteur en droit civil et en droit canon. Il dut à son habileté dans la jurisprudence l'estime du pape Boniface VIII, qui le choisit pour légat, lors de ses démêlés avec Philippe-le-Bel.

La Terre de BOUFLERS, qui tient à l'Authie, a donné son nom à l'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de Picardie. L'histoire nous a transmis les belles actions du maréchal de Bouflers, issu de cette maison. Fait prisonnier après la prise de Namur, contre la foi des traités, il en demanda la cause. On

---

(1) *Description des Tombes ou Tombelles de l'Arrondissement d'Abbeville*, in-8°, 1823, par M. Traullé.

lui répondit qu'on n'en agissait ainsi que parce que les Français avaient eux-mêmes retenu la garnison de Dixmude, malgré sa capitulation. « Si cela est, dit Boufiers, on doit arrêter » ma garnison, et non moi. » — *Monsieur*, lui » répondit-on, *l'on vous estime plus que dix » mille hommes* ». En 1708, le maréchal de Boufiers s'immortalisa par la défense de Lille. Maître de cette place, le prince Eugène adressa ces paroles flatteuses à Boufiers : « *Je suis fort » glorieux d'avoir pris Lille; mais j'aimerais » encore mieux l'avoir défendue comme vous* ».

Le château de Dompierre n'est pas sans beauté malgré sa petitesse. Il offre des restes de style gothique, et ses murs peuvent donner une idée de la force des anciens manoirs féodaux. Plus d'une fois les ennemis de la France assiégèrent et prirent cet ancien château. Louis XI y rendit, le dernier jour de juin 1464, une déclaration fameuse contre ceux qui levaient pour le pape, dans le royaume, des subsides qu'il ne recevait jamais. A cette époque il n'était pas rare de voir employer les deniers versés par le peuple à une autre destination que celle qu'ils devaient avoir.

Hiermont, autrefois petite ville, munie d'un château fort, détruit par les Anglais en 1346,

n'a conservé de remarquable que son nom, lequel signifie *Mont sacré.* Des antiquaires tireraient de ce nom la conséquence que les vainqueurs des Gaules, les soldats de César offraient en ce lieu des sacrifices aux fausses divinités qu'ils adoraient ; pour moi, je pense que ce nom vient de quelque oratoire qui aura été élevé à Hiermont, dans les premiers temps du Christianisme, quand de pieux missionnaires arrivaient de tous côtés pour annoncer l'Évangile dans le Ponthieu. On remarque à Hiermont une chapelle fort ancienne, appelée *Notre-Dame Manâtre* (1). Une tradition, que je crois erronée, en attribue la construction à Hugues Capet, et la fait remonter à l'an 980. Elle est dépourvue de tout ornement, et le mur d'enceinte forme à l'intérieur une saillie de quinze pouces environ, qui sert de bancs aux villageois, lorsqu'ils y viennent prier pour les morts.

De vastes souterrains existent à Hiermont; on croit qu'ils remontent, comme ceux de Gappennes, à l'époque des invasions des Normands.

En quittant Hiermont, je me suis rendu à Saint-Riquier, d'où je vous écris. On appe-

---

(1) *Manâtre* vient de deux mots latins, *manium atrium*, demeure des mânes.

lait anciennement cette ville *Centule*, à cause des cent tours qui flanquaient ses murailles (1), dont on aperçoit encore des vestiges. Elle était considérable du temps de Louis *le Débonnaire*, et on y comptait alors plus de 2,500 maisons. A travers la porte d'*Angleterre* ou *d'en Haut*, on distingue à la fois l'Hôtel-Dieu et le Beffroi, témoin de mille luttes communales, qui se dessinent d'une manière pittoresque dans le lointain. L'abbaye, fondée vers l'an 570 (2), était une des plus célèbres de France; mais depuis 1719, que la foudre y porta ses ravages, on ne vit, pour ainsi dire, que de faibles restes de son antique splendeur.

Les enfants des rois, des ducs et des comtes y recevaient ordinairement leur première éducation. Dès qu'Angilbert, gendre de Charlemagne, surnommé l'*Homère* de son temps, à cause de ses talents pour la poésie, eut changé la face de l'école de Saint-Riquier, les lettres y fleurirent, et il en sortit une foule d'écrivains qui honorèrent à la fois et leur siècle et les maîtres dont ils avaient reçu des leçons.

---

(1) Turribus à centum Centula dicta fuit.

(2) Suivant l'auteur de la *Notice sur Saint-Riquier*, et 630 selon Moréry.

Je regrette que vous ne soyez pas ici; je suis certain que l'abbaye de Saint-Riquier, et surtout sa superbe basilique, vous auraient vivement intéressée.

Que de fois le vainqueur des Goths et des Saxons,
Au pied de ses autels, humiliant sa gloire,
Y vint offrir à Dieu les lauriers et les dons
Qu'il avait obtenus des mains de la Victoire! (1)

L'église actuelle de Saint-Riquier, quoique moins brillante, quoique moins ornée que l'ancienne, est un des plus beaux monuments religieux qui existent en France. Nicolas Lesveillé, simple maçon du pays, la commença sous l'abbé Eustache Lequieu, qu'un évènement fatal fit descendre dans la tombe, avant de l'avoir vu achever (2). Elle a 312 pieds de longueur, 80 de largeur, et 130 d'élévation depuis le pavé jusqu'au toit. L'architecture du portail est noble et d'une rare élégance, mais on y a trop prodigué les ornements. La dentelle du grand porche est admirable par la manière dont

(1) *Souvenirs et Paysages*, esquisses poétiques, par Ch. Louandre, page 24.

(2) Il reçut une pierre sur la tête, au moment où il visitait cette église.

elle se détache en avant. Le tympan est décoré d'un arbre généalogique, sur les branches duquel sont représentés les ancêtres de Jésus-Christ. Des arcs et des piliers-boutans soutiennent les murs extérieurs de l'édifice, où domine le style flamboyant.

Dans l'intérieur de ce beau temple, on admire les voûtes de la nef et des bas-côtés, dont les nervures forment des étoiles à quatre rayons, les tribunes en pierre existant au fond de la croisée et l'escalier de l'ancienne trésorerie.

Deux statues colossales, placées sur des colonnes torses accouplées, et représentant Saint Jacques et Saint Christophe, se font aussi remarquer à l'entrée de la nef.

Le chœur est enrichi de stalles en bois, sur lesquelles sont sculptés dans des médaillons plusieurs traits de la vie de Saint Angilbert; mais ce qui fixe surtout l'attention, c'est un Christ, chef-d'œuvre de Girardon, placé au-dessus du maître-autel et qu'on ne se lasse pas d'admirer.

Dans les chapelles des bas-côtés et du pourtour du chœur, on remarque plusieurs bas-reliefs fort curieux et des tableaux d'un grand prix, mais mal entretenus. Un de ces tableaux, peint par Jouvenet, représente Louis XIV tou-

chant les écrouelles et prononçant ces paroles si connues : *Le Roi te touche, Dieu te guérisse.*

La chapelle de la Vierge est très-vaste et forme, pour ainsi dire, une seconde église. L'abbé d'Aligre, à qui l'église de Saint-Riquier dut tant de riches donations, repose dans cette chapelle sans tombeau, sans épitaphe qui rappelle les vertus et la munificence de cet illustre bienfaiteur : une simple feuille de papier encadrée remplace l'inscription qui devrait être consacrée à sa mémoire.

Les murs de l'ancienne trésorerie, voûtés en ogive, sont couverts de peintures à fresque qui représentent la translation des reliques de Saint Riquier de la ville de Montreuil dans ce monastère, par Hugues Capet, en 981 (1). Les vers placés au bas de chaque tableau en expliquent le sujet. Au-dessus de ces peintures, il en est d'autres qui offrent une scène lugubre, un de ces *memento-mori* qu'aux XV^e^. et XVI^e^. siècles on avait coutume de placer sous les yeux des hommes, pour leur rappeler sans cesse le néant des plaisirs du monde et la brièveté de la vie. Trois jeunes seigneurs, couverts de ri-

(1) Voyez *Acta SS. Ord. Benedict. sæcul. V*, page 156.

ches vêtements et montés sur de superbes chevaux, s'en vont joyeux à la chasse. Tout-à-coup trois hideux squelettes se montrent à leurs regards et viennent jeter dans leurs ames le trouble et l'effroi. Les inscriptions suivantes vous feront connaître le but moral qu'ayaient ces sortes de représentations :

O folles gens mal advisés
Qui estes de haut lieu prisés
Penses à la mort très certaine
Et leschies la joye mondainne.

. . . . . . . . . . . . . . . . .

Il n'y a point de reconfort
Obéir il nous faulx à la mort,
Pourquoi nous tous jeunes et vieulx
Aions là mort devant les yeulx.

On prétend que les moines de Saint-Riquier qui, dans le xiᵉ. siècle, remettaient à prix d'argent les crimes commis par les seigneurs des environs, s'étaient eux-mêmes permis des excès fort blâmables dès le ixᵉ. siècle, pour accroître les richesses de leur monastère. Avant 1762, ces religieux étaient assujettis à une cérémonie très-humiliante : l'un d'eux devait aller, la corde au cou, une torche à la main, jurer en leur nom, sur le pont-levis du château de la Ferté, qu'*ils ne troubleraient point les cendres*

*d'Isambart.* On n'est pas d'accord sur la cause de cette étrange amende honorable. Selon quelques écrivains, les moines de Saint-Riquier s'étant emparés des domaines d'Isambart, leur avoué, pendant l'exil qu'il avait subi sous Louis III, ce seigneur chercha, à son retour en France, à recouvrer ses biens les armes à la main; mais il fut tué comme il assiégeait le château de la Ferté, et son lieutenant, après s'en être rendu maître, obligea les moines à la cérémonie bizarre dont on vient de parler, afin de perpétuer la mémoire de leur usurpation. Suivant les religieux de St.-Riquier, au contraire, Isambart n'aurait été qu'un traître qui, s'étant joint à un Roi des Normands, appelé Garamond, aurait dévasté l'abbaye de Saint-Riquier et trouvé enfin la mort à la bataille de Saucourt. Nous ignorons à laquelle de ces deux versions on doit ajouter foi; mais ce que nous savons, c'est que cette étrange réparation avait encore lieu au XVIII$^{e}$. siècle. La veille de Saint Riquier, on nommait exprès dans cette ville un maire dont les fonctions ne duraient que trois jours, et qui se transportait sur le pont du château de la Ferté, où après avoir prêté serment, il recevait celui du moine chargé d'accomplir ce triste devoir.

Votre sexe se signala au siége que soutint la

ville de Saint-Riquier, en 1525. Les femmes y combattirent avec tant de courage, qu'elles forcèrent 2000 Lansquenets à s'éloigner de leurs murailles. L'une d'elles, appelée *Becque-Estoile*, enleva deux enseignes aux ennemis, et mérita par cette action héroïque, que son nom passât à la postérité.

COQUEREL, village du canton d'AILLY-LE-HAUT-CLOCHER, paraît remonter à une haute antiquité. On y a découvert, sous des tombelles, des haches celtiques, qu'on attribue communément aux Gaulois. Un objet bien plus précieux pour les antiquaires, et dont la beauté excita l'admiration des amateurs de la capitale, fut encore trouvé dans cette commune en 1810 : c'est une statuette en bronze, représentant le combat d'Hercule et d'Antée, du plus beau travail. On prétend qu'elle provenait d'un temple élevé en ce lieu au fils d'Alcmène ; mais cette opinion ne nous paraît pas plus justifiée que celle qui veut qu'il ait existé un temple de Cybèle à *Tours*, parce qu'on a découvert en cet endroit un buste de la déesse, comme je vous l'ai dit dans ma lettre précédente. L'archéologie serait plus considérée, si ceux qui s'y adonnent se livraient à moins de conjectures, et si leur imagination ne créait pas souvent des temples et des palais où il n'en a jamais existé.

Voltaire a immortalisé le nom d'Ailly dans sa *Henriade*, en choisissant pour héros du combat singulier qu'il décrit dans le VIII^e. chant, deux gentilshommes de cette illustre maison. C'ést à l'élévation de la flèche de son église que la commune d'Ailly doit le surnom de *Haut-Clocher*. Cette flèche servit d'observatoire aux académiciens chargés de dresser la grande carte de France sous la direction de Cassini. Le peuple d'Ailly est extrêmement superstitieux. Quand une personne vient à mourir, on s'empresse de jeter l'eau qui se trouve dans la maison mortuaire, de peur que l'ame du défunt ne s'y soit lavée en quittant son corps (1).

Le château de Long offre un coup-d'œil assez agréable ; son architecture rappelle le genre de Mansard. Dans le parc de ce château, et non loin de la Somme qui baigne ce lieu charmant, existent plusieurs débris de monuments anciens recueillis par M. le comte de Boubers. On distingue entre autres objets intéressants la pierre qui surmontait la porte du château fort d'*Eaucourt*, ayant pour supports un sauvage

---

(1) Un usage à peu près semblable existe dans le canton de Saint-Just (Oise). — Voyez Combry, *Description du Département de l'Oise*, tome I^er.

et un Triton, emblêmes du Ponthieu. On remarque aussi une tombe sur laquelle est représenté, armé de toutes pièces et la tête ceinte d'une torsade de perles ou couronne de vicomte, *Robert de Bouberch*, chevalier, sire de Chepi, mort en 1451.

Je ne finirai point cette lettre sans vous dire un mot du Pont-Remy. Sa forteresse, d'un aspect imposant par sa masse et sa structure gothique, est placée dans une espèce d'île que forme en cet endroit la rivière de Somme. Ce château est garni de plusieurs tours à pans; l'une de ces tours, remarquable par sa force et ses machi-coulis, a été fortement endommagée lors des divers siéges qu'il soutint contre les Bourguignons et pendant le séjour qu'y fit le cardinal de Richelieu.

L'église du Pont-Remy, dont la flèche pyramidale produisaît de loin un si bel effet, et qu'on a malheureusement laissée tomber faute de réparations, rappelle aussi le souvenir d'un guerrier célèbre, du brave Créqui *Pont d'Ormi*, bienfaiteur de cette église : il périt au siége de Hesdin. Brantôme a fait de lui le plus bel éloge (1). Sur une vitre près du chœur, le père

(1) Brantôme, 31e. *Discours. Pont-Remy.*

de cet illustre guerrier est représenté à genoux devant un livre ouvert posé sur un prie-Dieu; derrière lui est Saint Jean, son patron. Sa tunique est décorée des armes parlantes de la famille de Créqui, du *Créquier*, espèce de pommier sauvage qu'elle avait adopté pour emblême.

L'empereur Sigismond logea au Pont-Remy lors du voyage qu'il fit en Angleterre, après le concile de Constance, pour l'union de l'Église agitée par des schismes, et la réconciliation des Rois de France et d'Angleterre. Sous le règne de Charles V, les Anglais ayant été chassés d'Abbeville, se retirèrent dans cette commune. Guy de Luxembourg, comte de Saint-Pol, marcha aussitôt contre eux, les attaqua et les tailla en pièces. Son fils, Valéran de Luxembourg, fut fait chevalier sur le champ de bataille : honneur insigne auquel il n'était permis d'aspirer qu'après avoir donné des preuves d'une valeur extraordinaire.

L'hôtel-de-ville, qui forme la partie basse du beffroi, n'est pas en meilleur état que ce monument. On dit que le cardinal de Richelieu l'habita lors du siége d'Arras, en 1640; et que c'est là qu'il fit cette réponse énergique aux maréchaux de Lameilleraie, de Chaulnes et de Chatillon, qui le consultaient sur le point de savoir s'ils devaient quitter leurs lignes, pour combattre l'armée espagnole : « Je ne suis pas homme de guerre, ni capable de donner mon avis sur ce sujet. Il est vrai que j'ai beaucoup lu; mais je n'ai jamais trouvé qu'on soit sorti de ses lignes pour combattre les ennemis, après avoir demeuré si long-temps à les faire. Lorsque le Roi vous donne à tous trois le commandement de ses armées, il vous en juge capables. Il lui importe fort peu que vous sortiez ou que vous ne sortiez pas de vos lignes, *mais si vous manquez de prendre Arras, vous en répondrez sur vos têtes* (1). »

L'église Saint-Martin, seule paroisse de la ville qui ait échappée au vandalisme révolutionnaire, n'est pas, comme on l'a prétendu, du XIV^e^. siècle, mais bien de la fin du XV^e^. Ses

(1) *Histoire de Louis XIII*, par Levassor; in-4°. Amsterdam, 1757, liv. XLVI.

trois porches ont été retouchés à l'époque où l'on fit à cette église des réparations de style bâtard, telles qu'un fronton triangulaire et une espèce de rosace ou d'œil-de-bœuf de très-mauvais goût. Plus récemment on s'est imaginé d'enlever toutes les statues placées sous ces porches. Parmi ces statues on en remarquait une qui représentait un cadavre à demi rongé par les vers; elle se trouvait à l'entrée, et rappelait les scènes du *Jugement dernier* et de la *Danse des Morts*, sculptées ou peintes sur les murs d'églises plus importantes.

Le bas-côté droit est décoré de piliers butants avec pinacles et pyramides à crochets : des volutes en feuillage et des animaux de plusieurs espèces décorent les rampants des archivoltes qui surmontent les fenêtres de ce monument.

L'intérieur est remarquable par la délicatesse et la légèreté de ses piliers de grès. Entre les arcs ogives qu'ils supportent, on voit des niches ou consoles terminées par de petites pyramides torses d'un très-bel effet : l'ensemble de cette décoration plaît à l'œil par sa grâce et son élégance.

Le tableau du retable d'autel représente l'*Adoration des Mages*. On rapporte qu'à l'exemple des anciens peintres, des grands maîtres du

XVI$^e$. siècle, l'artiste, à qui on le doit, a donné aux figures des mages, des bergers, de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, la ressemblance de plusieurs Boulenais qu'on lui avait indiqués pour modèles.

Contre le mur de l'aile gauche, on remarque deux autres tableaux représentant le *Couronnement de la Vierge* et un *Ecce Homo* : on les doit au pinceau de *Paolo Brea*, et non à *J.-B. Ribera*, comme on l'a prétendu à tort.

La *Décollation de Saint Jean-Baptiste*, qu'on voit à l'entrée du bas-côté droit, décèle l'ignorance de l'artiste qui la peignit : un des satellites d'Hérode porte des *lunettes*, et l'on sait qu'elles ne furent en usage que dans le XIII$^e$. siècle. Cet anachronisme est vraiment impardonnable (1).

A l'extrémité du même bas-côté, et sous une niche voûtée avec élégance existant derrière la chapelle de Saint-Nicolas, on distingue un magnifique groupe en pierre, représentant le Christ mis au tombeau. Les figures ont beaucoup d'expression et de naïveté; mais elles manquent de proportion. Leur costume rappelle celui du XVI$^e$. siècle, époque où fut exécuté ce joli monument. On devrait bien le rendre à sa

(1) Un pareil anachronisme se remarque sur l'un des tableaux qui ornent l'église de la basse-ville de Boulogne.

destination primitive, c'est-à-dire, l'exposer à la vénération des fidèles, et ne plus faire servir à usage de sacristie le local qui le renferme.

Les appartements du Palais de Justice sont d'une extrême petitesse. On regrette que l'autorité ne l'ait pas fait construire sur un plan plus vaste et plus conforme à son véritable objet. Pour comble de maladresse, on s'est imaginé de boucher les arcades du portique avec des vitres, qui lui donnent l'aspect d'une serre ou d'un café. Quelle différence entre ce prétendu Palais et la Citadelle (1). Cette forteresse, augmentée successivement par Érard, le chevalier de Ville, et Vauban, passe, avec raison pour une des plus belles de France. Elle se compose de deux parties; la première, appelée *vieille citadelle*, est un carré bastionné qui date du temps de François I[er]; la seconde est un ouvrage à couronne à trois bastions, commencé sous Henri IV, continué sous Louis XIII, et achevé sous Louis XIV; de tout forme un pentagone irrégulier.

La citadelle de Doullens sert depuis longtemps de prison d'état.

Là, des hommes au nom buriné par l'histoire,
Tour-à-tour ont passé nombreux;

(1) Voyez ma notice sur la citadelle, dans l'*Annuaire statistique du Département de la Somme, pour l'année* 1827.

Mais le pays surtout a gardé la mémoire
Des jours captifs de l'un d'entr'eux!
Quel vieillard ne redit les heures prisonnières
De ce jeune et beau Maillebois,
Qui parmi bastions, fossés et meurtrières,
Chassait le renard comme aux bois;
Qui de velours et d'or ornant la forteresse,
Avec un orgueil fastueux,
Faisait aux longs festins, à leur joyeuse ivresse,
Succéder les bals somptueux;
Qui dans la grande salle, en scène décorée,
Habile héritier de Baron,
Voyait les Doullenais, foule heureuse et parée,
Applaudir le *Cid* ou *Néron*!
Et qui, lorsque l'Amour, aux aiguillons de flamme,
Du temps lui demandait sa part,
Suspendait, pour courir aux baisers d'une femme,
L'échelle de soie au rempart! (1)

Avant la détention du comte de Maillebois, la citadelle de Doullens vit dans ses murs un captif plus illustre encore : Gaston d'Orléans, troisième fils d'Henri IV, que Richelieu y avait fait conduire, sous le vague prétexte qu'il entretenait des intelligences avec la maison d'Autriche, mais en réalité pour éloigner de Louis XIII ce

(1) Édouard d'Anglemont, *la Citadelle de Doullens*.

prince aimable, populaire et brave, dont il redoutait la faveur. On rapporte que, pour dissiper ses ennuis, la jeune et belle épouse de Gaston, Marguerite de Lorraine, fredonnait chaque soir, d'une voix douce et mélancolique, cette naïve chanson de Clément Marot, qui se termine par ces vers :

J'attends ici le maître de mon âme !
Ne vient-il pas? je l'attendrai toujours !

Grâce à l'intervention de la reine-mère, Gaston fut bientôt rendu à son épouse et au peuple de Paris dont il était l'idole.

Un autre personnage non moins important, le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, fut aussi détenu à Doullens, à l'occasion de la *conjuration de Cellamare*, dont M. Vatout a si bien retracé l'histoire. Mais ce que n'a pas dit cet écrivain, c'est que le duc du Maine, à qui la duchesse, son épouse, reprochait souvent de préférer à la régence d'un grand royaume, un fauteuil à l'Académie, faisait joyeuse chère à Doullens. Tout un corps-de-logis était occupé par ses officiers de bouche, et le nombre de ses chiens courants était si considérable, qu'on avait peine à les loger dans les vastes magasins de cette forteresse. La détention des condamnés

politiques à Doullens est maintenant un peu plus rigoureuse.

La colline qui avoisine la citadelle, rappelle aussi le souvenir d'une femme célèbre, de madame Deshoulières, qui, dit-on, y composa plusieurs idylles, lorsque son mari était lieutenant de roi à Doullens.

De cette hauteur on jouit du coup-d'œil délicieux qu'offre la superbe filature de Rouval, construite il y a environ trente ans, et qui semble se mirer dans l'Authie.

L'église de l'ancienne abbaye de Saint-Michel sert maintenant de prison. Les détenus y respirent un air pur et sain, avantage trop rare dans les maisons de détention de ce département; mais il n'en est pas moins pénible de voir la *maison de Dieu* convertie en une *caverne de voleurs*.

Il paraît que dans le XII$^e$. siècle, l'abbaye de Saint-Michel était gouvernée par une femme hautaine et cruelle. On lit, en effet, dans la vie de Saint Geoffroy, évêque d'Amiens, l'anecdocte suivante, rapportée par Surius (1). Une religieuse de ce couvent ayant commis une

(1) Tom. IV, lib. 3, cap. 14.

faute légère, fut condamnée par l'Abbesse à la servir pendant le souper, les yeux baissés, tenant un cierge à la main *et sans changer de place.* La religieuse obéit; mais, par malheur, le cierge tomba et s'éteignit. Effrayée de la colère qui éclatait dans les yeux de la Supérieure, la jeune none se jette à ses genoux et implore son pardon; la communauté joint ses prières à ses supplications; mais c'est en vain, l'Abbesse en fureur s'élance sur l'innocente fille, l'accable de coups et la chasse de la maison.

Cet emportement fut puni comme il devait l'être : l'Évêque d'Amiens ordonna à l'Abbesse de se rendre à pied auprès de lui. Elle satisfit à cette espèce de pénitence; mais elle répondit d'un ton si injurieux aux reproches du prélat, qu'il était prêt à informer contre elle. Il se contenta cependant de lui représenter les dangers auxquels elle avait exposé la jeune religieuse, et la renvoya *avec défense de prendre aucune nourriture avant d'avoir embrassé la victime de sa colère et de ses caprices.*

L'Abbesse reconnut sa faute, obtint son pardon, et reprit la brebis innocente qu'elle avait inhumainement séparée du troupeau. Cette réconciliation fut-elle sincère? l'orgueil blessé ne se réfugia-t-il point au fond du cœur de la Su-

périeure ? Surius n'en parle pas : imitons sa prudence (1).

On voit encore l'ancienne cuve baptismale de ce monastère à côté d'un puits près la salle de la mairie. On devrait, par respect pour son antiquité, ne plus la faire servir d'auge à abreuver les chevaux. Elle est ronde, soutenue par quatre piliers courts, formés de quatre colonnettes groupées ; le bord supérieur est parcouru par un ornement en zig-zag, et l'intérieur est taillé à pans.

On ne paraît pas faire beaucoup plus de cas de l'ancienne église Saint-Pierre que de la cuve baptismale dont je viens de vous donner la description ; car cette église est maintenant convertie en grange, de sorte que c'est avec peine que j'ai pu la visiter. A l'extérieur elle n'offre rien de remarquable ; mais le pourtour intérieur de la nef est décoré d'une suite d'arcs-ogives géminés, soutenus par de légères colonnettes en pierre qui attirent l'attention. Le bas est remarquable par ses piliers accouplés selon la largeur et non suivant la longueur du plan de l'édifice. Les chapiteaux de ces piliers ont un

(1) *Mémoire sur les anciens Monuments de l'Arrondissement de Doullens*, couronné par l'Académie d'Amiens ; par M. Eugène Dusevel, in-8°, 1831, pag. 36.

tailloir carré, orné de moulures, avec volutes aux angles et de belles feuilles à trois lobes pareilles à celles du chêne. On assure qu'un antiquaire d'Amiens a pris pour le portail le centre de la croisée de ce monument, qui a été évidemment raccourci. Ces restes font regretter vivement ce qui a disparu, car c'était, pour ainsi dire, une cathédrale en miniature.

Il existe à Doullens deux sociétés du Jeu de l'Arc. Les membres de ces sociétés jurent, à leur réception, de ne jamais tuer ni *tourterelles* ni *pigeons blancs*. J'ai été ce matin les voir tirer; et tout en applaudissant à leur adresse, je me suis dit à moi-même :

Il est bien vrai, l'arc en ce jour
N'offre plus rien de redoutable,
N'est plus une arme formidable
Que dans la main du tendre Amour.
Et dans vos agréables fêtes,
O mes aimables chevaliers,
Ce sont des fleurs, non des lauriers
Qui viennent couronner vos têtes.

Les Doullenais conservent un antique usage qui cause beaucoup d'étonnement aux étrangers. La veille de la fête de *Milly*, vers le soir, une foule de jeunes garçons parcourent les rues, tenant à la main des espèces de flam-

beaux allumés (1). Le vulgaire n'aperçoit dans cet étrange spectacle qu'un divertissement nocturne; mais les personnes versées dans l'archéologie, y reconnaissent facilement ou un reste de la fête des Brandons, ou quelque pratique superstitieuse inventée par les Druides, ou enfin un diminutif de la purification des Païens.

Il existe aussi à Doullens une coutume assez singulière : le premier dimanche de carême, les rues de cette ville sont couvertes de jeunes gens qui célèbrent la fête de *Sainte Raquette*, en jouant ensemble à la pelotte ou au volant. Si un bras maladroit vient par hasard à casser des vitres, les propriétaires ne se plaignent pas, car c'est pour eux un sacrifice offert *à la Sainte,* dont on fait ce jour-là la fête. Peut-être ne serez-vous pas fâchée de connaître l'origine du jeu de volant. Un poète du siècle dernier l'a décrit ainsi :

Les Grâces à Vénus se plaignirent un jour
De l'inconstance de l'Amour.
Voyez, dit Aglaé, quelle est son injustice,
Après mille serments de rester dans ces lieux,
De climats en climats, guidé par le caprice,

(1) Ce sont des tiges de bouillon-blanc, trempées dans l'huile.

L'ingrat se dérobe à nos yeux.
C'est assez, dit Vénus ; punissez l'infidèle.
Elle dit; et dans le moment,
Sous le tranchant du fer tombent l'une et l'autre aile,
De sa légèreté trop digne châtiment.
Ces plumes qu'il perdit, les Jeux les ramassèrent ;
Sur l'écorce d'un liége en cercle ils les placèrent.
Le liége prend l'essor ; je le vois voltiger :
Dans le vague des airs sur lui-même il tournoye.
Il tombe ; il se relève ; un bras sûr et léger
Le lance tour-à-tour, le reprend, le renvoye.

Doullens est la patrie de M. de Francheville, conseiller de Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, et membre de l'académie de Berlin. On sait que c'est sous le nom de cet écrivain que Voltaire publia la première édition de son *Siècle de Louis XIV*.

Cette ville s'honore encore d'avoir donné le jour au Père Gabriel, religieux capucin, dont les tables astronomiques prouvent un talent supérieur.

## VI^me. LETTRE.

De Beauquesne, le....

Gézaincourt, village où j'ai passé hier une partie de la journée, inspirait autrefois beaucoup de frayeur aux hommes pusillanimes, aux femmes et aux enfants, à cause des *prétendus sorciers* qui l'habitaient. On croyait qu'il donnait asile

A ces devins, à ces vils enchanteurs,
De l'avenir dangereux scrutateurs,
Qui promenant leur misère profonde,
De leur enfer sont l'image en ce monde.

J'ai remarqué dans cette commune un phénomène curieux pour les naturalistes. Il s'échappe par fois, au milieu des plus grandes sécheresses, d'un rideau appelé *Pied-de-Bœuf*, des gerbes d'eau qui produisent en tombant un bruit étrange. Les villageois des environs ne manquent jamais d'aller voir le Pied-de-Bœuf, lorsque le moment de la vente des grains

approche, persuadés que ce rideau leur fait connaître, par le plus ou moins d'eau qui en sort, la hausse ou la baisse du prix des blés.

Rien n'est moins certain que les diverses étymologies du nom de BEAUQUESNE. Ce nom vient-il, comme le prétendent quelques amateurs de la haute antiquité, de l'idole de Béel, c'est-à-dire d'Apollon, que les Gaulois adoraient sous le nom de Belenus et Belenos, ou, comme le soutiennent d'autres personnes, de ce que

Dans ce lieu qu'habita le barbare Druide,
Partisan du mystère et de l'obscurité,
Un *chêne* antique et respecté,
Dont n'osait approcher la Dryade timide,
Déployait avec majesté
De ses vastes rameaux la sombre immensité.

C'est ce que j'ignore; je laisse aux érudits à décider cette question. Je sais seulement qu'il existe dans le bourg des coutumes qui semblent indiquer que ses habitants ont conservé quelques pratiques du Paganisme. Dès que l'un d'eux a terminé sa vie, ses proches se couvrent de longs manteaux, et vont ainsi faire part à leurs parents et amis de la perte qu'ils ont faite. Lorsqu'on enterre le défunt, les assistants font trois fois à reculons le tour de la fosse où est

déposé le cercueil, afin d'empêcher qu'il ne vienne les tourmenter pendant la nuit. . . . . . .

Il reste à peine quelques débris du château-fort de Beauquesne. Construit dans le XII$^{e}$ siècle par les ordres de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, à qui Philippe-Auguste l'enleva bientôt, ce château fut, pendant plusieurs siècles, une des principales forteresses de l'Amiénois. Sa forme extérieure était assez irrégulière. De hautes murailles flanquées de tours, au pied desquelles régnait un fossé large et profond, en défendaient l'approche de tous côtés. Au sud était le donjon, élevé de plus de 80 pieds. Des souterrains voûtés traversaient ce fort dans toute sa longueur, et allaient se perdre au loin dans la campagne. Presque toutes les forteresses du moyen-âge avaient ainsi d'immenses communications pour les besoins de la garnison chargée de les défendre. Le château de Beauquesne eut beaucoup à souffrir lors des guerres civiles qui désolèrent la Picardie sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. Il tomba au pouvoir des partisans de Henri IV, en 1590, et la ville d'Amiens donna jusqu'à 3,500 écus pour en faire le siége. Elle offrit aussi, trois ans après, de fournir 6,000 pains d'une livre, pendant cinq jours, au prince Charles de Mansfeld, pour parvenir à le pren-

dre. Peu après il fut démoli aux frais des échevins d'Amiens (1).

Belleforêt dit à tort que le roi d'Angleterre traversa, en 1415, la *rivière de Somme* à Beauquesne (2) : car cette rivière ne passe pas dans cette commune, mais à plusieurs lieues de là.

Beauquesne est maintenant moins important qu'il n'était autrefois ; il fut brûlé en 1553 par le duc de Savoie, général de l'armée de Charles-Quint.

Le 24 juillet 1595, il se livra, près de cette commune, un sanglant combat. La France y perdit l'amiral de Villars et plus de braves qu'il n'en avait péri aux trois grandes batailles livrées par Henri IV, à Coutras, à Arques et à Ivry (3). Pour s'être trouvé à ce combat, le duc d'Aumale, qui suivait les drapeaux espagnols, depuis la chute de la Ligue, fut déclaré coupable de *lèse-majesté*, par arrêt du Parlement de Paris ; et son effigie, vêtue à l'espagnole, avec l'écharpe et les jarretières rouges, fut traînée

---

(1) *Registre aux Délibérations de l'Eschevinage d'Amiens*, côté 53e. y. 3.

(2) *Histoire des IX Roys Charles*, liv. XII, pag. 277.

(3) Voyez les *Mémoires de Sully*.

de la conciergerie à la Grève, où le bourreau la coupa en quatre quartiers.

Au *Valvion*, commune de Beauquesne, on m'a fait voir un bloc de pierre ayant sur une de ses faces, des marques dont on ne peut plus bien distinguer la forme. Les villageois des environs prétendent que ces marques sont l'empreinte du fer de la mule du sire de Créqui. Suivant eux, à son entrée à Amiens, de retour de la croisade, ce guerrier, qu'on ne pouvait plus reconnaître, tant une longue absence et les malheurs l'avaient changé, ne fut pas peu surpris d'apprendre que son épouse, le croyant mort, devait, le lendemain même, prendre un nouvel époux. Créqui partit sur le champ, et grâce à la célérité de sa monture, arriva à son château au moment où sa prétendue veuve allait se rendre à l'autel. Après bien des difficultés, il parvint à lui parler, et pour se faire reconnaître, lui présenta la moitié de l'anneau nuptial qu'ils avaient rompu avant son départ pour la Palestine. La châtelaine de Créqui congédia alors le gentilhomme à qui, quelques instants plus tard, elle eût imprudemment engagé sa foi (1). La tradi-

(1) Ce Gentilhomme était le seigneur de Renty.

tion n'ajoute point si ce fut avec plaisir ou avec quelque regret. Il paraît certain, au reste, que l'évènement qui a donné lieu à cette anecdote, se passa fort loin du Valvion, au château de Créqui, situé près de Boulogne (1), comme nous l'apprend la complainte du sire de Créqui, par d'Arnaud :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Chevalier à pleine bannière,
Créqui j'ai nom;
La croisade est héréditaire
Dans ma maison :
Près Boulogne, devers la Flandre
Est mon château ;
Qu'en ce manoir du moins, ma cendre
Ait son tombeau.

Le Branle d'Authieulle attire chaque année beaucoup de jeunes gens à la fête de ce village. On trouverait plus de plaisir à la danse de cette vieille ronde, si l'on ne craignait à tout moment de voir éclater, dans les mains du garde-champêtre, le fusil rouillé avec lequel

(1) D'après l'*Annuaire statistique du Département du Pas-de-Calais*, le château de Créqui serait du canton de Fruges, arrondissement de Montreuil.

il fait honneur au roi et à la reine de la fête, désignés sous les noms de *mare* et de *maresse*.

On cultive le houblon à Lucheux, et l'on y fait un commerce considérable de bois provenant de l'immense forêt qui avoisine ce village. Il est probable que cette forêt était un de ces bois sombres et sacrés (1) où les Gaulois s'assemblaient pour célébrer leur religion sanglante. Au milieu, on aperçoit les tours de l'antique manoir du héros qui sauva la vie au roi Philippe, à la bataille de Mons-en-Puelle, de Guy de Chatillon, comte de Saint-Pol, et grand bouteiller de France. La plus forte de ces tours s'élève majestueusement au-dessus des arbres séculaires qui l'environnent, et domine au loin un riant paysage. La chapelle et un pan de mur décoré d'arcades et de trèfles élégants sont à peu près tout ce qui reste des principaux bâtiments qui entouraient cette résidence presque royale. Les comtes de Saint-Pol y tenaient une cour brillante, où les chevaliers français et anglais accouraient de tous côtés. En 1385, Pierre de Courtenay, l'un de ces derniers, étant venu rendre visite à la comtesse de Saint-

---

(1) Le nom de Lucheux qui dérive de *Lucus*, semble lui-même l'indiquer.

Pol, sœur du roi d'Angleterre, qui habitait le château de Lucheux, se vanta hautement à plusieurs reprises, de n'avoir pas trouvé en France un chevalier qui eût osé se mesurer avec lui. Ces paroles offensèrent les Français qui se trouvaient là. Messire de Cléry, chevalier picard, plein de courage malgré sa petite taille, s'offrit aussitôt pour venger cette injure, avec la permission de la comtesse. Le lendemain il rompit plusieurs lances au village de Saint-Inglevert avec son ennemi, le blessa grièvement et le mit enfin hors de combat. Il soutint ainsi par sa vaillance l'honneur du royaume, et rabattit l'orgueil des Anglais (1). Louis XI séjourna à plusieurs époques au château de Lucheux. On dit que, sous prétexte de s'y réjouir, il surveillait activement les sourdes intrigues du connétable de Saint-Pol, qu'il fit monter plus tard sur l'échafaud. On voit dans les greniers du corps-de-logis habité par le régisseur de ce château, une foule de *registres aux comptes* de la terre de Lucheux, qui fourmillent sans doute de curieux

---

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, publiée par T. Bellaguet, in-4°. Paris, 1839; tom. Ier, pag. 397; — *Notice sur la Commune d'Inglevert*, par Louis Cousin, in-8°; pag. 9 et suivantes.

détails sur ses anciens seigneurs. Il s'y trouve même des lettres écrites par le comte de Charolais à Jean d'Auxy, son précepteur et chambellan, pour lever des troupes contre Louis XI, et des chartes scellées du sceau en cire verte de Robert d'Artois et du grand sceau en cire rouge de l'empereur Charles-Quint. M. le duc de Luynes, à qui appartient maintenant le château de Lucheux, devrait bien faire publier ces documents curieux : il rendrait ainsi un nouveau service à l'histoire et à la science.

Vous savez probablement que c'est à Lucheux, qu'en 1466 Louis XI signa l'édit pour l'établissement des postes dans tout le royaume. Une fois les postes bien organisées, les routes devinrent plus sûres, plus fréquentées, et l'on vit partout s'élever des hôtelleries qui manquaient jusque là pour recevoir les voyageurs (1). Le beffroi de Lucheux, dans lequel Louis XI signa, dit-on, cet édit mémorable, existe encore avec ses murs épais et ses lourds contreforts.

L'église de Lucheux est un monument de style roman qui mérite de fixer l'attention.

---

(1) Voyez la *Dissertation de* Beneton de Peyrins *sur l'origine des Hôtelleries*, et le tome XI de la *Collection des Pièces sur l'Histoire de France*, par M. Leber.

Elle existait dès 1070 (1). L'abside à pans coupés est appuyée de piliers butants adhérents aux murs, et ne paraît pas aussi ancienne que l'intérieur de l'édifice. Des colonnes courtes, ornées de chapiteaux formés de palmettes, d'entre-lacs et de figures grotesques, soutiennent les retombées de la voûte qui est en bois. Au fond du sanctuaire, on voit un *ciel*, décoration fort en usage dans les églises construites avant le XII<sup>e</sup>. siècle. On remarque aussi parmi les sculptures plus ou moins bizarres qu'offrent les chapiteaux des piliers du chœur, l'Avarice représentée par un personnage ayant une large bourse pendue au cou, et à ses côtés un serpent et un autre animal qui semblent lui parler à l'oreille.

Je n'ai pu traverser HUMBERCOURT sans me rappeler la triste fin d'un ancien seigneur de ce lieu (2), à qui le peuple de Gand fit trancher la tête sur un échafaud, malgré les prières et les larmes de la jeune princesse dont il était le conseiller, pour avoir laissé prendre possession d'Arras par les troupes de Louis XI.

---

(1) Voyez la *Chronique de Balderic*, édition du docteur Leglay, in-8°. Paris, 1834, liv. 2, chap. XIV, pag. 224.

(2) Guy de Brimeu.

A Bouquemaison était autrefois une fosse d'où l'on avait commencé à extraire du charbon; mais des spéculateurs du département du Nord, craignant que la proximité de cette fosse ne nuisît à leur commerce dans la Picardie, parvinrent à la faire combler. On n'en voit plus que la place dans un jardin particulier. De nouvelles tentatives ont eu lieu en 1838 pour exploiter cette fosse, mais elles sont restées sans résultat.

Pendant que j'étais dans cette commune, on y fit la *tonte* des moutons :

Là, dès que Mai sourit, de ses fleurs couronnée,
Et sous le dais d'un orme avec pompe amenée,
La bergère s'assied, et ravit aux brebis
La laine dont ses mains fileront ses habits,
Chacune, tour-à-tour, vient offrir la dépouille
Qu'attendent le fuseau, l'aiguille et la quenouille.
Le mouton favori se présente à son tour,
Adopté par le choix ou donné par l'amour.
Plus indulgente alors, la sensible bergère
Promène le ciseau d'une main plus légère.
Tout-à-coup on se lève, et les pipeaux légers
Appellent à la fois bergères et bergers;
On chante, on danse, on rit, et le coteau renvoie
Bien avant dans la nuit les éclats de leur joie.

Une coutume assez étrange s'observe encore à Bouquemaison : Un père de famille vient-il

de rendre le dernier soupir? on court en toute hâte à la porte de la rue placer deux liens de paille en croix, sur lesquels on pose une pierre, croyant exciter, par ce singulier signe de deuil, la piété des passants en faveur de l'ame du défunt.

La croix de grès de Longuevillette est fort ancienne. Il en est question dans la charte de commune de la ville de Doullens, laquelle remonte à 1202. Il paraît que cette croix y fut placée pour servir de limite à la banlieue et de refuge aux villageois, dans ces temps malheureux où les nobles les forçaient à quitter subitement leurs travaux champêtres et leur donnaient la chasse, afin d'exercer la vitesse de leurs chevaux.

Hem se montre à peine au milieu de vastes marais, très-souvent inondés par les eaux de l'Authie. Son église, qui est moderne, a conservé des vestiges d'un édifice plus ancien, sur lequel elle paraît avoir été reconstruite. Près du chœur se trouve un autel dédié à Sainte Appoline, célèbre dans tout le pays. Les habitants des communes environnantes y viennent invoquer cette Sainte pour être guéris des maux de dents. Les mères y mènent aussi

leurs enfants en pèlerinage, afin que la dentition ne leur cause pas de trop vives douleurs.

Si quelque chose peut égayer un voyageur, ce sont les chants joyeux des jeunes filles de Beauval. Elles se rassemblent ordinairement quinze ou vingt dans une seule maison qu'on nomme *filerie*, et elles y passent la soirée à préparer le fil nécessaire à la fabrication des toiles qu'on tisse dans ce village. Hugues Camp-d'Avesne en était seigneur vers l'an 1137. Jérusalem fut plus d'une fois témoin de sa valeur; mais de retour de la Terre-Sainte, il souilla sa gloire par l'action la plus lâche et la plus barbare. Il poignarda à l'autel un prêtre avec qui il avait eu quelque difficulté. Ce crime odieux ne resta pas impuni. Les foudres de l'Église atteignirent le coupable. Excommunié en plein concile par le pape Innocent II, Hugues eut recours au grand moyen employé alors pour expier les crimes. Il fit vœu de fonder plusieurs abbayes, notamment celle de Cercamps, qu'il dota de douze mille arpents de terre; puis il fit placer à ses frais, dans l'église de Beauval (1) une grande verrière sur laquelle son

(1) Cette église, située au haut d'une montagne, produit de loin un assez bel effet.

crime était représenté (1), afin qu'il servît de leçon aux générations futures. Il est fâcheux que cette vitre curieuse, qui pouvait donner, comme les superbes vitraux de Saint-Denis, une idée de l'état de la peinture sur verre au XII^e. siècle, n'ait pas été conservée. Le vandalisme l'a fait disparaître depuis long-temps de ce temple, édifice du style ogival primitif. Sa flèche octogone en pierre, de la fin du XV^e. siècle, offre un coup-d'œil vraiment pittoresque lorsqu'on descend dans ce village en venant de Doullens.

Le 11 octobre 1597, Henri IV établit son camp à Beauval, pour assiéger Doullens qu'occupaient les Espagnols; mais les pluies continuelles et les fatigues que ses soldats avaient essuyées devant Amiens, l'empêchèrent l'approcher de cette ville. Ce fut à cette époque qu'il écrivit à son ministre Sully, *que sa marmite estoit preste à donner du nez en terre :* naïves expressions par lesquelles il exprimait l'état de détresse où il se trouvait alors plongé.



(1) *Histoire de la Ville et du Comté de Saint-Pol*, par Ferry de Locre. Donay, 1613, in-4°, pag. 26.

## VII^me. LETTRE.

De Domart, le....

Les cantons de Bernaville et de Domart, que je viens de visiter, m'ont paru assez peuplés et assez riches ; mais les villages en sont mal bâtis : la plupart des maisons se trouvent disséminées çà et là, et ne consistent qu'en de tristes chaumières. Le lin qui croît presque partout dans les champs, offre des plaines azurées, lorsqu'il est en fleur.

Bernaville a une église fort remarquable, qui semble appartenir au style bizantin, malgré les restaurations d'une époque plus moderne qu'on y a faites. Le portail est orné de sculptures et d'une inscription indiquant que ce temple est sous l'invocation de la *Sainte Trinité* (*Sancta Trinitas*). On lit aussi les noms des quatre Évangélistes sur ce portail, dont la conservation intéresse à la fois la Religion et les arts. Les voûtes du chœur et des chapelles des bas-côtés sont en pierre, et

celle de la nef, en bois. Les retombées de ces voûtes portent sur des piliers ou supports décorés de grappes de raisin et de figures fantastiques. L'abside a conservé une vitre peinte, sur laquelle on distingue divers écussons armoriés, soutenus par des anges. Beaucoup de statues en pierre enrichissent l'église de Bernaville. On remarque surtout celles de Saint Maur et de Saint Éloi. Les trois personnes de la Sainte Trinité se voient au haut de l'autel. Les villageois ont une grande dévotion à la seconde personne, au Fils de Dieu, plus connu sous le nom de *Saint Sauveur* dans le pays. Ils fichent de gros morceaux de pain au bout de longues perches, les font toucher à *Saint Sauveur*, et les conservent religieusement pour les donner à leurs chevaux, vaches ou moutons malades.

On trouve à l'extrémité de Bernaville, un *tumulus*, qui jusqu'à présent n'a pas été entièrement fouillé. L'histoire manque de souvenirs pour expliquer l'origine de ce monument. Il ne paraît pas, au reste, aussi ancien que les tombelles de Noyelle, de Vron et de Crécy.

Un village moins grand que Bernaville, BERNATRE, possédait un château-fort, habité, dans le XIVe. siècle, par des membres de la famille de Raineval. Ses ruines consistent en une tour

restée droite et quelques pièces servant aujourd'hui de ferme. Les chaumières des villageois, placées au bas de la colline où s'élève ce château et les masses de verdure qui le couronnent, offrent un tableau délicieux et qui mériterait d'être reproduit par la peinture.

Je n'ai pu me procurer aucun rensignement exact sur le temps où le château du *Quesnel* a été construit, ni sur ses anciens possesseurs. Il est au fond d'un bois épais, et ressemble beaucoup à ces châteaux déserts que les romanciers donnent pour retraite aux ravisseurs et aux brigands.

Les habitants de BOISBERGUES étaient tenus, au XIV$^{e}$. siècle, d'aller plaider à Saint-Riquier, lorsqu'il s'élevait entre eux quelque contestation touchant la possession de leurs héritages. La justice leur était rendue par les *francs hommes* de l'abbaye. Chaque année ils élisaient, pour garder leurs troupeaux, un *messier*, qui devait prêter serment solennel devant l'abbé, et faire ses rapports à quatre habitants *prud'hommes bien renommés*, élus, comme lui, au mois de mars (1).

---

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Riquier*; in-folio papier, côté A C, folio 73, verso.

MÉZEROLLES existait dès le VII°. siècle. Saint Fursy y mourut, en retournant en Angleterre, le 16 janvier 650. L'histoire nous a conservé la description de l'appareil de guerre déployé par Erchinoald, maire du palais, qui habitait alors Péronne, pour transférer avec sécurité les restes du Saint dans la basilique qu'il fit depuis élever en son honneur. Le prix qu'on attachait aux reliques, dans ces temps éloignés, ne permettait pas de faire avec moins de solennité la translation des corps saints. Sans l'assistance d'une troupe armée, on eut ravi leurs précieux restes, comme la chronique impute à un duc de Laon de l'avoir tenté pour ceux de Saint Fursy (1).

On voit à FROHEN-LE-GRAND (2) une fontaine consacrée au même Saint, dans laquelle les paysans des alentours plongent leurs enfants attaqués de dartres, pour les guérir. Selon la tradition, l'origine de cette fontaine est miraculeuse : les bœufs qui transportaient

(1) Duchesne, *de Rebus gestis Francorum*, tome I$^{er}$, page 658.

(2) Village nommé, en langue romane, *Furshems* ou *Hims* (Habitation de Fursy).

le corps du Saint, s'étant tout-à-coup arrêtés, pressés par la soif, une eau pure et limpide jaillit aussitôt au même endroit; ils s'y désaltérèrent et continuèrent leur route jusqu'à Péronne. C'est une tradition qu'auprès de cette source qui ne doit jamais tarir,

L'espace étroit d'un gros orme entr'ouvert
D'herbe, de mousse et de rameaux couvert,
Était l'abri du pieux solitaire,
Vieux pénitent, fugitif volontaire,
Qui de cet arbre ayant fait un saint lieu,
Priait en paix et reposait en Dieu.

L'église de FROHEN-LE-PETIT occupe, dit-on, l'emplacement d'un château qui appartenait à Hémon, comte de Ponthieu. On remarque sur ses vitres plusieurs têtes de bœuf; les villageois croient qu'elles y ont été peintes pour rappeler le miracle arrivé lors de la translation du corps de Saint Fursy.

A quelque distance de l'église de BÉALCOURT, et au bas d'un rideau, on voit un de ces monuments druidiques que les antiquaires appellent *Dolmen.* La table de cet autel rustique, sur lequel ruisselait le sang des victimes qu'un barbare druide immolait à des dieux cruels,

a environ six pieds de longueur : il ne s'y trouve aucun dessin, aucune sculpture.

Les habitants de CANDAS ont une singulière réputation sous le rapport de l'intelligence. Il n'est point d'aventures comiques dans lesquelles on ne leur fasse jouer un rôle plus ou moins ridicule. Leur langage grossier est le *picard* dans toute sa rudesse. Le principal caractère de cet idiome est la brièveté, d'où dérivent l'élision et l'inversion de beaucoup de mots (1). Malgré tout ce qu'il a de dur et de désagréable, il offre une certaine originalité, et un vocabulaire des mots les plus usités dans nos campagnes, ne serait pas sans intérêt.

Le village d'ÉPÉCAMPS, selon quelques antiquaires, a pris ce nom de la coutume qu'avaient les Gaulois de suspendre aux branches d'un arbre, ou de planter au milieu d'un champ (2), une épée qu'ils vouaient au Dieu Mars, et qui devenait ensuite l'objet de leurs adorations. L'abbaye d'Épécamps, fondée en 718, était considérable. Les Espagnols la dévastèrent lors du

(1) Voyez les Notes à la fin du volume.

(2) Je pense que le nom d'Épécamps dérive plutôt de *spissus campus*, campagne épaisse ou lieu couvert de bois.

siége d'Amiens. Il n'en reste que la chapelle et quelques débris des tourelles qui la défendaient.

Les jongleurs de MONTIGNY ont disparu de cette commune depuis des siècles. C'étaient eux qui chantaient à la table des châtelains des environs, les exploits des guerriers morts en combattant pour la patrie, et qui égayaient, par leurs tours d'adresse, les assemblées où ils étaient admis.

Ainsi dans l'heureuse Provence,
Jadis on vit les Troubadours,
Dans les combats porter la lance,
Dans la paix chanter les amours.
Ils parcouraient toutes les cours,
Pour célébrer toutes les belles;
Aux rois, à la beauté fidèles,
Amants, poètes et guerriers,
Leur muse, à des fleurs immortelles
Mêlait le myrte et les lauriers.

Il existe à DOMART une ancienne maison de Templiers, dont la construction solide et singulière attire l'attention. Le bas offre plusieurs arcs-ogives, et le haut des fenêtres avec trèfles et colonnettes en partie brisées. Les noms des chevaliers du Temple qui habitaient cette maison, ne sont pas parvenus jusqu'à nous. On

sait seulement que victimes, comme tant d'autres, de la haine et du despotisme de Philippe-le-Bel (1), les Templiers de Domart subirent un sort rigoureux, après avoir été long-temps captifs dans les sombres cachots de Picquigny. La tour de l'ancien château de Domart est encore debout, mais découronnée et presque en ruines. Du haut de la colline où elle est placée, elle domine tout le bourg et semble commander le respect à ses habitants. Hugues I^er^, comte de Ponthieu, éleva cette tour dans le x^me^. siècle, afin de soumettre à son joug tyrannique les seigneurs voisins. Sa possession occasionna, en 1147, une contestation si grave et si embrouillée entre Jean II, autre comte de Ponthieu, et Bernard, seigneur de St.-Valery, que Louis-le-Jeune et les conseillers de ce monarque ordonnèrent qu'elle fût vidée par le duel. Ce combat singulier aurait eu lieu dans l'abbaye de Corbie, comme l'avait demandé l'abbé, s'il n'était intervenu entre les parties un traité de paix au moment où leurs champions allaient en venir aux mains (2). Les évêques et les ar-

(1) Voyez les *Mémoires relatifs à la condamnation des Chevaliers du Temple et de leur Ordre*, par M. Raynouard, in-8°. Paris, 1813.

(2) *Description du Département de la Somme*, par MM. H.

chevêques eux-mêmes tenaient alors à honneur l'étrange privilége de faire battre ainsi, dans les cours de leurs palais, les braves payés pour soutenir les querelles des autres (1).

Auprès des ruines du château de Domart, l'église du bourg attire l'attention. Son portail presque gothique et son clocher enrichi d'ornements de la renaissance, parmi lesquels on distingue plusieurs dates, sont assez remarquables. La chaire est d'un beau travail. Sur un de ses panneaux, on voit Saint Médard, patron du lieu, en costume d'évêque, avec un cheval derrière lui. Ce Saint était si charitable, qu'il vola un jour les chevaux de son père pour donner aux pauvres. C'est probablement cet acte de charité un peu blâmable que l'artiste a voulu rappeler. — La foire qui se tient chaque année à Domart, est fréquentée particulièrement par les marchands de chevaux. Il n'y a pas encore bien long-temps, qu'un fossoyeur parcourait les rues de ce bourg pendant la nuit, en agitant une sonnette et criant d'une

---

Dusevel et P.-A. Scribe, in-8°. Amiens, 1836, tome I[er], page 142.

(1) Voyez le *Mémoire sur l'Influence des Croisades sur l'état des peuples de l'Europe*, par M. de Choiseul d'Aillecourt; in 8°. Paris, 1809, pag. 274.

voix lamentable : *Réveillez-vous gens, qui dormez, pensez à la mort, et priez Dieu pour les trépassés.* Cet usage, qui troublait le repos public, m'a rappelé cette apostrophe du poète Saint-Amant :

Le clocheteur des trépassés,
Courant de rue en rue,
De frayeur rend les cœurs glacés,
Bien que leurs corps en sue ;
Et mille chiens oyant sa triste voix,
Lui répondent à longs abois.
Lugubre courrier du Destin,
Effroi des ames lâches,
Qui si souvent soir et matin,
Et m'esveilles et me fâches,
Va faire ailleurs, engence du démon,
Ton vain et tragique sermon.

Jean de Craon, seigneur de Domart, se distingua à la bataille d'Azincourt, et y fut fait prisonnier. Les Anglais exigèrent une somme énorme pour sa rançon. Sur son refus de la payer, ils ruinèrent le château-fort qu'il avait dans son domaine, et emportèrent tout ce qui s'y trouvait.

Le curé de Saint-Léger était anciennement assujetti à une prestation qui prouve combien

l'imagination des anciens seigneurs avait été ingénieuse à multiplier les emblêmes du vasselage. Ce curé et ses successeurs devaient présenter tous les ans au seigneur de St.-Léger, à cause de leur presbytère, une flèche d'osier, ornée par les deux bouts, pour tirer le jour du *Gay de Saint-Léger,* vers l'heure de midi, à peine de sept sols six deniers d'amende. Le tenancier d'un fief situé au même lieu, devait de plus au seigneur, un miroir, une garniture de soie de la longueur d'une aune de Paris, un balai et une fouache ou un petit gâteau, le même jour du *Gay* de Saint-Léger (1).

Je ne vous ferai point la description de l'abbaye de *Bertheaucourt,*

. . . . . . . . Où des vierges austères,
Jadis comme ces feux, ces lampes solitaires,
Dont les mornes clartés brillent dans le saint lieu,
Pâles, veillaient, brûlaient, se consumaient pour Dieu.

L'église, dont je vous parlerai seulement, est un des plus curieux édifices romans que pos-

---

(1) Note communiquée par M. Bouthors, greffier de la cour royale d'Amiens, et tirée d'un ancien aveu existant aux Archives de cette cour.

sède la Picardie. Elle existait dès l'an 1092 (1). La voussure du portail est couverte d'ornements et de figures bizarres. Un cordon dentelé règne au-dessus, et plus haut, sont deux espèces de rosaces, entre lesquelles on distingue, sur des pilastres, plusieurs statues d'un travail sec et raide, mais précieuses pour l'étude de l'art au XIe. siècle. Le Christ en croix termine la décoration de la façade. L'abside est très-curieuse; elle a une corniche formée de forts corbeaux, ce qui est assez rare dans ces sortes de monuments. Les piliers qui soutiennent les voûtes à l'intérieur, sont ronds ou cantonnés de fuseaux, et surmontés de chapiteaux, sur lesquels sont sculptés des fleurs, des animaux et des personnages fantastiques. Les croisées qui éclairent ce monument, sont étroites et placées presque sous la corniche. L'abbaye de Bertheaucourt fut, dit-on, fondée par Saint Gauthier, abbé de Pontoise, à la prière de deux femmes pieuses et nobles (2). Elle eut, comme beaucoup de monastères, des prérogatives importantes. Ses Abbesses

---

(1) *Annales Saincti Benedictini*, tome 5.

(2) Elles se nommaient Godelinde et Hélisinde; *Gallia Christiana*; tom. X, pag. 294 et 295.

étaient ordinairement choisies parmi les femmes des plus illustres familles de France. Claire de Longueval, qui l'était en 1677, avait fait avoir à son église, des reliques de son saint fondateur. Le cardinal de Bouillon les lui avait procurées à la demande de la duchesse d'Estrées, sœur de cette abbesse (1). Jamais, au reste, l'abbaye de Bertheaucourt ne fut bien florissante : son trésor était peu riche, et les supérieures faisaient d'excessives dépenses; elle se trouva souvent endettée; soutint des procès, les perdit, et vit ainsi se consommer sa ruine. Ses bâtiments appartiennent aujourd'hui à un simple particulier.

Canaples était anciennement une ville où résidait une branche de l'illustre famille de Créqui (2). Jean de Créqui, seigneur de Canaples, l'un de ses membres, défendit, en 1429, la ville de Paris contre l'armée royale

(1) *Mémoire des Reliques qui reposent dans l'église de l'Abbaïe de Nostre-Dame de Bertaucourt.* (Manuscrit des Archives de la préfecture.)

(2) Le *Mercure de France* cite le seigneur de Canaples, mestre-de-camp du régiment des gardes, comme ayant rendu de grands services à la France, en débarquant, malgré la flotte anglaise, dans l'île de Rhé avec 1200 hommes, pour soutenir les Français qui s'y trouvaient assiégés en 1627.

conduite par Jeanne d'Arc. Il avait pour cri de guerre :

*A Créqui, Créqui le grand baron,*
NUL NE S'Y FROTTE.

Au XVI^e. siècle, Clément Marot célébrait ainsi la beauté et la sagesse de madame de Canaples :

Nos yeux de voir ne sont las
Sous Atlas
Plusieurs déesses en grâce :
Dont CANAPLES tient la place :
De Pallas (1),

Canaples n'est plus à présent qu'un village où l'on pêche, dans sa petite rivière, des truites excellentes. Les boulets et les vieilles armes que l'on a découverts aux environs, font présumer qu'il s'y est donné quelque sanglante bataille.

On croit que ce fût lorsque des guerres cruelles désolaient nos campagnes et nos villes, que les habitants de NAOURS creusèrent les vastes carrières qu'on remarque dans cette commune, pour s'y retirer avec leurs femmes,

(1) *Œuvres de Clément Marot*, édition de 1597, in-18, page 538.

leurs enfants et leurs bestiaux. Ces demeures souterraines sont si bien distribuées, et les piliers qui en soutiennent les voûtes, si solidement taillés dans la pierre, qu'on les regarde comme les plus belles carrières du département.

Le château de Pernois servait de maison de plaisance aux évêques d'Amiens. Le corps de logis actuel, flanqué de deux petites tours, et réparé en 1565 par les soins d'Antoine de Créqui, cardinal et chancelier de l'ordre de Saint-Michel, n'offre plus qu'une vaste solitude. Le silence règne partout dans ses appartements déserts. On aperçoit encore sur les poutres des planchers, des traces de peinture et de dorure, seuls restes de la magnificence des prélats qui l'habitèrent. Ses jardins, ses bosquets, ses pièces d'eau ont été en partie détruits, et des chambres hautes de cet édifice, l'œil n'erre plus que sur une campagne couverte de moissons. Le possesseur du fief de la *Mule-l'Évêque*, situé, dit-on, sur le terroir de Pernois (1), jouait autrefois un grand rôle à l'entrée des évêques d'Amiens. Il tenait l'étrier et

(1) M. Ledieu, d'Amiens, a, dans son médaillier, plusieurs pièces de monnaies gauloises, trouvées à Pernois.

la bride de la mule sur laquelle ces prélats étaient montés, et s'en emparait aussitôt après leur arrivée devant le parvis de la cathédrale.

On prétend qu'Enguerran de MONSTRELET naquit dans la commune de ce nom. Cette opinion, combattue par quelques écrivains, est justifiée par cela même que Monstrelet écrit fort bien les noms des villages voisins du lieu de sa naissance, tels que *Pernois*, *Domart*, etc., et qu'il n'en est pas ainsi des communes plus éloignées. D'un autre côté, Monstrelet cite toujours les ordonnances du bailli d'Amiens, ce qui rend très-probable son séjour aux environs de cette ville (1). Ce chroniqueur a écrit avec la naïveté qui distingue principalement les historiens du XV[e]. siècle. Souvent sa narration est appuyée sur des pièces qu'il cite en entier, ce qui la rend parfois diffuse et languissante : aussi Rabelais maltraite-t-il un peu Monstrelet, et lui reproche-t-il d'être *baveux comme un pot à moutarde*.

Quoiqu'en dise l'ancien cartulaire de la mairie de Doullens, je doute fort que César, vainqueur des Morins, ait élevé un temple au Dieu

---

(1) Voyez l'article que nous avons publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, tom. II, pag. 226.

Mars, dans le chétif village de TALMAS. Une dame de Monchy, belle, noble et riche veuve, à qui il appartenait en 1597, fut recherchée en mariage par Hernand Teillo-Porto-Carrero, alors gouverneur de Doullens pour les Espagnols. Cette dame rejeta les premières propositions du gentilhomme castillan, sous le prétexte qu'étant sujette de Henri IV, et lui, sous les lois d'un autre prince, elle ne devait, ni ne pouvait consentir à lui donner sa main. Mais, cédant ensuite aux sollicitations pressantes de son amant, elle consentit à l'épouser, pourvu toutefois qu'il rendît Doullens aux Français, ou qu'il fît la conquête d'Amiens pour l'Espagne. Cette alternative ne rebuta pas Teillo. Avide de gloire et plein d'amour, il résolut de se rendre maître d'Amiens. Vous connaissez le stratagême singulier qu'il employa pour y parvenir. Mais il ne put jouir du plus doux fruit de sa conquête : il fut tué au siége de cette place, par un soldat d'Henri IV. La dame de Monchy le pleura d'abord, et selon l'usage, ne tarda point à l'oublier.

Quel est, ô Dieux, le pouvoir d'une amante !
Quand je voyais Pâris, Achille, Hector,
La Grèce en pleurs et Pergame fumante ;
Quels fous ! disais-je : Homère qui les chante,

Est plus fou qu'eux : je n'aimais point encor.
J'aime, et je sens qu'une beauté trop chère,
De ses fureurs peut verser le poison ;
J'approuve tout ; rien n'est beau comme Homère,
Atride est juste et Pâris a raison.



# VIIIme. LETTRE.

De Mailly, le....

En vous parlant de Mailly, je commencerai par vous rappeler que la famille à laquelle ce bourg a donné son nom, forme une de ces vieilles tiges de noblesse que l'on vit, dans tous les temps, servir de soutien au trône de nos rois. Cette famille peut être comptée parmi les premières du royaume, si l'on fait attention à l'ancienneté de son origine, aux services qu'elle a rendus à l'état, et à l'illustration de ses alliances (1). Sa devise : *Hogne qui voura*, c'est-à-dire *Gronde qui voudra*, respire la fierté primitive de la chevalerie (2). Mailly a aussi produit plusieurs de ces romanciers, que dans les temps anciens on regardaient comme des génies supérieurs, mais dont on ne lit plus les vers aujourd'hui. Thibault de Mailly fut, dit-on,

(1) Voyez les Notes à la fin du volume.

(2) *Histoire de la Maison de Mailly*, in-folio. Paris.

le premier poète picard. Il vivait vers l'an 1170, et composa une histoire ou plutôt un roman qui repose paisible au fond des bibliothèques. Hélisenne de Crenne, née au même lieu, fit honneur à son sexe par sa traduction des quatre premiers livres de l'Énéide de Virgile, qu'elle dédia à François Ier. Ce monarque qui chérissait les lettres et se plaisait à encourager ceux qui les cultivaient, attira à sa cour Hélisenne. Cette nouvelle Sapho y vivait heureuse, lorsque la mort d'un jeune chevalier, qu'elle aimait tendrement, vint l'accabler de douleur ; elle en prit occasion de composer un livre ayant pour titre : *Les angoisses douloureuses qui procèdent d'amour* (1), livre que les dames de la cour ne lisaient jamais sans verser des larmes.

Avant la Révolution, il y avait à Mailly un couvent de Cordeliers, construit en 1483, et dévasté tour-à-tour par les Espagnols et les Calvinistes. L'ancien château de cette commune était décoré d'un bas-relief curieux. Il représentait une femme suppliante aux pieds d'un roi environné de toute sa cour. C'était, dit-on, l'épouse de Jean de Mailly qui demandait

(1) In-8o. Goth. Paris, 1538.

d'un chœur et de bas-côtés qui ne remontent pas au-delà du siècle dernier. Le portail m'a paru être du xv$^{e}$. siècle. Les statues qui le décorent, sont comme celles de Saint-Vulfran, d'Abbeville, remarquables par la richesse et la singularité de leurs costumes. Au-dessus du porche on voit *la Création du Monde, Adam et Ève chassés du Paradis terrestre, la Tour de Babel,* etc. Plus haut est un vitrail rond, entouré d'une bordure chargée d'écussons. A gauche du portail, sous un dais formé de draperies que soutiennent des anges, et sur lequel on lit cette inscription : *tout pour le mieux,* on remarque à genoux, devant un prie-Dieu, Isabeau d'Ailly, femme de Jean de Mailly, chambellan des rois Louis XI et Charles VIII, qui fit rebâtir cette église. Une petite bannière carrée, aux armes de Mailly (1), surmonte ce charmant bas-relief. L'intérieur de l'église laisse apercevoir une foule de restaurations qui ont altéré le style du monument. Près des corniches on voit des lettres détachées qu'il serait maintenant difficile de rassembler et d'expliquer. Autour de la verrière ou

(1) Les sires de Mailly portaient d'or à trois maillets de gueules.

rosace, dont je vous ai parlé, en décrivant le portail, se trouvent représentées, en relief, toutes les circonstances de la Passion, ce qui est assez rare dans les églises de ce département.

Mailly avait sans doute quelque établissement important sous les Romains, car on a découvert, près de l'ancienne voie d'Amiens à Arras, qui passe à l'extrémité de cette commune, des urnes en terre noire et en verre blanc d'une forme gracieuse, des médailles en or de Maximien, et plusieurs anneaux ornés de pierres gravées. L'une de ces pierres représentait un esclave donnant à manger à un aigle éployé. Un antiquaire a cru reconnaître jusqu'aux restes d'une chaise curule en *ivoire*, parmi des débris informes d'armes et d'autres objets trouvés au même endroit; mais, pour peu qu'on examine attentivement ces débris, et qu'on soit versé dans la connaissance des antiquités romaines, il est facile de se convaincre qu'ils n'ont aucun rapport avec cette espèce de siége, qui, vous le savez sans doute, était une marque de la dignité des dictateurs, des consuls et des préteurs.

L'Église de Rainchéval a été dépouillée, comme tant d'autres édifices consacrés au culte, d'une foule d'objets rares et curieux. A la fin

du dernier siècle, d'avides antiquaires ont acheté à vil prix, et l'on voit aujourd'hui, au musée d'Amiens, une colombe en cuivre émaillé, qui servait de ciboire à cette église. Il est parlé de colombes destinées à conserver ainsi le corps du Seigneur, dans la vie de Saint Basile et dans le testament de Perpétue, cinquième évêque de Tours, et Bocquillot nous apprend que l'usage de ces espèces de vases sacrés subsistait encore de son temps dans plusieurs églises de France (1).

Au haut de Raincheval, on distingue des vestiges assez considérables d'une voie par laquelle les Romains correspondaient avec les légions campées dans le pays des *Atrebates* (2), et leur expédiaient des convois d'épées et de boucliers, fabriqués à Amiens. Cette voie, dont on attribue l'origine à Agrippa, se compose en grande partie de moellons liaisonnés de marne et en quelques endroits de mortier de chaux; elle passe aussi à THIÈVRES, village compris dans la notice des Gaules. Il existait en ce lieu une de ces *mansions* romaines où

(1) *Traité historique de la Liturgie sacrée ou de la Messe*, par Bocquillot, in-8°. Paris, 1701; liv. 2, chap. v.

(2) Les peuples d'Arras.

les empereurs s'arrêtaient parfois lorsqu'ils allaient en voyage (1).

C'est une tradition fort accréditée, que Saint Léger, évêque d'Autun et ministre de Childéric II, fut inhumé dans le village de SAINT-LÉGER-LÈS-AUTHIES, peu après qu'Ébroïn, maire du palais, l'eût fait assassiner dans une forêt voisine, par ressentiment de ce que ce Saint Évêque avait fait mettre sur le trône Childéric, malgré ses intrigues pour que Thierri obtînt la couronne. Cette tradition nous semble erronée, car d'après la *Topographie des Saints*, ce fut à SARSINGUES, qu'on croit être *Sus-Saint-Léger*, département du Pas-de-Calais, que le pieux Évêque reçut la sépulture.

Le village d'AUTHIES est remarquable par ses nombreuses fabriques de clous. La rivière qui lui a donné son nom, prend sa source au hameau de *Rossignol*. On y a trouvé, en 1839, beaucoup d'anciennes monnaies, telles que des écus à la couronne de Charles VI, des nobles d'or d'Henri VI, roi d'Angleterre, et des florins étrangers du temps de Charles V.

---

(1) *Histoire des grands Chemins de l'Empire Romain*, par Bergier; in-4°. Paris, 1622; liv. IV.

Je n'ai rien vu à ACHEUX, qui méritât d'être examiné. Je n'ai donc fait qu'y passer, comme l'avait fait avant moi le vainqueur d'Azincourt, l'an 1415.

Sur un prétexte injuste et de frivoles droits (1),
Henry voulait monter au trône de nos rois :
Déjà, pour s'y placer, la superbe Angleterre,
Sur nos tranquilles bords avait porté la guerre ;
Déjà l'ambition, l'envie et la fureur,
Avaient fait de la France un théâtre d'horreur ;
Et ses propres enfants, par des complots serviles,
Allumaient les flambeaux des discordes civiles.

Ce village fut tellement maltraité par les ennemis en 1593, qu'Henri IV déchargea les habitants qui consentirent à y rester, de toute espèce de tailles pendant trois ans. La famille du célèbre Eustache Lesueur, ce peintre habile de l'histoire de Saint Bruno, dont on admire encore les tableaux dans la galerie du Louvre, était originaire d'Acheux, selon le P. Daire.

---

(1) Henri V, roi d'Angleterre, prétendait devoir succéder à Charles VI, parce qu'il avait épousé Catherine de France, fille de ce monarque et d'Isabeau de Bavière.

Quelques peintres jaloux de son mérite, gâtèrent ses tableaux, ce qui fit dire à Voltaire :

Quelle était votre erreur, ô vous peintres vulgaires!
Vos rivaux clandestins, dont les mains téméraires
Dans ce cloître où Bruno semble encor respirer,
Par une lâche envie ont pu défigurer
Du Zeuxis des Français les savantes peintures;
L'honneur de son pinceau s'accrut par vos injures :
Ces lambeaux déchirés en sont plus précieux;
Ces traits en sont plus beaux, et vous plus odieux.

Les officiers retraités sont plus nombreux dans ce canton que partout ailleurs. J'ai passé trois jours chez un de ces braves, qui fut longtemps prisonnier en Angleterre, et qui paraît maintenant goûter un parfait bonheur auprès de son épouse et de ses enfants. Quoiqu'à l'exemple de presque tous ses compagnons d'armes, il ait suspendu son habit décoré de l'étoile de l'honneur, dans l'endroit le plus apparent de sa maison, je suis porté à croire qu'il quitterait avec peine sa famille et le toit de ses pères, s'il lui fallait encore tenter les hasards de la guerre. Après une absence de vingt ans, me disait-il,

De retour dans le lieu qu'habita mon enfance,
Dieux! avec quel transport je reconnus sa tour,

Son moulin et sa mare, et les prés d'alentour;
Ce ruisseau dont mes jeux tyrannisaient les ondes,
Rebelles comme moi, comme moi vagabondes;
Ce jardin, ce verger, dont ma furtive main
Cueillant des fruits amers, plus doux par le larcin;
Et l'humble presbytère, et l'église sans faste;
Et cet étroit réduit que j'avais cru si vaste,
Où, fuyant le bandeau de l'aveugle aux longs bras (1)
Je me glissais sans bruit, et ne respirais pas;
Et jusqu'à cette niche, où ma frayeur secrète
A l'œil de l'ennemi dérobait ma retraite,
Où sur le sein d'Églé, qui partageait ma peur,
Un précoce plaisir faisait battre mon cœur.

Dans l'église de Toutencourt j'ai remarqué une boiserie superbe, ornée de roses et d'autres fleurs parfaitement sculptées. On m'a montré aussi deux énormes bâtons de confrérie suspendus auprès des statues de Saint Nicolas et de Sainte Catherine, affublées de costumes assez bisarres. Là, comme ailleurs, on raconte mille anecdotes diverses sur le saint évêque de Myre. Sa fête est célébrée avec une grande dévotion, et les femmes du village croient que les jeunes filles qui l'invoquent avec ferveur, ne manquent jamais de trouver des maris dans le cours de l'année.

(1) Du Colin-Maillard.

On tire beaucoup de grès à paver à Hérissart. Cette pierre est dure, le plus souvent grise, et quelquefois veinée de jaune. J'en ai vu dans l'argile des blocs de quatre mètres d'épaisseur.

*Il est bon de jouer un peu*, a dit madame Deshoulières, mais il paraît que les habitants d'Hérissart ne s'en tiennent pas à ce précepte; les dimanches et les jours de fêtes ils jouent avec une sorte de fureur :

. . . . . . . . . . et l'aube du lendemain
Souvent les trouve encor les cartes à la main.
Alors, pour se coucher, les quittant, non sans peine,
Ils plaignent le malheur de la nature humaine,
Qui veut qu'en un sommeil, où tout s'ensevelit,
Tant d'heures, sans jouer, se consument au lit.

Hédauville a donné le jour à Antoine Gosselin qui, jeune encore, fut recteur de l'université de Poitiers, et ensuite de celle de Caen. Il était très-versé dans l'archéologie. Néanmoins son *Histoire des anciens Gaulois* (1) a été vivement critiquée par le célèbre Bochard,

(1) *Historia veterum Gallorum*, in-4°. Caen, 1636.

dans une dissertation qui parut en 1638 (1). Gosselin n'avait pas assez étudié la matière qu'il voulait traiter. Il va jusqu'à prétendre dans son ouvrage que le nom *Bourgogne* dérive de celui d'*Ogmios* et du mot *burgus*; mais, comme l'a fait observer un écrivain moderne, cette étymologie ne fait pas honneur à son jugement.

Il n'existe peut-être pas dans le département de village mieux bâti que VARENNES. Les rues sont coupées à angles droits et distribuées de manière qu'on peut voir d'un bout de cette commune ce qui se passe à l'autre. On conserve dans l'église un morceau de sculpture fort curieux, provenant de l'abbaye de Clair-Fay. C'est une ronde-bosse, de grandeur naturelle, représentant l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem, monté sur un âne que suit son ânon. A la Fête-Dieu, on promène ce groupe, à l'aide de roulettes, dans toutes les rues où passe la procession.

L'abbaye de *Clair-Fay*, tenant à Varennes, tombe presqu'en ruines. Elle avait été fondée par Hugues Camp-d'Avesne, dans le XII<sup></sup>. siècle. Le cardinal du Perron en fut abbé. Les Croates

(1) De Anton. Gosselini, *Veter. Gallorum historiâ judicium*; Caen, 1638, in-12.

la ruinèrent en 1637. Le seigneur de Rambures avait placé dans ce monastère une garnison française qui incommodait journellement les Espagnols; ceux-ci vinrent l'assiéger, et ayant forcé la garnison à capituler, ils dévastèrent l'église, brûlèrent tous les bâtiments et la charpente du comble de la tour (1).

Près de Varennes est un lieu appelé *Franc-Mailly*. On rapporte qu'il y existait autrefois un village, mais qu'on fut forcé d'y mettre le feu aux quatre coins, parce qu'il était devenu la retraite de tous les malfaiteurs des alentours, et qu'on ne pouvait les arrêter sans le consentement du seigneur à qui il appartenait. Trop souvent ces bandits achetaient l'impunité de leurs crimes, et les sentences prononcées contre eux restaient presque toujours sans effet.



(1) *Information* faite le 11 août 1637, à la requête de messire Antoine Lhoste, abbé commandataire de l'abbaye de Nostre-Dame de Clairfay, touchant les ruynes et dégradations faites à ladite abbaye, et déposée aux Archives du Bailliage d'Amiens.

## IX^me^. LETTRE.

De Péronnne, le....

PÉRONNE, dont Rivoire, sans s'appuyer d'aucune preuve, fait remonter l'origine jusqu'aux Romains, est environnée de marais et défendue par des ouvrages qui la rendent très-forte. Le dehors des maisons est un peu noir, mais l'intérieur, l'ameublement et le costume des personnes qui les habitent, annoncent des habitudes d'ordre et de propreté, qu'on rencontre trop rarement dans les petites villes. La place n'est pas régulière, mais j'ai trouvé l'hôtel de la Mairie assez beau. On y voit une ancienne bannière représentant les principales circonstances du siége mémorable que les habitants de Péronne soutinrent en 1536, contre les Impériaux. La ville paraît au centre avec ses trois portes, entourée, comme de nos jours, par les eaux de la Somme, et défendue par de fortes murailles garnies de tours d'espace en espace. Cette bannière est infiniment curieuse sous le rapport de l'art et de l'histoire. Elle fut exé-

cutée, au commencement du XVIII^e. siècle, par un maître tailleur et brodeur de Péronne, appelé Lecointe, à qui la ville s'obligea de payer 900 livres en neuf années (1). Elle est la copie fidèle d'une bannière plus ancienne, peinte à l'huile et sur toile, peu de temps après le siége. On la portait autrefois à la procession solennelle, qui se faisait chaque année, le 11 septembre, en mémoire de la délivrance de Péronne. Dès la veille de cette solennité, le bruit du canon et le carillon des cloches retentissaient partout; à minuit, le beffroi sonnait l'alarme, comme si l'on eût été en temps de guerre. Le matin, tous les corps de métiers se rendaient à l'église de Saint-Fursy, chacun sous son enseigne et avec son tambour; la jeunesse était sous les armes, ainsi que la garnison. Le corps de ville marchait précédé de la bannière. Le maieur se tenait près de la châsse de Saint Fursy, que portaient les bourgeois les plus notables, ayant chacun une couronne de fleurs sur la tête (2).

---

(1) *Registre aux Délibérations de la Ville, de* 1703.

(2) Voyez ma *Notice sur la Bannière de Péronne*, grand in-8°, avec planches; Amiens, 1838, pag. 7. — *Relation manuscrite du Siége de Péronne*, communiquée par M. Ducastel; folio 38 et 40.

Le Palais-de-Justice, qui tient à l'hôtel-de-ville, semble remonter au temps de François I[er], d'après les salamandres sculptées sur les murs de cet édifice, qui n'offre rien de remarquable.

Le Beffroi est une grosse tour carrée, en grès, flanquée de quatre tourelles aux angles. Il fut construit en 1376, peu après que le roi Charles V eut rendu à la ville sa *commune*, qu'il avait supprimée à cause de la révolte des habitants contre le comte d'Eu, sous le roi Jean, son père. Cette sorte de peine était, dans l'ordre politique, ce que l'excommunication était dans l'ordre religieux. Outre la perte de ses priviléges et franchises, la ville, dont on supprimait ainsi la commune, était en quelque sorte notée d'infamie. Le son de la cloche du *ban* ne s'y faisait plus entendre pour rassembler les bourgeois, et la flèche du beffroi, indiquant la ville libre, ne se montrait plus dans les airs aux regards du voyageur. La charte de commune, octroyée par Philippe-Auguste aux habitants de Péronne, en 1209, contenait des dispositions assez étranges. D'après cette charte, lorsqu'un bourgeois redoutait la haine de quelque ennemi, il pouvait s'adresser au maieur, qui assurait sa tranquillité, en faisant prêter, à celui qu'il craignait, le *serment de garantie*...

... Si une querelle s'élevait entre un étranger

et un bourgeois, les voisins de celui-ci étaient tenus de lui prêter assistance; s'ils s'y refusaient, le maieur devait faire retomber sur eux l'affront fait à la commune....

... Celui qui enlevait la femme d'un bourgeois, était banni pour sept ans; mais il pouvait rentrer plus tôt dans la ville, s'il se réconciliait avec le mari et lui restituait sa femme avec tout ce qu'elle avait emporté.

La façade de l'église Saint-Jean est assez élégante; la galerie à jour qui la décore, et la tour qui la surmonte, sont cependant ce qu'elle offre de plus remarquable. L'intérieur consiste en une nef et deux bas-côtés. Des clés pendantes ornent les cordons des voûtes. On y voit quelques vitres peintes, couvertes d'une ignoble poussière, à travers laquelle on peut à peine distinguer quelques traits de l'histoire de David.

Le château actuel date du règne de Henri IV; il se compose de plusieurs tours, courtines et bastions, et renferme une partie de l'ancien château. On ne peut dire précisément l'époque à laquelle cette forteresse avait été construite; on sait seulement qu'elle passait pour une place formidable sous le règne de Clotaire Ier. (1);

(1) *Introduction à l'Étude des Monuments historiques de la France*, par M. A. Delaborde; in-folio, 21.

qu'on la regardait alors comme le boulevard de la France vers le nord, et qu'elle servit de demeure à Sainte Radegonde, puis à Erchinoald ou Archambaud, maire du palais. On sait aussi que l'infortuné Charles IV perdit la vie dans la tour ténébreuse où l'avait fait enfermer le perfide Herbert II, comte de Vermandois; qu'après la bataille de Bouvines, Philippe-Auguste y fit conduire le comte de Boulogne, qui y resta attaché à une pièce de bois, d'un poids énorme (1); que Louis XI y fut lui-même détenu par le duc de Bourgogne, à la nouvelle de la révolte des Liégeois, quoiqu'il affirmât par la *Pâque-Dieu*, son serment ordinaire, qu'il n'avait contribué en rien à cette révolte: ce monarque n'en sortit qu'après avoir promis, sur la *croix de Charlemagne* (2), de garder fidèlement le traité désavantageux, qu'on appela depuis la *paix de Péronne*. Ce traité attira des railleries à Louis, mais les mesures acerbes qu'il prit, les firent bientôt cesser. Les oiseaux eux-mêmes ne furent pas épargnés. Il ordonna à un jeune homme, appelé

---

(1) Voyez Guillaume Lebreton, *Vie de Philippe-Auguste*.

(2) *Mémoires de Philippe de Commines*, liv. 2, chap. IX, édition de 1634.

Henri Perdriel, de se saisir de tous les *geais* et de toutes les *pies* ou *chouettes* auxquels on avait appris à répéter le mot *Perette* ou *Péronne*, et de leur faire couper la tête : ce qui fut immédiatement exécuté, au grand déplaisir des maîtres de ces oiseaux.

L'histoire a conservé le souvenir de plusieurs autres évènements mémorables qui se sont passés à Péronne. Au commencement du XIII^e. siècle, Louis VIII y découvrit l'imposture du faux Baudouin, qui se disait le père de Jeanne, comtesse de Flandre, et qui cherchait, à l'aide de ce mensonge, à s'emparer de son comté.

En 1536, comme je vous l'ai dit plus haut, le prince d'Orange assiégea Péronne pendant trente jours consécutifs, sans pouvoir la prendre (1). Les femmes combattirent à ce siége avec leurs époux et les soldats de la garnison. Marie Fourré, l'une d'elles, arracha à un officier l'étendard qu'il allait arborer sur le rempart, et courut le planter sur la grande place, en criant *victoire !* Cette action éclatante rendit le courage aux bourgeois et aux soldats, exténués de fatigue. Un brave de Montdidier, nommé Jean de Haizecourt, eut la hardiesse de

---

(1) Voyez ci-devant, page 126.

passer la rivière à la nage, sous le feu des ennemis, pour donner avis de l'état désespéré de la ville aux ducs de Vendôme et de Guise. A l'approche du secours, les assiégeants se retirèrent. La sœur de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, témoigna son mécontentement au prince d'Orange de ce qu'il n'avait pas réussi à s'emparer d'un *colombier* tel que Péronne. « *Ouy, de vray, Madame*, lui répondit-il, *c'est un coulombier; mais les pigeons* » *qui estoient dedans, se sçavoient bien deffendre* » *et faire aultre chose que s'envoller* (1). »

En récompense d'une si belle défense, François Ier. donna au maire Fursy Morel, le droit de porter une croix d'or émaillée, d'un côté avec la Pucelle, tenant une épée nue, et de l'autre ces mots : *Fides et virtus*. Il permit à la ville de prendre un *P* couronné au milieu de trois fleurs de lys, et la glorieuse devise : *Urbs nescia vinci*. Enfin, ce grand roi voulant reconnaître le service important que Jean de Haizecourt avait rendu à Péronne, l'autorisa à avoir pour armoiries la porte et la barrière de

(1) Voyez Brantôme, *Vie des Hommes Illustres et grands Capitaines français*, XIXe. Discours.

de cette ville avec deux fleurs de lys d'or, soutenues de deux croissants d'argent.

Péronne a été le berceau de la Ligue. Cette association criminelle y fut signée par le duc d'Humières et un grand nombre de seigneurs picards, le 13 février 1577. L'original fut adressé au pape Sixte-Quint, et il existe encore, quoiqu'en dise le P. Maimbourg (1), dans la bibliothèque du Vatican. M. le comte d'Estourmel, ancien préfet de la Manche, m'en a montré une copie authentique, portant 195 signatures. On ne saurait dire à combien de troubles et de dévastations ce pacte honteux donna lieu; il exerça surtout sa fatale influence dans la Picardie, où il avait été si aveuglément conclu.

Le cardinal de Bourbon, proclamé roi de France sous le nom de Charles X, résida à Péronne pendant les derniers temps de la Ligue, et ce fantôme de roi expédiait de cette ville les proclamations dans lesquelles il annonçait ses prétentions au trône, sur lequel monta bientôt après Henri IV.

On battait monnaie à Péronne dans le XII<sup>e</sup>. siècle, et ce droit cessa à l'époque de la réunion du comté de Vermandois à la couronne.

(1) *Histoire de la Ligue*, 2 vol. in-12. Paris, 1682, tom. II, pag. 464.

M. Lelewel (1) a fait connaître plusieurs pièces de Philippe d'Alsace, comte de Flandres, qui y furent alors frappées. Elles offrent, d'un côté, une tour posée sur une arcade, et le mot PHILIPPUS; au revers, une croix, recroisetée au cœur par quatre rameaux, et le nom PERONIA.

C'est à Péronne qu'est né dom Michel Germain, l'un des plus savants bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, l'élève et le collaborateur du docte Mabillon, qui composa le *Traité des Palais de nos Rois*, imprimé dans la *Diplomatique*. — C'est aussi dans cette ville que reçut le jour un homme bien moins savant que le P. Germain, et dont cependant les écrits sont beaucoup plus connus : je veux vous parler de Fougeret de Monbron, qui excella dans le genre burlesque, et à qui l'on doit la *Henriade travestie*. Pour vous donner une idée de ses vers badins et caustiques, je vais placer sous vos yeux le récit du combat singulier du vieux d'Ailly et de son fils, dont je vous ai parlé dans ma seconde lettre :

. . . . Devant le brave d'Ailli
Les Ligueurs détallaient aussi.

(1) *Observations sur le type du moyen-âge de la Monnaie des Pays-Bas*, Mémoire extrait de la *Numismatique du moyen-âge*, par Joachim Lelewel; Bruxelles, 1835, in-8°, pag. 7.

Soudain un jeune mousquetaire,
Autant brave que téméraire,
Sur l'œil enfonçant son bonnet,
Dans sa course l'arrêta tout net.
Lors l'un sur l'autre ils s'abandonnent,
Et Dieu sait comme ils espadonnent.
Plusieurs estocades de poids
Font mainte brèche à leur pavois;
Plusieurs leur frisent les oreilles,
Ils les esquivent à merveilles.
Leurs flamberges à deux fendans
Ont déjà quantité de dents :
Avec tant d'ardeur ils remuent,
Que comme des porcs ils en suent.
A la parfin, d'Ailli le vieux
Détache un coup si furieux
Sur les vertèbres du jeune homme,
Qu'il l'étend par terre et l'assomme.
Par sa chute son bonnet choit,
Si qu'à découvert on le voit.
D'Ailli le baie à son visage.
O désespoir! ô cris! ô rage!
Le *quidam* qu'à mort il a mis,
Hélas! mon Dieu! c'est son cher fils!
Il veut de cette même brette,
Donner de l'air à sa luette,
C'est-à-dire, se dépêcher :
On a soin de l'en empêcher.
Le beau coup que je viens de faire!
Ce dit-il, se prenant à braire.

Je ne verrai plus mon *Fanfan !*
Quittons ces lieux : allons-nous-en (1).

M. Couppé de Saint-Donat, auteur de mémoires pour servir à l'histoire de Charles-Jean, roi de Suède, de plusieurs vaudevilles et d'un recueil de jolies fables, est également né dans cette ville. On assure que cet écrivain a composé une partie de ses poésies, lorsqu'il servait en Allemagne ; s'il en est ainsi, il n'a pas suivi ce conseil de l'auteur du *Temple du Goût :*

O vous, Messieurs les beaux esprits,
Si vous voulez être chéris
Du Dieu de la double montagne,
Et que toujours dans vos écrits
Le Dieu du Goût vous accompagne,
Faites tous vos vers à Paris,
Et *n'allez point en Allemagne !*

Les habitants de Péronne étaient autrefois chauds partisans du *charivari*, et Charles VI fut même obligé de leur défendre ce bruyant

(1) *La Henriade travestie en vers burlesques, avec des Notes critiques ;* par Fougeret de Monbron ; Paris, in-12, 1817 ; chant VIIIe, pag. 146 et 147.

plaisir, par une ordonnance du 28 janvier 1412, dont voici les termes :

« . . . . Comme plusieurs ont accoutumé, quand une femme veuve se marie, de faire une grande assemblée, tant de jour comme de nuit, se mettant en habits dissimulés, sonnant buccines et autres instrumens, en font si grande noise, que s'il arrivait aucun effroy en cette ville, on ne le pourroit savoir; pour y remédier, vous enjoignons de faire cesser lesdites assemblées de *charivary* par toutes voies dues et raisonnables, etc. (1). »

On remarquait encore à Péronne une prestation assez curieuse : le fermier d'un terrain tenant au château, était tenu d'apporter, chaque année, le jour de Saint Jean-Baptiste, à l'hôtel de-ville, un *chapeau de roses vermeilles*, pour être présenté au nouveau maieur.

Pendant mon séjour à Péronne, j'ai été voir les petites huttes sous lesquelles les paysans des environs attendent les canards sauvages. Lorsque ces oiseaux en approchent, ils tirent dessus avec un long fusil, et en tuent souvent plusieurs à la fois. Les plus gros sont envoyés

(1) Titres de la ville, cote 34.

à Amiens, où l'on en fait des pâtés, qu'on expédie ensuite dans tout le Midi de la France.

La plupart des villageois qui s'adonnent à cette chasse, sont des pêcheurs, vivant dans la médiocrité. Chaque année, la veille de la Saint-Jean, ces pêcheurs se rendent en bateau dans une petite île de la Somme, où ils font un feu de joie et se divertissent pendant toute la nuit.

*L'Abbaye du Mont-Saint-Quentin*, tenant à Péronne, a été détruite lors du vandalisme révolutionnaire, et c'est à peine si j'ai pu reconnaître la place qu'elle occupait jadis. La voie romaine, conduisant de Soissons à Sangatte, passait au pied de cette abbaye, qu'elle laissait à droite, et Péronne à gauche. Caylus a décrit une figurine en bronze trouvée en cet endroit. Ce savant antiquaire a cru qu'elle représentait un prêtre d'Osiris (1).

Je suis aussi descendu, à ÉTERPIGNY, dans les souterrains d'une ancienne maison de Templiers. On sait que c'est dans l'obscurité de ces retraites mystérieuses que, suivant leurs accusateurs, les chevaliers du Temple pratiquaient les

(1) *Recueil d'Antiquités*, tome VI, pag. 66, 401 et 407.

rites abominables qui motivèrent plus tard leur condamnation. Ils y adoraient, disait-on, une idole, vieille figure barbue, dont la peau enfumée ressemblait à une toile polie, portant aux fosses de ses yeux deux vives escarboucles, reluisant comme la clarté du soleil (1). Peut-être n'était-ce là qu'une indigne calomnie, et les manoirs des Templiers ne furent-ils jamais souillés des excès de la débauche et de la corruption qu'on leur reprocha avec tant d'animosité. La maison d'Éterpigny offre, à l'une de ses extrémités, une espèce d'obélisque en pierre, dont la destination n'est pas connue. Un pavé en mosaïque de diverses couleurs en décore l'étage supérieur. Il est impossible, comme on l'a déjà fait remarquer (2), que la charte de fondation de l'abbaye de Corbie y ait été signée par la reine Mathilde et Clotaire III, son fils, dans le VII^e. siècle, ainsi que l'a dit le P. Longueval, et après lui, M. Hiver, de Péronne; car sa construction ne remonte pas au-delà du XIII^e, et cette charte porte seulement qu'elle a été donnée à Éterpigny, sans

(1) Michaud, *Histoire des Croisades*, tom. IV, pag. 509.

(2) Voyez *Description historique du Département de la Somme*, par MM. Dusevel et Scribe, tom. I^er, pag. 198.

faire aucune mention de cet édifice qui n'existait pas alors (1).

Enfin, on m'a fait voir, au milieu d'un champ, près de la route de Saint-Quentin, une pierre, appelée pierre *Fiche* (2), ou de *Gargantua*. C'est un grès énorme, rongé par le temps, ayant au moins douze pieds de hauteur et neuf pieds de circonférence. J'ai cru reconnaître dans cette colonne grossière, un de ces monuments que les Gaulois élevaient à leurs grands hommes, pour conserver le souvenir de leurs exploits.



(1) Data sub die XIII mensis decembris anno V regni nostri Sterpiniaco in die domini feliciter.

*Compendium historiæ Corbeiensis.*

(Manuscrit de la Bibliothèque d'Amiens.)

(2) C'est-à-dire *fichée*.

## X^me^. LETTRE.

D'Albert, le....

AUSSITÔT mon arrivée à ALBERT, je fus attiré vers l'église par le son de plusieurs cornemuses. Une foule de bergers et de bergères, portant des gâteaux sur la tête et sous les bras, entraient dans le temple, pour offrir leurs hommages à la Reine des Cieux, qu'on y honore sous le nom de *Notre-Dame de Brebières* (1). Après l'office on a coutume de rendre au maire des honneurs particuliers. Ensuite commence la fête; des danses et des divertissements ont lieu sur le marché aux chevaux, qui est fort spacieux; il s'y trouve ce jour-là un grand concours de monde.

Deux voies romaines venaient aboutir à Albert (2). Cependant il est douteux que cette

(1) Voyez le *Précis sur l'Image miraculeuse de la Sainte Vierge*, honorée en l'église d'Albert, sous le titre de *Notre-Dame de Brebières*; in-12. Amiens, imp. de Caron-Vitet.

(2) *Introduction à l'Histoire de Picardie*, par Dom Grenier; manuscrit de la Bibliothèque du Roi.

ville ait existé sous les vainqueurs des Gaules. Elle ne commence, en effet, à paraître dans l'histoire, qu'au XI^e. siècle, époque à laquelle Hugues Capet se fit céder ce lieu par les moines de Centule, pour y construire une forteresse qu'il jugeait nécessaire à la défense du pays.

L'ancien nom d'Albert était ANCRE. Il ne fut changé qu'après que le fameux Concini, qui en était seigneur (1), eut été sacrifié au juste ressentiment de la nation française :

Tel est le sort des grands : dans leur chute fatale,
De la gloire à la honte, il n'est point d'intervalle.

Cette ville a une filature de coton et un moulin à papier. Elle est traversée par un bras de la rivière d'Ancre. Les eaux de cette rivière, réunies au bout de la place, se précipitent avec fracas du haut d'un roc factice et forment une des plus belles cascades qui soient en France. La magnifique carrière de pétrifications découverte à Albert en 1752, y attire chaque année nombre de physiciens et de naturalistes.

(1) Il l'avait acheté moyennant 300,000 livres, dont Marie de Médicis lui avait fait présent. *Mémoires de Fontenay Mareuil.*

C'est une voûte, en merveilles féconde,
Où brillent suspendus les chefs-d'œuvre de l'onde.
Architecte, sculpteur, et peintre en même temps,
L'onde seule embellit ces lambris éclatants;
Descend en girandole et se courbe en arcade,
S'arrondit en bassin, s'élève en colonnade,
Se découpe en feston, se moule en chapiteaux,
Se groupe quelquefois en brillants végétaux.
A suivre tous ses jeux dans leur caprice extrême,
L'imagination se fatigue elle-même.
Jouissant, admirant, et créant à la fois,
L'inconstance souvent les compose à son choix,
Elle en fait des bouquets, des saules, des trophées;
On dirait qu'en ces lieux habitèrent les Fées;
On dirait que Cybèle a, dans ces antres frais,
Chargé le Dieu des eaux de bâtir son palais.
Non, jamais dans ses traits, jetés à l'aventure,
Le hasard ne sut mieux embellir la nature.

Les pétrifications sont très-difficiles à détacher, depuis qu'on en a envoyé beaucoup au Jardin des Plantes de Paris.

L'église d'Albert est un monument peu remarquable, déparé par les restaurations maladroites qu'on y a faites. Elle renferme une chapelle décorée d'une image de la Vierge, qui est en grande vénération dans tout le pays. Cette madone, en pierre noire, mais dont on a peint le visage, est couverte d'une robe à fleurs d'une

forme étrange. Les nombreux *ex voto* suspendus contre le retable d'autel, rappellent les guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession de la Mère du Sauveur. Cette statue fut, dit-on, découverte par un berger qui gardait son troupeau dans un lieu appelé *Brebières*, dont elle a pris le nom. Le clergé d'Ancre et d'un village voisin, ajoute la tradition, informé de la découverte, se rendit processionnellement à Brebières. L'image fut placée sur un char auquel on attela des chevaux vigoureux amenés par les habitants du village; mais malgré leurs efforts ils ne purent avancer. D'autres chevaux, de chétive apparence, conduits par des bourgeois d'Ancre, furent attelés à leur tour au même char, et l'emmenèrent sans peine aux portes de la ville, où l'Image miraculeuse fut déposée dans l'église (1). La procession des bergers, dont je vous ai parlé plus haut, rappelle chaque année sa translation dans ce temple.

Albert n'a plus que quelques restes de ses anciennes murailles. Sous les débris d'une

---

(1) *Description historique et pittoresque du Département de la Somme*, par MM. H. Dusevel et P.-A. Scribe ; tom. 1er, page 208.

porte, par laquelle on se rendait à Arras, on lit encore ces mots :

*L'an* 1653, ⊤ (l'Ancre) *a esté bruslée par le prince de*. . . . . . . . .

probablement Condé.

J'ai vainement cherché le château bâti par Hugues Capet, que l'auteur de l'*Histoire du Choléra dans le Département de la Somme* dit exister encore à Albert (1). Il est détruit depuis long-temps, et le nom seul d'une des rues de cette ville, celle du *Château*, en a conservé le souvenir. Il paraît, au reste, que cette forteresse, dans laquelle le célèbre Lahire fut prisonnier pendant quelque temps, ne consistait d'abord qu'en une forte tour, éclairée par d'étroites meurtrières; plus tard on y ajouta divers bâtiments pour le logement du châtelain et des hommes d'armes qui l'habitaient, et on entoura ces bâtiments d'une enceinte de larges murailles, à l'abri desquelles on repoussait les attaques de l'ennemi en temps de guerre. Ce château fut en partie ruiné à l'époque de la Fronde. Les habitants d'Albert cherchaient souvent un refuge dans ses vastes souterrains.

---

(1) In-8°. Amiens, 1833; page 449.

Les bords de la petite rivière d'Ancre, que j'ai parcourus, offrent une suite de vues riantes, de frais paysages. DERNANCOURT et quelques communes voisines, situées au milieu de masses épaisses de verdure, ressemblent, comme l'a dit si bien M. R. de Croy, à ces établissements que le nouveau continent voit s'élever chaque jour dans les clairières de ses forêts antiques. A peine un étroit sentier, tracé sur une digue qui retient les eaux, conduit à ces habitations couvertes d'un chaume qui descend jusqu'à terre. Un peu de boue et quelques morceaux de bois leur servent de murailles : les murs en pierres y sont presqu'inconnus. Sur le sommet de ces grossières constructions, croît la *joubarbe*, sorte de palmier en miniature, qui semble affectionner le toit du pauvre. Le ton pourpre ou rosé des *géraniums* sauvages se mêle à sa fleur d'un jaune d'or, et varie agréablement l'aspect de ces chaumières rustiques. Rien dans l'intérieur ne rappelle pourtant la barbarie des temps anciens, ni l'absence des connaissances usuelles : tout y est propre et utile. Les costumes singuliers que portaient autrefois les habitants de ces communes disparaissent insensiblement. On ne connaît plus rien qui soit particulier à ce canton, si ce n'est le grand mantelet noir à capuchon et à dentelles, dont les femmes

se parent les jours de fêtes, l'usage de ce vêtement est dû aux Espagnols qui occupèrent long temps la Picardie et qui nous ont laissé plus d'un souvenir.

MÉRICOURT-SUR-SOMME avait autrefois une église très-riche en antiquités. On y remarquait surtout une croix de cuivre émaillée, ornée de cristaux de différentes couleurs, et un crucifix ayant sur la tête une couronne royale, et sur les reins un tablier qui descendait jusqu'à mi-jambe.

Pierre de Fenin rapporte qu'Henri V, roi d'Angleterre, poursuivi par l'armée française, ayant passé la Somme avec son armée, en 1415, à Éclusier, se logea autour de MIRAUMONT (1). Pendant qu'il s'y trouvait, il fit proposer au roi de France de réparer tous les dommages qu'il avait causés à notre patrie, si l'on consentait à le laisser se retirer librement à Calais. Mais ses propositions furent rejetées, et bientôt les champs d'Azincourt virent tomber, sous les coups des Anglais, la fleur de la noblesse française (2).

(1) *Mémoires de Pierre de Fenin*, nouvelle édition, par Mlle. Dupont ; Paris, 1837, in-8°, page 61.

(2) *Tableau du Règne de Charles VI*, collection Petitot, tome VI, page 322.

Les nombreuses découvertes d'anciennes monnaies faites à POZIÈRES, semblent indiquer que cette commune fut, comme Miraumont, le théâtre d'évènements importants, sur lesquels l'histoire garde un profond silence. Lors de mon passage dans cette commune, on m'a fait voir des pièces de monnaie de Jean II, Charles V, Charles VI, rois de France ; d'Édouard III et Henri V, rois d'Angleterre ; de Sigismond, empereur d'Allemagne, et de Jean, archevêque de Mayence ; on les avait trouvées en 1836.

Un usage extraordinaire a attiré mon attention à THIEPVAL : je vis une foule de villageois qui faisaient des liens avec des brins d'herbe, et qui les attachaient aux arbres voisins d'une chapelle située dans le cimetière de cette commune, le jour de *Saint Pierre-ès-liens*.

Plusieurs auteurs parlent de BRAY-(1)-SUR-SOMME, comme d'un lieu considérable, et cependant ce n'est aujourd'hui qu'un simulacre de ville, peuplé de mille à onze cents ames. Bray avait anciennement des portes et des murailles ; on voit même, par un arrêt du parle-

(1) Le mot BRAY vient du Gaulois ; il signifie boue, marécage, lieu humide, etc.

ment, de l'an 1265, qu'alors cette ville était fortifiée, et que le maire et les jurés faisaient vendre le poisson qu'on pêchait dans les fossés qui l'entouraient, pour la réparation des murs (1). Il reste encore des vestiges de ces fossés. Les montagnes qui dominent Bray, ont toujours empêché cette ville de résister longtemps aux attaques de l'ennemi. Le duc de Penthièvre en était autrefois seigneur. Philippe-Auguste l'acheta, en 1210, de Guillaume, comte de Ponthieu. En 1345, après la sanglante bataille de Crécy, Philippe de Valois s'y retira avec quelques troupes. Les Anglais, sous les ordres du duc de Lancastre, assaillirent cette place quatorze ans après; mais ils furent vigoureusement repoussés par le comte de Saint-Pol et le seigneur de Lamerval. Le duc de Suffolck l'emporta d'assaut et la brûla l'an 1522; le prince Thomas de Savoie la réduisit en cendres, le 4 août 1636, pour se venger de la résistance opiniâtre que lui avait opposée le régiment de Piémont, à son passage à Cerisy; lors de l'invasion de la France par les troupes

(1) *Les Olim ou Registres des Arrêts rendus par la Cour du Roi, etc.*, publiés par le comte Beugnot, membre de l'Institut; in-4°. Paris, 1839, tome Ier, page 640.

alliées, une colonne d'environ 1200 hommes de cavalerie légère, la mit à contribution. Anciennement, le seigneur de Bray avait le droit de faire *anuchier* des cygnes sur la Somme, et les bannis ou exilés pouvaient y rentrer pendant la foire du 18 octobre.

En 1712, pendant la malheureuse guerre d'Espagne, Jean Noiret, habitant de cette petite ville, tua, dans une dispute, un cavalier de la garnison. Pour se soustraire à la justice, il se sauva en Frandre; et alla trouver, à Mons, un de ses compatriotes qui, après avoir déserté des troupes de France, était devenu chef de partisans chez les ennemis. Un jour qu'ils se promenaient ensemble, le partisan dit à Noiret: « *Tiens, mon ami, j'ai encore une fleur-de-lys » dans le cœur. Si tu veux me croire, tu pourras sauver la France et obtenir ta grâce.* » En même temps, il lui fait un détail circonstancié de l'état de l'armée ennemie et des moyens de profiter des fautes du général.

Noiret se présente au prince de Tingri, dans Valenciennes; il lui expose l'avis du partisan; le prince le goûte, et en informe le maréchal de Villars. Ce grand capitaine le mit à profit et battit les ennemis à Denain. Le partisan et Noiret eurent leur grâce. Ce dernier fut même fait officier. On se souvint long-temps à Bray

de lui avoir entendu raconter comment il avait ainsi contribué au salut de la France (1).

Bray possède une assez belle église. Elle a toute la hardiesse et l'élégance des édifices religieux du commencement du XIIIᵉ. siècle. Le clocher et la nef sont du XVᵉ. et d'un style très-inférieur au reste de l'édifice. Le chœur a deux rangs de fenêtres superposées, et la voûte en éventail fait un très-bel effet.

Autrefois le magister ou chantre de cette église choisissait, la veille de Noël, à matines, un écolier pour chanter la principale leçon de l'office du jour et présenter le *quignot* (2). Cette espèce de gâteau était distribué aux fidèles, lorsque le magister avait levé l'écolier en l'air et lui avait fait crier trois fois *Noël !*

Il existait, à CERISY-GALLY, un usage bien plus étrange : Le 23 avril, jour de Saint-Georges, patron de ce village, le clergé portait en procession, au haut d'un bâton, la statue équestre du Saint, et les gens du pays chantaient ses louanges ou l'injuriaient, suivant que les gelées d'avril avaient ou non épargné les bourgeons.

---

(1) Daire, *Histoire de la Ville d'Albert.*

(2) Ou *quignet.* Voyez le *Dictionnaire étymologique de Ménage.*

de la vigne et des arbres fruitiers (1). Un usage à peu près semblable se conserva pendant long-temps à Villeneuve-Saint-Georges, proche Paris. Le 23 avril, les habitants du lieu jetaient l'image de leur patron dans la Seine, quand, ce jour-là, leurs vignes avaient gelé. Il serait curieux de rechercher d'où pouvaient venir ces coutumes impies. Elles furent proscrites dans plusieurs diocèses, parce qu'elles donnaient lieu à la profanation des images des Saints (2).

Le château de MORLANCOURT est assez remarquable ; les marches de l'escalier par lequel on y parvient, semblent taillées dans la pierre. L'histoire garde le silence sur les événements dont ce château fut le témoin, et il n'existe aucune tradition, dans le pays, qui vienne éclairer sur ses anciens possesseurs.

Au bas du clocher de l'église de VILLERS, se trouve une petite inscription qui indique l'époque où les habitants de cette commune en expulsèrent les Espagnols, lorsqu'ils s'y pré-

---

(1) *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, in-8°, 1836, pag. 687 et suivantes.

(2) Voyez le *Mercure de France* d'avril 1735.

sentèrent pour les mettre à contribution. J'y vis aussi la modeste chaumière qu'habitait le comte *Friant*, avant d'embrasser la carrière des armes. La Belgique, l'Égypte, l'Allemagne, la Russie et la France furent tour-à-tour témoins des brillants exploits et des savantes manœuvres de ce brave général. Bonaparte, qui connaissait ses talents militaires, lui parlait plus familièrement qu'à ses maréchaux. Au commencement d'une grande bataille, Friant lui demande s'il ne le croyait plus propre à enlever des redoutes, puisqu'il le laissait dans l'inaction ? « *Mon cher ami*, lui répond Napo-
» léon, *on garde à la chasse les vieux limiers*
» *pour les derniers.* » Le portrait de ce valeureux guerrier décore la maison de sa mère. En le contemplant, je me rappelai ces vers que j'écrivis au bas :

C'est à toi, digne chevalier,
Si renommé par tes services,
Que sied bien ce cordon guerrier, (1)
Plus brillant sur des cicatrices.
Aux secrets d'un art destructeur
Initié dès ta jeunesse,

(1) Celui de grand' croix de l'ordre royal de la légion d'honneur.

Tu conserves dans ta vieillesse
Le feu de ta première ardeur.
Vienne le cours des ans rapides
Flétrir ce front si belliqueux,
Empreint des foudres homicides,
Près de ces sillons glorieux
On ne verra jamais les rides.

Je me suis arrêté deux jours à Suzanne, pour examiner la galerie d'antiquités que M. le comte d'Estourmel a formée dans son château. Le tombeau de Gilles, seigneur d'Estourmel, et d'Hélène de Noyelle, sa femme, a surtout attiré mes regards. Ces personnages sont représentés en demi-bosse sur ce tombeau qui a sept pieds de long sur trois pieds dix pouces de large. Gilles d'Estourmel fut le père d'un brave, de Jean d'Estourmel, qui contribua si puissamment, en 1536, à empêcher la prise de Péronne.

Le village de Sailly-Lorette a une église moderne fort jolie, et qui pourrait servir de modèle à ces architectes de département qui élèvent à grand frais des temples d'un style grèco-romain, vraiment détestable. Sailly fut brûlé par l'ennemi en 1636. Auprès était naguères une espèce de port, où l'on amenait les plus beaux grains de la province. Une partie

de ces grains, destinée à faire du biscuit pour les troupes de mer, gagnait Amiens par eau; l'autre était transportée, en cas de guerre, par Péronne, dans le Cambrésis et le Hainaut. Le canal actuel a rendu les communications plus faciles.

## XI^me^. LETTRE.

De Nesle, le....

Je serais charmé de ne plus avoir à vous entretenir de siéges et de batailles; mais notre département a été si souvent le théâtre de la guerre, qu'il m'est presqu'impossible, en vous parlant des villes et bourgs qu'il contient, de ne pas avoir, en même temps, à vous raconter une foule de désastres qu'ils ont essuyés par suite des querelles des rois et des dissensions politiques et religieuses.

La petite ville de Nesle a beaucoup souffert de ces calamités. En 1472, Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, passa la Somme, à la tête de 80,000 soldats, et vint sommer cette place de se rendre. La garnison se disposait à sortir, lorsque les bourgeois, irrités de n'avoir pas été compris dans la capitulation, ouvrirent les portes à l'ennemi. Cette action imprudente leur coûta cher : ils furent inhumainement égorgés, avec leurs femmes et leurs enfants.

Charles entra à cheval dans l'église Notre-Dame, et s'écria, en la voyant pleine de cadavres « *Sainct Georges ! veci belle boucherie* (1) ; *j'ai de bons bouchers.* » Ce barbare fit ensuite mettre le feu aux quatre coins de la ville, en disant, du ton de la plus froide indifférence : « *Tel fruit porte l'arbre de la guerre* ». Après quoi il renvoya à Louis XI, le gouverneur et quelques prisonniers à qui il avait fait couper le poing.

L'église de Nesle est un monument remarquable sous le triple rapport de l'ancienneté, de l'art et de l'histoire. Elle fut bâtie au commencement du XI^e. siècle, en 1021, sous le règne du roi Robert, par la munificence d'Hardouin de Croy, évêque de Noyon (2). De toutes les églises du département, c'est celle qui a conservé le plus de traces du style roman, quoiqu'elle ait été incendiée trois fois. Son aspect extérieur est sévère : le temps y a imprimé une teinte grisâtre qui indique, au premier coup-d'œil, un édifice antique. Le portail

---

(1) *Enquête du 10 novembre 1522 sur le sac et brûlement de la ville de Nesle* ; Bulletin de la Société de l'Histoire de France ; in-8°, Paris, 1834, tome I^er, II^e. partie, page 16.

(2) *Gallia Christiana*, in-folio ; Paris, 1751, tome IX, page 994.

est décoré d'une simple dentelure ; mais la porte latérale offre de riches ornements et des piliers couverts de canelures, ce qui se voit fort rarement. Les chapiteaux de ces piliers sont eux-mêmes très-curieux : on y voit des figures d'hommes et d'animaux grossièrement sculptées. L'intérieur de l'église présente de grands arcs doubleaux plein-cintre, mais cette partie du monument a subi tant de changements, qu'on ne peut plus en reconnaître que les formes principales, sans en saisir les détails. Le sanctuaire est séparé de la nef par un mur épais, percé d'un arc à l'imitation des églises latines et bisantines. Son élévation, de dix-neuf degrés, permet au prêtre qui est à l'autel, d'embrasser, d'un seul coup-d'œil, tous les assistants. Il existe sous le chœur une crypte, dont la voûte d'arrête plein-cintre est supportée par des colonnes en marbre noir polygones, à chapiteaux couverts de divers animaux. Une obscurité mystérieuse y appelle le recueillement, le silence et la prière.

L'ancienne salle du chapitre tenant à l'église, est également remarquable. La retombée des nervures des voûtes repose sur un seul pilier chargé d'écussons, dont on ne peut plus malheureusement distinguer les armoiries. On lit au haut ce distique latin :

*Saeclis ter quinis lustrisque novum modo lapsis,*
*Hanc tibi construxit fabrica nostra domum.*

On voyait autrefois, dans l'église de Nesle, le buste d'un homme célèbre, du patriarche Amauri, né dans cette petite ville, et qui refusa de couronner le roi de Jérusalem, s'il ne quittait Agnès de Courtenai, sa femme et sa parente au quatrième degré.

Ce fut à Nesle que se tint, en 1200, le concile convoqué par le cardinal Octavien, légat du pape, afin de lever l'interdit jeté sur le royaume de France, et de forcer Philippe-Auguste à reprendre Ingelburge, qu'il avait épousée à Amiens, et qu'il répudia pour s'unir à Agnès de Méranie. Tous les archevêques et évêques de France se trouvèrent à ce concile. Le roi de France s'y rendit avec toute sa cour, et Ingelburge y assista également (1).

Le marquisat de Nesle était le premier, le plus beau et le plus ancien de France. Dix-huit cents fiefs en dépendaient. L'histoire nous a conservé la réponse énergique que fit le connétable de Nesle, lors de la bataille de Courtrai,

---

(1) Voyez *l'Art de vérifier les Dates*; — l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, par le P. Longueval, livre XXVIII; — l'*Histoire de Fleury*, livre LXXV, page 25.

à Robert, comte d'Artois, qui traitait ses sages observations de conseils pusillanimes : « *Vous n'avez qu'à me suivre*, dit-il, *et vous* » *verrez si je suis mesticuleux et felon. Je* » *vous menerai si avant dans la mêlée, que* » *vous n'en reviendrez jamais.* »

Louise-Julie de Nesle était une des plus belles femmes de son temps. Louis XIV la choisit pour maîtresse ; mais sa jeune sœur la remplaça bientôt dans le cœur du monarque. Ce prince la créa duchesse de Châteauroux. A l'exemple de madame de La Vallière, elle expia ses erreurs dans une retraite religieuse.

J'admire et plains une femme jolie,
Elle a toujours la guerre à soutenir ;
Nous l'adorons, et quand elle s'oublie,
Par le mépris on nous voit l'en punir.

On croit que Blondiaus ou Blondel, ce troubadour fidèle qui fit rendre la liberté au vaillant Richard-Cœur-de-Lion, était de Nesle. Léopold, duc d'Autriche, avait arrêté le monarque anglais à son retour des croisades, et lorsqu'il traversait ses états déguisé en pélerin. On ne savait plus en Europe ce qu'était devenu Richard, quand Blondel se mit à sa recherche et parcourut l'Allemagne avec l'ha-

bit et la lyre d'un ménestrel. Arrivé devant le château où gémissait, disait-on, un illustre captif, Blondel entendit chanter le premier couplet d'une chanson qu'il avait composée avec Richard; il répéta le second couplet, et le prisonnier reconnut Blondel. Alors le troubadour se hâta de revenir en Angleterre annoncer qu'il avait enfin découvert la prison du roi Richard, qui bientôt obtint sa liberté, moyennant une forte rançon (1).

FALVY-SUR-SOMME rappelle quelques souvenirs. Le fils du duc Jean de Calabre y fit un assez long séjour en 1472. Il s'était rendu auprès du duc de Bourgogne pour obtenir la main de la princesse sa fille; mais il arriva bientôt ce qui arrive parfois aux amants vulgaires : l'amour de Jean s'éteignit auprès de Marie; il demanda, en conséquence, au duc de Bourgogne, la permission de retourner dans son pays, sans conclure un hymen qui ne lui convenait plus (2).

L'église de Falvy a attiré mon attention : le portail se compose d'un pignon élevé, flanqué latéralement de deux restes de bas-côtés adaptés

(1) Voyez la note placée à la fin du volume.

(2) *Mémoires d'Olivier de la Marche*, livre II, chap. II.

à la toiture en appentis. Le principal porche, à la Tudor, est surmonté d'une fenêtre très-ébrasée. L'intérieur n'offre rien qui mérite de vous être signalé. . . . . . . . .

Il existe à Saint Christ, une source d'eaux minérales, composées des mêmes éléments que celles de Forges. Elles sont d'une efficacité reconnue dans toutes les maladies qui résultent d'obstructions du foie et de la rate. Une foule de malades se rendent de très-loin à cette source, au retour du printemps :

Lise y vient de son teint rafraîchir les couleurs ;
Le guerrier de sa plaie adoucir les douleurs,
Le gourmand de sa table expier les délices ;
Au Dieu de la santé tous font leurs sacrifices.

J'ai vainement cherché à connaître quel pouvait être l'homme auquel on a élevé, près de Voyennes, une tombe, appelée par les habitants des campagnes voisines, *tombeau du roi Roboam* (1). Un voile épais cache l'origine de ce monument, comme celle de presque toutes les tombelles gallo-romaines.

---

(1) *Mémoire sur les Voies romaines vulgairement appelées* Chaussées de Brunehaut, *qui traversent la Picardie, etc.*; par Grégoire d'Essigny; in-8°. Paris, 1811, page 34 à la note.

Chaulnes, autrefois duché-pairie, manque non-seulement d'eaux minérales, mais même d'eau naturelle. Pour s'en procurer, les ducs de Chaulnes avaient été obligés d'y faire établir des pompes; quand elles allaient, les puits des communes voisines devenaient secs (1). « Nous avons vu les machines de M. de Chaulnes, écrivait en 1689 madame de Sévigné; elles sont admirables et d'une simplicité sublime. On voit cinq gros jets d'eau dans le parterre et les boulingrins, un abreuvoir, qui est un petit canal; des fontaines à l'office et à la cuisine, à la lessive; et autrefois, *il n'y avait pas de quoi boire.* » Dans une lettre de la même année, cette femme célèbre vante beaucoup la beauté du château de Chaulnes et de ses proménades, où tout était régulier et magnifique. La charmille passait, avant la révolution, pour être plus belle que celle des jardins de Versailles. Elle avait trente pieds de hauteur et un labyrinte fort remarquable :

Dans un labyrinthe ici bas
L'homme est toujours réduit à vivre,

(1) Le propriétaire du château de Chaulnes en envoie chercher à la fontaine de Labourie, à trois quarts de lieue de là.

Mais cet aveugle ne sait pas
Quel est le chemin qu'il doit suivre.
Il est long-temps à réfléchir
Quel est le meilleur, le plus sage;
Quand il vient à le découvrir,
Il est à la fin du voyage.

On voit, par un ancien registre de la ville d'Amiens (1), qu'en 1567, Charles IX vint à Chaulnes, et que le maire et les échevins de la capitale de Picardie furent obligés de se transporter en ce lieu pour lui prêter obéissance. Le monarque n'avait pas jugé prudent d'approcher plus près de cette capitale, à cause des troubles qui agitaient alors le royaume. Cinq ans après, Léonor d'Orléans, duc de Longueville, lança de Chaulnes une proclamation dans laquelle il ordonnait au peuple de son gouvernement de Picardie, de garder l'édit de pacification, *sous peine de la vie*. Le monarque, disait-il dans cette pièce curieuse, voulait éviter *que semblable esmotion que celle qui estoit advenue à Paris par la mort de M. l'admiral* (2),

(1) 38e. *Registre aux Délibérations de l'Échevinage*, coté T.

(2) Gaspard de Coligni, tué le jour de Saint Barthélemi, 24 août 1572.

*se soub levât parmy ses subjets les ungs contre les autres.* Richelieu se trouvait à Chaulnes en 1640. Il y fut, selon l'usage, l'objet des plus basses flatteries. Le maire et les échevins de Montdidier étant venus pour le saluer, mais n'ayant pas observé le cérémonial qu'il avait introduit pour être admis en sa présence, furent accueillis avec une extrême froideur par le ministre ambitieux et despote. Le refus positif du *don des octrois, qu'ils sollicitaient en faveur de la ville*, fut le résultat d'un manque de convenance, qu'un ministre aussi grand que l'était d'ailleurs Richelieu, eut bien dû pardonner aux échevins d'une petite ville.

C'est dans le bourg de Chaulnes qu'est né Lhomond, ce savant modeste, qui consacra sa vie entière à l'instruction de la jeunesse, pour laquelle il composa un grand nombre d'ouvrages élémentaires très-estimés.

On remarque à Dompierre, comme dans presque tout le Santerre, une coutume aussi nuisible aux intérêts des propriétaires qu'aux progrès de l'agriculture. Une ligue coupable unit tous les fermiers de ce pays, et malgré les lois, ils se perpétuent dans la jouissance des biens qui leur ont été affermés. Ils cèdent ces biens à leurs enfants comme s'ils leur appartenaient. Les cultivateurs qui oseraient

prendre à bail les terres que d'autres exploitent, sans leur payer ce qu'on appelle *le droit de marché*, seraient regardés comme des scélérats, comme des ennemis publics. On les désigne ordinairement sous le nom odieux de *dépointeurs*, et presque toujours ils sont punis par le fer ou le feu. C'est ainsi qu'en 1783, le curé de Dompierre fut assassiné, à la porte de son église, pour avoir voulu cultiver lui-même une partie des terres dépendant de sa cure, qui étaient louées précédemment. Ce crime demeura impuni, personne n'ayant voulu déposer contre l'assassin.

J'ai couché une nuit à LIHONS, où naquit, en 1744, le général de Boubers. On y remarque un tout petit télégraphe et une église moderne, quoique bâtie dans le goût ancien. On conservait autrefois, dans cette église, le corps de Sainte Eugénie, et celui de Sainte Victoire, dont le duc de Chaulnes lui avait fait présent au retour de son ambassade de Rome. Le prieuré était un des plus anciens de France. Il avait pour armoiries deux clés et une épée couronnée (1). L'échevinage dépendait du

(1) *Histoire du Doyenné de Lihons*, par l'abbé Daire; manuscrit de la bibliothèque d'Amiens.

prieuré. Chaque année, le dimanche de *Quasimodo*, le prieur, le prévôt et les habitants de Lihons se réunissaient dans la chapelle, et élisaient chacun deux échevins. Les moines seuls pouvaient avoir un sceau public (1). Ils instituaient aussi tous les ans deux jurés chargés de prendre soin des veuves et des orphelins. Quiconque mettait la main sur le prieur ou le prévôt, avait le poing coupé, était fouetté par les rues et banni pour toujours. Le dernier abbé du monastère de Lihons fut le célèbre cardinal Maury. Nommé député du clergé à l'Assemblée Constituante, par le bailliage de Péronne, on sait de quel talent il fit preuve à la tribune nationale :

Des plus grands intérêts profondément rempli,
L'orateur en lui-même un instant recueilli,
Méditait de son art les brillantes merveilles;
Par le plaisir des yeux prévenait les oreilles,
S'arrêtait à propos, se taisait à dessein,
S'exprimait d'un regard, et parlait de la main;
Tantôt insinuant, circonspect et timide,
Préludait lentement; tantôt brusque et rapide,
Et d'un exorde adroit dédaignant les lenteurs,
Partait comme l'éclair, et tonnait dans les cœurs.

---

(1) *Cartulaire de Lihons*, manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, folio 12 et suivants.

On lit dans la chronique de Saint-Denis, que les Français, sous la conduite du roi Dagobert, firent un si grand carnage des Huns, à Lihons, que ce lieu prit le nom de *Lihons-en-Sang-Terre* (1). Mais cet évènement me paraît tout-à-fait fabuleux.

En 1437, un grand nombre de partisans français, sous la conduite d'Antoine de Chabannes et de Robert Floquet, vinrent se loger à Lihons, et mirent tout le pays environnant à contribution. « On les nommait, en commun langage, *les escorcheurs*, dit Monstrelet, parce que toutes gens qui étaient rencontrés deux, étaient devêtus de leurs habillements *tout net jusques à la chemise* (2). » Plus tard, en 1468, le duc de Bourgogne établit son camp près Lihons, où il séjourna si long-temps, que, pour payer son armée, il fut obligé de changer le cours de la monnaie et d'en augmenter la valeur (3), ce qui causa un tort considérable aux marchands.

---

(1) Ou terre *couverte de sang* ; et selon d'autres, *saine terre*.

(2) *Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, liv. II, chapitre CCXXI.

(3) 48e. *Registre aux comptes de la ville d'Amiens*, manuscrit sur vélin, coté Y, 3.

Il existait une léproserie à FOUCAUCOURT, dans le XIII^e. siècle. On y recevait alors les croisés du Santerre qu'avait épargnés le glaive des Sarrasins, et qui rentraient dans leur patrie couverts d'une lèpre hideuse. On conserva long-temps, dans la chapelle de cette espèce d'hôpital, les palmes rapportées de l'Orient par ces infortunés soldats de la Croix (1). Foucaucourt est la patrie du P. Longueval, auteur de l'*Histoire de l'Église gallicane*. — J'y fus invité à une noce, c'était celle d'un ci-devant jeune homme; car la manie de beaucoup d'habitants de ce village est de ne se marier que quand les cheveux blanchissent. Peut-être feraient-ils mieux encore de ne se marier jamais. Quoiqu'il en soit, j'acceptai fort poliment l'invitation, afin de pouvoir mieux observer et les mariés et leurs amis :

Il fallait voir arriver ces barbons,
Péniblement, aidant de leurs bâtons
Leurs pas pesants et leur démarche lente;
Portant sur un cou tors une tête tremblante :
Vous n'avez pas vu, de vos jours,
De noce plus burlesque attrister les Amours....
On eût dit, à les voir près d'une table ronde,
Réunis tous au même lieu,

(1) Voir aux notes.

Qu'ils venaient là se dire adieu
Pour se revoir dans l'autre monde.

Le canton de COMBLES ne renferme aucune commune qui soit bien remarquable. L'église du chef-lieu, bâtie en 1772, dans le mauvais goût du temps, est décorée de quelques statues qui font honneur au ciseau d'un jeune sculpteur appelé Caudron, qui y reçut le jour. On distingue surtout un Saint Sébastien, placé près des fonts baptismaux, et l'Ange Gardien conduisant au ciel l'ame personnifiée par un enfant.

LEFOREST, près Maurepas, est le lieu natal du lieutenant-général Domon, qui se couvrit de gloire et s'acquit une si belle renommée au milieu des combats.

C'est à LONGUEVAL qu'on vit long-temps briller la noble et ancienne famille de ce nom. Plusieurs de ses membres, vous le savez, jouent un grand rôle dans nos annales, et les chroniques ont célébré à l'envi leurs glorieux faits d'armes, leurs vaillants exploits.

# XIIme. LETTRE.

De Ham, le....

De Péronne à Ham (1), où je suis arrivé ce matin, il n'y a que cinq lieues ; mais le chemin est tellement mauvais, que je suis resté plus de six heures en route :

Une charrette à double roue,
Et que traîne un faible mulet,
Est le trémoussoir qui secoue
Le pauvre diable qui s'y met.

Ham domine une plaine fertile; des marais l'entourent. Le château-fort, qu'on découvre d'assez loin, jette dans l'ame la terreur et l'effroi :

Vous peindrai-je ses tours antiques, surannées,
Dont le sommet audacieux
N'a point encor fléchi sous le poids des années,

(1) En latin *Hamus* ou *Hamum*.

Et qui semblent braver les cieux?
Peindrai-je ses fossés, redoutables abîmes,
Où croît un sinistre gazon,
Interprête menteur de l'aimable saison,
Qui n'a jamais fleuri pour les pâles victimes
Qu'enfermait autrefois la royale prison?

Je n'en ai ni la force, ni le courage. Contentez-vous de savoir que ce château, sur la porte duquel on lit cette inscription : **Mon mieux**, fût bâti vers l'an 1470, par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, que Louis XI fit plus tard décapiter. La grosse tour a cent pieds de hauteur et de diamètre; ses murs ont trente-six pieds d'épaisseur : c'est la plus forte qui existe en France. M. Depping a prétendu à tort que le château de Ham renfermait de ces terribles *oubliettes*, à l'aide desquelles on faisait passer subitement un malheureux prisonnier des douceurs de l'espérance, au supplice le plus affreux. Il n'existe dans cette prison que de sombres cachots, où, comme à Doullens, gémirent d'illustres captifs, parmi lesquels on cite le comte de Marbeuf, ancien gouverneur de la Corse et protecteur de Napoléon; le maréchal Moncey, et les derniers ministres de Charles X : MM. de Polignac, de Chantelauze, de Guernon-Ranville et de Peyronnet. Ce der-

nier composa, pendant sa captivité, son *Histoire des Francs* (1), ouvrage où l'auteur a réuni, d'une manière remarquable, les qualités de l'écrivain à celles de l'historien.

Si l'on en croit la chronique, dit M. de Lafons, un individu enfermé dans l'un des cachots de la grosse tour serait devenu le héros d'une histoire merveilleuse qu'on ne manque jamais de raconter aux jeunes filles qui viennent la visiter.

C'était, dit-on, un capucin que ses ferventes prières avaient soutenu, pendant de longues années, au milieu des horreurs de sa prison, et dont le corps s'était tellement endurci aux privations de toute nature, que la pierre qui lui servait de chevet, céda mollement sous le poids de sa tête. Cette pierre merveilleuse, ajoute-t-on, avait conservé l'empreinte de son visage et de son oreille, au point qu'on en distinguait parfaitement le contour et les formes.

Pour la rendre plus intéressante, on lui prêta par la suite une propriété plus surprenante encore. On débita donc que toute jeune fille qui voudrait se donner la peine de venir

---

(1) *Histoire des Francs*, *première Race*; Paris, 1838, 2 vol. in-8°.

la visiter et, d'en recueillir religieusement un petit morceau, se marierait infailliblement dans le cours de l'année. Mais, comme les critiques ne respectent rien, la pierre du capucin devint bientôt l'objet d'une malicieuse chanson, dont nous nous contenterons de rappeler le couplet suivant :

. . . . . Filles de la Picardie,
Venez au caveau de Ham,
Et l'église vous marie
Avant qu'il soit un an.
Ayez figure vermeille,
Bonne dot, et pour certain
Vous bénirez l'oreille,
L'oreille du capucin (1).

Le beffroi de Ham est une tour en grès, munie de piliers butans ou contreforts, avec ornements en pierre dans le style de la Renaissance, ce qui pourrait lui faire assigner pour date le XVI^e^. siècle.

Ce beffroi, qui ressemble au clocher d'une église, rappelle seul le souvenir de la commune de Ham. L'établissement de cette commune,

(1) *Notice sur la Ville et le Château de Ham*, in-8°. Amiens, 1839.

qui remonte à l'an 1188, et qu'on attribue à Odon III, seigneur de Ham; fut ratifié la même année par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en présence de l'abbé de l'église Notre-Dame (1). Entre les diverses franchises et libertés qu'elle confère aux bourgeois de Ham, on remarque celle de pouvoir se marier *sans la permission du seigneur* (2). En 1355, Jean IV accorda, de son côté, aux hamois, la faculté de boire du vin sans en donner au châtelain; il permit aussi aux marchands de sel de pouvoir en vendre librement dans la ville, moyennant un cent d'œufs, exigible chaque année : et il obligea les maréchaux du pays à lui ferrer chacun un cheval, à condition qu'il leur donnerait à diner trois fois par an. Ces prestations bizarres semblent confirmer ce que je vous ai dit précédemment de l'étonnante adresse avec laquelle les anciens seigneurs savaient créer des redevances plus ou moins étranges, plus ou moins ridicules.

Un des beaux monuments de la ville de Ham était son ancienne abbaye. Il ne reste que l'église, dont le portail, orné de fausses fenêtres

(1) Aug. Viromand, page 849.
(2) *Sine concessione domini.*

à colonnettes, offre de nombreux vestiges de style roman. La nef ne paraît pas aussi ancienne que le portail et le chœur. Elle est séparée des bas-côtés par de larges arcades, au-dessus desquelles on remarque des bas-reliefs du temps de Louis XIV, représentant plusieurs traits de l'Écriture-Sainte. La tribune de l'orgue pose sur de hautes colonnes en marbre. Un superbe baldaquin aussi en marbre, se remarque à l'entrée du chœur. Sous le chevet de l'église règne une belle crypte. Elle servait autrefois de sépulture aux seigneurs de Ham. Trois de leurs tombeaux, échappés aux ravages de la Révolution, existent encore dans cette crypte : ceux d'Odon IV, seigneur de Ham, et d'Isabelle de Béthencourt, son épouse, sont extrêmement curieux. Odon est représenté sur sa tombe, revêtu d'une chemise de mailles ; de la main gauche il tient son écu, orné de trois croissans (1), et de la droite il saisit son épée, dont il eût pu faire un meilleur usage après la funeste bataille d'Andrinople, en 1205. L'histoire nous apprend, en effet, que cet Odon et quinze autres chevaliers quittèrent furtivement l'armée des croisés la nuit

---

(1) Voyez aux Notes.

même de cette bataille, et gagnèrent en toute hâte Constantinople, où ils répandirent l'alarme, *ce dont ils reçurent mout grant blâme*, dit Villehardouin (1).

Avant la conquête de Cambrai, Ham était une des plus fortes places de la Picardie. En 1411, le duc de Bourgogne s'étant rendu maître de cette ville, malgré la longue et admirable défense du connétable d'Albret, la livra aux flammes, pour la punir d'avoir pris le parti du duc d'Orléans. Dans le XVIe. siècle, elle eut de nouvelles calamités à subir : tombée au pouvoir de l'ennemi après la bataille de Saint-Quentin, elle fut reprise par le duc de Bouillon sur les Espagnols en 1595. Peu d'affaires furent aussi vives. La garnison se défendit avec opiniâtreté ; mais les Français, furieux de la mort du duc d'Humières, la repoussèrent de rue en rue, et finirent par la massacrer. En 1815, Ham résista aux Prussiens, quoiqu'investi par une colonne d'environ trente mille hommes aux ordres du général Tielman. Le commandant du château n'en

---

(1) *De la Conqueste de Constantinoble*, par Geoffroi de Villehardouin ; édition accompagnée de Notes et de Commentaires, par M. Paulin-Paris ; in-8°. Paris, 1838, page 121.

sortit qu'après avoir obtenu une capitulation honorable du chef des troupes alliées.

Les habitants de Ham sont aimables, ils accueillent les étrangers avec un empressement remarquable. La plupart sont musiciens; ils ont même formé une petite société philharmonique, qui exécute de temps en temps d'assez jolis concerts. Le surnom de *sots*, qu'on leur donnait autrefois, vient de ce qu'il y avait dans leur ville, une compagnie de fous, dont le chef prenait le titre de *prince des sots*. Ces fous montaient sur un âne, tenant la queue en guise de bride, et on ne pouvait faire de folies sans la permission du prince, sous peine d'amende (1).

Au commencent du xv^e^. siècle, un comte de Guisnes s'était arrogé un droit infâme sur les femmes les plus aimables de Ham.

Cette ville a vu naître Saint Gilbert, évêque de Meaux, et Louis de Bourbon, cardinal-archevêque de Sens (2). Elle a produit, à une époque plus récente, un grand orateur, le

---

(1) *Proverbes et Dictions populaires aux* XIII^e^. *et* XIV^e^. *siècles*, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Crapelet; 1 volume grand in-8°. Paris, 1831, page 78.

(2) Fleury, tome 31^e^. Paris, 1786, page 138.

général Foy. Les discours éloquents qu'il prononça à la tribune, comme député, furent admirés par ceux-là mêmes qui ne partageaient point ses opinions politiques. La sculpture, la lithographie et le burin, ont reproduit à l'envi les traits de cet illustre orateur. C'est encore à Ham que naquit Vadé, le créateur du genre poissard, Vadé, dont les petites pièces eurent la vogue à la foire et sur les boulevards, et qui fit beaucoup de vers spirituels, tels que ceux-ci :

Si vous voulez être heureux
Dans l'empire de Cythère,
Brûlez des plus tendres feux,
Vous serez sûr de plaire.

Du papillon trop léger
Évitez l'humeur volage
On perd du temps à changer,
La constance est plus sage.

Depuis Ham jusqu'à Bray, la vallée de Somme forme une suite d'étangs et de marais, qui offre un aspect monotone et pénible : des joncs, des roseaux, des coteaux sans mouvement et sans perspective, de misérables cabanes de pêcheurs, semblables aux huttes des anciens Gaulois, voilà tout ce qu'on y trouve. A la tris-

tesse de ce paysage, se joint le cri lugubre des oiseaux aquatiques. Partout on n'aperçoit que de malheureux habitants attaqués de fièvres périodiques, et qui paraissent se débattre sous le poids d'une existence douloureuse. Ce spectacle pénètre le voyageur d'un tel sentiment de tristesse, que, lorsqu'il abandonne cette vallée pour gagner les hauteurs, ou qu'il poursuit sa course au-delà, il se sent comme délivré d'un fardeau qui l'oppressait (1).

On m'a fait voir, à TERTRY, le champ de bataille où Berthaire fut vaincu, l'an 687, par Pépin d'Héristal, qui, bientôt après, fut proclamé maire du palais, et régna sous le nom du faible roi Thierri. Ce champ occupe les hauteurs qui dominent la rivière d'Omignon, dont les bords escarpés présentaient une barrière naturelle aux deux rivaux (2).

ATHIES, dont le clocher avait frappé mes regards, lorsque je me rendais à Ham, existait, dit-on, du temps des Romains. Au moins ce lieu

---

(1) *Statistique manuscrite du Département de la Somme*, conservée aux Archives de la préfecture; in-folio.

(2) On trouve le récit de la bataille dans l'*Histoire des Francs*, par M. de Peyronnet, tome II, page 296 et suivantes.

était-il anciennement fortifié, et l'on voit même encore des vestiges de ses murailles. On prétend que Sainte Radegonde, reine de France, célèbre par sa beauté et sa vertu, habita le château d'Athies, avant de prendre le voile à Noyon. L'humilité de cette pieuse reine était si grande, qu'elle lavait souvent elle-même, dans les bains ou thermes qui s'y trouvaient, les femmes pauvres auxquelles elle faisait l'aumône (1). Là, dit M. Augustin Thierry, par une louable fantaisie de son maître et de son époux futur, elle reçut, non la simple éducation des filles de race germanique, qui n'apprenaient guère qu'à filer et à suivre la chasse au galop, mais l'éducation des riches gauloises. A tous les travaux élégants d'une femme civilisée, on lui fit joindre l'étude des lettres romaines, la lecture des poètes profanes et des écrivains ecclésiastiques... La maison d'Athies, où elle avait été élevée et qu'elle avait reçue en présent de noce, devint un hospice pour les femmes indigentes (2); cet hospice, selon d'autres écrivains,

---

(1) Ipsa eas lavans in Thermis.; *Acta S. Benedict*, *sæcul. I.* page 320.

(2) *Nouvelles Lettres sur l'Histoire de France*, Ve. lettre; — *Revue des deux Mondes*, tome 6e, 3e. livraison; in-8o. Mai 1836; page 288 et suivantes.

jouissait d'un revenu important, des produits de seize cents journaux de terre qu'il devait à la générosité du marquis de Nesle.

Athies appartint long-temps à Raoul, comte de Vermandois. Cet usurpateur en dépouilla une dame veuve qu'il avait épousée, qu'il répudia ensuite et fit périr par le poison. J'ai été me promener dans le cimetière de ce village, et n'ai vu aucun de ces monuments fastueux que l'on élève à grands frais à la mémoire des morts. Pendant que je m'y trouvais, on enterra une jeune fille; les compagnes de son enfance, la tête cachée sous de longs voiles blancs, se prosternèrent sur le tertre de gazon qui recouvrit bientôt ses restes. Elles suspendirent ensuite des couronnes de buis aux bras de sa croix, et se retirèrent en sanglottant, après l'avoir baisée. Ce spectacle m'attendrit. Il avait quelque chose de bien plus touchant que la vue du char funèbre qui traîne pompeusement la dépouille mortelle des riches habitants des villes jusqu'à leur dernière demeure.



## XIII^me. LETTRE.

---

De Montdidier, le....

En arrivant à Montdidier par la route d'Amiens, j'ai été frappé du joli point de vue qu'offre le collége de cette ville. Montdidier est situé sur le penchant d'une montagne, au bas de laquelle coule la rivière du Dom. On découvre quelques vignobles dans le lointain. L'intérieur de la ville m'a paru fort triste. La plupart des maisons sont vieilles, et beaucoup de rues inégales ou mal pavées. L'hôtel-de-ville, construit dans le XVII^e. siècle (1), n'a de remarquable qu'une petite figure appelée *Jean Duquesne*, qui frappe les heures, et qui occupe au haut du beffroi un réduit à peu près semblable

. . . . au sublime siége
D'où, flanqué des trente-deux vents,
L'auteur de l'almanach de Liége

---

(1) *Inventaire des Registres, Titres et Papiers de la ville de Montdidier*, ès années que François De Lamorlière,

Lorgne l'histoire du beau temps,
Et fabrique avec privilége
Ses astronomiques romans.

On a gratté assez mal à propos les armes de la ville qui décoraient le fronton de cet hôtel. Ces armes étaient d'azur, semées de fleurs de lis d'or, à la tour d'argent, surmontée d'un donjon aussi d'argent. Il a aussi perdu ses anciennes chartes : elles avaient été accordées aux habitants de Montdidier par les rois Philippe-Auguste, Philippe-le-Bel et Louis XIV.

La charte de Philippe-Auguste remontait à l'an 1195. Elle donnait une idée bien avantageuse de l'impartialité qui distinguait alors les jurés de Montdidier. Ce prince déclare, en effet, dans cette charte, que *s'il arrive qu'il ait quelque différend contre quelqu'un de la ville, les jurés lui rendront justice.* Pour se soumettre ainsi au jugement des échevins de Montdidier, il fallait nécessairement que le roi de France connût leur équité, et qu'il eût une pleine confiance dans leur intégrité et leurs lumières.

---

conseilier au bailliage, en a esté maieur ; avec un sommaire du contenu èsdits registres. In-folio manuscrit, p. 424.

L'ancien bailliage, occupé par le tribunal de première instance, est un édifice du style roman dégénéré : il a des salles spacieuses, et un vestibule où l'on voit des tapisseries du XVII^e. siècle, représentant la *Fuite des Israélites de l'Égypte, Moïse faisant jaillir l'eau du rocher, le Veau d'Or,* etc. Le tribunal de Montdidier est peut-être le seul de tout le ressort de la cour royale d'Amiens, où les avocats et les avoués aient conservé l'usage de prononcer un discours public, après avoir prêté serment. L'orateur ne manque jamais, dans cette circonstance, de faire l'éloge de la ville et celui des dames devant lesquelles il a l'honneur de débuter dans la carrière du barreau.

L'architecture de l'église Saint-Pierre m'a semblé un peu massive, malgré la richesse des sculptures qui surchargent l'extérieur de ce monument. Il fut commencé en 1496, et achevé vers l'an 1580. On reconnaît aisément, en examinant avec un peu d'attention ses portes, ses fenêtres, ses tourelles et balustrades, qu'il fut construit, en grande partie, à l'époque où les artistes français avaient adopté un nouveau système de décoration pour les façades des églises, consistant à les couvrir d'élégantes ciselures et à leur donner moins d'élévation qu'on ne l'avait fait aux XIII^e.

et XIVe. siècles. L'intérieur de l'église Saint-Pierre indique, d'ailleurs, qu'on avait d'abord conçu le projet de donner plus d'élévation à ce monument. C'est par ce motif qu'on y fit des piliers capables de supporter le plus lourd fardeau; mais le nouveau style, qui voulait que les voûtes s'abaissassent, au lieu de s'élancer hardiment vers le ciel, engagea à modifier le plan primitif, et l'église Saint-Pierre en a conservé un air lourd et écrasé, fort disgracieux à l'œil. A l'entrée de l'aile gauche, on remarque une pierre sépulcrale fort curieuse, à cause de son antiquité. Raoul de Crespy, comte de Valois et de Montdidier, mort excommunié en 1074, pour avoir répudié sa légitime épouse et contracté un nouvel hymen avec Anne de Russie, veuve de Philippe Ier, roi de France, est représenté en demi-relief sur cette pierre, le corps couvert d'une robe courte, les mains jointes, et ayant une épée à ses côtés. Un ange soutient le coussin sur lequel sa tête repose. A ses pieds est un lion qui semble saisir un chien à la gorge (1). Raoul avait, dit-on, fait construire

(1) H. Dusevel, *Mémoire manuscrit sur les Monuments historiques du Département de la Somme*, couronné par l'Institut de France.

son tombeau de son vivant, et après sa mort, son armure resta long-temps suspendue au-dessus. Il passait pour le seigneur le plus riche et le *plus intrépide à la guerre.* Il réunissait beaucoup de qualités brillantes qui le rendaient un des hommes remarquables de son temps. Par malheur, l'ambition le dévorait. Il dépouilla presque tous ses voisins de leurs domaines, pour augmenter le sien. On rapporte que Simon de Crespy, son fils, ayant fait ouvrir son tombeau pour exhumer ses restes et les transporter dans un lieu qui lui appartînt plus légitimement que Montdidier, fut saisi d'horreur à la vue d'un serpent qui lui rongeait la langue en punition de ses parjures. Ce récit vous paraîtra, sans doute, comme à moi, un peu exagéré.

On doit la conservation de la tombe de Raoul à M. Chandon, maire de Montdidier, dont le zèle pour la restauration des monuments du Moyen-Age mérite les plus grands éloges. Cet administrateur éclairé a aussi fait placer, dans la même église, une belle vitre peinte, provenant de l'ancien hospice. Les couleurs de cette vitre sont admirables : elle représente la Transfiguration, et fut donnée par Pierre de Vignacourt, capitaine de Montdidier, dans le xv[e]. siècle.

Le grand autel en marbre rouge, noir et

blanc est très-remarquable. On le doit, dit-on, au ciseau de Blasset, célèbre sculpteur d'Amiens, sur les dessins duquel on construisit les deux magnifiques chapelles qui accompagnent le chœur.

Le peuple des environs de Montdidier avait surnommé l'église Saint-Pierre *l'église d'or*, à cause du lambris doré qui entourait le sanctuaire. Les dorures de ce lambris n'existent plus. On a jugé plus convenable de les remplacer par des peintures, triste ouvrage d'un inepte barbouilleur.

On montre une grande dévotion pour Saint Lugle et Saint Luglien, à Montdidier. Le premier, avait été roi, et le second était évêque d'Hibernie, selon la légende. On croit qu'ils préservèrent la ville d'un affreux incendie, et les campagnes voisines d'une stérilité complète. Par reconnaissance, leurs reliques, enchassées dans deux bustes, sont ordinairement portées en procession le jour de leur fête.

L'église du Saint-Sépulcre n'est guère aussi ornée à l'extérieur que celle de Saint-Pierre; mais l'intérieur offre des beautés architecturales qu'on ne remarque pas dans ce dernier temple. Il est impossible de pousser la hardiesse plus loin qu'on ne l'a fait dans la construction des piliers de la nef, qui ont

à peine deux pieds de diamètre, et qui supportent cependant ses voûtes à une très-grande hauteur (1). Les fenêtres du chœur et des transsepts sont fort allongées, ce qui donne de la grâce et de la légèreté à ce monument du xvi<sup>e</sup>. siècle. Dans le bas-côté, à gauche en entrant, on voyait autrefois un tableau représentant un père, avec ses trois filles, à genoux devant Saint Nicolas, dont ils semblaient implorer l'assistance. Ce tableau avait été peint par le fameux Eustache Lesueur, et offert à l'église par le célèbre Racine, à la sollicitation de M. de Romanet, son frère.

La chaire et le buffet d'orgues de l'église du Saint-Sépulcre sont des morceaux du plus haut intérêt. On voit aussi avec plaisir les statues, en pierre, des apôtres, qui décorent les piliers du chœur, le groupe représentant *le Christ mis au tombeau*, qui se trouve au fond de l'aile droite, et le bas-relief de *l'Assomption de la Vierge*, placé près des fonts baptismaux. Par

(1) Il est étonnant qu'un antiquaire d'Amiens ait avancé que cette église *ne méritait aucune mention* : il est tombé, à cet égard, dans une erreur complète. — Voyez *Mémoire sur les Monuments religieux du Département de la Somme*, in-8o. Amiens, 1839, page 33.

malheur, une main vandale a également couvert de peinture ce curieux travail.

Les bâtiments du nouvel Hôtel-Dieu, construits vers 1827, sont vastes et très-sains. On remarque, dans la principale salle, les portraits de M$^{lle}$. de Rallue, de la princesse d'Armagnac et de M. de la Mothe, évêque d'Amiens, dont plusieurs lettres autographes sont conservées dans cet établissement.

Le collége, dont je vous ai dit nn mot au commencement de cette lettre, est un vaste édifice en pierre et en brique, d'un style simple et élégant. La façade est décorée d'un beau fronton, et terminée par deux pavillons d'un aspect gracieux. Le cabinet d'histoire naturelle de ce collége a vivement excité mon attention. J'y ai remarqué beaucoup d'armes et de médailles antiques, des peintures chinoises et des ouvrages en ivoire extrêmement précieux. Selon moi, ce cabinet vaut mieux que beaucoup de collections de tableaux et d'antiquités qu'on entasse sans ordre et sans goût dans des salles étroites, et qu'on décore du nom pompeux de *musées*.

Il existe, au sujet du collége de Montdidier, une délibération de l'hôtel-de-ville, du 22 décembre 1654, qui offre un singulier rapprochement de noms : on y voit que *Lempe-*

*reur*, principal, et *Leroy*, régent de ce collége, seront remerciés, étant pourvus l'un et l'autre de cures; ces fonctions étaient incompatibles avec celles du professorat.

Quelques historiens croient que Montdidier a été bâti sur les ruines de *Bratus-Pancé* (1), ancienne ville gauloise; ils attribuent son nouveau nom à Didier, roi des Lombards, qui y fut détenu (2). On assure aussi que plusieurs monarques de la troisième race y ont résidé. On dit même que Philippe-Auguste y tint sa cour en 1219, et que Charles VI y convoqua, au mois de janvier 1413, ses fidèles sujets de Picardie. L'histoire a d'ailleurs consacré le souvenir de plusieurs évènements mémorables dont Montdidier fut le théâtre. Dans le XII<sup>e</sup>. siècle, cette ville servit de point de réunion aux troupes des comtes de Flandres et de Hainaut, qui faisaient la guerre au roi de France (3). Dans le XIII<sup>e</sup>. siècle, elle fut le rendez-vous des

(1) Je pense plutôt que Bratus-Pance existait à deux kilom. et demi de Breteuil.

(2) Favin, *Théâtre d'honneur*, page 410, etc.

(3) *Annales historiques des nobles Princes de Hainaut*, par Jacques de Guyse, traduites en français, et publiées par les soins de M. le marquis de Fortia; in-8o. Paris, 1831, tome 12, page 249 et suivantes.

chevaliers du Santerre, qui avaient pris les armes pour soutenir les droits de Philippe-Auguste, dans les champs de Bouvines. La commune de Montdidier se distingua dans cette célèbre journée; elle fit prisonniers six chevaliers, qu'elle remit au prévôt de Paris, lors de la rentrée triomphante du monarque dans sa capitale (1). Dans le XIV<sup>e</sup>. siècle, Montdidier partagea le triste sort de la plupart des villes de Picardie, et fut comme elles ravagé et mis à contribution par les pillards qui désolaient alors la France. Au XV<sup>e</sup>. siècle, cette place fut assiégée par Jean, duc de Bourgogne, qu'une partie des troupes flamandes abandonna (2), *la quarantaine* pendant laquelle on devait, dans ce temps-là, le service militaire, étant expirée. En 1475, Montdidier n'échappa point à la politique sombre et cruelle de Louis XI. Il ordonna qu'on abattît ses murs, *pour en faire une ville champêtre* (3). Cet ordre rigoureux, bien digne d'un despote, fut en grande partie

(1) *Histoire de Philippe-Auguste*, par Capefigue, tome 3, page 286.

(2) *Mémoires de Pierre de Fenin*, édition de Mlle. Dupont, page 19.

(3) Voyez à la fin du volume, la note tirée d'un manuscrit des Archives de la ville de Compiègne.

exécuté, car on voit qu'en 1492, il n'y avait plus que 171 maisons à Montdidier, au lieu de 493 qui s'y trouvaient précédemment (1). Depuis, cette ville fut prise et dévastée, en 1523, par les Impériaux, et en 1590, par les partisans de Henri IV. Les habitants de Montdidier écrivirent vainement alors au duc de Mayenne une lettre fort plaisante, dans laquelle ils l'exhortaient à les secourir, en lui représentant l'importance de cette place, « qui est, dans la province, ajoutaient-ils gravement, *comme le jaune est au milieu de l'œuf* (2). Cette belle comparaison ne put sauver Montdidier : Mayenne avait bien autre chose à faire que de songer à le défendre contre les Royalistes. Lors de la révolte du grand Condé, en 1653, Montdidier fut sommé de se rendre par un trompette, portant ses couleurs, et n'échappa aux armes victorieuses du prince, qu'en fournissant à ses troupes et à celles d'Espagne, des vivres, du pain, du vin et une somme d'argent s'élevant à près de 10,000 livres (3).

En 1636, les habitants de Montdidier méri-

(1) *Registre de l'Échevinage de Montdidier*, côté I^er^.

(2) *Inventaire des Titres de la ville*, page 271.

(3) Voyez aux notes l'*Etat de cette contribution.*

tèrent le surnom de *braves*, pour avoir forcé Picolomini et le fameux Jean de Wert à lever le siége qu'ils avaient mis devant cette ville.

Je n'ai point trouvé que la crême des faubourgs, dont les reines Anne et Marie-Thérèse d'Autriche firent l'éloge, lorsqu'elles visitèrent cette ville, méritât cet honneur.

Il paraît qu'à la fin du xv^e^. siècle, on tenait beaucoup à conserver pure et sans tache la noblesse à Montdidier. On lit, en effet, dans une délibération de l'hôtel-de-ville, du 16 juin 1499, qu'on arrêta de *desnier à Jean de Bethencourt sa noblesse, pour s'être meslé chaque jour d'achepter plusieurs bœufs maigres et de les engraisser* (1); ce qui semblait aux bons échevins d'alors être une dérogation à la vraie noblesse.

Les Montdidériens sont passionnés pour la promenade et la lecture. Il semble cependant que les libraires ne font pas fortune dans cette ville, car tandis que je feuilletais divers ouvrages étalés devant la boutique de l'un d'eux, je l'entendis se récrier beaucoup sur ce qu'il ne pouvait gagner honnêtement la vie à Montdidier, malgré son empressement à faire venir

---

(1) *Inventaire des Titres de la ville*, déjà cité, page 72.

de la capitale tous les romans nouveaux. Un petit homme, la tête coiffée d'une énorme perruque, le blâmait hautement de cette manie, et soutenait que dans une cité comme Montdidier, appelée à si juste titre, *urbs cultissima,* on ne devait lire que les chefs-d'œuvre de Racine, de Corneille et de Voltaire, et non tous ces misérables romans qui ne voient le jour que pour justifier ce qu'on a dit et répété tant de fois :

Que l'on dégénère en tout,
Que notre France est au bout
De son littéraire empire ;
Que dans Paris tout conspire
La décadence du goût ;
Qu'en ce siècle des estampes,
Des journaux, des culs-de-lampes,
On sait tout, sans rien savoir ;
Que l'esprit jadis si rare,
Partout veut se faire voir,
Et qu'au lieu d'en être avare,
On redeviendra barbare
Par la fureur d'en avoir.

Montdidier a, dit-on, vu naître la cruelle Frédegonde (1); il a aussi produit plusieurs

(1) Voyez la *Biographie universelle* de Michaud ; — Le *Répertoire des Femmes célèbres*, par L. P. etc.

hommes célèbres dans l'histoire, et entre autres, l'infortuné Aubry, dont le chien vengea le lâche assassinat. Ce chevalier avait obtenu les faveurs du roi Charles V, par sa fidélité et ses vertus. Un courtisan nommé Macaire, en conçut de la jalousie. Sachant qu'Aubry avait un petit voyage à faire, il l'attendit dans la forêt de Bondy, le tua et l'enterra au pied d'un arbre. Quelque temps après, le chien d'Aubry rencontra Macaire, et l'ayant reconnu pour le meurtrier de son maître, lui sauta à la gorge avec tant de fureur, qu'on eut beaucoup de peine à lui faire lâcher prise. L'acharnement de cet animal à poursuivre Macaire, fit naître des soupçons contre ce courtisan. On crut qu'il pouvait être l'assassin d'Aubry, et l'on ordonna en conséquence qu'ils combattraient l'un contre l'autre, dans l'île Notre-Dame. Dès que Macaire parut, le chien furieux se jeta sur lui à différentes reprises, et malgré le bâton dont son adversaire était armé, il le força à confesser son crime devant le Roi et toute sa cour (1).

Un grand nombre de savants sont nés à Mont-

(1) Ce combat singulier est représenté sur une des planches qui accompagnent les *Monuments de la Monarchie française*, par D. Bernard de Montfaucon.

didier. On cite d'abord le médecin Fernel, dont l'art fut si puissant auprès de la reine Catherine de Médicis (1); 2°. Claude et Jean Capperonnier, qui ont enrichi la république des lettres d'une foule d'ouvrages où l'on remarque combien ils étaient versés dans la connaissance des langues grecque et latine; 3°. l'agronome Parmentier, à qui l'on est redevable de l'emploi si utile de la pomme de terre, que de vains préjugés repoussaient comme dangereuse; 4°. le professeur de philosophie grecque, Bosquillon, qui soutint toujours que la morsure des animaux attaqués d'hydrophobie ne pouvait seule communiquer la rage; 5°. M. Caussin de Perceval père, savant académicien, qui professa long-temps, avec distinction, les langues orientales au collége de France; 6°. enfin, Romain Dufeu, très-habile médecin, qui mérita, par ses talents, d'être élu recteur de l'Université de Paris. On raconte qu'ayant un jour harangué Henri IV,

---

(1) Guy Patin comparait l'éloquence de Fernel à celle de Cicéron. Il parla un jour si éloquemment contre le duel devant le maréchal de Laforce, que ce brave protesta, après l'avoir entendu, que si on lui faisait un appel, il ne l'accepterait pas. (Bayle, *Dict. crit.*)

le monarque lui demanda ce qu'il professait : — « La médecine, répondit Dufeu ». — « Mon » Université est donc bien malade, répliqua » le bon roi en plaisantant, puisqu'il lui faut » un médecin ? »

## XIV^me^. LETTRE.

De Rollot, le....

Par votre missive charmante,
Vous me chargez de vous donner
Quelque nouvelle intéressante
Ou quelque anecdote amusante :
Mais que puis-je vous griffonner?

Je suis dans un bourg plus connu par les fromages qui s'y font, que par des souvenirs historiques. Rollot est une commune peuplée d'environ 1200 ames, et où l'on vend une cendre rouge qui sert à fertiliser les campagnes. Le célèbre Galland y naquit en 1646, de parents pauvres, mais vertueux. Il paraît que dès sa jeunesse il aimait les contes. Il répétait sans cesse devant le magister du bourg, à qui ce goût déplaisait :

L'heureux temps que celui des fables,
Des bons démons, des esprits familiers,
Des farfadets, aux mortels secourables !
On écoutait tous ces faits admirables

Dans un château, près d'un large foyer !
Le père et l'oncle et la mère et la fille,
Et les voisins et toute la famille,
Ouvraient l'oreille à monsieur l'aumônier
Qui leur faisait des contes de sorciers.

Vous savez que ce fut lui qui traduisit les contes arabes, connus sous le nom des *Mille et une Nuits*, dont plusieurs chapitres commencent par ces mots de Dinarzade à sa sœur Scheherazade : « Ma chère sœur, si vous ne dormez » pas, contez-moi un de ces contes charmants » que vous contez si bien ? » Mais vous ignorez peut-être ce qui arriva au traducteur quelque temps après la publication du premier volume de son ouvrage. Des jeunes gens imaginèrent d'aller le réveiller, au milieu d'une nuit d'hiver, en criant de toute leur force sous sa fenêtre : « Monsieur Galland ! Monsieur Galland ! » Il ouvre, et demande ce qu'on lui veut. « Mon- » sieur Galland, n'est-ce pas vous qui nous » avez donné ces beaux contes arabes ? — Oui, » messieurs, c'est moi. — Eh bien, monsieur » Galland, si vous ne dormez pas, contez- » nous donc un de ces contes, etc. » Cette mauvaise plaisanterie n'empêcha point notre auteur d'achever sa traduction. Il aimait trop le travail et la retraite pour l'abandonner, et puis

le prestige enchanteur de ces charmantes fictions plaisait sans doute à son imagination rêveuse. Nous sommes devenus plus graves, en sommes-nous plus heureux ?

On a banni les lutins et les fées ;
Sous la raison les Grâces étouffées
Livrent nos cœurs à l'insipidité.
Le raisonner tristement s'accrédite ;
On court, hélas! après la vérité ;
Ah! croyez-moi, l'erreur a son mérite.

On a conservé à Rollot un usage fort singulier. Au carnaval, la jeunesse du lieu fait un procès burlesque aux habitants qui lui paraissent avoir mérité un blâme public, et brûle leurs mannequins, vêtus de manière à faire comprendre le vice qu'on veut punir. Cette farce scandaleuse attire ordinairement la foule vers le lieu de l'exécution : elle a donné lieu à des désordres et à des condamnations correctionnelles, qui n'ont pu jusqu'à présent détruire tout-à-fait cette coutume blâmable.

Le village d'Ayencourt est dans une prairie. Je m'y reposai pendant quelques instants, près d'un ruisseau :

Sur un sable doré, ses ondes argentines
S'échappaient entre les racines

Des saules, des tilleuls, des aulnes, des ormeaux.
Ces arbres unissant tendrement leurs rameaux,
A mille oiseaux divers offraient un doux asile.
A leur ombre un Bouvier tranquille
Contemplait de loin ses troupeaux,
En répétant sur ses pipeaux
Le refrain d'une chansonnette.

Comme je me levais pour continuer mon chemin, la personne qui m'accompagnait, m'apprit que ce lieu avait donné naissance, en 1432, à Thomas de Courcelles, recteur de l'Université de Paris, qui, au mérite d'un profond savoir, unissait celui d'une rare modestie. C'était l'homme de son siècle le plus capable de parler en public et de soutenir, avec force, l'honneur de son roi. Il fut choisi pour prononcer l'Oraison funèbre de Charles VII, à Saint-Denis, et composa l'*Office de la Visitation de la Vierge*, approuvé par le Concile de Bâle.

Il existait anciennement à Ayencourt un arbre fameux par ses vastes proportions et par sa destination. On l'appelait communément *l'ormel d'Ayencourt*. Le tronc avait près de trente pieds de circonférence, et ses branches ombrageaient le sol voisin à plus de cent cinquante pieds. Un bailli rendait la justice aux

villageois sous cet orme séculaire. Cette justice était moins dispendieuse et plus prompte que celle qui s'administre dans les tribunaux de nos jours. Là, point de formalités inutiles, point de subtilités ridicules dans la procédure. Presque toutes les décisions du juge reposaient sur le témoignage et le serment. Un Christ, placé au-dessus de la pierre qui lui servait de siége, était le pieux emblême devant lequel les plaideurs discutaient paisiblement leurs droits, et affirmaient la vérité de leurs dires, dans les causes où le bailli croyait devoir recourir au serment.

On voit sur la route de FAVEROLLES à Montdidier, une haute borne de grès, qui m'a semblé le reste d'une ancienne pierre druidique. A certaines époques de l'année les villageois des environs viennent en foule dans cet endroit, et demeurent quelque temps, l'oreille appliquée contre la pierre, croyant qu'elle rend des oracles et fait entendre des sons mélodieux, comme une autre statue de Memnon.

En 1181, le comte de Hainaut se logea à Faverolles avec quatre-vingts chevaliers et un pareil nombre d'hommes d'armes, pour aider le comte de Flandre, dont il était le confédéré, dans la guerre qu'il venait d'entreprendre contre Philippe-Auguste. Pendant son séjour à Fa-

verolles, le comte de Hainaut pilla et incendia toutes les terres du roi, depuis Compiègne jusqu'à Beauvais. Il ne retourna dans son comté qu'au bout de six semaines, et après avoir dépensé plus de seize cents marcs d'argent à la solde des troupes qui marchaient sous ses bannières (1).

L'église de Faverolles n'offre rien de curieux. J'ai seulement remarqué un grand nombre de personnes qui priaient pour obtenir guérison de maux d'yeux, dont elles étaient attaquées. Toutes venaient se prosterner au pied de l'autel, et avant de quitter l'église, baisaient dévotement un reliquaire en bois doré, contenant quelques os de Saint Clair.

Un ancien curé de FIGNÈRES, appelé Charpentier, avait un goût si vif pour la poésie, qu'on m'a fait voir dans cette commune plus de cinquante registres aux baptêmes, à la fin desquels il a inscrit des pièces de vers charmantes. Les *Mercures de France* de 1739, 1740 1741, contiennent plusieurs odes et fables de cet ecclésiastique, qui méritait sans doute d'être placé ailleurs que dans un aussi chétif village. On lui attribue une épître, dans laquelle il parle

---

(1) *Annales de Hainaut*, par Jacques de Guyse; livre XVIII, chap. X.

ainsi du petit mobilier qui garnissait son presbytère :

Les meubles de ma solitude
Ne sont pas meubles délicats.
Je ne trouve de vrais appas
Qu'à ceux qui servent à l'étude.
En bon économe, je hais
Toute cette vaine dépense
De ces meubles en abondance,
Que l'on ne met qu'*ad honores*.
Ces petits meubles ordinaires,
Tels qu'un Prophète en accepta,
Comme *absolument nécessaires*,
Chez la veuve de *Sarepta*,
Voilà les miens. . . . . . .

DAVENESCOURT a un fort joli château, appartenant au comte de la Myrre. En 1667, le prince Eugène, colonel-général des Suisses et des Grisons, délivra à l'un de ses aïeux un certificat honorable, qui atteste le courage extraordinaire qu'il avait montré au siége de Lille. On y voit « *qu'il avait avancé les travaux » d'attaque, et qu'accablé de blessures par le » feu continuel des ennemis, perdant tout son » sang, il lui avait commandé de se retirer » pour se faire panser.* »

L'église de Davenescourt est d'architecture ogivale tertiaire. On y remarque des nuances

de transition du style gothique au style de la renaissance. La nef a de belles proportions; la voûte, en petites pierres, appareillées avec goût, est soutenue par des piliers ornés de faisceaux de colonnettes gracieuses, avec chapiteaux à feuilles d'acanthe sauvage, purs de dessin et d'exécution. Le sanctuaire est aussi élevé que la nef. Quelques-unes des fenêtres qui l'éclairent, ont conservé des panneaux entiers de verres peints; les principaux représentent *Saint Jean-Baptiste*, *le Crucifiement* et la *Vierge Marie*. Le pourtour du chœur est enrichi de boiseries en chêne, dont les sculptures élégantes font l'admiration de ceux qui les examinent. Ces sculptures sont toutefois moins anciennes que celles de la chapelle de la Sainte Vierge, remontant au XVI^e. siècle. Sous le clocher on voit la tombe d'un homme célèbre en son temps, de Jean de Hangest, dit *Rabache*, qui fut lieutenant-général en Bretagne, Saintonge et Angoumois, pendant dix-huit ans, et mourut ôtage du roi Jean, en Angleterre, au mois de septembre 1363. Il est représenté couché sur cette tombe, le corps couvert d'une tunique ornée de quelques coquilles, et la tête appuyée sur un coussin. Deux anges paraissent l'encourager et lui montrer du doigt le ciel, récompense du généreux dévouement de

ce sujet fidèle. Il est à regretter que l'on n'apporte pas plus de soin à la conservation de cette tombe curieuse, destinée à conserver la mémoire d'un brave et malheureux chevalier.

La commanderie de Malte de FONTAINE, n'existe plus maintenant. La plus grande partie des bâtiments fut brûlée par un régiment irlandais, en 1640. Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, campa dans ce village au mois d'août 1471 ; il y reçut les ambassadeurs d'Angleterre, de Bretagne et de Venise, et convint secrètement avec eux, qu'aussitôt après l'expiration de la trève qu'il avait conclue, *les Anglais, Bourguignons, Bretons et Gascons courraient sus à Louis XI, et lui mettraient tant de lévriers à la queue, qu'il ne saurait de quel côté fuir.*

Je n'ai pu obtenir de renseignements sur les anciens commandeurs de Fontaine. J'ai su seulement que la plupart d'entr'eux appartenaient aux premières familles de France, et que tous se montrèrent constamment fidèles au serment qu'ils avaient fait en prenant l'habit de l'ordre, de ne pas fuir seul devant trois infidèles, mais de leur résister avec vigueur (1).

(1) Helyot, *Histoire des Ordres Monastiques*, tom. VI, p. 21.

Le terroir de Fontaine diffère de presque tout le reste du Santerre, en ce qu'il contient beaucoup de terres ingrates et de collines. Mais après tout, s'il ne s'agit pas seulement du plaisir de courir les champs,

Qu'importe que le voyageur
Traverse une plaine fertile,
Ou que la nature indocile
N'offre qu'un tableau sans couleur;
Si son ame est pure et tranquille,
Il est toujours près du bonheur.

Gratibus est un de ces lieux dont le nom grotesque a mis à la torture l'esprit de bien des étymologistes, et même des *Antiquaires de Picardie.* S'il faut en croire ces derniers, il dérive de deux mots latins : *gratis bibere,* qui signifient *boire gratis.* Il est fâcheux que les villageois aient fait mentir de nos jours cette étymologie, en ne donnant plus *pour rien* le chétif vin récolté sur les hauteurs de leur commune, sans quoi nous eussions vu certains savants la coupe ou l'amphore à la main, aller boire à *Gratibus* pour y trouver des inspirations.

Le vin du vignoble de Guerbigny ne valait, dit-on, guères mieux que celui de Gra-

tibus ; aussi le vignoble est-il presque entièrement détruit. Pothon de Saintraille s'étant emparé de Guerbigny, dans le xv°. siècle, y fit une rude guerre aux Anglais, commandés par Thomas Kiriel. Le prince de Condé campa lui-même dans ce village, en 1653, et mit delà Montdidier à contribution, ainsi que je vous l'ai dit en parlant de cette ville (1).

HARGICOURT est un lieu ancien. J'y ai vu quelques antiquités curieuses. Le seigneur devait *ost et chevauchié* au roi, c'est-à-dire, marcher avec ses vassaux pour le défendre, lorsqu'il était attaqué.



(1) Voir la lettre sur Montdidier.

# XV^me. LETTRE.

De Roye, le....

Pour arriver plus tôt à Roye, je me suis mis en route ce matin, au lever du soleil. Toute la partie du Santerre que j'ai parcourue, était couverte de villageois occupés à scier ou à ramasser le blé dont le pays abonde.

Dès que l'aurore étend sur ces campagnes
L'éclat naissant de ses pâles rayons,
Rangés en ordre auprès de leurs compagnes,
Les moissonneurs dépouillent les sillons.
Cérès conduit leurs faucilles nombreuses;
Les gerbes d'or s'élèvent en monceaux :
Les mots plaisants de ces bandes joyeuses,
Les contes gais, les chansons amoureuses
Trompent le temps et charment les travaux.
On voit alors l'aliment de la vie
S'amonceler sous les râteaux poudreux,
Et les glaneurs s'empresser autour d'eux
Pour recueillir la tige qu'on oublie.

La ville de Roye a un aspect charmant, du côté de la promenade du *vieil château*. On dé-

couvre à la fois un grand nombre de jardins, un groupe de maisons du faubourg St.-Médard, et dix-sept moulins à vent.

La place est assez spacieuse. Il y existe une vieille maison en bois qui attire les regards des étrangers.

L'hôtel-de-ville et le beffroi n'offrent rien de remarquable. Lorsque je les visitai, on me fit voir, comme une rareté, l'empreinte en cire d'un ancien sceau de Roye. Ce sceau représentait le maire sur un cheval au pas, tenant dans la main droite un bâton armé de pointes, comme une masse d'armes, et portant au bras gauche un bouclier. Au contre-sceau était un lion ; on lisait autour ces inscriptions :

† SIGILLVM MAJORIS ET JURATORVM ROIE.

et au revers :

† SECRETVM SIGILLVM COMVNIE ROIE.

Philippe-Auguste confirma la charte de commune de Roye, en 1185. Cette charte, qui n'existe plus dans les archives de la ville, contenait plusieurs dispositions extrêmement avantageuses aux bourgeois. Le roi s'y était interdit le droit odieux de *main-morte*, et de-

vait fournir aux bourgeois les secours nécessaires pour détruire le gothique castel du chevalier félon qui commettait un forfait sur le territoire de la commune, dans le cas où le maire et les bourgeois, sortis en troupe pour l'aller démolir, éprouvaient une trop vive résistance. Pendant que les bourgeois étaient employés au service du monarque, ils ne pouvaient être contraints à comparaître en justice. S'ils s'appelaient par gages, ils devaient répondre en personne, ou par un avocat qui fût de la commune. Enfin, elle permettait à l'homme de bien, témoin d'une insulte faite à un bourgeois respectable ou à une femme honnête, par un individu de basse extraction et grossier, de *réprimer son insolence par un ou deux soufflets*, sans se rendre coupable d'aucun délit.

Roye avait anciennement plusieurs églises. Celle de Saint-Pierre, qui existe encore, a subi d'étranges mutilations. Le portail semble appartenir à diverses époques. Les piliers et la voussure de la porte du milieu sont ornés d'animaux fantastiques, de zig-zag, et d'autres sculptures qui rappellent le style roman; les portes latérales sont plus modernes et décorées d'ornements dans le genre de ceux du XVe. siècle. Une rosace, ou plutôt une sorte de

rone, surmonte la grande fenêtre de ce portail, qui se termine par un pignon de forme triangulaire, embelli de volutes ou crochets, d'animaux et de statues d'assez grande dimension.

Le clocher, de forme carrée, est moderne; il ne mérite aucune description particulière.

L'intérieur de l'église forme un hémicycle entouré de chapelles et divisé par deux rangs de piliers. La chaire et les stalles sont en bois, et peu anciennes. On éprouve un sentiment pénible quand on considère les fâcheuses mutilations qu'ont eu à subir les vitres peintes de cette église, autrefois si belles et si éclatantes. Elles représentaient, entr'autres sujets historiques, *le Baptême de Clovis*, *le Couronnement de Charlemagne* et *le Sacre de Saint Louis* : on les devait aux libéralités des seigneurs de l'ancienne maison de Roye, et aux offrandes des corps de métiers de la ville. On n'a pas craint de substituer des verres blancs à des panneaux entiers de verres coloriés, sur lesquels étaient peintes de belles figures de saints, de princes et de rois. L'harmonie des couleurs a été ainsi détruite, et le charme qu'offraient ces magnifiques tableaux a totalement disparu. La plus déplorable confusion se fait maintenant remarquer dans les légendes

qui en expliquaient les sujets. Pour rendre à ces vitres leur premier mérite, il serait nécessaire qu'un artiste habile fût chargé de rassembler les diverses pièces de verre appartenant au même tableau, et de les replacer avec soin à la vitre à laquelle elles pourraient convenir (1).

Le jeu de paume du rempart des religieuses m'a semblé magnifique et le plus vaste de ceux que j'ai vus dans le département.

Roye est une ville ancienne, dont il est souvent question dans nos annales. Celles de Hainaut nous apprennent qu'en 1186, le comte de Flandre la donna au roi de France, en échange du château de Beauquesne, qu'il réunit à la seigneurie d'Arras (2).

Le 21 janvier 1329 ou 1331, selon le président Hénault, la reine Jeanne de Bourgogne, veuve de Philippe-le-Long, roi de France, mourut de poison à Roye. Grégoire d'Essigny ajoute qu'elle y fut inhumée, et qu'on trouva, vers 1796, son cercueil en plomb, dans un

(1) *Rapport à M. le Ministre de la justice et des cultes, sur les principales Églises du département de la Somme*, par M. H. Dusevel; in-8°. Amiens, 1837, page 15.

(2) *Annales de Hainaut*, liv. XVIII, chap. XXII.

caveau près du chœur de l'église de Saint-Florent (1); mais il est probable que cet écrivain se trompe, car l'auteur de la *Notice sur quatre Princesses de Bourgogne qui ont été reines de France* (2), dit que Jeanne eut sa sépulture aux Cordeliers de Paris, et Gilles Corrozet rapporte même son épitaphe, ainsi conçue :

*Madame* JEANNE, *royne de France, de Navarre, comtesse de Bourgogne et d'Artois, qui trespassa à Roye, le* XXI*e*. *jour de Janvier, et fut enterrée le* XXVII*e*. *dudit mois, l'an mil trois cent* XXIX.

Michelle de France apporta en dot la ville de Roye à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui n'en jouit pas long-temps, car, en 1419, elle fut prise par Carados Desquennes et Charles de Flavi, à la tête d'une troupe assez nombreuse de Dauphinois. Le duc de Bourgogne en ayant été prévenu, fit sonner sur-le-champ ses trompettes, et *chevaucha vers Roye en grant ordonnance*. Il trouva les échelles encore dres-

(1) *Histoire de la Ville de Roye*, page 107.

(2) *Magasin encyclopédique*, année 1814, tome VI, page 70 et suivantes.

sées contre les murs. Ses soldats, conduits par le seigneur de Lille-Adam, maréchal de France, et Hector de Saveuses, s'emparèrent, sans coup férir, des faubourgs, qui étaient clos de bonnes murailles (1); mais quelques efforts qu'ils fissent ensuite pour se rendre maîtres de la ville même, ils ne purent s'en emparer immédiatement. Ce ne fut qu'après l'avoir investie pendant vingt-quatre jours et après plusieurs assauts, qu'ils parvinrent à y entrer, tant les Dauphinois étaient gens de cœur et de résolution.

Roye a soutenu divers siéges. Le plus funeste fut celui de 1522. Entr'autres actes de barbarie qui y furent commis, on raconte celui-ci : Un soldat des environs de Roye, engagé très-jeune dans les troupes flamandes que Charles-Quint avait envoyées ravager les villes de Picardie, se trouvant près du lieu de sa naissance, se détacha de la troupe pour aller le visiter. En arrivant, il voit l'église de St.-Florent en feu, quatre cents femmes qui s'y étaient enfermées, poussaient des cris lamentables. Il prend une hache et brise la porte. Parmi les premières, qui se traînent à demi-brûlées hors

(1) *Mémoires de Pierre de Fenin*, édition citée pages 121 et 122.

du temple, il reconnaît sa mère, qui se jette dans ses bras. Le commandant de la troupe incendiaire, irrité de voir ces malheureuses échapper à la mort qu'il leur avait préparée, les fait aussitôt repousser dans l'église que la flamme dévore. L'infortuné soldat y est lui-même précipité, et périt à côté de sa mère, victime de la cruauté qui signalait ces temps de trouble et de barbarie.

En 1626, les juges de Roye furent commis pour informer contre les *Illuminés* ou *Guérinets*, dont Pierre *Guérin*, curé de St-Georges, de la même ville, s'était déclaré le chef. Les prisons se trouvèrent bientôt remplies de ces enthousiastes. Au mois de mai 1631, un arrêt du conseil chargea l'official d'Amiens de faire le procès non-seulement à Pierre Guérin, mais encore à Claude et Antoine Bucquet, le premier, curé de Saint-Pierre de Roye, et le second, administrateur de l'hôtel-dieu de Montdidier, ainsi qu'à la sœur Madelaine de Flers, religieuse de l'hospice de Roye (1), et leur secte fut entièrement détruite l'année suivante.

En 1476, il se tint à Roye une célèbre as-

---

(1) *Archives de la Préfecture du département de la Somme*, liasse cotée D, VIII, 9.

semblée pour parvenir à la paix entre Louis XI et le comte de Charolais. Dans l'une des conférences qui eurent lieu, le connétable de Saint-Pol s'oublia jusqu'à *démentir vilainement le seigneur d'Humbercourt, et cette seule vilenie et outrage bientôt dite*, ajoute Commines, *cousta la vie audit connestable* (1).

La ville de Roye est la première du royaume qui remit au gouvernement provisoire une adresse pour Louis XVIII, et une adhésion au rétablissement de son auguste famille; aussi ce monarque l'aimait-il particulièrement. Il y reçut, le 3 juillet 1815, la nouvelle de la reddition de Paris, après la bataille de Waterloo.

La famille de Roye, à laquelle la France dut une foule de personnages célèbres dans les fastes militaires et les dignités ecclésiastiques, tirait son origine de cette petite ville. Guy de Roye, archevêque de Rheims et fondateur du collége de ce nom à Paris, fut un prélat savant et fort estimé dans son temps. On lui doit le *Doctrinal de Sapience* (1), livre à la fois moral et dogmatique, dans lequel chaque précepte est

---

(1) *Mémoires de Commines*, livre III.

(2) *Doctrinale Sapientiæ*, in-4°. gothique.

appuyé d'un trait d'histoire, ou d'un conte fort plaisant, témoin celui que je vais citer ici :

« On lit d'une femme qui souvent alloit au moustier (1) : Le prêtre de l'église avoit très mouvaise voix, et toutes fois qu'il chantoit, cette femme plouroit. Le prêtre la vit, et cuidoit qu'elle pleurât pour son beau chanter. Si s'en efforçoit plus fort, et comme plus fort chantoit, la femme plus fort plouroit. Le prêtre ne se put plus tenir, mais lui alla demander pourquoi elle plouroit dans l'église quand il chantait ? — *Hélas ! sire*, dit-elle, *je dois plourer, car je avois un âne qui me faisoit moult de bien, que j'ai perdu, et il me semble, quand je vous oy chanter, que ce soit lui.* Le prêtre qui cuidoit avoir louenge, s'en alla tout confus et mocqué. »

Roye a fourni deux premiers présidents au parlement de Paris : le seigneur de Popincourt (2), et Jean de la Vacquerie. Ce dernier se fit remarquer par sa probité, sa fermeté et son zèle à soutenir les droits des citoyens. Louis XI ayant envoyé à la cour, pour y être enregistrés, des édits contraires aux intérêts

(1) Monastère.

(2) Le quartier Popincourt, à Paris, a retenu le nom de ce magistrat.

du peuple, avec des menaces de vengeance contre les magistrats, s'ils refusaient d'obéir, le premier président de la Vacquerie, à la tête de plusieurs conseillers en robes rouges, se présenta devant ce monarque, et lui dit avec courage : « *Sire, nous venons remettre nos » charges entre vos mains, et souffrir tout ce » qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos » consciences.* » La gravité, le port et la dignité de ces vrais magistrats, imposa au roi. Il révoqua ses édits en leur présence, et les pria de continuer à rendre la justice à ses sujets.

A peu de distance de Roye est le village de Roiglise. On y découvrit, en 1774 et 1805, des tombeaux romains, dans lesquels étaient des armes et des médailles. Les antiquaires accoururent de tous côtés pour jouir de la vue de ces objets.

Au temps jadis, aux temps les plus vantés
Par les galants et par les belles,
On riait des *antiquités*,
On les traitait de bagatelles.
De nos jours, au contraire, on ne rêve plus qu'elles;
Il nous en vient de tous côtés;
Chacun en veut; les recherches sont telles,
Enfin, il en faut tant, qu'on en fait de *nouvelles* (1).

---

(1) *Le Faux Antiquaire*, par M. Mangon de Lalande, brochure in-8°.

Ces vers malins, qui peignent si bien l'un des travers du siècle, sont dus à la plume d'un homme de cœur et de talent, à M. Mangon de Lalande, natif de Roye ; sa *Dissertation sur Samarobriva* (1) fut pendant long-temps un sujet de discorde entre lui et deux académiciens d'Amiens, assez mal inspirés pour oublier, dans leurs réponses, jusqu'aux moindres égards que se doivent les hommes de lettres, alors même qu'une vive polémique les divise.

J'ai remarqué une fontaine d'eaux minérales à Saint-Mard, près Roye. Elle est claire et limpide. J'en pris un verre dans le bassin et la goûtai, en me rappelant ces jolis vers des *Trois Règnes de la Nature* :

L'eau baigne nos jardins, coule dans nos buffets,
Compose nos liqueurs et prépare nos mets :
Pour tempérer l'ardeur de nos vins délectables,
En des cristaux brillants elle assiste à nos tables ;
En source jaillissante arrose nos remparts ;
Ainsi que la nature elle anime nos arts.
Le grain, par son secours, sous la meule se broie ;
Elle apprend à la roue à dévider la soie :
Elle conduit la scie, élève les marteaux

(1) Voyez l'Arrondissement d'Amiens.

Qui foulent le papier ou domptent les métaux.
Utile à nos plaisirs, à nos maux nécessaire,
Nous lui devons du bain l'usage salutaire.

GOYENCOURT a donné le jour à un maître-d'armes qui passa pour le plus habile escrimeur de son temps. Cet art funeste, quand on ne le considère que comme exercice, offre un spectacle vraiment amusant. Il est curieux de voir dans nos salles d'armes nos jeunes athlètes lutter de force, d'adresse et d'agilité.

La tête haute, et le corps de droit fil,
Le bras tendu, le coude en son profil
En tierce, en quarte, ils joignent leurs épées,
L'une par l'autre à tout moment frappées.
C'est un plaisir de les voir se baisser,
Se relever, reculer, avancer,
Parer, sauter, se ménager des feintes,
Et se porter les plus rudes atteintes.
Ainsi l'on voit, dans une belle nuit,
Sous le lion ou sous la canicule,
Tout l'horison qui s'enflamme et qui brûle
De mille feux dont notre œil s'éblouit,
Un éclair passe, un autre éclair le suit.

A LIANCOURT-FOSSE, on m'a montré la chambre où couchait Gabrielle d'Estrées avant qu'elle eût fait rompre son mariage avec Nicolas d'Amerval, seigneur du lieu, pour devenir

maîtresse en titre de Henri IV (1). Comme tous les lits des anciens châteaux, celui de cette femme célèbre était vaste et surmonté d'un ciel à franges de soie. La couverture en était fort riche et fort pesante.

Le comte du Maitz de Goïmpy, qui habitait le château de BILLANCOURT, était un excellent marin qui parvint au grade de chef d'escadre. Ses connaissances lui firent obtenir un prix à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

Au village de CHAMPIEN, j'eus un nouveau motif de gémir sur les malheurs auxquels donne lieu trop souvent l'exercice de la chasse. J'appris qu'un jeune avocat nommé Gruet, dont l'académie française venait de couronner un poëme intitulé : *les Adieux d'Hector et d'Andromaque*, s'était tué en chassant dans la campagne voisine.

Parmi les châteaux des environs de Roye, celui de TILLOLOY est sans contredit le plus beau. Son immense façade et ses vastes galeries, où l'on remarque encore quelques tapisseries

(1) Voyez *la Description historique et pittoresque du Département de la Somme*, par MM. H. Dusevel et Scribe, tome I^er^.

du temps de Louis XV, attirent les regards. L'église de cette commune est un charmant édifice de la Renaissance. Le portail se compose de deux tours et d'un pignon orné d'une galerie de pierres et d'une rosace. On remarque, au haut de la porte d'entrée, les armes de la maison de Soyecourt. Dans la croisée de cette église et près des fonts-baptismaux, on voit le tombeau de Pons de Belleforière et de Françoise de Soyecourt, sa femme; puis un peu plus loin, celui de trois frères, Maximilien, Charles et Abdias de Soyecourt, morts à la fleur de l'âge : les statues de ces chevaliers décorent le mausolée élevé à leur mémoire. Les rayons du soleil couchant, colorés d'une teinte d'azur empruntée à des restes de vitraux peints, produisaient un effet magique quand je le visitai. Les voûtes frangées de l'église offraient elles-mêmes alors un coup-d'œil charmant : elles sont couvertes d'innombrables culs-de-lampe et de pendentifs du plus beau travail.

J'ai vu fondre de grosses cloches à CARRÉPUITS (1). Grégoire d'Essigny, dans son histoire

(1) Quelques auteurs assurent que le nom de *Carrépuits* vient de *Corré*, habitant du Beauvoisis, qui livra plusieurs

de Roye, page 287, dit que Louis XI ayant pris cette ville sur Charles-le-Téméraire, fit enlever les reliques de Saint Florent de *Carrépuits, où elles avaient été cachées*. Le même auteur prétend cependant, page 183 du même ouvrage, que *jamais ces reliques n'entrèrent dans ce village* : et c'est ainsi que l'on écrit l'histoire !

Lors que je visitai le château de Moyencourt, on me fit part d'un évènement tragique qui s'y passa sous Henri IV. Un gentilhomme nommé Mussart, à qui il appartenait, ayant eu le malheur de tuer en duel le seigneur d'un village voisin, se retira dans ce château avec une jeune femme qu'il aimait, et s'y donnèrent la mort quand le prévôt de l'hôtel du roi se présenta pour l'arrêter.



combats aux Romains, et qui fut tué dans un lieu qu'on appelle encore aujourd'hui *Mont-César*. Mais cette opinion, qui ne repose que sur une simple analogie de dénomination, ne peut être légèrement admise.

## XVI^me^. LETTRE.

De Moreuil, le....

Vous jugerez du désir que j'ai de vous revoir, quand vous saurez qu'un seul jour m'a suffi pour visiter les cantons de Rosières, d'Ailly et de Moreuil.

Rosières (1) est le bourg le plus considérable du Santerre. Il existe dans les environs beaucoup de mendiants et d'hommes pervers. L'incendie et l'assassinat sont les moyens qu'on y emploie assez souvent pour se venger de ses ennemis. Aussi ai-je quitté au plus tôt ce séjour dangereux, où je n'ai d'ailleurs rien trouvé de remarquable. Je me suis rendu ensuite à Parvillers, afin de voir le télégraphe qui y fut placé, il y a plusieurs années : machine ingénieuse, et dont un poète a décrit élégamment l'usage, quand il a dit :

Par la main du mystère artistement tracée,
La parole se peint sur le rideau des airs,
Et l'homme au même instant fait voler sa pensée
Au bout de l'univers.

(1) En latin *Roseriæ* ou *Rosariæ*.

Les Cosaques détruisirent ce télégraphe en 1815, et brûlèrent une partie des instruments sur la place de Roye; mais le gouvernement l'a fait rétablir depuis.

Il existe un assez vaste souterrain sous l'église de Fransart, mais je n'ai pas cru devoir le visiter, laissant ce soin aux amateurs de cryptes. M. Buteux, maire de cette commune, a cru reconnaître sur son territoire et celui du village de Chilly, les vestiges d'une cité assez importante, qu'il appelle *ville d'Ingond* (1); mais l'histoire ne dit pas un mot de cette prétendue ville, et il n'est pas probable que les anciens chroniqueurs, tels que Monstrelet et Fenin, n'en eussent pas fait mention si elle eût été détruite, comme le suppose M. Buteux, lors des guerres survenues en Picardie dans les xive. et xve. siècles.

J'admets plus volontiers, avec cet académicien, que le village de Beaufort peut tirer son nom de la belle situation du château, placé sur un point élevé de la plaine du Santerre. De doubles fossés entourent ce château qu'occupait un gouverneur anglais avant que Charles VII

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome Ier, page 483 et suivantes.

eût repris la Picardie. Dans le XVe. siècle, l'échevinage de Beaufort se composait de trois échevins élus par le seigneur et par les habitants, pour rendre la justice à ces derniers. *Ils jugeaient* A LEURS DÉPENS *tous les procès* portés devant eux, et levaient six deniers sur chaque amende qu'ils prononçaient au profit du seigneur (1).

CAIX a une église magnifique qui semble appartenir au style flamboyant du XVIe. siècle. La tour carrée, placée à gauche du portail, est un modèle de grandiose et de légèreté. Elle se termine par un toit accompagné de quatre tourelles en encorbellement, du plus bel effet. On croit qu'elle a été bâtie par des maçons du pays. Si le fait est vrai, leurs successeurs n'ont pas dégénéré : car les maçons de Caix passent toujours pour très-habiles.

L'église d'HARBONNIÈRES ne le cède pas à celle de Caix. On la regarde comme la plus belle du Santerre ; aussi M. de la Mothe l'appelait-il sa *petite cathédrale*. Un dôme qui s'élève à une hauteur de cent quarante pieds, au milieu de l'église, fait l'admiration des connaisseurs. Il en est de même des quatre maîtres-piliers qui

(1) *Archives du château de Boves.*

tiennent ce dôme, pour ainsi dire, suspendu dans les airs : ils menacent malheureusement de fléchir sous ce poids énorme.

Harbonnières est un bourg très-commerçant : il s'y trouve plusieurs fabriques de bonneterie où l'on emploie un grand nombre d'ouvriers. Le luxe et l'aisance semblent régner en ce lieu, qui avait, dit-on, mairie et échevinage dès l'an 1104. Les habitants d'Harbonnières m'ont paru fort curieux. Le jour de mon arrivée dans ce bourg, toute la population se pressait autour d'une optique, pour voir quelques images dont un charlatan, monté sur des tréteaux, expliquait gravement le sujet. La posture prétentieuse de cet homme avait quelque chose de comique. Il fallait le voir braillant comme quatre :

. . . , . . . . . . et pendant ses dictons
Aligner nos nigauds le long de son parterre,
L'œil et la tête attachés sur un verre,
Voler à son théâtre, arranger ses cartons.
La toile enfin se lève, et la troupe étourdie
Voit, en vaste horison, la cabane arrondie.
— « Voilà Constantinople et son fameux sérail,
Le grand seigneur et ses janissaires,
Ses femmes, ses muets, enfin tout l'attirail
De ses grandeurs héréditaires !
Voyez ses flottes, ses vaisseaux
Qui sillonnent le sein des eaux

> Et vont lever les tributs sur l'Asie !
> Observez bien ce monstre, un cordon à la main,
> Qui par l'ordre absolu de son fier souverain,
> Court étrangler le bacha d'Arménie....

et les bons habitants d'Harbonnières frémissaient à ce lugubre récit.

Il ne fallut rien moins qu'une pluie battante, survenue tout-à-coup, pour les forcer à rentrer dans leurs maisons, qui, silencieuses pendant le spectacle, commencèrent bientôt à retentir du bruit monotone des métiers à bas.

Les ruines du château de FOLLEVILLE sont très-pittoresques. On arrive au pied du monument après avoir franchi un pont de trois arches, jeté sur un large fossé planté d'arbres fruitiers. La tour du donjon, que le temps et la main des hommes ont respecté, a une forme singulière. Elle ressemble de loin à un phare. Sa hauteur est d'environ cent vingt pieds. Au-dessus, règne une plate-forme d'où l'on découvre de charmants paysages. Ce château, qui a appartenu à plusieurs familles illustres, notamment à celles de de Lannoy et de Gondi, fut assiégé en 1439, par le fameux Talbot, surnommé l'*Achille de l'Angleterre*, et depuis par les troupes de Louis XI. Charles VIII s'y trouvait en 1492, et François I^er^. y rendit, au

mois de septembre 1544, une ordonnance qui causa une grande joie au peuple d'Amiens; car elle annonçait qu'enfin ce roi chevalier avait conclu la paix avec Charles-Quint, son trop heureux rival (1).

L'église de Folleville, tenant au château, mériterait d'être conservée avec soin. Le chœur est plus haut que la nef, et sa couverture délabrée, sous laquelle des myriades de pigeons cherchent un réfuge, indique un état de dénûment et d'abandon qui afflige les amis des arts. A l'intérieur, on est frappé de l'architecture hardie et élégante du chœur. Les cordons prismatiques des voûtes descendent sur les piliers dépourvus de chapiteaux, et une broderie légère, formée de fleurs délicates, orne la partie la plus saillante. Les fenêtres, qui ont conservé quelques restes de vitraux peints, représentant plusieurs saints, le Christ en croix et un chevalier en prières, sont divisées par des meneaux qui s'épanouissent en nervures flamboyantes. Mais ce qui attire surtout l'attention, c'est le magnifique tombeau de Raoul de Lannoy et de Jeanne de Poix, son épouse, qu'on remarque à gauche du chœur. L'artiste à qui on

---

(1) Registre M. de la ville d'Amiens, manuscrit in-folio.

le doit, semble avoir épuisé toutes les richesses de son art, toutes les ressources de son imagination et de son génie, dans la composition et la décoration de ce superbe mausolée. Il est en marbre et en pierre, et présente un grand corps d'architecture de vingt-cinq à trente pieds de haut, percé d'une niche à cintre surbaissé et coupé par deux accolades, dont le centre forme un gracieux pendentif. Au milieu et sous un dais élégant, que deux anges semblent entr'ouvrir, paraît la Vierge sortant d'un lys, environnée d'une guirlande de roses. La frise est décorée de charmants bas-reliefs et de riches arabesque de la renaissance. Au fond de la niche, dont un crayon habile pourrait seul rendre la magnificence des détails, sont représentés, couchés à côté l'un de l'autre et en habits de cour; c'est-à-dire en habits longs, garnis de fourrures (1), M. et M^me^. de Lannoy. Leurs statues, d'un beau marbre blanc que le temps a un peu violacé, sont d'un travail admirable et rappellent les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Des anges fondant en larmes, les armoiries des défunts et une épitaphe qui fait connaître les hauts emplois qu'exerça Raoul de

---

(1) Voyez aux Notes.

Lannoy, embellissent le bas du sarcophage. On voit par cette épitaphe, que Raoul fut chambellan des rois Louis XI et Charles VIII, bailli du palais royal de Paris, capitaine d'Amiens, grand-chambellan du royaume de Sicile, et gouverneur du duché de Gênes; mais ce qu'elle ne dit pas, c'est qu'il montra le plus brillant courage au siége du Quesnoy, où Louis XI lui donna une belle chaîne d'or, pour le récompenser, après l'avoir complimenté en ces termes : *Par la pasque Dieu, mon amy, vous êtes trop furieux en ung combat; il vous faut enchaisner pour modérer vostre ardeur; car je ne vous veux point perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois* ». On dit que les descendants de Raoul recommandèrent, selon son intention, au sculpteur de Milan, qu'ils avaient choisi pour faire son tombeau, de parer sa statue de cette chaîne.

Qui ne cède à la vanité ?
L'ombre du laboureur voltige autour de l'arbre
Qu'étant jeune il avait planté.
Le riche qui n'est plus, sur son tombeau de marbre,
S'enorgueillit d'avoir été.
L'auteur le moins connu, jaloux de se survivre,
De sa cendre de nain croit renaître géant,
Baise, avant d'expirer, les feuillets de son livre,
Et plein d'un doux espoir, dans la tombe il descend.

On assure que ce fut dans la chaire de l'église de Folleville, que Saint Vincent-de-Paule prêcha pour la première fois, étant précepteur du fils du comte Emmanuel de Gondi, depuis connu sous le nom de cardinal de Retz. Cette chaire, en bois de chêne, est fort simple; un petit pied de même bois lui sert de support. L'abat-voix ou couronnement n'a rien de remarquable; mais le nom seul du héros chrétien qui y prêcha la première mission à de pauvres et bons villageois, pour plaider ensuite avec feu la cause de l'enfance abandonnée devant les plus hauts personnages de la cour de Louis XIII, lui donne un très-grand prix.

La Faloise avait, comme Folleville, un château-fort, détruit pendant les troubles de la *Jacquerie*. Le parc voisin du château était considérable; il comprenait plus de cinq cents arpents de bois, que les malheureux habitants du village devaient *essarter* pour le seigneur, dont ils étaient *serfz* dans toute l'acception du mot, ne pouvant même faire moudre leur grain ailleurs qu'au moulin de ce petit tyran.

J'ai remarqué à Castel une ancienne croix en pierre décorée d'une madone, et dont le pied a la forme d'un château crénelé, avec tourelles octogones. L'aspect de cette croix,

rongée par le temps inspire un pieux recueillement à l'homme qui la contemple. Sous le clocher de l'église de ce village, existe une tombe sur laquelle sont représentés dans des niches en ogives du XIVe. siècle, deux personnages qu'on croit avoir appartenu à la famille de Créqui. Quelques amateurs voulaient, dit-on, faire enlever ce monument sépulcral, pour le placer dans leur cabinet; mais on s'y opposa avec raison, car l'amour de l'archéologie ne doit pas aller jusqu'à dépouiller les églises des tombes qu'elles renferment.

Un autre monument, qui rappelle le souvenir d'un valeureux guerrier, se voit à AILLY-SUR-NOYE, à l'entrée de l'église. Jean Hubodin ou Hautbourdin, bâtard de Saint-Pol, et Jacqueline de la Trémouille, sa femme, sont représentés sur ce monument en demi-relief, et dans l'attitude de la prière et du repos. Hautbourdin porte le collier de la toison d'or, et sur son armure une riche cotte-d'armes semée de lions traversés d'une bande noire. Jacqueline de la Trémouille est vêtue d'une longue robe de livrée, sur laquelle on distingue, à droite, l'écu de son mari, et à gauche, le sien propre, d'or, au chevron de gueule, accompagné de trois aigles d'azur. Des anges sculptés au haut semblent montrer ces hiérogly-

phes féodaux aux fidèles qui viennent prier dans le temple, pour leur rappeler le néant des grandeurs du monde. Le seigneur de Hautbourdin fut, de son vivant, comblé d'honneurs et de dignités. Passionné pour la gloire et le faste, il ne se montrait à la cour de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, son maître, et dans les tournois, que pour s'y faire remarquer par sa brillante valeur et l'éclat de ses armes. Son cheval était couvert de broderies enrichies de perles, de diamants, et portait un magnifique collier d'or, d'une valeur de mille écus au moins. Jacqueline de Latrémouille, qu'on a cru à tort être la même personne que cette belle *pèlerine* qu'Hautbourdin sauva des mains de *Robeurs-de-Mer*, et au nom de laquelle il soutint un célèbre *pas d'armes* près Saint-Omer, fut, comme son époux, en grand renom à la cour de Bourgogne. En 1439, elle fut choisie pour recevoir la jeune fille de Charles VII, et la conduire jusqu'au lieu où se devait faire la célébration de son mariage avec le comte de Charolais (1).

Il y a plusieurs belles papeteries à Ailly. C'est une chose fort curieuse que d'y voir fabriquer

(1) Mathieu de Coussy, *Histoire de Charles VII.*

le papier. Voltaire a dit, en parlant de celui sur lequel on imprime :

Tout ce fatras fut du chanvre en son temps ;
Linge il devint par l'art des tisserands ;
Puis, en lambeaux, des pilons le pressèrent ;
Il fut papier. Vingt têtes à l'envers
De visions à l'envi le chargèrent ;
Puis on le brûle, il vole dans les airs.
Il est fumée aussi bien que la gloire :
De nos travaux voilà quelle est l'histoire.

A sept kilomètres environ d'Ailly, est le village de MAILLY-RAINNEVAL ; il ne portait d'abord que le seul nom de RAINNEVAL, mais par suite de l'érection de la terre en marquisat de MAILLY, au mois de janvier 1744, on le décora du nom de cette illustre famille. Le château mérite d'être vu. Il est bâti sur une hauteur, et la façade du côté du village paraît avoir été construite à trois époques différentes. La partie appelée *vieux-château*, est presque gothique. Les archives, qui se trouvent au haut de l'une des tours, sont voûtées, et contenaient autrefois plusieurs lettres de Henri IV. Dans la salle à manger on voit une glace en six morceaux, qui fut, dit-on, donnée par ce Monarque ; on ajoute que Sully lui reprocha

vivement cette libéralité, tant les glaces coûtaient cher alors.

Le château de Mailly-Rainneval fut pris par les royalistes en 1590 (1), et cette prise répandit l'alarme dans les villes d'Amiens et de Montdidier. Une fois maîtres de ce poste, les partisans de Henri IV arrêtèrent tout le bétail qui pouvait leur tomber sous la main. Les habitants de Montdidier se virent ainsi exposés à une affreuse disette. Pour ne pas mourir de faim, ils furent forcés d'offrir de *racheter le bétail blanc à vingt sous par tête, suivant le réglement jusqu'alors observé* (2) entre les chefs royalistes et les ligueurs, réglement dont aucune histoire de la province n'a fait encore mention.

J'ai vainement cherché à reconnaître l'emplacement de l'ancienne ville des *Setuci*, à l'extrémité du village de FRESNOY-EN-CHAUSSÉE. Je n'y ai rien vu qui pût me convaincre de l'existence de cette antique cité en cet endroit. Le hameau de SAINT-MARC, où l'on re-

(1) *Inventaire des Titres de l'Hôtel-de-Ville de Montdidier*, page 269. — 514. Registre aux Délibérations de la ville d'Amiens, T.

(2) *Inventaire des Titres de Montdidier*, etc., cité.

marque des restes de retranchements en terre, et où l'on a découvert des débris de vases et de tuiles romaines, des styles à écrire sur les tablettes, et des médailles de Constantin et d'Élius-César, pourrait plutôt en occuper la place.

Tout près de là est le village du QUESNEL, où existent de vastes souterrains qui m'ont paru avoir la forme d'une *croix de St.-André*, comme l'a dit un savant académicien (1), mais dont je me garderai bien de vous faire une description minutieuse, car l'étude de pareils monuments laisse trop souvent l'esprit dans le vague, et ne produit en général que des résultats stériles pour la science.

Les marchands de vins de DOMART-SUR-LA-LUCE étaient autrefois dans l'obligation de loger gratis les chevaux du seigneur, lorsque son castel ne pouvait contenir tous ses gens (2). L'église de Domart est curieuse à voir, à cause des dais gothiques en pierre, magnifiquement sculptés, qu'elle renferme.

Le PLESSIER-ROSAINVILLERS est un village fort

---

(1) L'abbé Lebeuf, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XXVII, page 179.

(2) Archives du château de Boves.

gai et bien vivant. Il s'y trouvait, avant la Révolution, une grande manufacture de bas qui occupait plus de trois mille ouvriers. C'est là qu'anciennement

On célébrait une fête annuelle,
Où du *baiser* on disputait le prix.
On choisissait des belles la plus belle,
Jeune toujours, et n'ayant point d'amant;
Devant l'autel sa main prêtait serment,
Puis, sous un dais de myrte et de feuillage,
Des combattants elle animait l'ardeur,
Et dans ses doigts elle tenait la fleur (1)
Qui du succès devait être le gage.
Tous les rivaux, inquiets et jaloux,
Formaient des vœux, arrivaient à la file;
Devant leur juge ils ployaient les genoux,
Et chacun d'eux, sur sa bouche docile,
De ses baisers imprimait le plus doux.
Heureux celui dont la lèvre brûlante
*Plus mollement avait su se poser;*
Heureux celui dont le simple baiser
Du tendre juge avait fait une amante.

Il épousait l'aimable *Rosière*, et la commune les *dotait* et *festoyait* grandement.

---

(1) C'était ordinairement une rose. Delà vint le surnom de *Rosuinvillers* que porte cette commune.

Le bourg de MOREUIL est assez beau. Le château du marquis de Rougé, pair de France, quoique très-simple, offre un coup-d'œil agréable. On ne voit plus que deux restes de tours ou bastilles, et une partie de mur crénelé de l'ancien château. C'était un lieu de sûreté où les seigneurs voisins faisaient conduire leurs meubles et effets les plus précieux en temps de guerre (1). Le comte d'Étampes s'empara de ce château en 1434 (2). Les Français furent obligés, faute de poudre, de le rendre aux Espagnols en 1636; mais bientôt la garnison d'Amiens parvint à le reprendre, et délivra ainsi les malheureux habitants des environs des cruautés inouïes que commettait une soldatesque barbare et indisciplinée (3).

L'église de Moreuil est très-remarquable par les sculptures variées et délicates du principal porche. On y voyait autrefois le tombeau du cardinal Antoine de Créqui, évêque d'Amiens. Cet illustre prélat avait ordonné, par son testament, de présenter, chaque année, le 17 juillet, jour de sa naissance, un bouquet taillé

---

(1) Voyez les Notes.

(2) *Comptes de la ville d'Amiens*, coté 28, Y.

(3) Voyez aux Notes.

en bois, bien peint et doré, avec ces mots: *Antoine de Créqny, dernier du nom et des armes, Dieu te fasse pardon* (1). L'église de Moreuil dépendait de l'abbaye de Saint-Vast, du même bourg. Il survint, en 1709, dans cette abbaye, un évènement aussi affligeant pour la religion que pour la morale. On accusa l'abbé et les religieux d'avoir enlevé, pour les vendre, les cercueils de plomb qui existaient dans le chœur de l'église, et qui contenaient la dépouille mortelle de plusieurs membres de la famille de Créqui. Un arrêt infamant fut rendu contre les moines, et pour perpétuer le souvenir de cette sacrilége violation de tombeaux, l'arrêt fut gravé sur une lame de cuivre, qui resta scellée contre le mur, jusqu'à la révolution de 1789.

L'usage des *lamentacions* publiques subsista long-temps à Moreuil. Lorsqu'on était sur le point de conduire le cercueil d'un mort à l'église, on voyait toutes les femmes se jeter sur la bière en poussant des cris affreux et appelant le défunt par son nom (2). Ce reste

(1) *Gallia Christiana*, tome X.

(2) *Histoire du Doyenné de Moreuil*, par le P. Daire, manuscrit de la bibliothèque d'Amiens.

des cérémonies funèbres du paganisme n'existe plus maintenant dans cette commune.

Après la prise de Constantinople par les Croisés, Bernard de Moreuil reçut de Beaudouin VIII, comte de Flandre et de Hénaut, pour prix de sa valeur, une relique appelée *la sainte larme*. Il la garda pendant deux ans dans son château; et voulant ensuite la placer dans un lieu plus saint, il la donna à l'abbaye de Saint-Pierre-lès-Selincourt, dont les cloches, dit le P. Sanson, sonnèrent *d'elles-mêmes* aussitôt que ce gentilhomme approcha du monastère.

Les poésies amoureuses de Jean Decaures, né à Moreuil en 1540, trouvèrent des lecteurs, moins à cause de leur beauté que de leur causticité. Tel est l'effet de la malignité humaine : on méprise l'auteur et on lit son ouvrage.

Decaures, qui s'était fait quelque réputation par ses *œuvres morales*, ternit sa gloire littéraire, en faisant l'éloge de la Saint-Barthélemy et de tous les excès qui accompagnèrent ce crime du fanatisme et de la politique.



## XVII^me^. LETTRE.

D'Amiens, le....

La capitale du département de la Somme, la ville d'AMIENS, est grande, fort peuplée et très-commerçante. Par une particularité remarquable, on comptait dans cette ville, avant la Révolution, onze paroisses, onze couvents d'hommes, onze couvents de femmes, onze ponts et onze moulins. Quelques auteurs attribuent une origine fabuleuse à cette ancienne résidence des Césars, et il y a quelques années on a cherché à la dépouiller du premier nom qu'elle a porté, celui de *Samarobrive* (1). Vers le milieu du v^me^. siècle, les Francs ayant détruit la domination des Romains dans les Gaules, elle tomba au pouvoir de Clodion, qui y établit le siége de son empire. Clovis la donna en partage à Clotaire, et depuis cette époque,

(1) Voyez la Critique historique que j'ai faite de la Dissertation de M. Mangon-Delalande, sur cette ancienne cité gauloise, dans le *Glaneur* du 17 juin 1826.

elle resta attachée au trône jusqu'à la décadence de la maison de Charlemagne. Sous les faibles successeurs de ce grand homme, des comtes la possédèrent. Ils la firent fortifier, mais sans pouvoir la garantir des ravages des Normands, qui la brûlèrent trois fois. Réunie à la couronne de France par Philippe-Auguste, en 1185, Amiens continua d'être une ville importante, à laquelle nos rois accordèrent les plus beaux priviléges (1).

Il n'est pas de siècle dans l'histoire, où l'on ne trouve un grand nombre de traits de bravoure qui honorent le caractère des habitants de cette cité. A Bouvines, Philippe-Auguste est sauvé par des soldats amiénois, qui font un grand nombre de prisonniers. Plus tard, en 1346, ces mêmes soldats se signalent encore au pas de Poissy. Ce passage important est confié à leur courage, et douze cents d'entre eux, nouveaux Spartiates, périssent en défendant ces Thermopyles (2). Dans le XVe. siècle, on voit les Amiénois faire les plus grands sacri-

(1) Voyez la *Notice historique sur Amiens*, 1 vol. in-8°. 1825. — Chez *Allô-Poiré*.

(2) *Eloge manuscrit de la Ville d'Amiens*, par M. Dauzet, ancien secrétaire-général de la préfecture.

fices pour aider Charles VII à recouvrer un royaume que les Anglais avaient envahi. En 1521, lorsque le comte de Nassau faisait trembler l'Artois par ses violences et ses cruautés, quatre enseignes des vieilles bandes picardes, dont trois étaient d'Amiens, courent en déterminés jusqu'aux portes de Landrécies, plantent leurs drapeaux au-dessus du pont-levis, et font abandonner la place aux Impériaux, surpris de tant d'intrépidité. Lors du siége de Corbie, en 1636, un habitant d'Amiens, Jean Pie, se conduisit si vaillamment, que Louis XIII l'exempta, ainsi que tous ses descendants, de tailles, logement, garde et autres charges publiques (1). En 1707, on vit l'officier Dumoulin, à la tête d'un détachement de trois cents hommes, entrer en plein jour dans Malines, y faire reconnaître Pilippe V par le peuple, emmener pour ôtages le bourguemestre, le gouverneur et quatre colonels, et se retirer sans perdre un seul de ses soldats. La conduite des Amiénois, dans des temps plus rapprochés de nous, et surtout pendant le cours de la Révolution, où ils se distinguèrent par la modération

(1) Voyez mon *Histoire de la Ville d'Amiens*, tome II, page 68.

et l'hospitalité, est trop connue, pour qu'il soit nécessaire de la rappeler ici (1).

La situation d'Amiens, entre Paris et la mer, contribua beaucoup à y faire fleurir le commerce. La loyauté des habitants dut aussi en faciliter le développement. Dès 1256, Henri III, roi d'Angleterre, instruit de la probité des marchands d'Amiens, leur accorda le privilége de ne pouvoir être arrêtés, ni leurs marchandises, pour dettes, dans toute l'étendue de sa domination. Dominique Devic, gouverneur de cette ville, sous Henri IV, s'entretenait avec plaisir de la bonne foi des négociants d'Amiens. Il traitait ceux dont la réputation était bien établie, comme ses meilleurs amis. Il allait lui-même les inviter à diner, et les faisait placer à ses côtés. Les statuts des corporations d'arts et métiers existant à Amiens dans le xv^e^. siècle, étaient cités partout comme des modèles (2). Au commencement du xvi^me^. siècle, on fabriquait dans cette ville, des draps d'or et de soie. On y fabrique maintenant des étoffes moins brillantes et plus utiles, des velours, des escots et des alépines.

---

(1) Voyez mon *Histoire de la ville d'Amiens*, tome II.

(2) Voyez aux Notes.

On voit partout

. . . . . . . . . dès l'aurore, accourir empressés,
Ces essaims d'ouvriers, réunis, dispersés,
Qui viennent en chantant, diligentes abeilles,
De l'art qui les nourrit, préparer les merveilles.
L'un va filer la laine ou le coton léger;
En tissu précieux l'autre va les changer;
Ailleurs le tissu même emprunte à la teinture
De ses feintes couleurs l'agréable imposture;
Le lustre des apprêts les relève à nos yeux;
La presse les varie en dessins gracieux.
Un magique pouvoir, au sein de nos usines,
Agite ces métiers, anime ces machines
Qui, de cent bras unis remplaçant le concours,
Des travaux languissants précipitent le cours (1)

Les sciences, les lettres et les beaux-arts ont été autrefois cultivés avec succès à Amiens. En 1219, il s'y tenait des *plaids* et *gieux* sous l'ormel. C'étaient des cours d'amour, dans lesquelles on s'exerçait à la *courtoisie*, *gentillesse* et *gaie science*. On y avait un talent marqué pour les *jeux-mi-parties*, qui exigeaient de la vivacité dans la pensée et de la naïveté dans l'expression. A une époque plus rapprochée,

(1) Amiens en 1838; *ses embellissements, ses établissements nouveaux, ses progrès dans l'industrie, le commerce et les arts*, par M. Berville; in-8°. Amiens, 1837.

on y représentait des *Mystères*, et on y chantait des *Épîtres farcies*, du haut du jubé de la cathédrale. Dans le xv<sup></sup>e. siècle, la fête du *Puy-Notre-Dame* était célébrée avec pompe à Amiens. Cette espèce de solennité religieuse, littéraire et artistique à la fois, excitait la piété des fidèles, le zèle des poètes et le génie des peintres de la ville. La lecture publique des ballades, composées par les rhétoriciens ou maîtres du Puy, et l'exposition des magnifiques tableaux que ces derniers offraient chaque année à la cathédrale, contribuèrent puissamment à entretenir dans cette ville un goût très-vif pour la poésie et la peinture historique. On peut le voir par le superbe *Recueil de Ballades de la Confrérie du Puy d'Amiens*, conservé à la bibliothèque du Roi (1).

Aujourd'hui Amiens a une *Académie des sciences, belles-lettres et arts*, et une *Société d'Antiquaires de Picardie*. On ne compte malheureusement aucun écrivain, aucun savant distingué parmi leurs membres, et la réputation de ces Sociétés ne s'étend guères au-delà de la cité qui en est le siége.

Amiens a produit un grand nombre d'hommes

---

(1) Voyez aux Notes.

célèbres, de savants et de littérateurs, parmi lesquels on remarque surtout Pierre Lhermite, le premier moteur des croisades; Gribeauval, un des plus habiles généraux du siècle de Louis XV; Ducange, dont la science profonde, mais modeste, fut méconnue de l'Académie des Inscriptions; dom Bouquet, qui obtint, par un travail assidu et pénible, une réputation plus solide que celle qu'usurpent tant de docteurs de nos jours à l'aide des festins, des soirées et des banquets; Voiture, dont la célébrité n'a pu tenir contre le jugement impartial de la postérité; Gresset, qui s'immortalisa en chantant un perroquet, et mérita l'estime de tous les hommes de lettres par son noble refus d'accepter la présidence perpétuelle de l'Académie d'Amiens, où il voulait avec raison voir régner une parfaite égalité; le P. Daire, qui a écrit l'*Histoire de cette ville*, et dont le nom a passé à la postérité, malgré l'envie de quelques académiciens imbécilles qui ne l'avaient pas jugé digne de prendre place parmi eux; Legrand d'Aussy, auteur de la *Vie privée des Français*, ouvrage curieux et plein de recherches savantes; Delambre, le plus fameux astronome du XVIII^e^. siècle, qui se prêta toujours de bonne grâce à soutenir le talent naissant, et ne fit jamais paraître de jalousie con-

tre ceux qui tentèrent de marcher sur ses traces glorieuses.

Plusieurs Amiénois honorent encore en ce moment la cité qui leur a donné le jour : tels sont MM. Duméril, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, auteur d'une Zoologie analytique, ou méthode de classification des animaux, rendue facile à l'aide de tableaux synoptiques ; Gence, l'un des collaborateurs des frères Michaud, pour la *Biographie universelle ;* Alexandre, savant helléniste, etc.

L'aspect d'Amiens est aujourd'hui tout autre qu'avant la Révolution : on ne voit presque plus de rues étroites, tortueuses, dans cette ville, et les maisons en bois ont disparu des quartiers un peu fréquentés. Ces maisons offraient, au reste, beaucoup d'intérêt aux artistes et aux antiquaires. « C'étaient, dit M. De Croy, que j'aime à citer, de hauts pignons, des étages reprenant sur la rue l'espace qu'ils avaient cédé dans le bas, des gargouilles personnifiées, des poutrelles à figures grotesques et fantastiques, œuvre d'une imagination de 1400... (1). »

On admire les anciens monuments, et on trouve détestables les édifices modernes d'Amiens.

---

(1) Un *Chapitre de l'Histoire d'Amiens*, par R. De Croy.

Que vous dirai-je de la cathédrale construite dans le XIII^e. siècle, à cette époque brillante où l'art soutenu par la foi enfantait des merveilles. C'est le triomphe de l'architecture ogivale. Une vapeur blanchâtre se jouant aux rayons du soleil, suspend quelquefois l'immense basilique dans les airs. Cette auréole est formée par la grande consommation de tourbes qui donne à la ville une atmosphère à part (1) : pour bien examiner l'ensemble de l'antique et superbe monument, les étrangers sont parfois forcés d'attendre que cette vapeur se soit dissipée. Alors toute la magnificence du temple se déroule à leurs yeux. On admire ses hautes ogives, ses tours sveltes, ses arcs-boutants, les milliers de statues qui décorent ses vastes porches, les nervures si délicates de ses roses étincelantes, et ses galeries aériennes d'où l'œil plane sur un espace immense. Que de travail, que de génie dans cette belle épopée de pierre, dans ce chef-d'œuvre du moyen-âge ! Tout y est grand, magnifique et sublime. Les principaux faits de l'histoire ecclésiastique de la contrée, les idées morales du temps, et les connaissances astronomiques qu'on croyait alors

---

(1) R. De Croy, *Un Chapitr de l'Histoire d'Amiens.*

nécessaires pour se livrer avec fruit à la culture des champs, se retrouvent dans les médaillons qui enrichissent les trois porches de cette gracieuse et gigantesque église. A l'intérieur, on est saisi d'admiration en contemplant la hauteur de ses voûtes immenses que soutient en l'air une forêt de colonnes élancées, réunies en faisceaux légers; sa double ceinture de galeries découpées en trèfle, qui surmontent les hautes percées de ses arcades; ses corniches ornées de pampres fouillés avec énergie, et ses chapiteaux garnis de feuillages trilobés du plus bel effet; ses stalles si délicatement sculptées, ses riches mausolées de bronze, de pierre et de marbre, sous lesquels reposent tant d'hommes célèbres, tant de pieux évêques, tant de savants ecclésiastiques (1). Quel éclat dans les couleurs de ses trois roses : elles sont si vives et si pures, que par fois il arrive aux enfants de vouloir saisir les mobiles reflets d'or, de pourpre et d'azur qu'elles projettent au soleil couchant, sur les dalles et contre les piliers du temple (2).

---

(1) Voyez notre *Notice historique et descriptive de cette Cathédrale*, 2e. édition, in-8o. Amiens, 1839.

(2) *Bulletin monumental*, in-8o. 1837.

C'est dans ce temple que Louis IX, choisi pour arbitre par Henri III, roi d'Angleterre, et les barons de ce royaume, jugea, en 1263, le différend survenu entr'eux; c'est là aussi qu'en 1329, un autre prince anglais, le fier Édouard III, humilia son front superbe et fléchit le genou devant Philippe de Valois, à qui il fit hommage du duché de Guyenne; là encore l'infortuné Charles VI épousa Isabeau de Bavière et reçut de cette princesse un serment trompeur de fidélité qui lui fut fatal et à tout son royaume. Là, enfin, Henri II et les ambassadeurs du roi d'Angleterre, signèrent, en 1549, une paix éphémère (1), qu'accompagnèrent d'inutiles démonstrations de joie.

L'Évêché, qui tient à la cathédrale, a perdu sa gothique chapelle. C'était, dit-on, un chef-d'œuvre de l'art. Des constructions modernes la remplacent; et aujourd'hui le palais épiscopal n'a plus rien qui soit digne de fixer l'attention des voyageurs. Il faut pourtant excepter d'anciens tableaux provenant de la confrérie du Puy-Notre-Dame, qu'on voit dans la bibliothèque. Ces tableaux curieux mériteraient

---

(1) Voyez aux Notes.

d'être replacés dans la cathédrale, ainsi que les deux prêtés par l'Évêché à la Société d'Archéologie de la Somme, et dont M. le ministre de l'intérieur a si justement ordonné la restitution à cette église.

Le Palais de Justice d'Amiens, que j'ai visité en revenant de l'évêché, occupe l'ancien couvent des Célestins de cette ville. Le nouveau portique a dénaturé le style de ce monument. Un énorme pilier existant au centre de la porte principale, coupe d'une manière désagréable la ligne formée par les arcades des cloîtres. Ces cloîtres sont la promenades ordinaire des habitués du palais.

Si quelque soin nous guide à ce vaste édifice,
Où malgré les lois de Thémis,
Régne la fraude et l'artifice,
A nos yeux se présente un monde d'ennemis,
Qui s'épuisent en vains projets;
C'est là que la chicane assemble ses sujets,
Qu'elle abreuve de fiel et nourrit d'amertume,
Tandis qu'en noirs habillements,
On voit ses funestes ministres
Visiter ces appartements,
Où sur des registres sinistres
Les noms des plaideurs sont inscrits.

Les boiseries de la salle d'audience de la

chambre des appels de police correctionnelle et de la cour d'assises fixent l'attention des connaisseurs. J'ai vainement cherché l'image du Christ dans ces divers appartements, je ne l'ai aperçue nulle part. On devrait cependant toujours se rappeler que la religion ajoute une nouvelle grandeur à la magistrature, et que dès les premiers temps de la monarchie, à défaut du public, un Crucifix assistait dans la salle d'audience à la défense de l'accusé et à l'arrêt du juge (1).

Les archives de la cour royale sont assez intéressantes : elles contiennent la plupart des *coutumes du bailliage d'Amiens*, rédigées en 1507, par ordre de Louis XII. Ces coutumes, en rappellent de plus anciennes, restées inédites, et dont la publication fournirait des documents utiles pour l'histoire du droit coutumier, et l'étude des mœurs au moyen-âge. On assure que la coutume du Vimeu s'y trouve également. S'il en est ainsi, il faut que le célèbre Dumoulin se soit trompé, car il raconte que le cahier de cette coutume ayant été mangé par un levrier, le Vimeu se trouva sans

---

(1) Chateaubriand, *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, grand in-8°. Paris, 1838, page 827.

loi, et retomba sous la coutume générale d'Amiens (1).

Après avoir contemplé l'antique tour du *Logis-du-Roi*, qu'on a convertie en maison bourgeoise, je jetai les yeux en passant sur la Salle de Spectacle. J'admirai sa façade élégante, sa savante distribution et la hardiesse de ses loges, que ne soutient aucun pilier. La Halle au Blé me parut très-remarquable, comme je l'avais lu dans un ouvrage sur l'architecture, par M. Durand. Le style sévère de ce monument, belle construction en pierre et brique, et son aspect grandiose, font honneur au talent de M. Rousseau, ancien architecte de la ville.

J'ai vu avec peine le vandalisme étendre sa main dévastatrice sur le portail de la vieille église de Saint-Remy. J'éprouvai aussi un vif regret en contemplant la jolie église de Saint-Germain, encombrée de masures qui s'attachent à ses parois comme une lèpre hideuse : ses abords sont vraiment repoussants. Les portes, qu'enrichissent de curieux arabesques, ont été restaurées avec soin par un jeune prêtre, ami des arts. Malheureusement on voit,

(1) Voyez le *Coutumier général*, tome Ier, page 199.

secours, pour obliger Enguerran de Boves, leur comte, à consentir à une institution qui les affranchît pour toujours de son joug odieux. La charte octroyée en 1209 aux bourgeois d'Amiens, par Philippe-Auguste, contient une étrange disposition : en fait de possession, elle oblige la femme à *se défendre elle-même par le duel* (1). Cet article bisarre, contraire aux bornes que l'on mettait, selon Montesquieu, au combat judiciaire (2), ne fut pas heureusement reproduit dans les anciens *Usages d'Amiens* (3). Il ne conviendrait guères de nos jours aux personnes de votre sexe. Le beffroi rappelle bien des souvenirs. Les criminels y étaient autrefois interrogés par le maire et les échevins, avant d'être mis à la torture (4). On y conservait les *traits* qu'on distribuait aux anciens archers de la ville. C'était du haut de sa galerie que l'on annonçait au peuple d'Amiens, par de bruyantes fanfares, les principales fêtes de l'année (5). Le mécanisme de l'horloge de

(1) ... *Ipsa se per bellum deffendet.*
(2) *Esprit des Lois*, livre XXVIII, chap. XXV.
(3) Voyez aux Notes.
(4) *De l'Administration de la Justice criminelle à Amiens pendant le* XVe. *siècle*, par M. Dusevel; in-8o, pag. 7.
(5) Voyez aux Notes.

ce beffroi est extrêmement curieux. On raconte que l'artiste à qui on le doit, faisant de trop fréquentes libations, le maire d'Amiens, pour le contraindre à plus de sobriété et à terminer promptement son ouvrage, fut forcé de le tenir enfermé pendant près d'un an dans la lanterne de ce même beffroi. Un concierge est depuis long-temps chargé de faire le guet, du haut de cette lanterne et d'annoncer, par le son retentissant d'un cornet, que sa vigilance n'est pas en défaut (1).

L'Hôtel de la Mairie est un édifice assez remarquable, mais qui n'a point cependant cette grandeur, cette magnificence que doit offrir le siége de l'administration d'une importante cité. On dit qu'il fut construit sur le plan d'un simple menuisier d'Amiens, à la fin du XVI^e^. siècle (2). Les principaux appartements sont bien décorés. La grande salle contient plusieurs tableaux de prix, représentant entre autres sujets *la Mort de Priam, Ulysse chez Circé, Auguste donnant l'ordre de fermer le temple de Janus*, etc. Ils furent envoyés à

(1) Voyez aux Notes.

(2) 54^e^. *Registre aux Délibérations*, coté T, folio 75.

Amiens par le gouvernement, à l'époque du congrès qui se tint dans cette ville en l'an X, et qui amena entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, une paix de trop courte durée (1). Les archives renferment une précieuse collection d'anciens *cartulaires*, de *registres aux comptes* et *aux délibérations*, où l'on trouve beaucoup de documents historiques d'un haut intérêt (2). J'en ai extrait, par ordre du ministre de l'instruction publique, tout ce qui pouvait se rapporter à l'*Histoire du Tiers-État*, que doit bientôt publier M. Augustin Thierry. Il fallait plus que du zèle, il fallait du courage pour compulser seul et sans aide ces innombrables et poudreux manuscrits; heureux si le savant académicien, pour qui j'ai entrepris ce long, ce pénible travail, se rappelle les lettres qu'il me fit écrire pour m'exprimer sa reconnaissance, lorsqu'il mettra au jour le premier volume de sa vaste collection. S'il en était autrement, s'il oubliait mes efforts pour lui être utile ainsi qu'à la science, je pourrais me plaindre de ce que d'autres

---

(1) *Histoire de la Ville d'Amiens*, par M. H. Dusevel, tome II, page 276 et suivantes.

(2) Voyez aux Notes.

se seraient attribué le fruit de mes veilles; mais je me bornerais à répéter avec le poète latin :

*Sic vos non vobis mellificatis, apes.*

Dans la rue Royale on voit l'Hôtel de la Préfecture de la Somme, monument qui, grâce au goût de quelques préfets pour les changements dans la décoration de ses appartements et la distribution de ses jardins, a déjà coûté des sommes immenses au département, sans en être plus beau. — Les archives, qui existent dans l'ancien couvent des Feuillants, ne sont pas moins curieuses que celles de la Mairie d'Amiens. On y remarque beaucoup de chartes et de diplômes concernant le *chapître de la cathédrale*, les *abbayes de Corbie*, de *Saint-Acheul* et *du Gard* (1), les principales églises d'*Amiens*, d'*Abbeville* et de *Montdidier*. Il est fâcheux qu'un grand nombre de pièces intéressantes, provenant de ce dépôt public, aient été vendues comme *rebuts*, par des hommes cupides ou ignorants. C'est une perte que doivent déplorer les vrais amis des sciences et des lettres; car, comme le dit si bien M. de Chateaubriand, quand on veut écrire l'histoire,

(1) Voyez aux Notes.

ce n'est pas tout que de chercher les faits dans des *éditions commodes*, il faut voir, de ses propres yeux, ce qu'on peut nommer la physionomie des temps; il faut manier les siècles et respirer leur poussière (1).

Au bout de la même rue, on voit un jardin symétrique, fermé d'une grille en fer; au fond de ce jardin apparaît une colonnade assez prétentieuse, surmontée d'une corniche dépourvue des riches ornements du style grec, dans lequel on a cru la construire. On ne reconnaît la destination de l'édifice qu'à l'inscription gravée sur cette corniche, portant ces mots :

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE.

On n'aperçoit, en effet, sur la façade, aucun de ces nombreux attributs qui font distinguer au premier aspect, qu'un monument est consacré aux sciences et aux lettres. Les niches qui accompagnent le portique, sont demeurées vides, non pas qu'Amiens n'ait produit assez de grands hommes pour les remplir, mais parce que sans doute les vivants auront craint les morts et voulu éviter le parallèle. L'inté-

(1) Chateaubriand, *Préface des Etudes historiques*, page 256.

rieur est trop étroit par rapport à ses autres proportions ; mais il offre un superbe coup-d'œil, et ses ornements sont d'un très-bon goût. J'examinai avec attention, dans cette bibliothèque, une charte ou bulle du pape Benoît III, accordée aux religieux de l'abbaye de Corbie, à la supplique des empereurs Lothaire et Louis, le 3 octobre 885. Elle est sur papyrus ou papier d'Egypte, collée sur une peau de vingt-et-un pieds de long et deux de large. Je fis connaître l'existence de cette charte à M. le ministre de l'instruction publique, dans un *Rapport* que je lui adressai avec un des correspondants du comité historique, et elle fut envoyée à Paris, où l'on fit, sur deux feuilles de vélin, un *fac-simile* des trente dernières lignes qu'on voit maintenant dans la salle *Fréret*, à la Bibliothèque Royale. — La plupart des manuscrits de celle d'Amiens sont ornés de peintures magnifiques, d'initiales enluminées ou rehaussées d'or; il s'en trouve peu d'historiques. J'ai remarqué parmi ceux de cette dernière espèce, un beau Froissart in-folio, offrant quelques variantes avec les éditions publiées. Il paraît qu'un jeune anglais, M. Édouard Butler, avait découvert le premier ces variantes, et qu'il les eût données au public, sans son brusque départ pour l'Angle-

terre. Un autre a, depuis, profité de sa découverte, et publié ces variantes sans sonner mot du travail de M. Butler !

Comme j'allais sortir de la bibliothèque, je reculai d'horreur à la vue d'un cadavre desséché, qu'on me dit être une *momie égyptienne*. Pour exposer en public un objet aussi propre à inspirer du dégoût, il faut que le jeune antiquaire chargé de sa conservation, n'ait pas lu ce que dit *des momies* le savant Champollion-Figeac, dans son *Résumé d'Archéologie* : « Cette espèce de squelette, couvert de sa peau, » est d'un aspect hideux, qui satisfait la curio» sité de quelques savants, *mais qui ne peut* » *être publiquement exposé dans un cabi*» *net* (1). »

L'achat de cette momie (si toutefois c'en est une) a donné lieu à des vers badins, insérés dans un journal d'Amiens. En voici quelques-uns :

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ce prétendu trésor, enlevé d'un vieux crypte,
Par Toulon, en droiture, arrivait de l'Égypte,
Du pays d'où nous vient ce granit de Louqsor,
Qui vaut, quoique très-lourd, dit-on, son pesant d'or.

---

(1) Tome Ier, page 99.

Dans le monde antiquaire aussitôt grande joie ;
Soudain de la momie il veut faire sa proie.
O combien, en l'ouvrant, à ses yeux éblouis,
Apparaîtront soudain de bijoux, de rubis;
Combien de papyrus, combien de scarabées,
Beautés au grand soleil trop long-temps dérobées,
Dans le coffre chéri, s'offrant de toutes parts,
Vont combler son espoir et charmer nos regards !
— « O Juif, quel prix veux-tu de ta belle trouvaille,
A dit certain savant, expert en antiquaille?
— Presque rien... CINQ CENTS FRANCS,., dit le fils d'*Isaac*.
— Il suffit, dès demain ils seront dans ton *sac*.
Dans une conjoncture et si grave et si haute,
La ville, ô mes amis, ne nous fera pas faute,
Et par elle, sans peur que nous soyons *floués*,
Deux cent cinquante francs nous seront alloués;
Le reste est notre affaire ; il faut en conséquence,
Nous mettre en frais d'argent comme en frais d'élo-
[quence. »
Sitôt dit, sitôt fait. Nos bons municipaux,
Du savant orateur ont gobé les propos.
En vain un conseiller, contraire à la momie,
Oppose à son achat l'austère économie;
Il reste par malheur tout seul de son côté :
On procède au scrutin et l'argent est voté (1).

Le Cabinet de Physique occupe le haut de l'aile gauche de la bibliothèque. La salle basse

---

(1) *Gazette de Picardie*, du 8 juin 1839.

sert de salon de lecture pendant l'hiver. On y voit une partie du Musée des Antiquaires de Picardie. Les objets antiques dont il se compose sont renfermés dans des armoires tellement massives, qu'ils semblent ensevelis au fond de cryptes obscures. Autant valait, disait un jour un savant académicien, les laisser dans le sein de la terre, que de les exposer aussi mal.

Le reste de ce musée se trouve dans un lourd pavillon situé vis-à-vis le logement du concierge. On distingue avec peine, à travers ses fenêtres à demi-bouchées par des vitres peintes, un amas confus de débris antiques, de bas-reliefs en pierre et en bois. Je remarquai, parmi ces antiques, des fragments de mosaïque et des fûts de colonnes romaines d'un travail peu soigné. Ils ont été trouvés à Amiens en 1836 et 1837. Un médecin de cette ville a avancé à tort qu'ils provenaient d'un temple de Bacchus (1), car les anciens n'auraient pas placé au *midi* un monument de cette espèce : ils l'eussent nécessairement construit à l'extrémité opposée de la ville, vers le lieu où se trouvait

(1) Voyez *le Glaneur* du département de la Somme du 30 septembre 1837.

le *théâtre*, suivant les actes du martyre de Saint Firmin. Il paraît, d'ailleurs, d'après ces actes, qu'il n'exista jamais à Amiens que deux temples : l'un consacré à *Jupiter*, et l'autre à *Mercure*. Il est donc probable que ces antiquités ornaient quelque opulente *villa* romaine, plutôt qu'un temple dédié au dieu des vendanges.

En quittant la bibliothèque, je gagnai les magnifiques boulevards qui entourent Amiens, et j'en fus enchanté. Je m'arrêtai quelques instants à Henri-Ville, quartier champêtre, où je fus surpris de voir un rang de nouvelles maisons décoré du nom pompeux de *rue Voiture*. Le conseil municipal d'Amiens ferait bien de ne pas commettre de tels anachronismes, et surtout de ne donner le nom des grands hommes dont la cité s'honore, qu'aux rues mêmes où ils sont nés : c'est le moyen d'éviter par la suite l'erreur et la confusion.

Le premier édifice qu'on rencontre dans le faubourg de Noyon, est l'église Sainte-Anne. La façade de ce temple tout moderne, semble écrasée sous le poids de l'énorme clocher de forme pyramidale qui le surmonte, et qui peut être comparé à un éteignoir.

Le grand Séminaire a un aspect simple et noble. Ses vastes bâtiments en pierre de taille sont couverts de ces toitures à la Mansarde, qui

terminaient si bien les édifices du dernier siècle. De son joli clocher en coupole ouverte, se répand sans interruption dans les airs le son argentin des cloches qui appellent les jeunes lévites à la prière. La distribution de l'intérieur est parfaite, et il règne partout une grande propreté. La bibliothèque est bien composée. Dans le réfectoire se trouvent plusieurs tableaux de prix. Les études sont fortes au séminaire d'Amiens, où l'on fait depuis quelque temps un cours d'*archéologie chrétienne.* Les jeunes ecclésiastiques qui suivent ce cours, y puiseront des connaissances propres à garantir les monuments confiés à leurs soins, de ces restaurations maladroites qui en altèrent le style et les formes primitives.

Saint-Acheul, autrefois abbaye, puis pensionnat célèbre, est maintenant désert. Le portail de l'église, orné de pilastres toscans et doriques, et surmonté d'un fronton qui aurait dû apprendre à nos architectes modernes à mieux masquer l'aspect désagréable des toitures, offre un joli coup-d'œil. L'intérieur est décoré de peintures de mauvais goût ; il renferme un tombeau cher aux fidèles du diocèse, celui de Saint Firmin, martyr, sur lequel vont souvent prier les personnes pieuses de la ville et des environs. Le caveau où se trouve ce

tombeau, passe pour avoir servi de temple aux premiers chrétiens d'Amiens. « Les premières » églises, dit Chateaubriand, étaient des lieux » cachés, des forêts, des catacombes, des ci» metières, et les autels, une pierre ou le » tombeau d'un martyr ; pour ornements on » avait des fleurs, des vases de bois, quelques » cierges, quelques lampes, à l'aide desquels » le prêtre lisait l'Évangile dans l'obscurité des » souterrains (1). » La bibliothèque de Saint-Acheul est riche et nombreuse. On m'y fit voir plusieurs ouvrages offerts aux *PP. de la Foi*, avant la Révolution de Juillet, par un avocat distingué du barreau de Paris, devenu depuis un homme d'état célèbre.

Au bout du jardin de la maison de campagne de Gresset, j'ai remarqué un génevrier qu'on dit avoir été planté par Saint Firmin-le-Confesseur. On prétend que le pieux évêque venait se délasser, sous son ombrage, des travaux de l'apostolat. A l'époque où il vivait, c'est-à-dire, au IV^e^. siècle, rien n'était plus complet et plus rempli que la vie des prélats. Un évêque baptisait, confessait, prêchait, visitait les malades, enterrait les morts, nourris-

(1) *Études historiques*, 5^e^. discours.

sait les pauvres, publiait des traités de morale, de discipline et de théologie; écrivait contre les hérésiarques et contre les philosophes; s'occupait de sciences et d'histoire; correspondait avec les églises, les moines et les ermites; siégeait à des conciles et à des synodes : en un mot, les trois pouvoirs, religieux, politique et philosophique, s'étaient concentrés dans l'évêque (1).

On assure encore que ce fut dans cette charmante retraite, que le chantre de *Vert-Vert* reçut un jour la visite de Jean-Jacques. Le poète, charmé de posséder chez lui l'illustre auteur d'*Émile*, le combla d'honnêtetés, et lui adressa diverses questions malignes; malgré ses instances, le philosophe de Genève lui répondit assez froidement, et finit par s'écrier : *Monsieur Gresset, vous avez fait jaser un* PERROQUET, *mais je vous défie de faire parler un* OURS.

La vallée du Plein-Sceau, située près la maison de campagne de Gresset, servait, ajoute-t-on, de promenade à cet enfant chéri des muses :

Ces humbles champs, autrefois son asile,
Sont encor pleins de son nom glorieux,

(1) Chateaubriand, *Etudes historiques*, seconde partie.

Et ce séjour favorisé des cieux,
Qui de ses ans a vu naître l'aurore,
De ses succès s'enorgueillit encore (1).

Je n'ai pu voir sans étonnement l'adresse avec laquelle les femmes des *hortillons* (2) ou jardiniers de la Voirie, conduisent leurs bateaux chargés de légumes sur la Somme. Lorsque la rivière trop profonde les empêche de se servir de l'aviron, elles emploient une pelle de bois, en guise de rame, et arrivent ainsi au pont du Cange, sans accident.

C'était à la Voirie qu'une jeunesse ardente et ivre de joie s'embarquait jadis, pour se livrer au plaisir de la *chasse aux cygnes* sur les bords de la Somme. Mille bateaux couverts d'élégantes draperies, illuminés par cent flambeaux, et dans lesquels se faisait entendre une musique harmonieuse, parcouraient tour-à-tour les nombreux canaux de cette rivière, chaque année, pendant la nuit du 31 août. Cette promenade nocturne attirait presque toute la population d'Amiens au *Pré-Porus;* elle n'offrait plus dans le siècle dernier qu'un simu-

---

(1) Saint-Albin Berville, *Vers sur la Translation des cendres de Gresset à la Cathedrale.*

(2) Voyez aux Notes.

lacre de l'imposante cérémonie à laquelle donnait lieu autrefois le partage des cygnes existant sur la Somme, entre l'évêque d'Amiens et les autres seigneurs qui prétendaient avoir la seigneurie de cette rivière. Je vous parlerai plus au long de cet ancien usage dans ma lettre sur Corbie.

Au nord d'Amiens, se voit la Citadelle. C'est un pentagone régulier, composé de cinq bastions à angles aigus. Quatre ouvrages à corne, retranchés en demi-lunes, avec un chemin couvert, forment les défenses extérieures de cette forteresse. Elle fut construite sous le règne de Henri IV. On y voyait jadis un buste en bronze de ce monarque ; au bas était une inscription latine que Decourt a traduite ainsi :

Superbe monument de force et de puissance,
Élevé par les soins du roi *Henri-le-Grand*.
La paix après la guerre est de retour en France,
Goûtons-en les douceurs sous ce grand conquérant (1).

Une partie de l'ancienne porte *Montre-Écu*, par laquelle les Espagnols surprirent Amiens en 1597, existe encore dans cette citadelle. Puisse le génie militaire veiller avec soin à la

(1) *Mémoires chronologiques sur Amiens*, manuscrit de la Bibliothèque Royale, in-folio, tome Ier, page 663.

conservation d'un monument historique d'un si grand intérêt.

Près du canal est le Jardin des Plantes, où est professé le cours de botanique : on y fait, depuis quelques années, des travaux d'agrandissement assez considérables qui seront probablement bientôt terminés. En sortant de cet établissement, je me rendis au beau et vaste Cimetière de la Madeleine. Une double rangée de hauts peupliers borde le chemin qui y conduit. On remarque dans cette enceinte, consacrée à la sépulture des morts

. . . . . . . De pompeux mausolées
Élevés par l'orgueil, le faste des vivants,
De superbes tombeaux, de brillants cénotaphes
Surchargés d'ornements, de vaines épitaphes.

Les tombeaux les plus remarquables sont ceux de MM. Dijon, recteur de l'Académie d'Amiens ; Morgan, ancien maire de cette ville, et Lapostolle, professeur de chimie, qui inventa les parafoudres et paragrêles en cordes de paille.

Là, comme dans bien des cimetières de France, on voit beaucoup d'épitaphes ridicules, et d'autres qui sont fort attendrissantes. Parmi ces dernières je distinguai celle d'une petite fille, ravie tout-à-coup à la tendresse des auteurs de ses jours. Quoique cachée en partie

par des plantes parasites, je lus au bas ces mots touchants :

MODÈLE DE DOUCEUR ET DE BONTÉ.

ELLE TOMBA COMME LA FLEUR QU'A FRAPPÉE L'ORAGE.

Je m'arrêtai aussi avec intérêt près du tombeau de M. Charles Caron, jeune professeur, qui consacrait ses loisirs à des travaux historiques sur notre province, et auquel on doit le *Guide de l'Étranger dans Amiens* (1) ; cet ouvrage faisait concevoir les plus heureuses espérances ; je vous en citerai quelques lignes extraites de la description de ce vaste cimetière :

« Le murmure plaintif, en quelque sorte, les sourds gémissements que tous ces arbres font entendre quand la brise agite légèrement leur feuillage, semble fait pour accompagner des tombeaux, et pour entretenir dans le cœur de celui qui parcourt ces lieux funèbres, une religieuse mélancolie. Cette nature vivante, au milieu des dépouilles muettes de la mort, présente un contraste qui frappe vivement l'imagination ».

A mon retour de la Madeleine, j'examinai la magnifique promenade du Cours, que l'administration a eu la sagesse de faire replanter sur l'ancien dessin, le plus noble que

(1) Un vol. in-18, 3e. édition, Amiens, 1836.

l'on pût adopter. C'est avec raison qu'un poète a dit, en parlant de cette promenade, qui semble renaître pour le plaisir des Amiénois :

*L'Hautoye* (1), au port superbe, au front chargé d'ombrage,
Si noble quand les vents luttaient dans son feuillage,
Vieillissait, et déjà ses ormes sillonnés
Courbaient, vaincus des ans, leurs sommets couronnés :
Voyez-la reverdir, et, fraîche adolescente,
Sourire en étalant sa beauté renaissante.

Il existe aux environs d'Amiens, que j'ai parcourus hier, plusieurs lieux remarquables par les monuments qu'on y voit, les souvenirs et les anciens usages qu'ils rappellent.

Camon est un village d'une haute antiquité. Son église, en partie romane, mérite l'attention. Le jour de Saint Vast les femmes d'Amiens font faire trois fois le tour de cette église à leurs enfants, afin que par l'intercession du Saint qu'on y révère, ils puissent bientôt marcher seuls et sans aide.

Les individus nés dans ce village, ou qui venaient l'habiter, devaient autrefois à l'évêque

(1) C'est ainsi que l'on nomme, depuis plus de trois cents ans, la promenade du Cours. — Voyez aux Notes.

d'Amiens deux deniers parisis pour le *repist de Saint Firmin* (1), le jour de Pâques; et, quand ils se mariaient ou mouraient, deux setiers de vin, l'un du plus haut et l'autre du plus bas prix qu'on le vendait à Amiens (2).

A LONGUEAU existait une coutume plus étrange encore. Dans le XVIe. siècle, on taxait chaque Juif qui traversait ce lieu, à quatre deniers, une Juive à deux, et si elle était enceinte, à six (3).

On voit au PONT-DE-METZ (4) une ancienne maison de plaisance qu'habita, dit-on, Henri IV. Le buste de ce grand roi en décore le principal appartement. J'ai remarqué aussi dans ce village une fontaine consacrée à Saint Cyr, dans laquelle on baignait autrefois les enfants malades pour leur faire recouvrer la santé. Le jour de la fête du lieu, le corps-de-ville d'Amiens se rendait processionnellement à l'église, et présentait à l'offrande quatre ima-

(1) Voyez aux Notes.

(2) *Dénombrement et Déclaration du Temporel de l'Évêque d'Amiens, à cause de son église et de son évesché*; manuscrit in-folio. Archives du département de la Somme.

(3) *Histoire civile et ecclésiastique de Corbie et Fouilloy*, par le P. Daire, manuscrit in-folio.

(4) En latin *Meta* ou *Metium*.

ges de Saint Cyr, en reconnaissance des guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession de ce Saint.

Ces images avaient toutefois moins de célébrité que les *cadets* de Saint-Servais. C'étaient de petites figures en pain d'épices que les jeunes gens d'Amiens offraient à leurs maîtresses à la fête de ce village, quand la danse cessait et que l'approche de la nuit les forçait à rejoindre le toit paternel. On conservait ces *cadets* comme des reliques, et l'on eût douté de la constance ou de la fidélité de la jeune fille qui n'eût pu représenter à son amant, à la fin de l'année, le *cadet* qu'il lui avait donné à la fête précédente de Saint-Servais.

Montières était du domaine de l'évêque d'Amiens. Le prélat y avait un château d'une belle apparence. Il s'y trouvait de riches sculptures et d'anciennes peintures que l'on n'a pas su conserver. Les habitants de Montières étaient tenus de garder, quatre fois l'an, les bois de l'Évêque ; savoir : la première nuit de mai, la nuit de la mi-mai, la nuit de l'Ascension et la nuit du Saint-Sacrement, à peine de deux sols six deniers d'amende (1). Cette

(1) *Dénombrement et Déclaration du Temporel de l'Evêque d'Amiens*, déjà cité.

garde avait pour but d'empêcher les Amiénois de couper dans les bois de jeunes arbres couverts de feuillages et de fleurs, qu'ils plantaient, le premier jour de mai, devant la porte des maisons des *damoiselles* dont ils recherchaient la main, ou le long des rues que traversait la procession le jour de l'Ascension et à la Fête-Dieu.



## XVIIIme. LETTRE.

De Picquigny, le....

Sur l'assurance qu'on me donna à Amiens, que le site de Picquigny était des plus beaux et des plus agréables, je me rendis dans ce bourg par eau. Parmi les passagers qui se trouvaient avec moi dans la barque, deux surtout attirèrent mon attention. L'un était un bourgeois d'Amiens qui semblait vouloir se donner des airs de grand seigneur. Il fredonnait sans cesse, en agitant sa canne, ce couplet si convenable à un riche propriétaire :

Dans l'aimable saison où tout se renouvelle,
Lorsqu'un naissant feuillage embellit les buissons,
Lorsque le doux printemps ramène l'hirondelle,
Et que le rossignol ranime tous ses sons,
Je quitte nos clochers, et las d'être inutile,
Pour cultiver les champs, j'abandonne la ville.

L'autre portait des vêtements en désordre et avait une figure d'artiste. C'était en effet un peintre d'Amiens. Il se plaignait hautement de

ce qu'on ne l'avait pas chargé d'exécuter quelques-uns des tableaux d'un *Chemin de la croix* qui doit orner incessamment les chapelles de la cathédrale d'Amiens. Il attribuait, bien entendu, à l'envie, la préférence accordée à ses heureux rivaux. Je cherchai à calmer sa colère, en lui faisant remarquer que *les grands talents attirent la haine comme le fer attire la rouille, et que la seule médiocrité n'a pas d'ennemis* (1); qu'il viendrait un temps où la postérité confondrait les siens et rendrait une justice éclatante à son mérite; mais ce fut en vain. Il se borna à me répondre en ces termes :

Pour désarmer l'envie, il suffit que l'on meure;
Je le sais... Mais, quoi donc! bornerai-je mes vœux
A réussir un jour chez nos derniers neveux?
Puis-je de mille affronts dévorer l'amertume,
Dans l'espoir incertain d'une gloire posthume?
De ce beau dévoûment quel sera donc le fruit?
De ma gloire future entendrai-je le bruit?
Au fond de mon tombeau, la vaine renommée
Viendra-t-elle éveiller ma cendre inanimée?
Rouvrirai-je les yeux, pour voir avec orgueil
Ces lauriers qui, trop tard, croîtront sur mon cercueil?

---

(1) d'Alembert.

Le choc du bateau contre la rive interrompit brusquement le pauvre peintre et nous força à nous séparer, car nous étions enfin parvenus au terme de notre voyage.

Il est peu de lieux qui aient été le théâtre de tant d'évènements mémorables, que le fut Picquigny. On prétend que ce bourg a été bâti par un capitaine macédonien appelé *Picnon*, et que c'est delà que dérive son nom et celui de *Picard* (1); mais un conte semblable n'est bon que pour ceux qui aiment les origines fabuleuses. Le château de Picquigny existait, dit-on, avant le VII$^e$. siècle, cependant ce n'est qu'au XII$^e$. siècle qu'on le voit paraître dans l'histoire, à l'occasion des troubles qui agitaient alors la ville d'Amiens, dont les habitants avaient secoué le joug d'Enguerran de Boves, pour ériger leur commune (2). Guermon de Picquigny se signala alors par son dévouement à la cause du peuple de cette cité; mais ses successeurs, entr'autres Renault de Picquigny, souillèrent

(1) *Annales de Hainaut*, par Jacques de Guyse; traduites en français par M. de Fortia, etc., tome II, liv. III, chap. XLV, page 419. — *Le Propriétaire des choses, translatées en françois*, par Jehan Corbichon, de Corbie, édition de 1518, liv. XV, chap. CXXIII, etc.

(2) Voyez la lettre précédente.

la gloire de leur famille, l'illustration de leur race, en recevant dans les vastes souterrains de ce gothique manoir, les Templiers de la province, que le roi Philippe-le-Bel avait fait arrêter en 1307. Le duc de Bourgogne ruina le château de Picquigny en 1470, et força la garnison d'en sortir en pourpoint. Il fut reconstruit depuis cette époque. Plusieurs auteurs ont célébré ce vieux fort,

. . . . . . . . . qui du haut des collines,
Tyran de la contrée, effroi de ses vassaux.
Portait jusques au ciel l'orgueil de ses créneaux.

Il n'offre plus maintenant qu'une ruine pittoresque. On a brisé à coups de pierre une table de marbre noir, placée par les soins de Philibert-Emmanuel d'Ailly, en 1574, au haut de la porte d'entrée, sur laquelle on lisait une inscription fastueuse en grec et en latin, dont voici la traduction :

*« Qu'aucun athée, qu'aucun impie n'entre en ce lieu. »*

---

*« Dieu et la valeur, parents illustres, me don-*
*» nèrent l'origine : sans eux et sans moi il n'est*
*» pas de noblesse. »*

Les terrasses présentent de loin un beau point de vue. Le luxe et la magnificence dé-

ployés de toutes parts, au XVII$^{e}$. siècle, par les nobles seigneurs de Picquigny, dans cet ancien château, l'avaient rendu fameux en France. Madame de Sévigné a immortalisé, dans ses lettres, sa pompe aujourd'hui déchue. Cette femme célèbre y venait souvent visiter mademoiselle de Picquigny. C'était la plus riche héritière qui existât en France. Le vidame d'Amiens, son père, l'avait refusée au duc de Fronsac et au maréchal du Cadenet, pour la donner au seigneur de Canaples; mais ce tendre père se voyant près de sa fin, sans avoir pu réaliser ce projet, et craignant que son épouse n'exécutât point sa dernière volonté, s'avisa d'envoyer sa fille à l'Infante, persuadé qu'elle se montrerait fidèle à remplir ses intentions : malheureusement il n'en fut pas ainsi.

La terre de Picquigny était une des plus belles seigneuries du royaume; le nombre de ses vassaux s'élevait à plus de dix-huit cents. Le seigneur prenait le titre de *vidame d'Amiens*, et prêtait hommage à l'Évêque, qui lui donnait un anneau d'or, symbole de l'union qui devait exister entr'eux. Plusieurs nobles du voisinage étaient *hommes liges* du seigneur de Picquigny. Dans un titre latin de l'an 1210, Renaud, d'Amiens, reconnaît devoir à ce sei-

gneur *six semaines de service* avec armes, mais *sans femme*, et à ses dépens; que si le même seigneur le faisait avertir de se trouver à sa cour pour quelque fête, il devait s'y rendre *avec sa femme*, et y demeurer huit jours accomplis; mais que si le vidame partait de Picquigny et ne revenait pas le *soir*, il était loisible, en ce cas, à Renaud d'Amiens de quitter ce bourg avec sa femme et sa famille, sans encourir aucune amende (1). Le chapitre de Picquigny était ancien : il avait été fondé en 1066, par Jean, archilévite, Eustache, vidame, et Humbert, pair de Picquigny, dans l'église de Saint-Martin et de Saint-Jean-Baptiste, construite près du château. On sait que dans le moyen-âge, les seigneurs qui voulaient prendre la qualité de châtelains et jouir des priviléges attachés à ce titre, étaient obligés d'avoir ainsi une église dans l'enclos de leur domaine. Celle de Picquigny fut dotée richement par les vidames d'Amiens. Il s'y trouvait, sous Louis XI, un grand nombre de reliques, de joyaux et d'ornements précieux, qu'on fut forcé, à cause de

---

(1) *Extrait de l'Inventaire des Titres de la Baronie de Picquigny*, manuscrit in-folio des Archives du département de la Somme.

la guerre, de transporter alors à Amiens (1). Cet édifice a subi divers changements. L'extérieur a conservé des traces du style roman; mais le clocher est d'une architecture moins ancienne, et ne remonte pas au-delà du XIVe. siècle. L'abside, à quatre pans, se termine au centre par un pilier butant, et non par une fenêtre, selon l'usage. On remarque à l'intérieur un escalier superbe, quelques pierres tombales et une assez belle vitre, sur laquelle sont représentés un Christ et deux chevaliers, dont les écussons se trouvent cachés par une gloire rayonnante. Un chanoine de Picquigny, Wallon de Sarton, ayant suivi l'armée des Croisés au siége de Constantinople, trouva, dans les ruines d'un vieux palais, le chef de Saint Jean-Baptiste. Chargé de ce riche butin, il se hâta de revenir dans sa patrie, et offrit à la cathédrale d'Amiens, la précieuse relique dont le ciel l'avait rendu possesseur. Ce don causa la joie la plus grande dans le diocèse, et ce fut, dit-on, pour en conserver le souvenir que l'Évêque de cette ville, Richard de Gerberoy, institua les *feux de joie* qui se font la veille de la Saint Jean (2).

---

(1) Voyez aux Notes.
(2) *Idem.*

Picquigny est devenu célèbre par l'assassinat commis, en 942, sur la personne de Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie, qui fut tué à l'issue d'une conférence qu'il y avait eue avec Arnoult, comte de Flandre (1). Louis XI, et Édouard, roi d'Angleterre, y conclurent une trève, le 29 août 1475 (2). Une mutuelle défiance présida à l'entrevue des deux monarques : ils se parlèrent à travers un gros treillis de bois, dont les ouvertures ne permettaient que le passage des bras, *comme aux cages de lions*, dit naïvement Commines (3). En 1595, le comte de Saint-Pol, le duc de Bouillon et le comte de Nevers, se réfugièrent en ce lieu, après la perte de la sanglante bataille de Doullens; et dans le conseil qui s'y tint, il fut décidé qu'ils s'éloigneraient avec leurs troupes, ce qui causa la prise et la ruine de cette ville (4).

On voit encore sur la place de Picquigny, son ancien hôtel-de-ville. C'est un bâtiment

---

(1) *Histoire des Normands*, par Guillaume de Jumiéges, liv. II, chap. XI.

(2) Voyez aux Notes.

(3) Liv. III, chap. X.

(4) *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du Doïenné de Picquigny*, par le P. Daire, manuscrit de la Bibliothèque d'Amiens.

peu considérable et qui n'offre rien d'intéressant sous le rapport de l'architecture. Ce bourg avait une coutume locale particulière. On lit dans l'*Inventaire des anciens titres de la baronie de Picquigny* (1), qu'au premier feuillet de cette coutume, étaient enluminées les armes d'Ailly, Crèvecœur et Picquigny, et qu'en tête de chaque coutume locale se trouvaient, avec ces dernières armes, celles de Vignacourt et Labroye.

On rapporte que les Anglais n'ont jamais bien su prononcer le nom de *Picquigny*, et que c'est ce qui fut cause que beaucoup d'entr'eux, qui s'étaient donnés pour Français, y furent massacrés lorsqu'on les chassa du Ponthieu (2).

Le pape Clément XI faisait grand cas des lumières de Bernardin de Picquigny. Il avait coutume de dire, en parlant de l'exposition des *Épîtres de Saint Paul*, par ce religieux, que peu de personnes avaient saisi aussi bien que lui l'esprit de l'Apôtre.

A un quart de lieue de Picquigny, on voit un camp romain bien conservé. Il forme, comme le dit Rivoire, un triangle appuyé sur une

---

(1) In-folio, manuscrit des Archives du département.

(2) P. Bertii, *Descriptio Picardiæ*, 1616, page 267.

prairie qui s'étend le long de la Somme, dont il est éloigné de deux cents toises. Il n'est guère accessible de ce côté là, où il se trouve couvert de monticules hauts d'environ 17 mètres 565 millimètres (50 à 60 pieds). Le côté qui regarde la prairie de Tirancourt, au couchant, est encore plus raide et hors de toute attaque. A l'égard du côté opposé, il est couvert d'un boulevard de 2 mètres 34 centimètres (7 à 8 pieds) de hauteur, et de fossés larges et profonds, qui ne laissent qu'une seule ouverture, telle qu'il la fallait pour le passage des troupes.

Quoique ce camp porte le nom de César, je ne pense point qu'il ait été élevé sous le vainqueur des Gaules; je crois plutôt, malgré l'autorité de quelques écrivains qui y placent l'une des trois légions laissées par lui en quartier d'hiver dans le Belgium, qu'il ne fut construit que du temps d'Auguste, lorsqu'Agrippa fit travailler à la voie romaine qui conduisait d'Amiens à Boulogne.

« Le sol sur lequel est assis ce monument remarquable, dit le P. Daire, est creux » ; il a des souterrains immenses découverts depuis peu; mais les ouvriers n'ont point osé pénétrer jusqu'au fond. Sous de larges voûtes, creusées dans le roc, des ornières font con-

naître les traces des roues des voitures qui y passaient pour transporter les pierres tirées de la carrière qui se trouvait en ce lieu. La voûte est fort exhaussée et soutenue par quantité de gros piliers placés de distance en distance. En plusieurs endroits sont entassés des monceaux de pierres taillées de trois faces, et d'autres amas de pierres brutes qui, dispersées çà et là, sans ordre, y forment, par leurs tours et détours, un véritable labyrinthe. Ces pierres, qui tirent sur le gris, sont d'un très-bon grain. C'est de ces souterrains qu'ont été extraites celles qui ont servi à la construction de la cathédrale d'Amiens, et de quantité d'autres églises et de monastères (1).

Le village de Croüy est assez remarquable.

> . . . . . . Là de cent cabanes rustiques
> L'assemblage confus forme un riant tableau.
> Et ce n'est plus qu'en ce hameau,
> Qu'on voit régner les mœurs antiques.
> On y renonce aux biens qu'on ne peut posséder,
> On ne s'y plaint jamais quand la récolte est bonne,
> Et l'on ne chicane personne
> Quand on n'a plus de quoi payer.

---

(1) *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du Doyenné de Picquigny*, par le P. Daire, manuscrit.

Henri IV érigea Crouy en duché, au mois de juillet 1598, en faveur du duc d'Arscot.

Dans le voisinage est l'abbaye du GARD, fondée par Girard, vidame d'Amiens, en 1139. Comme presque toutes les communautés religieuses, elle dut son origine et ses richesses aux libéralités des seigneurs du pays, des rois de France et de plusieurs prélats. On voit, en effet, par l'*Inventaire des anciens titres* de cette abbaye (1) et de ceux de la baronie de Picquigny, qu'en 1190, un autre vidame d'Amiens lui donna *deux mille harengs;* Robert des Autheux lui fit une donation bien autrement importante en 1206 : il lui donna six cents journaux de terre, à la charge de prier pour son ame; et en 1210, Enguerran de Picquigny lui accorda, à titre d'aumône, un muid de blé froment, *assez pur pour faire des hosties aux religieux.* Philippe-Auguste prit cette abbaye sous sa protection, et l'exempta de toutes amendes en 1221. Dans le siècle suivant, Charles VI permit aux religieux du Gard de faire charrier leurs blés et avoines, *tant de jour que de nuit, à leur commodité.* Dans le XV^e^.

(1) Manuscrit in-folio des Archives du Département de la Somme.

siècle, l'abbaye du Gard eut tant à souffrir des courses des ennemis, que les religieux qui l'habitaient passaient pour les plus pauvres du diocèse d'Amiens (1). Les bâtiments de ce monastère sont presque tous modernes. La simplicité de l'église contraste avec l'élégance du principal corps de logis et la beauté des jardins qui longent les rives de la Somme. On voit dans cette église un tableau provenant de l'ancienne confrérie de Notre-Dame du Puy, sur lequel est représenté le chanoine de Lamorlière, auteur des *Antiquités de la ville d'Amiens* (2), ouvrage qui renferme beaucoup de recherches utiles. Rien, d'ailleurs, n'est plus propre à rappeler le néant des grandeurs humaines que l'intérieur de cette abbaye. Des trapistes l'occupent à présent. Vêtus de bure, ces moines se livrent chaque jour aux privations les plus dures, aux travaux les plus pénibles. « Ils errent, comme des ombres, dans » les cloîtres solitaires de cette antique ab- » baye. Le silence marche à leur côté, ou s'ils » se parlent, quand ils se rencontrent, c'est

(1) *Inventaire de tous et chacun les tittres, papiers et enseignements du Revenu de l'Abbaye Nostre-Dame du Gard*, folio 302, verso.

(2) Un vol. in-folio. Paris, 1642.

» pour se dire seulement : *Frères, il faut* » *mourir !* Cet ordre rigoureux est une école » de morale en action, instituée au milieu » des plaisirs du siècle ; il offre sans cesse des » modèles de pénitence et de grands exemples » aux yeux du vice et de la prospérité (1) ».

Il paraît que le chœur de l'église de BELLOY-SUR-SOMME se trouvait autrefois sur les terres d'un seigneur, et la nef sur celles d'un autre. Le curé avait fait peindre leurs armoiries contre les murs de cet édifice, afin que ses paroissiens pussent connaître les limites de leurs seigneuries respectives. Ce partage d'un même lieu entre deux seigneurs n'est pas sans exemple. Mais ce qui offre sans doute plus de singularité, c'est de voir, en 1270, Dreux d'Amiens, seigneur de Vignacourt, disposer par *testament*, en faveur d'Agnès, sa fille, et de Jean de Varennes, son gendre, de toute la justice qu'il avait sur *le maieur, les échevins et la communauté de Vignacourt* (2). Le chapitre de cette commune avait été fondé en 1216, par Renault d'Amiens, du consentement de

(1) M. de Chateaubriand, *Génie du Christianisme*.

(2) *Inventaire des titres de la Baronie de Picquigny*, manuscrit des Archives du Département de la Somme.

Mathilde, sa femme et d'Enguerrand de Picquigny, son seigneur (1).

L'église actuelle de VIGNACOURT est peu remarquable. On y voit une table en pierre, sur laquelle la Vierge est représentée, à peu près comme à Montdidier, c'est-à-dire au milieu des nuages et semblant planer sur les villes et campagnes qu'on distingue sous ses pieds.

Les Espagnols, commandés par le cardinal archiduc Albert, mirent le feu à Vignacourt, en 1597, après avoir échoué dans leur dessein de secourir Amiens, qu'Henri IV assiégeait alors en personne. Ce village, où fut enterré le roi des Normands, tué à Saucourt (2), est le plus grand du département. On y compte 3,800 habitants. Presque toutes les maisons sont construites sur rue, ce qui produit un bel effet. Les *coquetiers* de cette commune font des envois considérables d'œufs jusqu'à Paris. Rien d'aussi plaisant que de les voir, les jours de marché, le chapeau garni de belles plumes de coqs, annoncer leur volaille aux Amiénois. Pendant l'été, les Vignacouriers dansent dans le parc, au son du violon d'un ménétrier, monté

(1) *Inventaire des titres de la Baronie de Picquigny.*

(2) Voyez la III^e. Lettre.

sur deux tonneaux. De temps en temps ils saisissent leurs danseuses par le milieu du corps, et les font sauter en l'air, aux applaudissements des nestors du pays, qui tolèrent volontiers ce badinage. Mais cette liberté peut avoir ses dangers ; car

Quand la danseuse a des appas,
En vain elle est cruelle;
On ne veut point perdre les pas
Qu'on a faits auprès d'elle.

On voit par une lettre de Jean d'Amiens, sire de Vignacourt, qu'au XIII^e. siècle les seigneurs de cette commune étaient tenus, moyennant un anneau d'or que leur donnait l'abbé de Saint-Riquier, de venir en personne défendre l'église de l'abbaye *contre tous*, excepté *contre le Roi, le comte de Ponthieu et le vidame de Picquigny* (1).

La maison de Vignacourt, l'une des premières de la chrétienté, a vu naître un nombre infini de vaillants hommes et donné deux grands-maîtres à l'ordre de Malte : Adolphe et Adrien de Vignacourt. Le premier prit plu-

---

(1) *Cartulaire de Saint-Riquier*, manuscrit ; f°. 175, v°.

sieurs places fortes sur les Turcs, et le second se signala dans les différents combats livrés par les chevaliers de son ordre contre ces infidèles.

Flixecourt avait un prieuré fondé par les seigneurs de Picquigny. Eux seuls et leurs femmes pouvaient s'asseoir dans le chœur de ce prieuré et y faire peindre leurs armoiries. Au xvie. siècle, les habitants de Flixecourt étaient tenus de fournir au vidame Picquigny, chaque année, le jour de Saint Léger, à l'issue de la grand'messe et en son château, *un lot de vin, mesure de Flixecourt, et un verre de fougère*, à peine de sept sols six deniers d'amende (1).

Les marais près de Flixecourt fournissent de la tourbe en quantité. Ce combustible est le chauffage exclusif de plusieurs cantons, et les cultivateurs en recherchent la cendre pour faire croître les blés nouveaux.

C'est un spectacle intéressant de voir dans la belle saison les villageois des environs de Flixecourt se rendre en foule sur les bords de la Somme, pour l'extraction de ce précieux minéral. Ce reste de possession commune retrace les jours paisibles des sociétés primitives, et rappelle les poétiques tableaux de l'âge d'or.

---

(1) *Inventaire des titres de la Baronie de Picquigny.*

Hommes et femmes, garçons et filles, enfants et vieillards, personne ne se dispense de cet utile travail. On arrive à l'endroit *emparqué*. On se partage, on se disperse : les rôles sont distribués. Bientôt la tourbe, arrachée du sein des eaux par une bèche angulaire et tranchante, s'élève dans les airs. Elle est reçue de main en main et placée sur des brouettes légères. De robustes paysannes, les pieds nuds, les bras tendus et le corps penché en arrière, versent les tourbes qu'elles contiennent sur un tapis de verdure. On les dispose d'abord en pyramides régulières, petites et à jour, pour en obtenir la dessiccation; on les réunit ensuite en piles. Le travail achevé, la troupe joyeuse retourne dans ses foyers, et semble emporter avec elle l'orgueil et le charme d'une conquête faite sur la nature (1).

On raconte que la force de Jean de Hangest était si prodigieuse, que lorsqu'il saisissait la branche d'un arbre, il se soulevait de terre avec sa monture. L'église de cette commune est romane. L'archivolte du portail est orné de figures de la renaissance. On voit dans l'intérieur un beau Christ de Carpentier, ha-

---

(1) *Statistique manuscrite du Département de la Somme.*

bile sculpteur, né à Hangest, et une crèche en fil de fer d'un travail curieux. La boiserie du sanctuaire, du XVIe. siècle, fixe aussi l'attention : elle vient, dit-on, de l'abbaye du Gard.

A quelque distance d'Hangest est le village de L'ÉTOILE, où les Romains avaient fait construire une forteresse pour protéger le commerce maritime qui se faisait de leur temps sur la Somme, et pour percevoir des droits sur les marchandises qui remontaient cette rivière. Ce fut près du château de l'Étoile que le célèbre aéronaute Blanchard descendit avec le ballon qu'il montait le 18 avril 1786, à trois heures vingt-cinq minutes, après avoir quitté Douai le même jour à deux heures quatre minutes. Aucun aéronaute n'avait jusque-là parcouru un espace de vingt-cinq lieues en si peu de temps, et l'apparition de M. Blanchard sur les rives de la Somme causa le plus vif plaisir aux habitants de cette contrée. Je ne connais sur l'Étoile aucune autre particularité qui mérite d'être citée (1) ; aussi ai-je balancé à comprendre cette commune au nombre de celles que j'ai rendues l'objet de mes observations.

---

(1) Les Moulins-Bleus, qu'on voit près de l'Étoile, sont une usine fort importante.

# XIXme. LETTRE.

De Corbie, le....

Je ne puis commencer cette lettre sans vous dire un mot du château de Bertangles, l'un des plus agréables du département. Il est bâti à la moderne, et ses nombreuses croisées, lorsqu'elles sont frappées des rayons du soleil, présentent à l'œil ébloui l'aspect d'un vaste embrâsement, à travers les arbres qui l'environnent. On remarque dans la galerie de ce château plusieurs tableaux de prix, et le portrait de Saint Amédée, l'un des ancêtres de M. le comte de Clermont-Tonnerre; on voit en divers lieux les armoiries de cette illustre famille. Il paraît qu'elles lui furent accordées à l'occasion de services importants rendus au pape Calixte II, par Aynard de Clermont. Le saint Père, pour reconnaître ces services, changea, dit-on, les anciennes armes de la maison de Clermont, consistant en une *montagne éclairée d'un soleil d'or*, contre les propres armes du Saint-Siége, c'est-à-dire,

*deux clés d'argent en sautoir, sur un champ de gueules, et la thiare pour couronne*, avec cette belle devise : *si omnes te negaverint ego te nunquam negabo* (1). La bibliothèque est bien composée ; j'y ai remarqué un manuscrit fort curieux, contenant la relation des funérailles de la reine Anne de Bretagne, épouse de Louis XII. En tête de ce manuscrit se trouve une épître en vers, du roi d'armes ou hérault de cette princesse, qui semble indiquer qu'il fut offert par l'auteur lui-même à l'un des membres de la famille de Clermont-Tonnerre :

Noble conte et contesse de Tonnoire,
Yssue de Rohan, tres excellente maison,
Oyez comme la mort plaine de cautelle et traison,
A de ce monde la grant Royne duchesse hostée.
En ce livret voires la mort piteusse,
Les plains, les pleurs, la perte merveilleuse
Que l'on a faist soubz figure apparente
De la mananyme princesse *vostre parente*,
En qui estoient le triumphe des dames,
Dont moy qui suis son hérault et roy d'armes,
Si mieulx ne puis pour le présent
De mon recit vous foiz humble présent (2).

---

(1) *Histoire de la Maison de Clermont*, in-folio.

(2) Notre savant collègue, M. de la Saussaye, inspecteur des monuments historiques du département de l'Indre,

Dans un corridor qui conduit aux appartements de l'étage supérieur, j'ai aussi vu une suite d'anciens portraits, parmi lesquels celui de M. le comte de Vault, directeur du dépôt de la guerre, a frappé mon attention. On doit à ce savant et habile général, dont M. le comte de Betz, gendre de M. de Clermont-Tonnerre est le petit-neveu, la précieuse collection des *Mémoires militaires relatifs à la guerre pour la succession d'Espagne*, publiés par les soins du Ministre de l'instruction publique et du lieutenant-général Pelet. M. le comte de Betz possède les brouillons de ces mémoires, écrits presqu'en entier de la main de M. le comte de Vault, et beaucoup d'autres documents historiques d'un grand intérêt. Je me bornerai à citer entre autres le *Mémoire de Louis XIV sur la guerre de* 1672. Un journal d'Amiens, qui depuis est tombé, en rendant compte de cet opuscule du grand roi, s'est permis contre lui d'injustes déclamations. « Qu'est-ce donc que Louis XIV, s'est écrié avec une sorte de dépit le jeune *feuilletonniste*, que la gloire du monarque semblait importuner? rien

parle de ce manuscrit dans sa belle et intéressante *Description du Château de Blois*, grand in-4°. Blois, 1840; p. 99.

moins en vérité qu'un *demi-dieu*, qu'un *grand roi* (1) ». A ce jugement partial, irréfléchi, on peut opposer ce que dit de Louis XIV le plus célèbre écrivain du siècle, M. de Chateaubriand, dans son *Analyse raisonnée de l'Histoire de France* : « L'attention qu'il donnait à l'agriculture s'étendait sur les autres parties de l'État : il chercha jusque dans les pays étrangers les hommes qui pouvaient faire fleurir le commerce et les manufactures. Magnifiquement occupé de ses plaisirs, il travaillait néanmoins avec ses ministres ; laborieux, il entrait jusque dans les moindres détails. *Le plus petit bourgeois* lui pouvait soumettre des plans et obtenir audience de lui : de la même main dont il protégeait les arts et faisait céder l'Europe à nos armes, il corrigeait les lois et introduisait l'unité dans les coutumes (2) ».

A ton règne, Louis, qu'il est dû de miracles !
Ta générosité ne laissa point d'obstacles ;
        Tu vis fleurir tous les beaux-arts.
Les plus rares talents rassemblés pour te plaire,
        Empressés à te satisfaire,
        Accoururent de toutes parts.

---

(1) *Sentinelle Picarde* du 19 octobre 1839, N°. 619.
(2) Page 735.

On ne saurait trop louer le goût exquis avec lequel M^me^. la marquise de Clermont a su décorer les principales pièces du château de Bertangles : on n'y voit partout que de superbes vases remplis de fleurs, qui exhalent les odeurs les plus suaves, les parfums les plus doux.

Sur le terroir de BAVELINCOURT est une grosse pierre, appelée vulgairement *Pierre d'Oblicamp*. Elle fut sans doute, comme tant d'autres qui existent en France, consacrée au culte des Druides. De profondes lézardes se remarquent sur toute sa surface. Les villageois lui attribuent, ainsi qu'à la borne de FAVEROLLES (1), des vertus surnaturelles, et croient la voir danser à certains jours de l'année. Ces croyances populaires donnent lieu à mille contes absurdes, qui causent une terreur panique aux enfants :

On leur fait peur du Loup-Garou ;
On leur fait peur de la Grand'Bête :
Le Dragon va sortir d'un trou,
Et pour les avaler s'apprête :
Enfin, ces pauvre malheureux
N'ont que des monstres autour d'eux.

Le Palais de BAIZIEUX, où habitèrent plu-

---

(1) Voyez la XIII^e^. Lettre.

sieurs rois de la première race, n'existe plus. Je n'en ai même découvert aucun vestige, malgré les recherches auxquelles je me suis livré. C'est dans le bois de cette commune que Carloman trouva, dit-on, la mort, en chassant aux sangliers; mais je crois plutôt avec M. Auguste Leprevost, membre de l'Institut, que ce tragique évènement arriva à Baizu, en Normandie (1).

On entre dans la patrie de Sainte Colette, dans la petite ville de Corbie, par un beau pont construit sur la Somme. Le portail de l'église de l'ancienne abbaye, fondée par la reine Bathilde et Clotaire III, son fils, l'an 662, est curieux à voir, mais peu remarquable sous le rapport de l'art. L'architecture de ce portail offre un mélange des styles grec et gothique, sans grandeur, sans caractère déterminé. C'est une œuvre bâtarde du xvii<sup>e</sup>. siècle, dont l'ensemble plaît à l'œil, mais dont les détails prêtent à la critique. L'intérieur du monument, qui est plus ancien, ressemble à une ruine, quelques efforts qu'on ait faits pour lui donner un air de jeunesse et de fraîcheur, qui ne peut convenir à une église du xvi<sup>e</sup>. siècle.

---

(1) *Recueil des historiens de France*, tome ix, pag. 438, Note *B*. *Diplomat.* liv. iv.

On remarque à l'extrémité de l'aile droite une *sainte face* dorée, appelée la *Sainte Véronique*. Ce tableau passe pour avoir été peint par Saint Luc, et avoir été rapporté de Constantinople à l'époque des croisades. M. Raoul Rochette a très-bien expliqué, dans son curieux *Discours sur l'origine, le développement et le caractère des Types imitatifs qui constituent l'art du Christianisme*, à qui l'on doit attribuer ces anciennes peintures. Celle de Corbie a quelque chose d'imposant dans le regard. Elle m'a paru présenter une sorte de ressemblance avec les miniatures byzantines qui ornent le beau *Livre d'Évangiles* conservé dans la bibliothèque d'Abbeville (1). Le cardinal de Richelieu avait beaucoup de dévotion pour la *sainte face* de Corbie; il en fit faire plusieurs copies, en donna une à la duchesse d'Aiguillon sa nièce, et en plaça une autre dans son cabinet. La statue en pierre de Sainte Bathilde, tenant le modèle de l'ancienne église à la main, mérite aussi d'être vue. Elle passe avec raison pour un excellent morceau de sculpture du XIV^e. siècle (2).

(1) Voyez la première Lettre.

(2) M. le baron Taylor en a publié le dessin dans son magnifique *Voyage pittoresque en Picardie*.

L'abbaye de Corbie était fort opulente. L'abbé avait un hérault ou roi d'armes, et faisait battre monnaie en son nom, droit que par un privilége assez étrange, il pouvait communiquer à l'avoué de Picquigny. L'investiture ou saisine des fiefs qui relevaient de l'abbaye se faisait par des marques extérieures et symboliques souvent bisarres. Dès le IXe. siècle, ce monastère était célèbre par la science des moines qui l'habitaient. On y enseignait avec succès l'astronomie, l'arithmétique, la physique, la grammaire et les arts libéraux. La musique et la peinture eurent de grandes obligations aux religieux de Corbie. De nombreux manuscrits venaient chaque année enrichir l'immense bibliothèque de cette opulente abbaye (1). Entre autres hommes célèbres qu'elle produisit, on cite Saint Adhelard, dont la mémoire est en grande vénération dans le pays; le fameux Vala, son frère, qui osa lever l'étendard de la révolte contre Louis-le-Débonnaire, son légitime souverain; Paschase Ratbert, qui y enseigna les belles-lettres et l'Écriture-Sainte, et Saint Anschaire, qui fut l'apôtre du Nord. L'infortuné Didier, roi des Lombards, mourut dans

(1) Voyez aux Notes.

ce monastère, après avoir été détrôné par Charlemagne. En 875, Charles-le-Chauve y fit enfermer son fils, qu'il avait privé de la vue. Au mois de juin 1223, un grand tournoi eut lieu dans la cour abbatiale. Les principaux seigneurs du royaume s'y rendirent. Florent, comte de Hainaut, et Philippe, comte de Clermont, perdirent la vie à la suite de ces jeux guerriers (1). De zélés missionnaires saisirent cette occasion pour prêcher la croisade, et dans l'enthousiasme causé par les joûtes, tous les chevaliers picards prirent la croix et s'engagèrent au saint voyage.

Qu'ils étaient beaux ces jours de gloire et de bonheur,
Où les preux s'enflammaient à la voix de l'honneur,
Et recevaient des mains de la beauté sensible
L'écharpe favorite et la lance invincible.
Les rênes d'or flottaient sur les blancs destriers,
La lice des tournois s'ouvrait à nos guerriers.
Ah ! qu'on aimait à voir ces fils de la patrie
Suspendre la bannière aux palmiers de Syrie ;
Des arts dans l'Orient conquérir le flambeau,
Et, défenseurs du Christ, lui rendre son tombeau.

Ce fut Louis-le-Gros qui, en 1123, accorda le droit de commune aux habitants de Corbie.

---

(1) Ducange, *VI*e. *Dissertation sur l'Histoire de S. Louis.*

Philippe-Auguste octroya de nouveaux priviléges aux bourgeois en 1180 (1). Depuis ils eurent de grands débats pour le maintien de ces priviléges avec l'abbé du monastère, qui fit même abattre le beffroi en 1312. Ce signe de liberté et de franchise ayant été rétabli postérieurement, la garde en resta à l'abbaye, qui payait encore le guetteur à la fin du XVIII$^e$. siècle (2).

D'après un article de la charte de Philippe-Auguste, les hommes de la commune devaient aide et protection, dans toute l'étendue de la banlieue, aux marchands qui venaient à Corbie. Cette disposition, qu'on retrouve dans plusieurs autres chartes, prouve qu'au Moyen-Age on sentait déjà que le commerce pouvait seul rendre nos villes florissantes. Un règlement pour les mariniers de Corbie, d'Amiens et d'Abbeville, du mois de juillet 1255, nous apprend que le commerce de ces villes se faisait alors en grande partie sur la Somme. Un écrivain d'Amiens a publié un texte fautif et altéré de ce curieux règlement (3). Le pouvoir

(1) Voyez la charte qui les contient, tome XI$^e$. des *Ordonnances des Rois de France*, page 216.

(2) *Histoire civile et ecclésiastique de Corbie*, par l'abbé Daire, manuscrit de la Bibliothèque d'Amiens.

(3) Voyez aux Notes.

de l'abbé de Corbie était si grand, que le maire et les échevins ne pouvaient faire exécuter les sentences qu'ils prononçaient, sans lui en demander congé (1). Lorsqu'on ordonnait le combat entre plaideurs, c'était devant la cour des *francs-hommes* (2) de l'abbé, qu'il avait lieu, et ce dernier faisait garder le champ-clos par ses sergents (3).

Un ancien rouleau de vélin, nommé communément le *Rotule des fiefs de l'Abbaye*, fait connaître les noms et les charges des feudataires, hommes-liges et vassaux du monastère, au nombre de plus de cent cinquante. Le seigneur d'Encre avait le premier rang parmi ces feudataires; ceux qui venaient après lui étaient les seigneurs de Boves, de Picquigny, d'Heilly, de Moreuil, de Warloy, de Talmas, de Ribemont et plusieurs autres. Les premiers et principaux fiefs, au nombre de douze, s'appelaient *pairies*; ceux qui en jouissaient portaient le titre de *pairs* de l'abbaye, prenaient place après l'abbé et les religieux, et devaient le ser-

(1) Voyez à la fin de l'ouvrage.

(2) Voyez l'extrait du *Cartulaire de Corbie*, à la fin des Lettres.

(3) Voyez aux Notes.

vice de guerre à pied et à cheval à l'abbaye. L'abbé leur donnait l'investiture des terres en leur mettant au doigt son anneau d'or (1), après quoi ils lui prêtaient serment de fidélité, et laissaient leur manteau au chambellan de l'abbaye.

Outre ces obligations dont étaient tenus presque tous les feudataires du monastère de Corbie, plusieurs d'entre eux devaient y résider toute l'année, et avaient certaines charges particulières à remplir : les uns livraient des chevaux de monture à l'abbé et aux religieux lorsqu'ils allaient à la guerre, d'autres fournissaient des chevaux de bât pour porter les vivres et les équipages.

Le seigneur de Fouilloy était revêtu de l'office de connétable de l'abbaye; celui d'Heilly possédait l'office d'échanson, et le seigneur du fief d'Avesnes, situé près Ribemont, avait le titre de maréchal de l'abbaye et comté de Corbie. Dans les dénombrements fournis par les seigneurs d'Heilly, on voit qu'ils joignaient à l'office d'échanson, celui de maréchal, comme possesseurs du fief d'Avesnes, et qu'étant dûment avertis par les religieux et le prieur du

(1) Voyez aux Notes d'autres modes d'investiture.

jour où l'abbé faisait son entrée solennelle à Corbie, ils devaient s'y trouver pour faire l'office de maréchal, « moyennant quoi le *che-» val, haquenée, mule ou autre bête chevaline* » qui avait servi de monture à l'abbé, appar-» tenaient audit seigneur d'Avesnes (1) ».

Je ne vous rappellerai pas tous les évènements importants qui se passèrent à Corbie : les annales de cette petite ville et celles de la riche abbaye qui lui donna naissance en 902, sont pleines de faits intéressants pour l'histoire. En 1475, Louis XI fit dévaster Corbie par ses troupes, pour se venger du comte de Charolais, son ennemi, qui en était possesseur (2). Les Espagnols surprirent Corbie en 1636, et cet évènement inattendu faillit amener une révolte à Paris. Scarron fait allusion à la crainte qu'éprouvèrent les Parisiens, lorsqu'après avoir représenté, dans sa *Gigantomachie*, Vulcain qui conseille aux dieux de mettre des grilles au ciel pour empêcher les géants d'y entrer, il ajoute :

(1) *Histoire manuscrit de l'Abbaye de Corbie*, par un anonyme; — *Dénombrement et Relief de la Seigneurie d'Avesnes*, etc.

(2) Voyez aux Notes.

Ainsi, quand Corbie fut pris,
On dit que quelques bons esprits
Ordonnèrent qu'on fit des grilles
Pour se garantir des soudrilles
Du redoutable Jean de Vert
Qui les avait pris *sans vert.*

L'armée de Louis XIII s'étant avancée pour faire le siége de cette ville, les Espagnols furent vivement pressés. Dans leur détresse ils écrivirent au prince Thomas, en ces termes : *Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodùm speravimus in te,* c'est-à-dire, *Ayez pitié de nous, Seigneur, puisque nous avons mis en vous notre espérance.* Mais Gaston d'Orléans empêcha ce prince de marcher à leur secours, et grâce au zèle de trois de ses habitants, à qui le roi de France accorda ensuite des lettres de noblesse, Corbie ne tarda pas à rentrer sous la domination des Français. Le cardinal de Richelieu courut le plus grand danger pendant le siége : Saint-Ibal et Montrésor, gentilshommes attachés au parti du comte de Soissons, devaient le poignarder à la fin d'un conseil de guerre tenu à Amiens (1).

Les hommes du village de Fouilloy dépen-

---

(1) Voyez aux Notes.

daient de la commune de Corbie. Plus d'une fois ils se révoltèrent contre les moines de l'abbaye, et les chassèrent en criant *commune!* mot magique, auquel ils ne manquaient pas d'accourir en foule avec leurs armes ou des bâtons (1), comme le faisaient la plupart des bourgeois des autres villes. Les meûniers des moulins de Fouilloy étaient *serviteurs* de l'abbaye, et leurs héritiers obligés de faire serment de fidélité à l'abbé, lorsqu'ils venaient à les remplacer (2).

J'ai remarqué, à la NEUVILLE-SOUS-CORBIE, une petite église dont le portail est décoré d'un bas-relief représentant l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem. Les sculptures qui le composent fourniraient des notions plus certaines sur l'état de l'art en Picardie, au XVI[e]. siècle, que les dessins de trop petite dimension publiés récemment par un membre de la Société des Antiquaires de la Somme. J'ai vu aussi, dans l'église de la Neuville, des fonts de baptême en pierre d'ardoise, d'un travail assez

(1) *Olim ou Arrêts du Parlement de Paris*, par M. Beugnot, pages 268 et 269.

(2) *Histoire civile et ecclésiastique de Corbie et Fouilloy*, par le P. Daire.

grossier, et que l'on croit cependant appartenir au style byzantin.

Lamotte-Brebières était, avant la Révolution, le théâtre d'une cérémonie assez curieuse. On y faisait le partage, entre l'Évêque, le chapitre et le vidame d'Amiens, l'abbé de Corbie, les seigneurs de Blangy et de Rivery, des jeunes cygnes nés sur la rivière de la Somme dans le cours de l'année précédente. Ce partage avait lieu avec solennité et après avoir rempli bien des formalités qui sont consignées dans divers procès-verbaux existant aux *Archives du Département de la Somme*. L'abbé de Corbie, qui présidait cette chasse, se rendait le premier en bateau à Lamotte. Là, en présence des co-seigneurs de la rivière ou de leurs baillis, il faisait prêter serment aux sergents et pêcheurs choisis pour prendre les jeunes cygnes, de *bien et fidèlement faire leur devoir à leur chasse* (1). On appliquait, avec un fer chaud, aux cygnes pris, la marque distinctive du seigneur auquel on les adjugeait. Ceux de l'évêque d'Amiens étaient marqués d'une crosse au côté droit du

---

(1) *Archives de la Cathédrale*, armoire 3, N°. bis. — *Inventaire manuscrit des Titres de l'Abbaye de Corbie*, tome v, page 322.

bec; ceux du chapitre, d'une croix tout le long et en travers; ceux de l'abbé de Corbie, d'une clé; ceux du vidame, d'un écusson des deux côtés du bec; ceux du seigneur de Rivery, d'une barre à travers; et ceux du sire de Blangy, d'un écusson qu'on appliquait du côté gauche seulement. Après cette opération on rejetait ces oiseaux dans la rivière, et les baillis regagnaient les bateaux qui les avaient amenés, quand de trop copieuses libations ne les forçaient pas à coucher à Lamotte, ce qui arrivait assez souvent.

On ne se lasse pas de contempler le superbe château d'Heilly : un pareil monument mérite d'être conservé avec soin. Une des tours, plus ancienne que les autres, donnant sur le jardin, porte le nom de *Tour Ganelon;* elle est fendue vers le milieu, et c'est une tradition populaire qu'elle se fendit de la sorte le jour même où le perfide *Ganes* ou *Ganelon* jura devant Charlemagne, qu'*il n'était point cause de la mort du fameux Roland.* Le chartrier de ce château renferme beaucoup de lettres autographes de personnages célèbres du XVI^e^. siècle. Quelques-unes sont d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, maîtresse de François I^er^. Elle écrivait, dit-on, à son royal amant, dans un petit pavillon situé au milieu du jardin,

où l'on voit maintenant le beau groupe d'Angélique et Médor. Anne avait tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté; son esprit était agréable, fin, étendu et solide. Sensible aux beautés des bons ouvrages, elle mérita les titres de *Mécène des beaux esprits* et de *la plus belle des savantes.* François I^er^. l'aima passionnément; témoins ces vers qu'il lui adressa un jour :

Est-il point vrai ou si je l'ai songé,
Qu'il est besoin m'éloigner et distraire
De notre amour et en prendre congé?
Las! je le veux; et si ne le puis faire.
Que dis-je? veux; c'est du tout le contraire :
Faire le puis, et ne puis le vouloir;
Car vous avez là réduit mon vouloir,
Que plus tachez ma liberté me rendre,
Plus empêchez que ne la puisse avoir,
En commandant ce que voulez défendre (1).

L'église d'Heilly a une forme pyramidale assez étrange. Dans le cimetière on remarque un tombeau ombragé d'ifs et de cyprès; c'est celui d'un des fils de M. le comte de Choiseul-Gouffier, ancien ambassadeur de France

(1) *Répertoire des Femmes célèbres*, in-8°. Paris, 1826, tome IV, page 68.

à Constantinople, dont le *Voyage en Grèce* (1) a fourni au poète Delille le sujet d'un charmant épisode :

Parmi les voyageurs qui de ce beau rivage
Emportent en partant une stérile image,
Le génie éploré de ces fameux remparts
Distingua dans la foule un jeune amant des arts,
Qui, pour ces murs sacrés, rempli d'idolâtrie,
Triste, semblait pleurer sur sa propre patrie;
Pour voir de ces beaux lieux l'auguste antiquité,
Plaisirs, amis, parents, il avait tout quitté.
« Tu vois, lui dit le dieu, ces merveilles divines,
» Le temps va dévorer jusques à leurs ruines;
» Bientôt l'œil affligé ne reconnaîtra plus
» L'asile des beaux-arts et celui des vertus :
» Hâte-toi, rends la vie à leur gloire éclipsée;
» Pour prix de tes travaux, dans un nouveau lycée,
» Un jour je te promets la couronne des arts ».
Il dit, et dans le fond de leurs tombeaux épars,
Des Platons, des Solons les ombres l'entendirent;
Du jeune voyageur tous les sens tressaillirent.
Aussitôt dans ces lieux, berceaux des arts naissants,
Accourent à sa voix les arts reconnaissants.
Le dessin le premier prend son crayon fidèle,
Et tel qu'un tendre fils, lorsque la mort cruelle
D'une mère adorée a terminé le sort,

(1) Trois vol. grand in-folio, ornés de gravures.

A ses restes sacrés s'attache avec transport,
Demande à l'air, au temps d'épargner sa poussière,
Et se plaît à tracer une image si chère.
Ainsi par l'amour même instruit dans ces beaux lieux,
Le dessin, de la Grèce, enfant ingénieux,
Va chercher, va saisir, va tracer son image;
Et belle encor, malgré les injures de l'âge,
Avec ses monuments, ses héros et ses dieux,
La Grèce reparaît toute entière à nos yeux.

Près d'Heilly existait jadis un prieuré assez célèbre, appelé SAINT-LAURENT-DES-BOIS. Les religieux qui l'habitaient vivaient, comme tant d'autres, du travail de leurs mains. Les terres qu'ils cultivaient leur avaient été données par les seigneurs voisins. On trouve dans le cartulaire de ce prieuré (1), plusieurs chartes qui peignent, on ne saurait mieux, l'esprit du siècle où elles ont été octroyées. Ici, c'est Bernard de Bertangles qui déclare que, si en conduisant à Amiens le cens annuel de trois muids de blé et d'avoine, que les frères étaient tenus de lui payer, le grain vient à être enlevé, soit par les malheurs d'une guerre générale, soit à cause des différends particuliers de Bernard ou de ses héritiers, les frères ne seront tenus de

(1) Petit in-4°. sur vélin, du XIIIe. siècle.

leur rendre rien ; là, c'est Thibault d'Heilly qui permet aux religieux de prendre dans son bois un *hètre* et un *chêne* pour la construction des édifices du monastère, *sans néanmoins rien donner pour la couverture de ces édifices* (1); plus loin, Hugues, comte de Saint-Pol, qui prend le titre d'*affilié* à l'église de Saint-Laurent-des-Bois, accorde aux frères la permission d'employer, tous les ans, pendant deux jours entiers, quatre personnes à pêcher, avec tous leurs instruments, dans ses eaux d'Encre, et pour que cette donation soit stable, la munit de son sceau, *comme d'un mur impénétrable* (2) ; enfin, Thierry, comte de Flandre, pour avoir part aux prières de la même église, la prend sous sa protection, déclare ennemis de la cour de Flandre tous ceux qui lui feront le moindre tort, et lui assure, de plus, à titre d'*aumône perpétuelle*, que s'il est appelé par son seigneur le roi de France, avec ses troupes, hors de son pays, il ne les fera jamais camper sur les terres des frères (3).

---

(1) Charte de 1168.

(2) Tanquàm indirutabili muro.

(3) In perpetuam elemosynam concessi quòd si domino nostro rege Francorum vocante a partibus nostris cum mi-

On reproche au peuple de WARLOY-BAILLON d'être querelleur et enclin au vol. Comme on ne payait autrefois dans cette commune aucun droit pour les boissons, la plupart des habitants buvaient avec excès, et se battaient ensuite entr'eux ; c'est pourquoi l'on dit encore aujourd'hui proverbialement : *Warloy, bon pays, mauvaises lois.*

Les maisons de VILLERS-BRETONNEUX sont en général bien bâties. Presque tous les habitants de cette commune travaillent à la bonneterie, aussi ne voit-on de tous côtés que des fabriques et des métiers à bas. Au XV$^{e}$. siècle, le seigneur de Villers y percevait un cens de quarante livres de la *monnoie courante à Corbie.* Ses habitants étaient tenus de faire chaque année trois cents pieds de mur à la clôture du village ou autour de la maison du seigneur, au choix de ce dernier (1).

Dans l'église de SAINS, j'ai visité la tombe en pierre de liais des Saints Fuscien, Victoric et Gentien, qui souffrirent le martyre par ordre

---

litari manu exerimus, in terris eorumdem fratrum tentoria non fixerimus, etc.

(1) *Registre des pairies et fiefs tenus de la terre de Boves*, manuscrit, fol. 17 et 19.

de Rictiovare, gouverneur d'Amiens pour les Romains, à la fin du IIIe. siècle. Cette tombe, qu'une tradition erronnée fait remonter à cette époque, bien que sa forme et le style des sculptures presque romanes qui la décorent, indiquent assez qu'elle n'est pas antérieure au XIIe. siècle, est fréquemment visitée par les villageois des environs. Lors de cette visite ils enlèvent, par un trou qui existe sous cette tombe, un peu de terre qu'ils emportent chez eux pour être guéris de la fièvre.

J'ai passé quelques instants à COTTENCHY, afin d'examiner l'église de cette commune. Dans la nef on voit un tableau en bois sur lequel est représentée la Vierge allaitant l'Enfant-Jésus. A ses pieds est un abbé, suivi de plusieurs moines. Sur la poutre qui sépare la nef du chœur, on remarque, à côté du Christ, six jolies statuettes représentant plusieurs apôtres. La chapelle de Saint Druon (1) est très-célèbre dans le pays. On y vient implorer ce saint ermite contre les hernies et les maux d'intestins.

Il ne reste que quelques débris, cachés sous des ronces, de l'ancien monastère du PARACLET-

(1) Voyez la légende de ce Saint dans les *Annales de Hainaut*, publiées par M. le marquis de Fortia, tom. XII, p. 355.

DES-CHAMPS, fondé par Enguerran, seigneur de Boves ; mais on voit encore la fontaine où la vierge Sainte Ulphe allait puiser de l'eau. Cette Sainte avait, dit-on, fixé sa demeure en ce lieu, à côté de l'ermitage où vivait un bon vieillard nommé Domice,

Et tous les jours, à l'aube blanchissante,
Le couple allait s'incliner à l'autel;
Quand un matin, chez la gente coassante,
Aux alentours, il se fit un bruit tel,
Qu'en sa retraite,
Ulphe inquiète,
De son ami n'entendit pas l'appel.

Domice, en vain, frappe : Inutile peine...
Seul et pensif, il va prier pour deux.
— La vierge, enfin, de la hauteur prochaine,
Voit le vieillard dans un voile brumeux.
Et la recluse
En pleurs, accuse
De son destin tout le peuple fangeux.

Ulphe, au sommet du tertre s'agenouille,
Et dit : « Mon Dieu, si j'ai pu te toucher
» Par mes soupirs, ôte à chaque grenouille,
» Sa voix criarde, et qui m'a fait pécher.
» Ce bruit, s'il dure,
» Va, j'en suis sûre,
» A mes devoir constamment m'arracher ».

Cette oraison fut courte, mais fervente,
Et sur le champ, aux hôtes des marais,
Content des soins de sa digne servante,
Le Ciel ferma la bouche à tout jamais.
— Et de ces plaines,
Jamais les raines
Depuis ce temps ne troublèrent la paix (1).

Le village de Boves avait autrefois une coutume locale fort curieuse (2), un hôpital richement doté (3) et deux églises, dont une passait pour un ancien temple dédié à Diane. Il n'attire plus l'attention que par les ruines de son château-fort, dans lequel M. Capefigue fait naître l'enchanteur Maugis, d'après des romans de chevalerie qu'il ne cite pas. On croit, avec plus de fondement, que cette forteresse servit, au IXe. siècle, de refuge aux habitants des environs, contre les brigandages des Normands. Il ne reste maintenant de ce gothique manoir que deux pans d'épaisses murailles, percées d'étroites ouvertures, et provenant de l'ancien donjon. Ces murailles se montrent de loin comme deux colonnes blanchâtres, sur

(1) Alfred Pourchel, extrait du *Franc Picard.*
(2) Voyez aux Notes.
(3) *Idem.*

un côteau qu'entourent de vastes fossés et qui domine tous les alentours. Cette forteresse fut témoin des premiers exploits de Philippe-Auguste; il l'assiégea en 1183, parce que Robert de Boves, qui en était alors seigneur, tenait le parti du comte de Flandre, avec qui le monarque français était en guerre. Guillaume le Breton nous a conservé, dans sa *Philippide*, les détails de ce siége, où le merveilleux joue un très-grand rôle (1). Henri VIII, roi d'Angleterre, tira de grands secours du château de Boves, lorsqu'en 1415 il tenta vainement de passer le gué de Blanquetaque, comme l'avait fait avant lui Édouard III, son prédécesseur. Le noble châtelain qui habitait alors le château de Boves, fit descendre, du haut de ses tours et murailles, des corbeilles pleines de pain, pour la nourriture des Anglais, exténués par de longues marches, et que harcelait l'armée française. René de Sicile, roi de Jérusalem, duc de Lorraine et de Bar, comte de Vaudemont et de Provence, qui était seigneur de Boves vers la même époque, introduisit dans ce château un cérémonial qui ressemblait à celui des cours. Ce prince avait

(1) Villellemi Briton. *Philippidos.*

douze pairs, un grand pannetier, un écuyer, un échanson et un sénéchal. Le seigneur de Demuin était revêtu de cette dernière charge. Les barons de Boves et leurs nobles compagnes devaient lui notifier leur arrivée dans ce domaine, afin qu'il pût exercer près d'eux son office : « A cause duquel, porte un » ancien cartulaire, si ce est dame et elle » vient à *car* ou *litière*, je doy avoir le che- » val du car ou de la litière, et si c'est le sei- » gneur, je doy avoir le cheval sur quoy il » vient. Avec ce, je doy avoir le *hanap* en » quoy ilz boivent, les cousteaulx dont on » tranche devant eulz, et les nappes et dou- » bliers trouvés sur tables » (1).

Lors des guerres de religion, le château de Boves devint l'arsenal des ligueurs des environs d'Amiens ; ils y entretenaient une immense quantité de munitions de guerre pour assiéger les forteresses des gentilshommes qui suivaient le parti de Henri IV. Pendant le siége d'Amiens, ce monarque y venait voir souvent sa chère Gabrielle. Peu de temps après, ce château fut démantelé en haine du duc d'Aumale, à qui il

(1) *Registre et Cartulaire aux Denombremens des payries et fiefs nobles tenus des terre et seigneurie de Boves*, manuscrit in-folio sur vélin,

appartenait, parce qu'il persistait dans sa rébellion contre son Roi légitime.

On raconte qu'un jour Henri IV éprouva une frayeur extrême en reconduisant son amante à Boves. Les chevaux qui conduisaient la voiture dans laquelle ils se trouvaient, l'entraînèrent avec tant d'impétuosité, qu'elle fut renversée et brisée. Le choc fut terrible : la première pensée du roi fut pour Gabrielle ; la seconde, un prompt souvenir de la prédiction qu'on lui avait faite *qu'il mourrait d'une mort violente dans son carrosse*. « *Dieu soit loué*,
» s'écria-t-il gaîment, *pour cette fois la peur*
» *a été plus grande que le mal ! Voilà la pré-*
» *diction accomplie avec bien du bonheur*
» *pour moi* ».

Mais, hélas ! ce bon prince ne prévoyait guère que, quelques années plus tard, au sein de sa capitale, environné de plusieurs seigneurs de sa cour, il recevrait la mort dans sa voiture, et qu'il la recevrait de la main d'un français !

## XX[me]. LETTRE ET DERNIÈRE.

De Conty, le....

Dès le point du jour, le son bruyant de la cloche de CONTY vint m'arracher aux douceurs du sommeil. Je me levai sur-le-champ, pour connaître la cause de cet étrange carillon. J'appris qu'il était occasionné par l'arrivée de plusieurs processions des communes voisines (1), qui font chaque année un pèlerinage à Saint Antoine de Conty, dont la fontaine coule au pied de l'église.

Ce monument paraît avoir été construit au XIII[e]. siècle, et Jean de Conty en fut, dit-on, le principal bienfaiteur en 1229. C'est un édifice assez vaste, bâti sur pilotis. Le chœur est fort élevé ; le clocher qui le surmonte est décoré de sculptures gothiques d'un travail assez remarquable. Le petit portail était d'une extrême richesse, à en juger par les statues, les niches, les dentelles et rosaces qui l'embellissent

(1) Voyez aux Notes.

encore. L'intérieur, disposé en forme de croix, se distingue par la beauté de ses voûtes, par les nervures flamboyantes de ses fenêtres, et surtout par l'autel de Saint Antoine, patron du bourg de Conty.

Ce lieu a donné son nom à une branche du sang royal, à celle des princes de Bourbon-Conty. Il ne reste que la butte de son château-fort, qui fut assiégé, pris et rasé par les Amiénois, pendant la ligue (1). On entrait dans ce château par quatre ponts-levis, placés vis-à-vis chaque porte. Il avait cent quatre-vingts pieds de longueur sur chacune de ses faces. Au milieu était une tour de cent vingt pieds de hauteur, du sommet de laquelle on découvrait celles des châteaux de Folleville et de Famechon, avec lesquels on pouvait correspondre facilement, en temps de guerre, par des signaux (2).

Conty passe pour avoir vu naître Nicolas Feuillet, fameux prédicateur dont Boileau parle dans sa IXe. satire, et dont on a une *Histoire*

---

(1) Voyez à la fin de l'ouvrage.

(2) *Mémoire sur les Monuments historiques du Département de la Somme*, couronné par l'Institut; par M. H. Dusevel.

*édifiante de la Conversion de M. de Chanteau*, ouvrage qui parvint à plusieurs éditions. Un des membres de l'illustre famille de Conty a écrit sur l'*Éducation des Princes*, et tracé aux grands leurs devoirs, dans un livre qui eut beaucoup de vogue lorsqu'il parut.

Il existe quelques fabriques de papier à Conty et à Lœuilly. François Sylvius, célèbre professeur d'éloquence, était de ce dernier village. Il travailla avec zèle à rétablir l'usage de la belle latinité dans les colléges de Paris, et à faire connaître les sources les plus pures du langage aux écoliers qui suivaient ses leçons. Son frère, Jacques Sylvius ou Dubois, fameux médecin, fut célèbre par son avarice. On lui fit, à cette occasion, l'épitaphe suivante, le jour de son enterrement ;

*Ici gist Sylvius auquel oncq en sa vie*
*De donner rien* gratis *ne prit aucune envie,*
*Et ores qu'il est mort, et tout rongé de vers,*
*Encores ha despit qu'on lit* gratis *ces vers.*

Sylvius s'éleva avec force contre l'astrologie judiciaire, à laquelle on accordait, de son temps, une confiance sans bornes à la cour et à la ville (1). Après avoir dit un jour à son

(1) Voyez aux Notes.

ami Turnèbe pis que pendre des astrologues, il l'assura qu'il avait souvent pris la peine au commencement de l'an, de parcourir tout l'almanach, et de marquer *temps serein*, partout où ils mettaient *temps pluvieux*; *vent*, là où ils annonçaient *calme*; *temps couvert*, partout où ils mettaient *sérénité*; et qu'ayant pris garde à l'évènement, il avait trouvé, par le calcul, au bout de l'année, qu'il avait été beaucoup meilleur astrologue qu'eux (1).

Un monument ancien dont jusqu'ici les écrivains du département de la Somme n'ont point fait mention (quoiqu'il méritât bien une description particulière), c'est l'église de NAMPS-AU-VAL. Elle appartient au style roman secondaire. On y remarque, comme à Berthaucourt, à Nesle et à Lucheux, des chapiteaux décorés de figures, d'oiseaux et de feuillages de diverses formes. Les arrêtes des voûtes sont d'un côté en dents de scie; l'indignation que j'éprouvai en voyant un villageois stupide gratter, avec son couteau, une ancienne inscription que je cherchais à lire, me fit quitter promptement ce lieu.

---

(1) Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, édition de 1647, tome II, page 1053.

On voit à Prouzel un beau château moderne, situé sur une hauteur. Dans le cours de 1836, des fouilles pratiquées sur le territoire de cette commune, ont amené la découverte de plusieurs sépultures gauloises. Presque tous les guerriers, dont elles recouvraient les restes, avaient une longue épée en fer, posée sur la cuisse droite, et un casse-tête en silex à la hauteur de la main gauche. Ces longues épées prouvent l'erreur dans laquelle sont tombés certains antiquaires qui ont pris pour des épées gauloises les sabres courts et épais qu'on voit au musée d'Amiens, et que des hommes plus savants ont pensé, avec raison, ne remonter qu'aux Francs (1).

L'église de Poix est un des plus beaux édifices du diocèse. Elle se trouve sur une colline et domine le bourg de ce nom. Le bas de la tour est la partie la plus ancienne, et remonte probablement à l'époque de la fondation de ce temple, qui date de l'an 1127, d'après une inscription qu'on voyait autrefois sur un tableau placé au milieu du chœur (2). Le prin-

(1) *Mémoire sur les Monuments historiques du Département de la Somme*, cité plus haut.

(2) Cette inscription est rapportée à la fin de l'ouvrage.

cipal porche est surmonté d'un fronton en accolade brisé. Des arcades en paneaux, formant une broderie délicate, décorent le nu du mur. Les piliers butants qui flanquent ce porche, sont enrichis de dais pyramidaux d'un travail très-remarquable. L'intérieur offre tous les caractères du style du XV$^{e}$. siècle : les piliers sont dépourvus de chapiteaux comme ceux de Saint-Germain, d'Amiens, et de l'église de Folleville ; un cordon de pampres, bien fouillé, règne le long des voûtes et de la corniche existant au-dessous des fenêtres. Ces fenêtres ne sont pas superposées, ainsi que l'a dit à tort un académicien d'Amiens (1), mais seulement coupées dans leur hauteur par des ogives tréflées, pour diminuer la trop grande longueur des meneaux. La voûte est ornée de pendentifs ou culs-de-lampe, représentant les uns le ciel, Dieu, les Anges, les Apôtres et les Évangélistes, la Vierge et les Saints qu'on révère dans le pays ; d'autres, les progrès du christianisme dans ces contrées, jusqu'à la fondation de l'église de Poix par Gauthier Tirel, troisième du nom, et les armoiries des prin-

---

(1) Voyez le *Mémoire sur les Monuments religieux du Département de la Somme*, in-8°. Amiens, 1839, page 16.

cipaux seigneurs qui firent du bien à cette église. On lit l'inscription suivante sur le mur voisin du clocher :

*L'an 1552, le premier, second et dix-huitiesme de juin*
*Fut en danger grand, Poix par eaue prendre fin.*

La pierre sépulcrale de Jean de Colmon, bourgeois de Poix, a aussi fixé mon attention. Comme il était marchand de rubans, le sculpteur a orné son chef d'anges, tenant à la main des rubans. Cette particularité m'a rappelé qu'aux XIV^e^. et XV^e^. siècles on était dans l'usage de faire ainsi connaître la profession ou le métier qu'exerçait le défunt, en parant son tombeau de leurs attributs : témoin ce cordonnier de Paris, mort en 1343, et sur la tombe duquel on voyait une botte en pal (1).

Le château de Poix était, dit-on, remarquable par sa situation pittoresque sur un côteau garni d'arbres fruitiers. Il en reste encore des vestiges dans le cimetière. Son circuit était de deux cents toises. En 1346, les Anglais détruisirent ce château et un autre moins considérable, qui défendaient le bourg. Ce fut alors

(1) *Mémoire sur l'influence des Croisades en Europe*, par M. de Choiseul d'Aillecourt, page 286.

que les habitants de Poix perdirent la charte de commune qui leur avait été octroyée, en 1208, par Gauthier Tirel, seigneur du lieu (1). Comme cette charte contenait plusieurs dispositions favorables aux bourgeois, qu'elle ne permettait pas, par exemple, au seigneur de convoquer ou d'emmener les hommes de la commune dans un lieu quelconque, à moins qu'ils ne pussent revenir chez eux la nuit du même jour, le roi de France, Philippe-Auguste, s'était rendu, en quelque sorte, garant de son exécution, en prenant les bourgeois de Poix sous sa protection. Cette garantie était nécessaire dans un temps où, comme le fait très-bien observer M. le comte Beugnot, dans ses notes savantes sur les *Olim du Parlement de Paris*, la concession de priviléges faite par un seigneur n'engageant pas ses descendants, il fallait qu'à chaque mutation les hommes pourvus d'une charte la fissent renouveler et jurer par leur nouveau seigneur. M. Beugnot eût pu ajouter que, quand il y avait doute sur le point de savoir si le seigneur avait juré, ou non, de conserver la charte

(1) Dès l'an 1173 le père de Gauthier Tirel avait consenti à l'établissement de la commune de Poix.

de commune octroyée par ses prédécesseurs, on recourait à une enquête, pour s'en assurer. C'est même ce qui eut lieu à l'égard de la charte de Poix, en 1264, comme on peut le voir par les *Olim* (1). Des lettres de Hues Tyrel, du mois de mai 1229, nous apprennent que le roi Saint Louis envoya plusieurs baillis en la cour du seigneur de Poix, pour y règler une contestation assez sérieuse survenue entre ce dernier, le maieur et les échevins, au sujet des halles de ce bourg. Il fut décidé que les boulangers et bouchers y vendraient chaque jour de la semaine, sans qu'aucune personne pût étaler ailleurs *pain, char,* ou autre *marchandise.* Ces lettres sont précieuses, parce qu'elles font connaître quel était, au XIII^e^. siècle, le commerce de Poix. Il paraît qu'il y avait alors dans ce bourg des marchands de vin, des drapiers et des fripiers, des pelletiers, tanneurs et cordonniers. Comme le vin était fort rare, le seigneur avait arrêté, en 1341, que son châtelain en percevrait un pot

(1) Inquesta facta ad sciendum utrùm Dominus de Poez juravit se servaturum cartam villæ de Poez, quandò venit ad terram tenendam, etc. *Olim ou Registres du Parlement de Paris*, page 199.

sur chaque voiture qui serait conduite au Prieuré de Saint-Denis de Poix, par la porte de son château.

Près de l'église est une crypte profonde, dans laquelle se trouvent plusieurs inscriptions funéraires, qui indiquent que l'on y enterrait autrefois.

Le seigneur de Poix était homme-lige de l'évêque d'Amiens, par hommage de bouche et de main. Chaque année, le 25 septembre, il offrait au bras de Saint Firmin, dans la cathédrale d'Amiens, un cierge de cire pesant cinquante livres : le vidame de Picquigny et le seigneur de Boves faisaient une pareille offrande le même jour (1).

En 1472, le duc de Bourgogne, furieux d'avoir été forcé de lever le siége de la ville de Beauvais, défendue courageusement par Jeanne Hachette, brûla Poix et les villages d'alentour. Louis XI n'eut pas plus tôt appris cette triste nouvelle, qu'il fit ajourner ce duc à comparaître devant le parlement de Paris, pour se voir condamner à perdre, comme *traître* et *félon*, la Flandre et les terres qui lui appartenaient en France. Mais ce puissant

---

(1) Voyez aux Notes.

adversaire se soucia fort peu de cet ajournement, et continua de ravager, avec une férocité qui le fit surnommer le *Terrible*, les états de son souverain, trop faible alors pour le punir de sa désobéissance.

On trouve de curieuses recherches sur les *Pohiers* ou *Poihiers*, dans le *Glossaire* du célèbre Ducange (1). Il paraît qu'au moyen-âge on donnait ce nom aux habitants de Poix et à ceux de plusieurs communes voisines, telles qu'Airaines, Picquigny, Saint-Saufieu, Esquesnes, Rambures, etc. Aujourd'hui les savants de Poix soutiennent à tort que ce bourg aurait donné son nom à la *Picardie*; car, comme le fait remarquer judicieusement le P. Daire, s'il en était ainsi, on n'aurait pas appelé *Picard*, mais *Poissard*, le peuple de cette ancienne province (2).

Charles de Créqui, prince de Poix, fut un des plus grands capitaines de son siècle. Son duel avec dom Philippin, bâtard de Savoie, qu'il tua, en 1599, près du Rhône, est très-connu dans l'histoire. La cause de ce combat particulier fut la perte d'une écharpe que le

---

(1) Tome III, édition de 1678, page 332.

(2) *Histoire manuscrite du Doyenné de Poix.*

bâtard de Savoie se laissa enlever à la prise du fort de Chamousset, et que le prince de Poix lui renvoya, en l'invitant « *à être une* » *autre fois plus exact à conserver les faveurs* » *de sa dame* ».

Famechon relevait de la principauté de Poix. D'illustres familles possédèrent successivement cette terre. On cite entr'autres celles de Famechon, d'Hallencourt, d'Auxy, de Bruges et de Gouffier. Leurs écussons ornaient la porte du château. Cette forteresse, qui occupait le haut d'une colline, d'où l'on découvrait une vaste campagne, avait conservé dix-sept tours à l'époque où elle fut détruite par les ligueurs et les Amiénois (1). Ce beau domaine, où résidèrent tant de gouverneurs de Picardie, et où tant de monarques français vinrent se livrer à de joyeux ébats, n'offre plus que quelques ruines couvertes de mousse et de broussailles. Des restes de fossés et de souterrains rappellent seuls maintenant l'existence de cette forteresse si importante et si célèbre dans nos annales. On n'y voit même plus ces vers qu'on lisait sur une table de pierre, dans sa vaste cour :

---

(1) Voyez les pièces justificatives à la fin de l'ouvrage.

Jadis au fier Normand j'ay servi de retraite. (l'an 886.)
Et de mil ennemis j'ai causé la défaite;
De *Fameuse* partout l'on me donna le nom,
Et le peuple delà me nomma *Famechon*.
L'Anglais victorieux n'aïant pu me réduire (1346.)
Rasa d'Argy, prit Poix, me craint et se retire.
A l'abri de mes murs, mes fortunés voisins
Rompaient de l'ennemi les perfides desseins;
Mais, chez moi, du Lorrain, les ligues étant venues,
Je vis mes *dix-sept tours* par lui-même abatues. (1592.)
Belle leçon, lecteur, à la postérité,
Pour qui manque à son roi dans la fidélité (1).

A droite du chemin qui conduit à Caulières, est le village de Bussy. On croit généralement que c'est là que naquit Guillaume de Bussy, évêque d'Orléans, qui, en 1246, quitta sa mître et sa crosse, pour prendre la hache et le bouclier, et partit ensuite avec Louis IX en Palestine, où il fut tué par les Musulmans.

Je n'ai pas remarqué, dans le château d'Hornoy, la statue de Voltaire, sculptée par Pigalle, en 1776, qu'on m'avait dit s'y trouver. J'appris que cette statue, dont le prix fut payé

(1) *Histoire manuscrite du Doyenné de Poix*, par le P. Daire. — *Description historique du Département de la Somme*, par MM. Dusevel et Scribe, tome II, page 138.

par une souscription à laquelle des Souverains concoururent, avait été offerte à l'Académie française par M. d'Hornoy; elle décore maintenant la bibliothèque de l'Institut (1). Le propriétaire du château d'Hornoy doit être fier de descendre de la même famille que l'immortel auteur de la *Henriade*, dont le poète Delille a fait ce bel éloge :

Ah ! combien de lauriers réunis sur ta tête !
Conteur, historien, philosophe, poète.
Comment, fier, gracieux, fort et doux à la fois,
De tant de sentiments peux-tu porter le poids ?
Si l'on peut au Géant comparer le grand homme,
Je crois voir cet Atlas que la fable renomme,
Qui, seul, réunissant les diverses saisons,
Embelli de vergers, hérissé de glaçons,
Entendait tour-à-tour les zéphirs, les orages,
La chute des torrents, les combats des nuages,
Les hymnes des mortels, les doux concerts des dieux,
S'appuyait sur la terre et supportait les cieux.

M. Boucher de Perthes, l'un de nos meilleurs écrivains, possède dans son cabinet d'an-

(1) *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France*, par Dibdin; traduit de l'anglais par M. Crapelet, tome IV, page 425, à la note.

tiquités une statuette de *Siva*, divinité indienne, trouvée, en 1837, à Hornoy; cette statuette est fort étrange. Je n'en ai jamais vu de pareille dans les divers musées de France que j'ai visités.

Les ruines du château d'ARGUEL ne m'ont pas paru aussi imposantes qu'on me l'avait annoncé. Je priai un jeune homme qui gardait des chèvres au bas de la verte colline sur laquelle s'élevait ce château, de m'apprendre à quelles causes on en attribuait la destruction dans son village, et ce qui s'y était passé de plus intéressant. Il me répondit avec beaucoup de bon sens que cet antique édifice avait été ruiné par suite des ravages de la guerre dans le XIIIe. siècle (1), et qu'on ne connaissait à Arguel que des anecdotes sur les spectres ou fantômes que des gens crédules prétendaient y avoir vu errer pendant la nuit. Il est remarquable qu'en Picardie presque toujours les châteaux en ruines ont pour habitants des géants ou des fées, et pour histoire, des chroniques lugubres qui causent de profondes émotions au voyageur qui parcoure leurs appartements déserts.

---

(1) Voyez Guillaume Guiart, *Branche des royaux Lignages*, vers 2870 - 2880.

L'abbaye de Saint-Pierre-lès-Selincourt, fondée en 1131, par un ancien seigneur de Poix, n'existe plus : elle est tombée, comme tant d'autres monuments superbes, sous le marteau d'avides démolisseurs. C'était un de ces somptueux édifices bâtis à l'époque où l'enthousiasme religieux, excité par les croisades, enfantait des merveilles. Alors chaque abbaye eut sa légende, ses miracles, ses reliques. Celle de Selincourt possédait une *sainte larme*, rapportée de Constantinople par Bernard de Moreuil, et qui attirait chaque année la foule dans ce monastère le jour où l'on célébrait la fête de sa réception. Des vitres peintes, que l'on n'a pas su conserver, représentaient les différents miracles attribués à cette relique, et la cérémonie qui se pratiquait dans l'église, où l'on allait prendre avec solennité l'escarcelle et le bourdon (1), avant de partir pour la Terre-Sainte.

Selincourt avait une vicomté que le seigneur affermait à un vassal. Ce dernier était tenu, sur son *corps* et son *héritage*, de garder les prisonniers du seigneur dans le château de Selin-

(1) Ou bâton de pélerin. — Voyez Ducange, *Dissertation XV*e. *sur Joinville.*

court. Si, par négligence ou mauvaise garde, il en laissait évader, il était déclaré coupable de forfaiture et dépouillé de ses biens (1). On peut juger par là combien était grande la responsabilité féodale.

C'est à LINCHEUX que j'ai vu le plus beau château de la Renaissance qui existe dans le département. On dit qu'il a appartenu à la famille de Rothelin. Sa façade est ornée de médaillons, de bustes et d'arabesques sculptés avec élégance. Pourquoi faut-il que l'histoire ne nous ait légué aucun fait qui rappelle son illustration passée !

L'église de SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE est bâtie en cailloux, et passe à tort pour avoir été construite quelque temps après la décollation du saint Martyr auquel elle est dédiée, c'est-à-dire, vers l'an 480. Une pratique étrange a lieu dans cette église : les pélerins qui viennent visiter le tombeau de Saint Germain, mettent les bras dans deux trous qu'on y a ménagés, et dans cette posture gênante, invoquent ce Saint pour la guérison de leurs maux. On représente ordinairement un dra-

---

(1) Voyez à la fin de l'ouvrage.

gon à plusieurs têtes à côté de Saint Germain. Les légendaires expliquent ainsi l'origine de cet emblême : « Un serpent à sept têtes, de » prodigieuse grandeur, ravageait tout le » Vimeu, et avait récemment étouffé un en- » fant. Le Saint en ayant été instruit, se fit » conduire à l'embouchure de la caverne où » se retirait le monstre, le fit aussitôt mourir, » puis élevant les yeux au ciel, ressuscita l'en- » fant au grand étonnement des spectateurs, » qui se convertirent à la Foi, au nombre de » plus de six cents » (1).

La jeunesse de MOLLIENS-VIDAME a conservé un usage bizarre. Le jour des cendres, au sortir de la messe, on choisit une *maîtresse* pour le reste de l'année. A cet effet, les garçons sortent les premiers de l'église, se rangent devant la porte et saisissent au passage les jeunes filles qui ont su leur plaire. Celles à qui la nature a refusé des charmes, et qui craignent pour cette cause de ne pas trouver d'amants, ont bien soin de se munir de gâteaux. Elles les laissent apercevoir sous leurs mouchoirs, espérant captiver par cet appat le

(1) *Vie de Saint Germain*, par P. Caucui, manuscrit de la Bibliothèque d'Amiens.

cœur, sinon des plus aimables, au moins des plus gourmands de la troupe. Molliens était érigé en commune dès l'an 1209 : sa charte contient des dispositions à peu près semblables à celles de la charte d'Amiens ; mais par une transaction du 7 novembre 1575, le seigneur de Picquigny avait imposé aux habitants de Molliens une obligation fort singulière : ils devaient lui présenter chaque année, le jour de Saint Simon et Saint Jude, *plein un panier de merles*. On voit, par la même transaction, qu'à la même époque le maieur de Molliens, assisté de deux échevins, était tenu d'aller prêter serment à Picquigny, devant le vidame, tous les ans, le lendemain du *dimanche des brandons*. Le maieur et les échevins pouvaient, en cas de décès d'un ou de plusieurs bourgeois, choisir telles personnes que bon leur semblait, *pour jouir de la bourgeoisie au lieu des décédés*. En cas de guerre, tous les habitants devaient aller faire le guet une fois l'an au château de Picquigny, avec les sujets du vidame.

Le seigneur de Bougainville était tenu, de son côté, à suivre ce vidame, à cheval, lorsqu'il quittait son château pour aller combattre l'ennemi. Ainsi se trouvait exister, à l'époque de la féodalité, une foule de devoirs et de

prestations que les vassaux ne pouvaient se dispenser de remplir à l'égard de leur suzerain.

Plusieurs habitants de Bougainville excellaient dans l'art dramatique au XVIe. siècle, et parcouraient les diverses villes de Picardie, pour y représenter des tragédies (1).

Quelques dessinateurs ont tiré de jolies vues du château d'AIRAINES. On y parvient par des chemins escarpés, et il n'en reste que l'entrée principale, composée de deux tours et d'un pont.

A voir ce vieux château dans l'ombre au loin paraître,
Et les feux du couchant luire à chaque fenêtre,
On le croirait encore un instant habité;
Et notre esprit fécond admirant sa clarté
Qui teint de pourpre et d'or les vitraux des ogives,
Avide de tableaux, d'images fugitives,
Se plaît à retrouver, sous ses arceaux muets,
Des grandeurs du passé quelques derniers reflets (2).

Il fut assiégé, en 1422, par Jean de Luxembourg (3), qui en fit abattre une partie après

---

(1) 46e. *Registres aux Délibérations de la ville d'Amiens.*
(2) Tarry.
(3) *Comptes de la ville d'Amiens*, cotés 19e 73.

s'en être emparé (1). Les Amiénois qui tenaient le parti de la ligue, le firent ruiner de nouveau en 1589, afin que les troupes de Henri IV ne pussent s'en servir pour étendre leurs courses dans le pays.

Airaines a deux églises. L'architecture de celle dédiée à Saint Denis, semble remonter à la fin du XV$^e$. ou au commencement du XVI$^e$. siècle. Les voûtes du chœur et de la croisée sont ornées de moulures fouillées avec soin; les retombées de ces voûtes s'appuient sur des consoles du style de la renaissance. Les nervures des fenêtres se terminent en forme de fleur de lis. Les vitres coloriées et en partie détruites, existant dans cette église, représentent plusieurs sujets, et paraissent appartenir au beau temps de la peinture sur verre, tant pour la couleur que pour le dessin.

La seconde église d'Airaines, celle de Notre-Dame, est sans doute fort ancienne, si l'on en juge par la forme triangulaire de son portail dépourvu d'ornements. Le pavé a conservé quelques pierres sépulcrales, sur lesquelles on distingue, avec beaucoup de peine, les traits et les armes des chevaliers qui ont

---

(1) *Comptes de la ville d'Amiens*, coté 26$^e$.

reçu la sépulture dans cette vieille église. On y remarque des fonts baptismaux en pierre, ornés de figures grotesques, dont jusqu'ici on n'a pu expliquer le sujet d'une manière satisfaisante.

Le roi d'Angleterre s'empara d'Airaines en 1346, et défendit sur la *hart* d'y mettre le feu. « Là, dit M. de Chateaubriand, se repentant de ses triomphes, il envoya proposer une suspension d'armes au roi de France; il offrait de rendre ce qu'il avait pris; mais pouvait-il rendre la vie aux laboureurs, aux bourgeois paisibles, aux familles innocentes immolées à son ambition? Tant de calamités devaient-elles être regardées comme jeux de rois, qui ne laissent plus de traces quand il plaît à ces rois de les interrompre? Chef et père de la patrie, le monarque, plein de douleur, refusa tout » (1). Et le roi d'Angleterre, *moult pensif*, comme dit Froissart, quitta Airaines après avoir ouï la messe avant le lever du soleil.

Oisemont était anciennement défendu par une forteresse considérable, que les ennemis assaillirent plus d'une fois. L'étymologie du

(1) *Histoire de France*, de 1328 à 1350.

nom de cette commune vient, dit-on, d'*Esi-Mons*, mont d'*Esus* (1), le dieu de la guerre, qu'on y adorait, et auquel on sacrifiait des animaux et des hommes. Les habitants d'Oisemont sont d'un caractère doux et pacifique, qui ne se ressent nullement de la cruauté que l'on pouvait supposer à leurs aïeux. Il existait autrefois à Oisemont, une riche commanderie de l'ordre de Malte, et un hôpital dans lequel le roi d'Angleterre vint *gîter*, en 1346, après avoir quitté Airaines, comme je vous l'ai dit plus haut. La chronique ajoute qu'Édouard, inspiré par la mauvaise fortune de la France, assembla aux flambeaux son conseil dans cet hôpital, et que ce fut à la suite de ce conseil que le traître Gobin Agace découvrit au prince anglais le passage si important du *gué de Blanque-Taque* (2).

Les habitants d'AUDAINVILLE honorent la mémoire de Saint Gauthier, qui naquit dans ce village, et fut Abbé de Pontoise. Humble et charitable, éloquent et instruit pour son siècle, ce Saint mérita, par l'austérité de sa vie, la

(1) Ou Ilésus.

(2) Voyez aux Notes, et *Froissart*, liv. I[er], chap. CCLXVII.

vénération du peuple et les hommages des grands.

Je me suis assis au coin du bois de BERNAPRÉ. Un rossignol chantait près delà ; je lui adressai ces stances :

Poursuis, chantre du soir, ta romance plantive,
Un disciple, un ami, caché sous ces ormeaux
Prête aux sons de ta voix une oreille attentive,
Et partage tes maux.

Des méchants tiennent-ils ta compagne enfermée ?
Non, tu chantes trop bien pour voir tes feux trahis,
Et tu ne vivrais plus, si de ta bien aimée
Les jours étaient finis !

A peine avais-je fini de réciter ces vers, que la vallée de BRESLE, l'une des plus belles de France, s'offrit à mes yeux. Plusieurs verreries, qu'on distingue çà et là dans l'éloignement, et les forêts d'Eu et d'Arguelles, qui l'abritent de leurs arbres touffus, ajoutent à la beauté du paysage :

Quel est le voyageur monté sur la colline,
Qui, voyant quel tableau devant lui se dessine,
Ne promène ses yeux sur le vaste contour
D'un horison superbe éclairé d'un beau jour ;
Sur la tranquillité de ces plaines fertiles,
Sur ces hameaux exempts des passions des villes,

Sur ces sites heureux et ces aspects touchants
Qu'étale en ces lointains l'immensité des champs ?

Le château de SENARPONT domine cette colline. Jean de Mouchi, à qui il appartenait autrefois, voulant, dit-on, donner à ses convives le spectacle d'un siége, renversa la moitié de ce château à coups de canon. On sait que ce seigneur contribua puissamment à la prise de Calais par le duc de Guise, en 1558. Les Anglais s'attendaient si peu à voir assiéger et prendre cette place, qu'ils avaient fait graver cette inscription insolente sur la porte de la ville :

*Les Français à Calais viendront planter le siége,*
*Quand le fer et le plomb nageront comme liége.*

Enfin, voilà mes courses terminées. Je ne tarderai plus maintenant à vous revoir et à vous prouver que ni le temps, ni l'absence n'ont pu affaiblir le tendre attachement que j'ai pour vous.

FIN.

# NOTES

ET

# PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Page 7, ligne 20. *Armé d'un énorme pistolet.* — On a senti le ridicule de cet anachronisme, et ce pistolet a disparu depuis peu de temps.

Page 8, ligne 6. *Les ouvriers employés à la fabrication de la monnaie des comtes de Ponthieu.* — Cette monnaie et celle du roi de France étaient seules reçues dans le comté de Ponthieu. Voyez à cet égard une lettre fort curieuse d'Édouard, roi d'Angleterre, publiée par M. Champollion-Figeac, dans le premier volume de *Lettres de Rois, Reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV,* tirées des Archives de Londres, par Bréquigny, in-4°. Paris, Imp. Royale, 1839, page 227.

Page 9, ligne 20. *La répugnance qu'elle a toujours montrée à supporter la domination des princes anglais, devenus comtes de Ponthieu.*—Plus d'une fois les habitants d'Abbeville tentèrent de secouer le joug de ces princes et attaquèrent leurs officiers. C'est encore ce que l'on voit par une lettre d'Édouard, du 29 juin 1272, portant remise aux maire, échevins et communauté d'Abbeville, d'une amende de mille livres qu'ils avaient encourue *pur aukuns trespas é excès que il firent vers nous é vers les*

la somme de mil francs en quoy lad. ville avoit esté nouvellement imposée par mons$^{r}$. le duc de Bourgogne, pour le recouvrement de la place et forteresse du Crotoy qui depuis naguéres avoit esté réduite de la part des Anglais à notre dit trés redoubté mons$^{r}$. le duc ». — ( *Registre aux Délibérations de la ville d'Amiens*, coté VI, T. )

Page 23, ligne 6. *On n'y conserve qu'un faible souvenir de l'aventure d'Adèle de Ponthieu.* — Un trouvère du XIII$^{e}$. siècle nous a transmis le récit de cette aventure, ainsi que le *Voiage d'outtre-mer du comte de Ponthieu*, Gui II, dont la fille, tombée entre les mains des Sarrasins, passe pour avoir donné le jour au grand Saladin, soudan d'Égypte et de Syrie. Voyez l'*Histoire de très vaillans princes Monseigneur Jean d'Avennes, du comte de Ponthieu son fils, de Monseigneur Thibault de Dommart et du Souldan Salhadin, quy d'eulx et de leur lignie descendy.* ( Manuscrit in-folio sur vélin, du XV$^{e}$. siècle. Bibliothèque de l'Arsenal, n°. 295. ) — Les malheurs d'Adèle de Ponthieu, dit M. Chabaille, savant éditeur du *Supplément au Roman du Renart*, ont fourni également le sujet de plusieurs compositions littéraires modernes, parmi lesquelles nous citerons un Récit de M. de Pongerville, de l'Académie Française, et un Poème de M. Mondelot. Ces deux écrivains sont nés à Abbeville. ( *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, in-8°. Paris, 1835, page 453, à la note. )

Page 25, ligne 20. *La reine Jeanne de Castille reposait également dans cette abbaye.* — Nous avons découvert le testament de cette reine aux Archives du département de la Somme. Il est sur beau vélin ; en voici quelques fragments :

« El nom du Père et du Fil et du Saint Esperit amen.

Jou Jehane par la grace de Dieu Royne de Castile et de Lyon, contesse de Pontieu, de Monteruel et d'Aubcmalle, en men bon sens et de me bone volenté par lassentement de mon segneur Jehan de Neele conte de Pontieu et des lieus devant dis men baron, et par le consel de bones gens et pour le pourfit de m'ame fas et ordenne men testament et vuelg ke tout chil ke jou ai fais devant chestui soient nul et les rapel et vuel ke chist soient tenu. *Premierement* je lais trois cens livres de parisis pour amender mes mefais à chaus ki porroient prouver dedens I an après men deces, par bons tesmoignages ke je ai eu le leur par male raison. Et se il i avoit tor fait prouvé dedens I an apres men deches ki tournast à hyretage, je welg ke li hyretage soit rendus plainement.... Et de requief je lais à Jehan de Pontieu men neveu et à ses hoirs sil les avoit de sen propre cors à tousjours hyretablement, après le deces monsegneur (Jehan de Neele) toutes mes aqnestes ke je fis avant chou ke mes sires devant dis m'espousast et toute me partie des aquestes ke nous avons fait et ferons ensamble entre moi et Monsegneur durant nostre mariage.... Et vuelg ke li devant dis Jehans mes nies et se hoir sil les a de sen propre cors, aient toute la haute justiche en toute le terre kil tiennent de moi et tenront de men hoir et ke il aient tous les hommages des hommes liges ki sont et seront manant ès villes kil tiennent et tenront de men hoir.... Et sil avenoist, ke Diex ne vuelle, ke di Jehan defausist sans avoir hoir de sen cors, je vuelg ke tous chis lais ke je li ai chi deseure fait revegne à loir de Pontieu et nient alleurs.

Et après je lais à Valoiles LV lb. et à Willencourt XXX liv. à l'abeie d'Espagne XX liv. à Moriaucour

XX liv. au couvent de Forestmoustier XXX liv. au couvent de Saint Rikier C sols. as canoines de Saint Wlfran d'Abevile XX liv. au couvent de Saint Pierre d'Abevile XVI liv. à Saint Vulfli de Rue XVI liv. . . . au temple d'Oisemont C s. à *luevre* ( l'œuvre ) *Nostre Dame d'Amiens* (1) X liv. à le grant hostelerie d'Amiens XL s. as poures escoliers d'Amiens XL s. . . . . . . a chascun prestre parochial de l'Éveskie d'Amiens XII d. . . . . .

Et après je lais à Monsegneur Jehan de Wailli men *seneseal*, L liv. à Jehan le *panetier* XXX s. à Renaut l'*ussier* XXX s. à Jehanet des *palefrois* XL s. à Guillot le *tailleur* XL s. à Jehan de Ponches, men *carston* XL s. à Raoulet de me *cambre* XL s. . . . à Estevene *lequieu* XL s. à Raoulet de Wavans men *messagier* XX s. à Mahieu l'*aumosnier* LX s. à Henriet le *tartier* XXX s. à Jehan le *portier* XX s. a chascun garchon de me cuisine X s. à Pieron de Roye men *otero* C s. . . . (2)

Après toutes ces choses devisées, je vuel et ordenne ke mi executeur pregnent pour paier plainement men testament seur toutes les ventes de la forest de Cresci...

Je vuelg ke me sires Jehan de Neele cuens devant només mes baron, soit tout premier payé chascun an de *mil livres* parisis, ansi comme il est assenes par le tesmoignage de très poissant homme et très noble Lowis par la grace de Dieu jadis Roi de Franche ki ses propres lettres de tesmoignage en bailla scelées de sen scel.

---

(1) C'est-à-dire à la cathédrale d'Amiens qu'on bâtissait alors.

(2) On voit par ce passage de quelles personnes se composait la maison d'une reine au XIII^e. siècle.

. . . . . Pour toutes ces choses ensamble et chascune a parfaire et emplir. . . . ai jou esleus et nom ès mes executeurs che est à savoir l'Eveske d'Amiens qui kil soit, Monsegneur Jehan de Neele conte devant dit, men baron, l'abé de Forestmoustier qui quil soit, le gardien des frères menus d'Abevile qui quil soit, monsegneur Jehan de Wailli, chevalier, senescal de Pontieu et l'abé de Saint Jiosse qui qu'il soit, et en tele maniere ke se tout ne povoient estre ensamble à cheste execution poursievir ke li *doi* ou li *troi* aient plain povoir daemplir le toutes les fois que mestier iert aussi avant comme se tout i estoient. asques executeurs j'ai donné plain povoir de prendre et de vendre toute me partie de mes juiaus et de prendre et de lever sur les ventes de le forest et seur les viscontés pour aemplir cheste exécution deseure dite en le maniere ke par deseure est expressé.

Et pour chou ke che soit ferme chose et estable jou ai chest present escrit seelé et confremé de men seel, et ai requis et proyé ( prié ) à mes executeurs devant només ke il apendissent leurs seaus avec le mien propre.

Che fu fait en lan de grace mil CC. soissante et seze le venredi de avant le Nativité saint Jehan Baptiste ».

Page 27, ligne 23. *Un bon Ronsin.* — Le Roncin était un cheval de peine, employé aux transports, ou monté par les valets et les hommes de la suite des nobles ou barons. — ( Paulin Paris, *li Romans de Garin le Loherain*, in-8°. Paris, 1833, page 3, à la note. )

Page 33, ligne 13. *Cet événement est représenté sur la célèbre tapisserie de Bayeux.* — M. Achille Jubinal,

qui a publié cette précieuse relique du moyen-âge dans ses *Anciennes Tapisseries historiées*, l'a fait remonter au XI<sup></sup>e. siècle, et semble croire à la tradition qui en attribue à la fois la confection aux mains d'une grande reine, d'une grande impératrice et aux sollicitations d'un grand évêque.

Page 45, ligne 7. *Je n'ai point remarqué à Hallencourt cette épitaphe singulière*, etc. — Voici ce que nous mandait à cet égard un vénérable savant, M. le marquis de Fortia, membre de l'Institut, par une lettre du 20 avril 1839 :

« Dans votre ouvrage très-agréable à lire, intitulé *Lettres sur le département de la Somme*, vous dites que vous n'avez point remarqué à Hallencourt cette épitaphe singulière et énigmatique dont parlent quelques écrivains, et vous citez Boitard, *Itinéraire de Paris à Calais :*

Ci-gît le fils, ci-gît la mère,
Ci-gît la fille avec le père,
Ci-gît la sœur, ci-gît le frère,
Ci-gît la femme et le mari,
Et n'y a que trois corps ici.

Ce n'est point à Hallencourt qu'est cette épitaphe, mais au village d'Écouis sur la route de Paris à Rouen. C'est là que j'ai été la voir en 1807; elle est conçue en ces termes :

Ci-gît l'enfant, ci-gît le père,
Ci-gît la sœur, ci-gît le frère,
Ci-gît la femme et le mari,
Ils ne font que deux corps ici.

L'explication de cette épitaphe m'a été donnée sur le lieu même, et est imprimée.

» C'est l'histoire d'un fils malheureux qui épousa, sans le savoir, la fille qu'il avait eue avec sa mère. Elle a été racontée par la reine de Navarre avec des circonstances différentes. Peut-être aurez vous l'occasion de revenir sur ce sujet.

» Agréez, etc. »

Nous ferons remarquer à M. le marquis de Fortia, que l'épitaphe d'Écouis n'est pas la même que l'épitaphe d'Hallencourt, et que toutes deux paraissent avoir existé simultanément. Celle d'Hallencourt n'est pas, en effet, rapportée seulement par Boitard; elle l'est aussi par l'auteur du *Trésor des Almanachs*, qui a pris soin de signaler en même temps les différences que pouvaient offrir les deux épitaphes. Nous ajouterons que c'est à celle d'Hallencourt qu'on dut le roman intitulé : *le Criminel sans le savoir*, Paris, 1783, in-12.

Page 51, ligne 3. *Le roi de Bohême étant aveugle, fit attacher son cheval à ceux de quatre chevaliers.* — Ce trait de bravoure est rappelé en ces termes dans le Froissart manuscrit de la bibliothèque d'Amiens :

« . . . . Le jentil et noble roy monseigneur Carle roy de Behaingne qui tous aveugles vot estre parmi a le bataille et commanda et enjoindi trés especialement à ses chevaliers quil le menaissent comment que ce fust si avant quil peuvist ferir I cop despée sour aucuns des ennemis et chil li acomplirent son desir et demorerent dalles lui tuit si chevaliers et furent trouvet mort emmi le bon roy ».

Page 56, ligne 7. — *Le beffroi, témoin de mille luttes communales.* — On trouve le récit de ces luttes dans les *Olim du Parlement de Paris*, publiés écemment par M. le comte Beugnot, de l'Institut, et dans la

copie du *Cartulaire de Saint-Riquier,* manuscrit in-fol. A.C., existant aux Archives du département de la Somme. La notice suivante, qui se trouve en tête de ce Cartulaire, fait connaître l'année où il fut composé, et les diverses pièces qu'il renferme :

« L'an mil quatre cent quatre vingt neuf, messire Eustache Lequieux abbé de cette église de St. Riquier, à l'aide de Me. Jean de la Chapelle, curé de Onneu, chapelain de St. Benoit et notaire apostolique, composa et fit ce présent *Repertoire* ou *Cartulaire* auquel sont comprins tous les chartres, lettres instrumens et munimens d'icelle eglise, les translata celles de latin en franchois en reprendant les principaux points d'icelles lettres, les mit en ordre par capitres, terroirs, seigneuries chacun a par lui ; les mit, fit mettre distinguement par layettes ou coffres, et ycelles layettes fit ecrire de grosses lettres chacun article ; les fit mettre en rolles pour ce que icelles se gardent mieux en *rondiaux* que en *plois* (en *rouleaux* qu'en *plis*), et pour introduction et avoir cognoissance de l'intention dudit reverend pére chacune est signée de aucun signe ou merque au dos, lequel signe ou merque est notiffié en ce présent Cartulaire en la fin de la narration de chacune lettre pour les facilement trouver, chacune en sa layette qui étoient anchiennement assez confusément. Et n'est pas à oublier que en bref, en ce présent Cartulaire, au dessus de chacune lettre y a aucunement déclaration et spécification du contenu en icelles lettres, et sy y a table chy dessus procédant par note de feuilles et déclaration de matières dont icelles lettres font mention, comme on peut voir par le inspection dudit Cartulaire ou Repertoire.

« *Spiritus almi gratia assit huic operimentisque Beatissimi patris nostri Richarii compleatur* ».

Page 58, ligne 27. *Louis XIV touchant les écrouelles.* — Guillaume de Nangis rapporte que Louis IX voulut avoir une autre manière que ses prédécesseurs pour toucher les écrouelles. Il fit le signe de la croix, avant de dire simplement comme eux : *le Roi te touche, Dieu te guérisse !* Ses successeurs imitèrent cet usage, dit M. de Villeneuve-Trans, et celui de communier auparavant. (Voyez l'*Histoire de Saint Louis*, Paris, 1839, in-8°, tome Ier, page 387.)

Page 59, ligne 20. *Un de ces* Memento-mori. *Le* dit des trois morts et des trois vivants *paraît plus ancien que la* danse macabre *ou* des morts, si célèbre chez nos aïeux. — Cette danse ne commença à être exécutée en peinture qu'à la fin du XIVe. siècle, tandis que le *dit des trois morts et des trois vifs*, qui est un diminutif de cette danse, ou plutôt qui semble lui avoir donné l'origine, était en vogue dès le XIIIe. siècle. C'est ce que prouve un manuscrit de cette époque, cité sous le n°. 2736, dans le *Catalogue des Livres de la Bibliothèque du duc de la Vallière*. La 22e. pièce qu'il renferme est intitulée : *Ce sont li III mors et li III vis que Baudouins de Conde fist.* Les miniatures représentent, comme à Saint-Riquier et d'un côté trois jeunes seigneurs, et de l'autre côté trois morts debout; mais avec cette différence que les seigneurs sont à pied, tandis qu'à Saint-Riquier, dans les *Heures* manuscrites du XVe. siècle, ils sont représentés à cheval. (H. Dusevel, *Mémoire sur les Monuments historiques du département de la Somme*, couronné par l'Institut de France.)

Page 65, ligne 5. — *Du Créquier, espèce de prunier sauvage qu'elle avait adopté pour emblème.* — On prétend que les peintres qui, les premiers, ont figuré le créquier dans les armoiries de la maison de Créqui, n'ont représenté qu'un arbre imaginaire, et ressemblant plutôt à un candelabre à sept branches qu'à un rameau. Mais cette opinion nous semble réfutée complètement, par ce que dit du créquier un hérault d'armes qui vivait sous Henri VI, roi d'Angleterre : « Crequiers sont arbres qui ont poy ( peu ) de feuilles et ont foison de picans, et en foit on volentiers clôture; car ils croissent communément en hayes, et sont leurs poignans tant crains que personne n'ose bonnement toucher à la haye qui en est faite. Et se ne me fie que celuy qui le premier les porta en armes estoit hommes de pou de parolles et poignant agu contre son ennemi et de lui foisoit on volontiers haye et clôture de bataille, pour la crainte que avoient les ennemis partout où il estoit, pour la pointure et vaillance de luy quil foisoit en bataille, et sa nature estoit d'estre toujours en deffense comme la haye fait au jardin ». ( Voyez le *Traité de l'office des Hérauts et Poursuivans.* )

Page 66, ligne 8. *S'il faut en croire un vieux cartulaire de la mairie, la fondation de Doullens serait bien antérieure à la conquête des Morins par César.* — Le préambule de ce cartulaire contient des détails romanesques sur l'origine de cette ville. On y voit qu'après avoir détruit *Abladène* ou Amiens, César marcha contre Doullens, et força un géant qui se tenait près du bois de Bretel, appelé *Li-de-Foi,* à quitter ce lieu; qu'alors les Idoles de *Mars* et de *Bel* furent placées à Talmas et à Beauval, où on les adora depuis; mais

ce ne sont là que des fables imaginées par un historien peu instruit du XVI[e]. siècle.

Un écrivain moderne, M. Labourt, a cherché à démontrer que Doullens n'aurait été fondé que dans l'intervalle qui s'écoula entre l'invasion des Normands, en 881, et la guerre que se firent, en 929, les comtes de Ponthieu et de Paris, mais rien ne nous semble justifier cette opinion. Et s'il est vrai, comme le pense M. Valckenaer, membre de l'Institut, que le *Duroicoregum* de l'Itinéraire de *Samarobriva* (Amiens) à *Tarvenna* (Thérouenne), soit Doullens, on ne peut douter que M. Labourt n'ait commis une erreur assez grave, en refusant à Doullens l'antiquité que lui assigne cet *Itenéraire.* ( Voyez la *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules Cisalpine et Transalpine, suivie de l'Analyse géographique des Itinéraires anciens, et accompagnée d'un Atlas de neuf cartes;* in-8°. Paris, 1839. )

Page 67, ligne 3. — *Les Espagnols sous la conduite du comte de Fuentès, prirent cette place le* 31 *juillet* 1595, *et y commirent des cruautés inouis.* — Ces cruautés inspirèrent une telle frayeur aux garnisons voisines, que celle du château de Dompierre voyant de loin une troupe de paysans armés, *quitta cette forteresse au grand galop*, persuadée que c'était l'armée espagnole qui venait l'attaquer. ( Voy. *Discours contenant les choses mémorables advenues au siége des ville et citadelle de Cambray, l'an* M. D. XCV.; in-4°. Arras, chez Guillaume Delorière et Gille Baudoin, *au Missel d'or.* )

Page 67, ligne 25. *Le beffroi contient trois cloches. La plus pesante a été enlevée aux soldats de Marlboroagh.* — Le fait est rapporté de la manière suivante dans les *Notes manuscrites sur Doullens,* dues à M. Dusevel, ancien greffier de l'élection de cette ville :

« Après la bataille d'Oudenarde, un détachement de l'armée du duc de Marlborough, généralissime de la reine d'Angleterre, s'avança pour prendre Doullens. Déjà il occupait la ville, lorsque les bourgeois, réunis à la garnison du château, l'en chassèrent et le forcèrent à abandonner, sur la place, une cloche qu'il avait enlevée à Auxi-le-Château, Les Doullenais s'étant emparés de cette cloche, la firent suspendre dans leur beffroi, en signe de victoire, et sans s'inquiéter si elle ne leur serait pas réclamée. Bientôt une députation des habitants d'Auxi-le-Château vint la redemander; mais les Doullenais s'obstinèrent à la vouloir conserver, ce qui détermina les premiers possesseurs à intenter une action contre eux. Pour la faire écarter, les Doullenais soutinrent que cette cloche leur appartenant par droit de conquête, ils ne pouvoient être assujettis à la rendre; mais ce système de défense fut proscrit, et l'intendant de Picardie les condamna à en payer la valeur approximative aux habitans d'Auxi-le-Château. Cette décision fit moins de peine aux Doullenais que leur en eût causé l'ordre de rendre la cloche ellemême, désirant la conserver, afin que par ses sons elle rappelât sans cesse à leurs descendans le courage avec lequel ils avoient repoussé les soldats de Marlborough, qui passoient d'ailleurs pour très-vaillans ».

Page 83, ligne 13. *La France y perdit l'amiral de Villars, et plus de braves qu'il n'en avait péri aux trois grandes batailles livrées par Henri IV, à Coutras, à Arques et à Ivry.* — Jehan Patte raconte ainsi cette sanglante catastrophe dans son *Journal manuscrit :*

« Le lundy XXIIIe. jour de juillet les Espaignolz estant devant la ville et chateau de Doullens les tenant siegés des passé huict jours, monsr. de Villars

gouverneur de la ville de Rouen, mons^r^. de Sesseval et auttres grands seigneurs accompaignez de la plus grande partye de la noblesse de Picardye, s'approcherent pour recognoistre lennemy et pour ravitaillier la ville, estant jusques au nombre de mille à douze cens chevaux et quatre à cincq cens hommes de pied, attaquérent l'ennemy et donnerent de telle furie quilz furent victorieux la premiere et deuxieme charge là ou fut tué mons^r^. de Sesseval; mais quand ce vint à la III^e^. charge, de malle fortune les Espaignolz furent victorieux par le moyen de leur canon, tellement que nostre armée fut contraincte s'en retourner avecq grand perte là où fut pris prisonnier ledit sieur de Villars. Et estant pris prisonnier, mons^r^. d'Aumalle quy estoit au camp, le voiant le feit daguer, nonobstant qu'il offrit cincquante mille escus pour sa rançon. Les quatre à cincq cens hommes de pied furent tous mis en pièces, avecq grand nombre de prisonniers de la cavallerye, etc. »

Un savant académicien, M. Deville, de Rouen, s'est trompé en avançant, dans sa description des *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, que le brave Villars aurait été lâchement assassiné *par la populace de Doullens*. Cette assertion est contraire au récit de Jehan Patte. Et, d'ailleurs, Doullens étant étroitement bloqué par les Espagnols, on ne conçoit pas comment les habitants de cette ville auraient pû en sortir pour assassiner un Français qui marchait à leur secours. (Voy. *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, in-8°. Rouen, 1833, page 251.)

Page 86, ligne 11. *Grand bouteiller de France.* — « Le grand bouteiller avoit assistance et opinion à la cour des pairs, dit Du Tillet; avoit taux et prix par-

ticulier de poisson en la ville de Paris, pour la provision de sa maison ; prenoit cent sols de chacun prélat de fondation royale à sa nouvelle provision, quand il faisoit son serment de fidelité; et estoit à cause de son office, l'un des deux présidents en la Chambre des Comptes de Paris ». ( *Recueil des Roys de France*, tome I$^{er}$, page 406. )

Page 87, ligne 15, *Louis XI séjourna à plusieurs époques au château de Lucheux.* — On voit, en effet, par les *Registres aux Délibérations de l'hôtel-de-ville d'Amiens*, que ce monarque y vint en 1468 et en 1476. Il y écrivit, le 18 février de cette dernière année, aux maire et échevins d'Amiens, une lettre ainsi conçue :

« A noz chers et bien amez les maire et eschevins de notre ville d'Amiens.

De par le Roy.

Chiers et bien amez,

Nous vous avons par plusieurs fois mandé que feissiez abatre et demolir la vieille muraille et combler les vieulz fossez de la vieille ville et cité de notre ville d'Amiens, dont n'avez rien fait ni tenu compte et n'en sommes contens ; et pour ce envoyons par delà notre amé et feal conseillier et tresorier de notre argenterie le sieur de Millandres, pour y faire besongner à diligence. Si voulons et vous mandons que vous baillez et délivrez à vos depens gens et tous autres choses nécessaires pour la demolicion de lad. muraille et comblement desd. fossez, et faictes besongner à l'aparfondissement des fossez et parachement de tours en comenché ainsi que vous dira led. S$^{r}$. de Millandres, lequel veulliez croire et faite ce que vous dira de par

nous touchant lesd. choses, et gardez qu'il ny ait faulte.

Donné à Lucheu le XXVI^e. jour de fevrier.

*Signé* LOYS ».

Page 93, ligne 3. *Les superbes vitraux de Saint-Denis.* — Ces peintures sur verre étaient les plus anciennes de France qui nous fussent parvenues avec la notion positive du temps de leur exécution; elles faisaient partie des grands travaux entrepris par les ordres de l'illustre Suger, dans le célèbre monastère dont elles décoraient la basilique. (Voyez l'*Essai historique et descriptif sur la Peinture ancienne et moderne, etc.*, par feu E.-H. Langlois, in-8°. Rouen, 1832, page 137.)

Page 96, ligne 17. *Les francs hommes de l'abbaye.* — On trouve souvent dans les chartes ces expressions: *franci homines, liberi homines;* elles désignent, en général, les tenanciers des fiefs qui devaient assister aux plais de la cour du seigneur dont ils relevaient.

Page 99, ligne 10. *D'où dérivent l'élision et l'inversion de beaucoup de mots.* — Les affiches de Picardie des 22 février et 8 mars 1783, en offrent plusieurs exemples. Il n'est presque pas de mots commençant par un H, comme *honneur, hôtel, hôpital,* auxquels les villageois du département ne suppriment cette première lettre; ainsi ils disent et écrivent *oneur, otel, opital;* ils retranchent également l'H dans le mot *chose*, et croient plus simple de dire *cose*. Les verbes précédés du pronom *je* ou commençant par les syllabes *re, de*, sont soumis à une inversion aussi désagréable. Ils disent *ej viens, ej dis*, pour *je viens, je dis; ermuer, edmander*, pour *remuer, demander*.

La manière dont les Picards prononcent les *é* aigus placés à la fin des mots, est des plus choquantes, et l'on croirait que ces mots sont écrits par *ai* ; ainsi ils disent encore : *probit*ai, *équit*ai, *pât*ai, pour *probité*, *équité*, *pâté*, etc.

S'il faut en croire dom Grenier, qui a recueilli de nombreux documents sur l'*Histoire de Picardie*, l'idiome picard était encore au berceau au XII<sup>e</sup>. siècle, et ne se distinguait guères alors de la langue romane. Il commença à avoir des caractères particuliers au XIII<sup>e</sup>. siècle, et fit, depuis, des progrès si considérables, qu'en 1350, on le regardait comme une vraie langue.

Page 101, ligne 22. *Au moment où leurs champions allaient en venir aux mains.* — Ducange nous a conservé, dans son *Glossaire*, un fragment de l'ancienne *coutume des gages de bataille de la ville d'Amiens*. On y voit comment les champions étaient introduits, dans la lice, et comment ils s'attaquaient :

« . . . Li prevos doit prendre les champions warnis de toutes leurs armes, et les doit mettre ou parc l'un contre l'autre, cascuns au rés du parc, et doit cascuns avoir partie du parc et du solel, si que li uns n'ait nient plus davantage que li autres. Et che fait li Prevos doit faire crier, et doit dire li serjans par 3 fois, Oiés, tout de route, de par le Roy de Franche, et nommera le nom du Roy, qui ne soit si hardis home, ne feme, ne du lignage de l'une partie ne de l'autre qui ne demeure au parc, ne entour qui ait armes deffendaules, se ne sont lès wardes qui sont eswardé à che faire, et qui ne soit si hardis ne si hardie, ne hom de le court, ne jugerres, ne warde, ne serjans qui entre dedans le parc, ne qui die mot, ne fache signes pour cose qu'il voie, ne

qu'il oie, se n'est li Prevos qui tient le justiche et li jugeur qui seront eswardé pour le parc warder...

. . . Et doit li prevos comander as campions et deffendre le *broke* et le *dent*, et comander quil fachent leur devoir. Et chil qui kiet des campions est à 60 sols envers le Roy pour le camp, et ses escus et ses gros bastons demeure au Roy, convient que li uns kieche et envers : et sil voient seur costes, ou a déus, toudis les feroit-on raler enanle : et sil getoient jus leurs escus par cautele, li Prevos leur feroit reprendre. Mais si uns le perdoit anchois que li autres, on ne li rendroit mie, ne se vergue aussi. Et se pais estoit foite, ains k'ele fust jugie, on geteroit les cans le Roy, etc . . . » ( *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, etc., auctore Carolo Dufresne, domino Ducange, in-fol., tom. Ier. Lutetiæ Paris, 1678, pag. 73-724. ) (1).

Page 105, ligne 1re. *Elle existait dès l'an* 1092. — Il paraît, d'après la notice suivante sur la fondation et l'établissement de l'abbaye de Bertheaucourt, que l'église actuelle de ce monastère ne remonterait pas précisément à cette époque, comme l'a dit M. Garnier (2).

« *Fondation et établissement de l'abbaye de Bertaucourt, ordre de St. Benoist, en l'année* 1092.

« Deux filles devotes nommées Godelende et Hele-

---

(1) On doit à M. Crapelet la publication d'un document non moins précieux sur les *Cérémonies des gages de bataille, selon l'ordonnance de Philippe-le-Bel*, in-4o. Paris, 1830, orné de onze planches.

(2) *Mémoire sur les Monuments historiques et religieux du Département de la Somme*, page 46.

guide ont commencé la fondation de cette maison. Ayant veu une eglise inutile dans les *prez* du village de Bertaucourt dans laquelle il ne se faisoit aucun office divin, considérant d'ailleurs que le lieu estoit commode, elles prirent le dessein d'y établir un monastère.

» A cet effet elles se retirérent vers Gerwin, évesque d'Amiens, qui, dans un synode qu'il tenoit alors, leur accorda cette église, qui estoit detenue par Raoult de Malterre, laïc, lequel après plusieurs difficultés, remit enfin à ces bonnes filles cette église et son cimetière pour servir au couvent de *Sainte Marie de Wast* ( de Wasto ), ainsi appelloit-on lors ce nouveau monastère, par la main d'Adam de qui ces choses relevoient et qui les rendit à ce couvent le jour de la dédicace de l'église. Wenfroy d'Arras, qui prétendoit avoir quelques droits dans les revenus de ladite église, Bernard Mulet et Wiard de Beaurain, qui réclamoient des droits de coutume dans le cimetière de cette église, les cedérent également pour Dieu, en faveur de l'établissement du monastère.

» Le couvent fut d'abord établi dans le *prez*, proche l'ancienne église, d'où l'on nomma cette maison *Sainte Marie du Prez* ( de Prato ). On croit que c'est environ l'endroit où est à présent la chapelle de Saint Gauthier, près de laquelle il y avoit un moulin sur la riviére d'Ieuve, nommé le moulin Duchesne ( de Quercu ), donné par Enguerrand de Bethencourt à cette abbaie.

» Bernard Louvel ( Lupellus ) et Willard Leveau ( Vitellus ) ont donné peu après le fond sur lequel l'église d'aprésent et les batimens de l'abbaie de Bertaucourt sont construits.

» Il y avoit lors deux co-seigneurs dans le village

et terroir de Bertaucourt, sçavoir Robert d'Argouve, seigneur d'Argouve pour trois parts, et Waudric de Beaurain, fils de Wiard de Beaurain, pour une quatrième partie.

« Guy d'Argouve, fils de Robert, vers 1180, céda à l'abbaye de Bertaucourt, moyennant quatre muids de bled et quatre muids d'avoine, mesure de Domart, à prendre chacune année dans le grenier de l'abbaie, tous les droits qu'il avoit à Bertaucourt, en terres, bois, près, terrages, etc.

» Hugues Colet, fils de Waudric de Beaurain, abandonna son quart dans les terres, au profit de cette abbaie, à d'autres conditions.

» Par ce moien l'abbaie de Bertaucourt eut la seigneurie de tout le village et terroir de Bertaucourt.

» On ne voit pas que l'abbaie ait acquis d'autres seigneuries, aucun droit de fiefs ni censives dans le village et sur le terroir de Bertaucourt, sinon quelques petites censives d'Eustache de Lentillie, et les dixmes du terroir de Bertaucourt ». (*Copie des Titres et Mémoriaux de l'ancien Cartulaire, en latin et manuscrit de l'Abbaye de Bertaucourt, ordre de Saint Benoist, au dioceze d'Amiens, avec la traduction d'iceux en français,* fait l'an 1718, par F. Godart de Beaulieu, in-folio, page 206.

Page 116, ligne 18. *Une petite bannière carrée.* — Les bannières furent d'abord carrées. Les barrons y mirent ensuite une queue, pour se distinguer des simples bannerets. « Tout seigneur qui a vicomté, comté ou baronnie, porte en guerre ses armes en carré, ce que ne peult le seigneur chastelain, qui peult seulement porter ung titre d'écusson ». ( Voyez Daniel, *Histoire de la Milice française;* — M. de Villeneuve-

Trans, *Histoire de Saint Louis, roi de France*, tome Ier, page 470.)

Page 122, ligne 23. *Les femmes du village croient que les jeunes filles qui l'invoquent ne manquent jamais de trouver des maris dans le cours de l'année.* — Cette croyance vient sans doute de ce qu'on dit de Saint Nicolas, qu'il jeta trois fois de l'or par une fenêtre, pour marier les filles d'un pauvre homme.

Page 127, ligne 4. *Elle est la copie fidèle d'une bannière plus ancienne.* — Voici le texte de la délibération en vertu de laquelle elle fut faite :

« Du lundi cinq novembre mil sept cent trois.

» Sur la remontrance faicte par le Procureur du Roy que la bannière du siége est très ancienne et gastée, qu'on n'y reconnoit quasi plus rien, pourquoi il devient nécessaire d'en faire faire une nouvelle, pour rappeler aux Péronais les belles et glorieuses actions qui se sont faictes durant ledit siége, tant de la part des généraux, commandans en la dite ville, capitaines, officiers et soldats, que de celle des bourgeois et habitans quy lors y demeuroient. Messieurs ayant mandé à la chambre Léon Lecointe, maître tailleur et brodeur en la dite ville, sont convenus avecq luy que, moyennant le prix et somme de *neuf cents livres*, quy lui seront payés en neuf années, à raison de cent livres par chacun an, ledit Lecointe a promis et sera tenu de faire et parfaire en dedans le jour de la procession du siége prochain, une bannière releyée en or, argent, soye et broderie, suivant et conformément au modèle qui lui a été représenté, qu'il sera tenu rapporter pour confronter avecq la dicte bannière et voir sy elle est conforme audit

modèle. Et en considération du terme de neuf années de payement que ledit Lecointe accorde à la ville, sans intérêts, messieurs luy accordent pendant lesdites neuf années l'exemption de garde, logement, et autres fournitures aux gens de guerre : sur laquelle somme de neuf cents livres luy sera payé par l'argentier de cette année, en dedans le jour de saint Jean Baptiste prochain, la somme de cent livres, et a signé avecq eux et aveq ledit procureur du Roy, etc. »

Page 129, ligne 18. *Quelques traits de l'histoire de David.* — D'après l'examen que nous avons fait des vitres peintes de l'église Saint-Jean, nous croyons qu'elles représentent *la généalogie de Jésus-Christ*, et non *l'histoire de David*, comme on nous l'assura à Péronne.

Page 130, ligne 11. *Louis XI y fut lui-même détenu par le duc de Bourgogne, à la nouvelle de la révolte des Liégeois.* — En supposant que Louis eut contribué à cette révolte, le duc ne pouvait ainsi se saisir de sa personne et le retenir prisonnier à Péronne, car il lui avait accordé, pour se rendre dans cette ville, le sauf conduit suivant :

« Monseigneur,

» Très humblement à votre bonne grace je me recommande. Si votre plaisir est de venir en cette ville de Péronne pour nous entrevoir, je vous jure et vous promets par ma foi et sur mon honeur, que vous y pouvez venir, demourer, sejourner, et vous en retourner sûrement, à votre bon plaisir, toute fois et quant il vous plaira, franchement et quittement, sans qu'aucun empechement soit donné à vous, ni à nul de vos gens, par moi ni par autres *pour quel-*



*que cas qui soit ou qui puisse advenir.* En témoignage de ce, j'ai escript et signé cette cédule de ma main.

En la ville de Péronne le huitième jour d'ottobre l'an mil CCCC. LXVIII.

*Signé* Charles ».

Page 131, ligne 10. *Louis VIII y découvrit l'imposture du faux Baudouin.* — Cet étrange évènement est rapporté en ces termes dans la *Chronique de Rains*, nouvellement publiée par M. Louis Paris.

« . . . Li roy mandast a celui qui se faisoist quens Bauduins de Flandres qu'il venist à lui au parlement de Péronne, sauf alant, sauf venant.

» Quand vinst au jour, fust monté sur un cheval more amblant, et vestu d'une grand cape d'écarlate fourrée de cendal vert, et un chapeau sur son chief et tenoist en sa main une blanche verge et merveille sembloit bien preud'homme et ainsi ala à le court, et ot grant route de gens apres lui, et descendist au pied du degré de la sale et monta, ses huissiers devant lui comme grant sires. Quant li Roy l'entendist, si issist de sa chambre et li vinst à l'encontre, et li dist : Sires, vous soyiez-bien venus, se vous estes mes oncles, quens Bauduins qui deves estre empereres de Constantinople et roy de Salenike et quens de Flandres et de Hainau. — Biaus nepveu, dist-il, vous ayiez boine adventure de Dieu et de sa doulçe mère! voirement suis-je cela, et tout cela devroi-je estre, se on me foisoit droit : mais ma fille me voet desyreter et ne me voet connoistre à père. Si vous pri, biaus nepveu que vous m'aydiez ma droicture à garder. — Ciertes, dist li Roy, pour cela suis venu ici. Mais il convient par raison savoir de vous la verité, car il y a bien, si comme je l'ai entendu, L ans et plus,

que le quens Bauduins mes oncles ala en Constantinople et fu prins . . .

» Nous vous demandons, dist frère Garins, li evesques de Saintlis, a quelle ville vous espousastes vostre femme ? Quant il oï ce demander, si pensa un peu. Si ne sot respondre et dist qu'il voloist aler dormir, et pensa en son cuer, que le demanderait à ceux qui l'enseignoient. Mais ensi n'ala pas. car on le coucha en une chambre tout seul. et firent bien garder les huys que nul n'y entrast. Et quant vinst as relevée, se li demandat-on, se il voloist respondre... il fist le courreicé et dist qu'il s'en voloist aler. Et li Rois li octroya boinement ». ( *Chronique de Rains*, chap. XXIII. )

Page 132, ligne 16. *Avec la pucelle, tenant une épée nue.* — On a cru à tort que Péronne avait été surnommée *la Pucelle*, parce que cette ville n'avait jamais été prise. L'histoire prouve, en effet, que les ennemis s'en sont emparés plusieurs fois; c'est donc uniquement à ses armes, où l'on voyait jadis une jeune fille ayant l'épée à la main, qu'elle dut son surnom de Péronne *la Pucelle*.

Page 133, ligne 11, *Une copie authentique, portant 195 signatures.* — Il existe aussi une copie de la Ligue dans le 43ᵉ. *Registre aux Délibérations de la ville d'Amiens*, coté T. Nous avons extrait de ce même Registre une foule de documents historiques du plus haut intérêt sur les remontrances faites par les Amiénois au roi Henri III, pour ne pas signer cette coupable association. Ces documents nous ont été demandés par M. le Ministre de l'Instruction publique; ils doivent faire partie de l'*Histoire du Tiers-État*.

Page 140, ligne 5. *Une pierre appelée* PIERRE-FICHE *ou* DE GARGANTUA. — Il serait curieux de rechercher pourquoi on a donné le nom du héros de la véridique histoire du bon curé de Meudon, à plusieurs pierres semblables qui existent en France, notamment près de Poitiers, de Senlis et dans l'île d'Oléron. Presque partout la tradition veut que Gargantua ait apporté ces pierres dans sa hotte, ou qu'il les ait tirées de sa chaussure où elles s'étaient introduites, et l'empêchaient de marcher.

M. le baron Taylor a donné le dessin de la pierre-fiche de Doingt, dans son *Voyage pittoresque en Picardie.*

Page 143, ligne 28. *Cette madone est couverte d'une robe à fleurs d'une forme étrange.* — Cette forme est la même que celle du costume des figures de *vierge* et d'*enfant* dont on orne l'autel des chapelles de la Vierge dans la plupart des églises de Normandie. (Voyez le *Voyage Bibliographique, Archéologique et Pittoresque en France*, par Dibdin, traduit de l'anglais avec des Notes, par Théod, Licquet, in-8°. Paris, Crapelet, 1825, tome II, page 75.)

Page 144, ligne 4. *Cette statue fut, dit-on, découverte par un berger qui gardait son troupeau.* — La tradition relative à la découverte d'images de la Vierge par des bergers, ou plutôt par l'instinct des moutons confiés à leur garde, existe dans plusieurs villes, bourgs et villages de France, notamment à Guibray, où se tient la célèbre foire de ce nom.

Page 154, ligne 10. *Le tombeau de Gilles d'Estourmel.* — Ce monument a été transporté de l'église de Templeux à Suzanne, à l'époque de la Révolution ; il

resta caché pendant plusieurs années dans la pièce d'eau qui se trouve devant le château de cette dernière commune.

Page 158, ligne 2. *Des piliers couverts de canelures.* — Ce genre d'ornements est très-rare dans l'architecture romane. ( Voyez l'*Essai sur l'Architecture Religieuse du moyen-âge*, par M. Prosper Mérimée, *Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, in-16, 1838, page 295. )

Page 160, ligne 8. *Elle expia ses erreurs dans une retraite religieuse.* — On raconte qu'un jour, comme elle entrait à Saint-Roch, un homme brutal s'apercevant qu'on se dérangeait pour lui faire place, s'écria avec emportement : « *Voilà bien du train pour une C....* » Louise-Julie de Nesle lui répondit, les larmes aux yeux : « *Puisque vous la connaissez, monsieur, priez Dieu pour elle* ».

Même page, ligne 18. *Blondiaus ou Bondel, ce troubadour fidèle, qui fit rendre la liberté au vaillant Richard-Cœur-de-Lion.* — La fameuse histoire de Richard et de Blondel est rapportée en ces termes dans un manuscrit du Musée britannique, coté addit. mss. n°. 7103 :

« DE LA PRISON DU ROY RICHART.

» Dès ore en avant vous dirons du roy Richart, que li dus d'Osteriche tenoit en sa prison ; ne nus ne savoit nouvelles de lui, fors seulement li dus et ses consaus. Et avint que li rois avoit nouri .j. menestrel d'enfance, qui avoit à non Blondiaus. Chiex se pensa que il querroit son seignour par toutes terres dès ci à tant que il en orroit noveles. Et se mist à la voie, et tant erra par estranges contrées que il

ot bien demouré an et demi, ne onques ne pot savoir ne oïr vraies nouveles dou roi. Et tant aventura que il entra en Osteriche, ensi com aventure le menoit, et vint droit au castel où li rois estoit en prison; et se herbega chés une veve femme. Et li demanda cui chiex castiaus estoit, qui tant estoit fors et biaus et bien séans. Li ostesse li respondi que il estoit au duc d'Osteriche. « Hé, biele ostesse, par amours, dist Blondiaus, a-il ore nul prisonnier dedens cel castel? — Ciertes, dist la boine dame, oïl .i. bien a .iiij. ans, et ne poons en nulle manière savoir qui il est. Et si vous di certain[em]ent que on le garde bien et soigneusement. Et bien creons que il soit gentis hom et grans sires ». Et quant li boins Blondiaus oy ces paroles, si fu à grant merveilles liés. Et li sambla en son cuer que il avoit trouvé chose que il queroit, ne onques n'en fist samblant à l'ostesse. Celle nuit fu mult à aise, et dormi dusques au jour. Et quant oy la gaite corner le jour, si se leva et ala droit au moustier proiier Dieu que ili aidast. Et puis renvint au chastel et s'acointa dou castelain de laiens, et dist que il estoit menestrex et mult volontiers demourroit à lui, se il voloit. Li castelains estoit jouenes chevaliers et jolis, et dist que il le retenrroit volontiers. Adonc fu mult liés Blondiaus, et ala querre sa viele et ses instrumens. Et tant servi le castelain que il li plot mult. Et fu mult bien de laiiens et de tout la maisnie. Ainsi demoura à l'ostel tout l'yver, ne onques ne pot savoir qui li prisons estoit. Et avint que il ala .j. jour en pasqueres tout seux en .i. garding qui estoit lès la tour. Et resgarda lès lui, et pensa se par aucune aventure porroit veoir le prison. Ensi comme il estoit en celle pensée, li rois resgarda par une archiere,

et vit Blondel qui avoit esté ses menestreux. Et pensa coument il se feroit à lui cognoistre. Et li souvint d'une canchon que il avoient fait entr'iaus .ij. et que nus ne savoit en cel païs hors que il doi. Si commencha à canter le premier ver haut et cler, quar il cantoit mult bien. Et quant Blondiaus l'oy, si sot certain[em]ent que c'estoit ses sires; si ot à son cuer la plus grande joie que il onques mais eust à nul jour mais. Et à tant se parti du vergier, et vint en sa chambre où il gisoit, et prent sa viele et commencha à vieler une note; et en vielant se delitoit de son seignour que il avoit trouvé. Ensi demoura Blondiaus dès ci à Penthecouste, et si bien se couvri que nus ne s'apperchut de son affaire. Adonc vint Blondiaus au castelain et li dist : « Par Dieu! chiers sires, se il vous plaisoit, je m'en iroie volentiers en mon païs; quar grant piech'a a que je n'en oï nouveles. — Blondel, biau frère, ce ne ferés-vous jà, se vous m'en créés; mais demourés enquore, et je vous ferai grant bien. — Ciertes, dist Blondiaus, je ne demourroie en nulle maniere ». Quant li castelains vit que il ne le porroit retenir, se li otroia mult à envis. A tant se parti Blondiaus, et ala tant par ses journées que il vint en Engleterre, et dist as amis le roi Richart et as barons que il avoit le roy son seignour trouvé, et lor dist où il estoit. Quant il orent entendu ces nouvelles, si en furent mult goieus; quar li rois estoit li plus larges hom qui onques cauchast d'esperon. Et prisent conseil ensamble que il envoieroient en Osteriche au duc pour rachater. Et eslurent .ij. chevaliers qui là iroient, des plus vaillans et des plus sages. Et tant alerent par lor journées que il vinrent en Osteriche, où il trouverent le duc à .j. sien chastel; et le saluerent de par les barons d'Engleterre,

et li disent : « Sire, il vous mandent et prient que vous prendés raenchon de leur seignour, et il vous en dourront tant comme il vous venrra à gré ». Li dus lor respondi que il s'en conseillera volentiers. Et quant il fu conseilliés, si lor dist : « Biau seignour, si vous volés vostre seignour rachater, sa raenchons sera de .cc. mil mars d'estrelins; et si n'en reprendés plus ma parole, quar ce seroit paine perdue ».

A tant prisent li message congiet au duc et disent que ce reporteroientil as barons d'Engleterre, et puis euscent conseil. Et s'en repairierent et disent as barons chou que li dus lor avoit dit. Et il disent que jà pour chou ne demourroit, Donc fisent aprester la raenchon et le fisent porter au duc. Et li dus lor delivra leur roy; et anchois lor fist donner boine seurté de lui que jamais ne lor feroit moleste.

Ansi avint que li rois Richars fu rains, et fu recheus en Engleterre à grant honnour ».

(Voyez le *Rapport de M. Francisque Michel à M. le Ministre de l'Instruction publique,* dans la *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France,* in-4°. Paris, 1839, pages 125, 126 et 127.)

Page 169, ligne 7. *Les palmes rapportées de l'Orient par ces infortunés soldats de la Croix.* — « Lorsque les pélerins de la Terre-Sainte étaient sur le point de retourner dans leur patrie, ils coupaient des branches de palmiers, et les rapportaient comme une marque de l'accomplissement de leur pélerinage. C'est ce que nous apprend Guillaume de Tyr, parlant du comte de Flandre, lib. XXI, chap. XVII : « *Completis orationibus et sumptâ palmâ, quod est apud nos consummatæ peregrinationis signum, quasi omnino recessurus, Neapo-*

*lim abiit* ». Les pélerins portaient ces palmes à la main, et lorsqu'ils étaient arrivés dans leur patrie, ils les présentaient aux prêtres qui les posaient sur l'autel. *Prendre la croix*, c'était partir pour la Terre-Sainte; *prendre la palme*, signifiait qu'on se disposait à en revenir » (*De l'Influence des Croisades sur l'état des peuples de l'Europe*, par M. de Choiseul-d'Aillecourt, in-8°. Paris, 1809, page 329.)

Page 172, ligne 22. *d'illustres captifs, parmi lesquels on cite le comte de Marbeuf*, etc. — Au moment où nous écrivions ces notes, Cabrera, général en chef de l'armée de dom Carlos, et Louis Bonaparte, neveu de Napoléon, furent aussi enfermés au château de Ham.

Page 174, ligne 23. *L'établissement de la commune de Ham, qui remonte à l'an 1188.* — Nous avions avancé ce fait sur la foi de plusieurs écrivains, mais la découverte récente d'une donation faite en 1145, par Girard, seigneur de Ham, et dans laquelle figure au nombre des témoins, Robert Venator, maieur de la commune (*Robertus Venator, major communiæ*), nous semble prouver que cette commune remonte à une époque antérieure.

Page 176, ligne 19. *Son écu orné de trois croissants.* — Je ne crois pas, dit M. Paulin Pâris, dans les notes savantes dont il a enrichi la nouvelle édition *de la Conqueste de Constantinoble par Joffroi de Villehardouin*, publiée par les soins de la *Société de l'Histoire de France*, que sur les écus des Croisés fussent encore figurées les armoiries des barons auxquels ils appartenaient. — Les trois croissants qu'on remarque sur l'écu d'Odon, prouvent le contraire, et que M. Paulin Pâris s'est trompé en avançant ce fait. (*De la Con-*

*queste de Constantinoble par Joffroi de Villehardoin et Henri de Valenciennne*, édition faite sur des Manuscrits nouvellement reconnus, et accompagnée de notes et commentaires; par M. Paulin Pâris, in-8°. Paris, 1838, page 261.)

Page 180, ligne 14. — *Et régna sous le nom du faible roi Thierry.* — « A ce prince commence la série des rois surnommés *fainéants*. L'âpre sève de la premiere race s'affaiblit promptement, et les fils de Khlovigh tombèrent vite du pavois dans un fourgon traîné par des bœufs ». (*Analyse raisonnée de l'Histoire de France*, par M. de Chateaubriand, page 241.)

Page 183, ligne 5. *Montdidier est situé sur le penchant d'une montagne.* — On trouve dans l'ancien *Inventaire des Registres, Titres et Papiers de cette ville*, une note fort curieuse sur la mesure du pôle, faite à Montdidier en 1670. En voici les propres termes :

« Soit mémoire à tous présens et à venir que l'an 1670, au mois de septembre, mons$^{r}$. l'abbé Picard, conseiller et cosmographe du Roy, l'un des plus habiles et des plus considérés de l'académie royale establie à Paris, consommé en toutes sortes de sciences, particulièrement en celle de l'*astrologie* et des mouvemens célestes, est venu exprès en la ville de Montdidier, en continuant ses opérations pour mesurer le globe de la terre, où estant, après avoir pris l'élévation du pôle de Montdidier les 27 et 30 septembre, 4 et 6 octobre 1670, et fait pour cette fin son opération à minuit dans un jardin proche la mare de la rue du Bourget, avec toute l'exactitude possible et des instrumens très justes, il a trouvé le pôle élevé de 49 degrés 40 minutes et 10 secondes ».

Page 186, ligne 12. *Une pierre sépulcrale fort curieuse à cause de son antiquité.* — Cette pierre se trouvait dans l'église du prieuré de Montdidier, qui remontait au IXe. siècle, et fut démolie en 1790. A cette époque elle fut transportée à l'hospice des vieillards, avec beaucoup d'autres pierres achetées pour y être employées comme gros matériaux. Le hasard voulut que ce curieux morceau de sculpture du XIe. siècle, dont on ignorait le mérite, et qui était heureusement peu facile à remuer, restât relégué pendant quarante-trois ans dans un coin du jardin de cet établissement, sans qu'on songeât à l'employer. Il a subi, à la vérité, des mutilations fâcheuses, mais grâce au zèle éclairé de M. Chandon, il échappa à une entière destruction, et fut placé par ses soins dans l'église Saint-Pierre, où les amis des arts peuvent le voir maintenant.

Page 192, ligne 18. *Il ordonna qu'on abattit ses murs pour en faire une ville champêtre.* — « Le lendemain du tiers jour de may 1475, le roy Louis XI, qui étoit logé à Trinquet, près de Tronquoy, ne chemina point parce qu'il etoit les Innocens en tel jour, et le lendemain, qui fut le jour de l'Ascension de Notre Seigneur, ne se meust ny son armée pour la solempnité du jour, mais fist sommer la ville de Montdidier, laquelle se rendit à son obéissance, saufs les corps et biens de ceux qui etoient dedans. Au regard de ceux de la ville, y demeuroit qui vouloit. Ceux qui suivoient le parti de Bourgogne s'en alloient avec les gendarmes, ailleurs, ou bon leur sembloit. Et la dicte ville au Roy, a fait abbatre ses murs et emplir ses fossez et *a fait ville champêtre*. Depuis voulust être arse et bruléo et du tout detruite après que les

gens de la ville ont eu quatre jours d'intervasle pour eux et leurs biens vuider hors ».

(Note tirée d'un registre des Archives de la ville de Compiègne, intitulé : *Papier Journal, 1475 à 1478.*)

Page 195, ligne 18. *Montdidier n'échappa aux armes du prince, qu'en fournissant à ses troupes des vivres, du pain, et une somme d'argent s'élevant à près de 10,000 livres.* — On trouve dans les Registres de la ville le détail de ces fournitures que nous croyons devoir donner ici :

« ÉTAT DE LA DÉPENSE *faite par les maieur et eschevins de la ville de Montdidier*, pour la contribution que la dite ville a été obligée de fournir tant à l'armée de mons$^{r}$. le prince de Condé qu'à celle d'Espagne, étant campées au village de Guerbigny, ensuite de la sommation que led. seign$^{r}$. a fait faire le 6 aout 1653. Pourquoi faire avoit été emprunté par résolution des habitans, de MM. de Vuillencourt et Lamorlière *six cens soixante Louis d'or* en espèces valant 11 liv. 10 s. pièce, dont pourtant 400 ont été emploiés au prix de 12 liv., et le surplus à raison de 11 liv. 10 s. comme il est dit ci-après :

*Et premier.* A été payé au sieur Guionnet, intendant dud. seign$^{r}$. prince, 200 Louis d'or en espéces, pour avoir moderé le nombre des rations de pain de munition de cinquante mille qu'il demandoit à trente mille, et de cent pièces de vin à soixante, qui font à raison de 12 liv. pièce 2,400 liv. ci 2,400 liv.

Plus, a été payé aux boulengers de cette ville pour douze muids de bled par eux fournis, pour avoir fait 5992 rations de pain de munition, et le surplus jusqu'à 8200 fournis en nature, ayant été composés de

farine et de quelques grands pain fournis par les habitans, y compris quelque bled fourni par M. Pierre Cousin, controleur, et quelques autres personnes, à cause qu'il avoit été baillé plusieurs sacs en nature à quelques officiers de lad. armée, et quelques sacs de farine pour led. seigneur prince qui n'étoient venus en déduction. Led. bled à raison de 45 sols le septier, fait la somme de 324 liv.

*Item* a été payé pour six autres muids de bled fournis dans des sacs qui ont entré en compte sur lesd. 30 mille rations depuis, qui font à la même raison ci dessus 162 liv. ci 162 liv.

*Item* a encore payé aud. s^r^. Guionnet, intendant, la somme de 2310 livres, à quoi s'étoient trouvés monter dix huit mille quatre cens rations de pain qui manquoient pour faire le nombre de 30 mille rations au pardessus lesd. 8200 et lesd. 6 muids de bled fournies au munitionnaire dud. seign^r^. prince, lesd. rations à raison de 2 s. 6 d. piéce est lad. somme de 2310 liv. ci 2310 liv.

*Item* a été payé pour 64 piéces de vin qui ont été fournies auxd. armées quoique l'on n'en ait du fournir que 60 piéces, le surplus ayant été tant pour les généraux desd. armées, que pour plusieurs demi-piéces et coquets emplis, et que l'on a été obligé de bailler aux généraux et principaux desd. armées, au pardessus le nombre de 60 piéces, savoir dans led. nombre de 37 piéces de *vin français* et *le surplus du pays*, et ce suivant les marchés verbalement faits avec les habitans qui ont vendu lesd. vins, la somme de 2934 liv. ci 2934 liv.

*Item* a été payé au s^r^. de Cimetiere, maréchal de camp esd. armées, pour les peines extraordinaires par

lui prises pour empêcher qu'il arrivât des désordres en lad. ville et fauxbourgs, trois cens liv. ci 300 liv.

*Item* au trompette *pour ses droits de nous avoir sommé de nous rendre* en l'obéissance dud. seigneur prince, la somme de cent quarante livres (1), ci 140 liv.

*Item* aux deux munitionnaires qui ont reçu le pain de munition, pour leurs peines la somme de 70 liv.

*Item* à l'adjudant dud. s^r^. de Cimetiere pour ses peines d'avoir été plusieurs fois dans les fauxbourgs pour empêcher les désordres que vouloient faire plusieurs cavaliers, la somme de 48 livres, ci 48 liv.

*Item* à un autre officier qui a été envoyé au couvent des Ursulines, pour empêcher les désordres qui s'y commettoient par les soldats de lad. armée 24 liv.

*Item* a été encore payé à un cornette qui a eu son cheval tué dans le faubourg pour empêcher que quelques cavaliers y missent le feu, 120 liv. ci 120 liv.

*Item* a été payé à l'hote de *la Hache* de cette ville pour les dépenses de bouche faites en sa maison tant par lesd. s^rs^. intendant, de Cimetiere, comte de Lignon, les dix gendarmes qui ont escorté les députés dans cette ville, le trompette, les munitionnaires et plusieurs autres officiers avec leurs trains, durant le tems qu'ils ont été en cette ville tant pour faire lad. composition que pour recevoir le fournissement, la somme de six cent cinquante livres, ci 650 liv.

*Item* a été payé au nommé Colmont, brasseur, la somme de huit livres, pour un demi muid de bierre fourni aux valets du comte de Golsy, ci 8 liv.

---

(1) Il en coûtait cher alors, comme on voit, pour se laisser sommer de se rendre.

*Item* a été payé au s^r. de la Motte envoié à monseigneur le maréchal de Turenne pour obtenir quelques troupes pour mettre dans la ville, pour la défense d'icelle, y compris les journées de son cheval et dépenses de l'homme qu'il a mené avec, lui la somme de quarante neuf livres, ci 49 liv.

*Item* a été payé à l'huissier Vincent la somme de cent cinquante livres pour le cheval qu'il avoit fourni au s^r. de la Motte et qui a été perdu, selon la résolution qui en a été faite, ci 150 liv.

*Item* à plusieurs hommes de pied qui ont été envoiés en plusieurs lieux tant pour apprendre la marche de lad. armée que pour avoir les avis nécessaires pour la garde de la ville, la somme de 30 livres, ci 30 liv.

*Item* a été payé à quelques tonneliers pour divers demi-muids et coquets qu'ils ont fournis pour mettre le vin au clair, et baillé aux principaux officiers de lad. armée, la somme de 24 liv. 10 s., ci 24 liv. 10 s.

*Item* a été payé aux avaleurs des vins et hommes qui les ont assisté à tirer le vin des cuves de ceux à qui il a été acheté, la somme de 10 livres, ci 10 liv.

*Item* a été payé a plusieurs boulengers et autres personnes qui ont fourni plusieurs sacs pour mettre les six muids de bled en nature, farines, lard et autres choses que l'on a fourni auxd. officiers, la somme de vingt livres douze sols, ci 20 liv. 12 s.

*Item* pour six quartiers de lard, six douzaine de fromages, quatre pains de sucre et plusieurs volailles fournis tant aux maître d'hotel et vallets dud. seigneur prince, que pour lesd. Intendant, Cimetiere et quelques officiers desd. armées, la somme de soixante dix huit livres, ci 78 liv.

*Item* a été encor payé au s^r. Aubé, échevin, pour

le voyage par lui fait en la ville de Paris, envoié vers Sa Majesté pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé en cette occurrence, à cause de l'armée susdite, icelui s$^{r}$. Aubé assisté d'un cavalier, auquel voyage il auroit vaqué 5 jours et dépensé 35 liv. 10 s., ci 35 l. 10 s.

Somme totale 9990 liv. 2 s.

Fait et arrêté en l'assemblée de l'échevinage tenu en l'hotel commun de la ville de Montdidier, par nous maieur et échevins de lad. ville, en présence des syndics et maires de Banniéres, le 19$^{e}$. jour d'août 1653, ainsi signé : Boullé, maieur, Lecaron, Petit, Aubé, Lecaron, Gobert, échevins; Aubé et de Baillon, avocat et procureur fiscaux, etc. »

— « Nous commandant pour le Roy en la ville de Montdidier, lorsque mons$^{r}$. le prince est venu camper à Guerbigny et sommer lad. ville de se rendre à son obéissance, déclarons et certifions être trés véritable, que les mises et payemens, tant en argent, vin, pain qu'autres choses mentionnées au compte de l'autre part, ont été par nous conclues, arrêtées et accordées avec le s$^{r}$. de Guionnet, intendant dud. sg$^{r}$. prince, et le s$^{r}$. de Cimetiere, maréchal de camp, par l'entremise de M. le comte de Lignon verbalement, avec et en présence des s$^{rs}$. maieur et échevins de lad. ville, et par eux paiés auxd. s$^{rs}$. Guionnet, Cimetiere, Dufour et autres personnes denommées aud. compte, pour conserver la place au service du Roy et faire en sorte que led. seigneur prince se contentât de 60 piéces de vin et 30 mille rations de pain, au lieu de 50 mille rations et 100 piéces de vin qu'il demandoit, et empêcher l'incendie des fauxbourgs et moulins de lad. ville. Le dernier jour d'aout dud. an.

*Signé :* Isaac de Lancry ».

(*Inventaire des Livres, Registres et Liasses d'Esche-*

*vinage des Archives de la ville de Mondidier,* manuscrit in-folio, page 1215 et suivantes.)

Page 194, ligne 23. *Les libraires ne font pas fortune dans cette ville.* — Autrefois la profession de libraire était si considérée à Montdidier, que la ville accordait à celui qui l'exerçait certains priviléges. C'est ce qu'on voit par l'extrait de la délibération suivante :

*7 avril* 1672. — « Permis à Pierre Fouquerelle, marchand libraire et relieur de s'établir en la ville de Montdidier, ouvrir boutique, exposer en vente toutes sortes de livres permis, et d'exercer son métier publiquement soit de *libraire* soit de *relieur*, quoi faisant il demeurera *dechargé du logement des gens de guerre, aydes, fournitures, ustensilles et contributions soit en deniers ou en nature*, ATTENDU QUE CET ÉTABLISSEMENT VA A L'UTILITÉ PUBLIQUE ». (*Inventaire des Registres de Montdidier*, page 680.)

Page 203, ligne 9. *Les plaideurs discutaient paisiblement leurs droits.* — Dans plusieurs localités, les avocats n'étaient pas admis à défendre les parties, et les plaideurs devaient se présenter en personne pour répondre à la demande de leur adversaire. Il paraît que cette interdiction venait de ce que les poëtes anciens avaient beaucoup dénigré les avocats dans leurs vers :

Avocat portent grant domage,
Pourquoi metent lor ame en gage.
Lor langue est pleine de venin.
Par aus sont perdu heritage
Et desfait maint bon mariage
Et mal fait por I. pot de vin :
C'est la maisnie Hellequin ;

Il sentrepoilent comme ma-tin,
Pour verité tienent usage.
Quant viennent à lor pute fin
Ne sevent romans ne latin,
Car il vendirent lor langage.

(*C'est li Mariages des Filles au Dyable*, manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, belles-lettres françaises, in-fol. n°. 175, fol. 292, v°. col. I. V. 28.)

Page 206, ligne 19. *Jean de Hangest, dit* RABACHE. C'est le même qui se trouva à la bataille de Poitiers et qui défit, avec Gaston Phébus, les troupes envoyées de Paris contre le Dauphin, pour se saisir de la ville de Meaux.

Page 212, ligne 2. *Pour détruire le gothique castel du chevalier félon qui commettait un forfait sur le territoire de la commune.* — En pareil cas, l'*abbatis* du château du coupable se faisait avec un grand appareil. Dès le matin le son de la grosse cloche de la commune se faisait entendre; le maire et les échevins, précédés d'une troupe de bourgeois armés, sortaient de la ville, traversaient la campagne et investissaient le château dont la destruction était jurée.

Le maire sommait, ou faisait sommer par un sergent, le châtelain de comparaître devant la justice de la commune; s'il n'obéissait aussitôt à cette sommation, l'attaque et la ruine du château commençaient mmédiatement. Les milices de la commune chassaient d'abord des tours et remparts, à coups de flèche ou d'arbalête, les hommes d'armes du châtelain assez téméraire pour oser résister à la force armée communale; puis quand elles les avaient forcés à se réfugier

dans le donjon, les maçons et charpentiers qui suivaient ordinairement les bourgeois dans ces expéditions guerrières, se ruaient sur le manoir seigneurial la pique ou la hache à la main, abattaient les murailles, enfonçaient les portes et brûlaient les toits.

Lorsque la dévastation était complète, que le château était devenu inhabitable, le cortége retournait dans la ville, précédé de joueurs d'instruments qui faisaient retentir l'air de bruyantes fanfares.

(*Des Usages judiciaires, coutumiers et féodaux dans l'Amiénois, aux* XIII$^e$, XIV$^e$. *et* XV$^e$. *siècle*, manuscrit, par M. H. Dusevel.)

Page 217, ligne 24. *En 1471 il se tint à Roye une célèbre assemblée.* — La ville d'Amiens y envoya un député qui emplôya cinquante-et-un jours tant pour aller et revenir que pour assister aux conférences. On lit, en effet, dans les *Registres aux Délibérations de la ville d'Amiens*, ce qui suit :

« Echevinage tenu le 21$^e$. jour d'ottobre l'an mil IIII$^c$. LXXI.

« Messieurs ont parlé ou dit eschevinage du voiage que a fait M$^e$. Jehan Legris, advocat, pour la ville d'Amiens, en la ville de Roye, par devers le conestable de France, mons$^r$. le Président du Parlement, mons$^r$. le Doien de Paris et autres seigneurs qui estoient assemblez esd. lieu *avenc les ambaxadeurs du duc de Bourgogne*, pour trouver forme et maniére de traitié de paix ou royaume, auquel voiage led. M$^e$. Jehan a vaquié, alant, besongnant et retournant par l'espace de cinquante ung jours ».

( *XI$^e$. Registre aux Délibérations de l'Esshevinage d'Amiens*, coté T. )

Page 222, ligne 29. *Pour devenir maitresse en titre de Henri IV.* — Madame de la Bourdaisière, aïeule de Gabrielle, avait rempli la cour de ses aventures galantes, et Anne d'Estrées, sa mère, avait quitté son mari pour s'attacher au marquis d'Allégre. Les plus hautes dames de ce siècle immoral, entretenaient ainsi des liaisons qui se terminaient presque toujours par des meurtres ou des assassinats.

(Voyez Chateaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France, 1574 à 1589.* )

Page 224, ligne 2. *L'église de ce village est un charmant édifice de la renaissance.* — Il est assez remarquable que l'ogive règne encore dans l'église de Tilloloy, quoique ce monument ne remonte qu'à l'an 1534 ; cette circonstance semble prouver que (comme je l'ai soutenu dans mon *Mémoire sur les Monuments historiques du Département de la Somme*, couronné par l'Institut), il est à peu près impossible de déterminer précisément l'époque où l'ogive cessa d'être employée dans ce pays.

Page 231, ligne 1re. *Une ordonnance qui causa une grande joie au peuple d'Amiens.* — Voici le texte de cette ordonnance :

« De par le Roy,

» On faict assavoir que bonne, sincère, parfaicte et perpetuelle paix et amytié est faicte et conclute entre trés haulx trés excellens et trés puissans princes Charles Vme, empereur des Romains, et François Ier. de ce nom par la grace de Dieu Roy de France, par laquelle entr'autres choses est dict que dès maintenant et à tousjours, toutes causes et occasions d'ignimitié demoureront estaintes et du tout abbolyes, et porront les sub-

geetz de leur royaulme, pays, terres et seignouries, hanter, négocier et converser, marchandement, librement et paisiblement les ungs avec les autres, et seront portez, favorisez, maintenuz et deffendus comme propres subgectz de l'un de l'autre desd. princes.

Faict à Folleville, le vingt cinquiesme jour de septembre l'an mil cincq cens quarante quatre.

*Signé* FRANÇOYS ».

— « Publié à son de trompe et cry publicq en la ville d'Amyens le 26ᵉ. jour de septembre an mil cincq cens quarante-quatre, heure de six heures du soir, le Roy estant en icelle ville, par moy Nicolas de Saisseval, greffier de lad. ville ». (*Registre M. aux Ordonnances de police de la ville d'Amiens*, grand in-folio, sur vélin, folio 220, recto.)

Page 232, ligne 18. *En habits longs, garnis de fourrures.*— Le *vair*, le *gris* et l'*hermine* étaient les fourrures les plus précieuses, non pas seulement à cause de leur valeur vénale, mais aussi comme une marque de distinction qui ne convenait qu'aux grands et aux véritables chevaliers. On sait que l'hermine est la fourrure royale et l'un des signes du blason qui se rattachent aux plus illustres origines.

Page 233, ligne 17. *Au sculpteur de Milan qu'ils avaient choisi pour faire son tombeau.* — On appelait ce sculpteur *Antoine de Porta.* Son nom ne se trouve pas dans le *Dictionnaire historique d'Architecture* de M. Quatremère de Quincy, quoiqu'il fût bien digne d'y figurer. On assure que le tombeau de Raoul de Lannoy fut exécuté à Milan par cet habile artiste ; s'il en est ainsi, nous ne concevons pas trop pourquoi M. Rigollot a cru

devoir en parler dans son *Essai sur les Arts du Dessin en Picardie*, puisque n'étant pas l'œuvre d'un artiste de cette province, ni même d'un Français, il ne peut servir à faire connaître les progrès de l'art dans nos contrées pendant le XVIe. siècle.

Page 234, ligne 21. *Serfs dans l'acception du mot.* — La servitude exista pendant long-temps dans les villages de Picardie. La plupart des affranchissemens de serfs eurent lieu par les chartes de communes, les donations faites aux églises et les testaments. L'affranchissement s'effectuait le plus ordinairement avec cérémonie, dans l'église, et après que l'affranchi avait fait trois fois le tour de l'autel, tenant un cierge à la main.

( *Des Usages judiciaires, coutumiers et féodaux dans l'Amiénois, aux* XIIIe, XIVe. *et* XVe. *siècles*, manuscrit, par M. H. Dusevel. )

Page 235, ligne 25. *A droite, l'écu de son mari, et à gauche le sien propre.* — Aux XIVe. et XVe. siècles on traçait ainsi sur les tombeaux, soit au-dessus de la tête, soit à côté du défunt, à droite son écu blasonné, et à gauche les armes de sa femme, mi-parties.

Page 238, ligne 1re. *Tant les glaces coûtaient cher alors.* — La plupart des glaces et miroirs du XVIe. siècle étaient fabriqués à Venise. Cette ville tira un grand profit de ses verreries, particulièrement au XVe. siècle, époque où, selon quelques auteurs, on abandonna l'usage des miroirs de métal pour leur substituer ceux de glace.

( Voyez les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome XXXVII, et l'*Histoire de la Ligue de Cambray*, liv. V.)

Page 238, ligne 22. *Le hameau de Saint-Marc.* — Selon M. Buteux, l'orthographe de *Saint-Marc*, qui est écrit *Saint-Martz* sur d'anciennes cartes, serait propre à mettre sur la voie de la vérité quant à la ville de *Setuci* en ce lieu. « On sait, dit-il, qu'un des moyens employés pour contribuer à la propagation du Christianisme consistait à faire oublier les divinités du paganisme; or, dans un lieu qui avait été originairement une station militaire, où le culte du dieu *Mars* existait sans doute, on pouvait faire perdre plus facilement, par la suite des temps, le souvenir du dieu des combats, si l'on donnait à ce lieu le nom de cette divinité, en le faisant précéder du mot *saint*, qui le rattachait au christianisme. De la confusion occasionnée par ce changement, sont venues les différentes manières d'écrire ce nom, et sans doute l'usage actuel de prononcer *Saint-Marc*, parce qu'il y a un saint qui porte ce nom ».

Nous partagerions volontiers l'opinion de M. Buteux, s'il prouvait, par quelque monument ancien, que le dieu *Mars* eût été réellement adoré en ce lieu; mais tout se réduit de sa part à de simples conjectures, qu'une saine critique ne peut admettre, surtout quand on voit dans *les notes de M. Blin de Bourdon sur les fouilles exécutées à Saint-Marc*, que le nom de ce hameau n'est écrit *Saint-Martz* dans aucun des titres par lui cités. ( Voyez le *Rapport de M. Buteux et les Notes de M. Blin de Bourdon sur les Fouilles exécutées au hameau de Saint-Marc*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome III[e], page 237 et suiv. )

Page 241, ligne 6. *C'était un lieu de sûreté où les seigneurs voisins faisait conduire leurs meubles et effets les plus précieux en temps de guerre.* — Le document qui suit, semble confirmer notre opinion.

1594.

*En suyvent les meubles, bagues et joyaulx qui ont esté cejourd'huy prins au cabinet de Monseigneur, et mis dans ung Coffre-Bahu, pour icelluy faire mener en* SEURETÉ *à Moreul.*

*Premier.* Une layette de boys dans laquelle a esté mis ung petit baguier garny de treize bagues et deux rubiz qui y ont esté remis;

Une cloche de praesme d'eraulde (1) avec le battant;

Une boicte d'or esmaillée, figurée d'ung St. Hierosme d'un costé et ung St. François de lautre;

Ung petit ordre de St. Michel sans cordon;

Ung petit estuy garny de deux couteaulx dor esmaillez de ver noir, ung demy mouton d'or à la grand layne, deux medailles d'or et quatre anciennes vieilles piéces d'argent;

Deux cachetz des armoyries de feue Madame, l'un dyvoirre et lauttre debene et ung d'argent;

Le tout mis dans lad. layette.

*Item* ung grand bassin d'argent doré;

Ung vaze d'argent jeaune et doré en forme d'esguiere;

Une esguére par escailles d'argent doré, couverte;

Deux grandes couppes d'argent dorées et couvertes;

Ung gobelet d'argent doré avec le biberon;

Une croix d'argent avec son estuy.

Une cassette dans laquelle sont les ordres de Monsieur asçavoir celle du *St. Esprit* et celle de *St. Michel*;

Six bottes de soye rouge cramoisye;

Une paire d'Heures enlumisnées, garnyes de deux joyaulx d'argent couvertes de velours noir.

---

(1) Prime d'émeraude ou fausse émeraude.

Ung pavillon de damas cramoisy bandé de passementz de velours cramoisy, en broderye de toille d'argent, avec le chappiteau semblable au parement qui est escript pour ung pavillon.

Deux parementz d'autel de satin cramoisy en forme de tappis en broderye de toille par cordelieres et de toille dor, par chapitres, avec une bande de velours verd à l'entour faicte en broderie de toille dor.

Une courte poincte de taffetas cramoisy picquée des deux costez, ordonnée d'argent.

Une pente de satin noir en borderye où sont les roys de Judée de plusieurs couleurs.

Quatre placetz de satin cramoisy en broderie d'or et de verd.

La chapelle d'ung pavillon de satin cramoisy en broderie de velours noir.

Ung pavillon de toilette bendé pardevant d'ouvrage d'Ytallie, d'or et de soye au bouz et bendé dauttres pentes de soye jaulne à poinctz luisantz : la chappe dud. pavillon de satin cramoisy en broderie de toile d'or et d'argent.

Une bende de toille d'or decouppée á jour qui a servy à ung pavillon.

Ung grand dez (dais) de drap d'or frizé meslé de soye noire à doubles pentes en forme de campaine.

Ung ciel de lict de velours cramoisy brun en broderye de toille d'or et de toille d'argent à personnages, hystoires et devises où sont les armoyries de Halluyn, garny de cinq pentes, fondz et dossiers, le tout tenant ensemble avec franges dor et de soye cramoisye ;

Ung soubassement tout d'une piece semblable aud. ciel.

Unze paires de drapz de toille de lin.

Dix huit nappes de lin ouvrées; et six douzaines de serviettes de lin ouvrées.

Deposés le x janvier 1594 par madame de Toix *pour garder au chasteau de Moreul* ».

On lit en marge : « Descharge des meubles que j'ay rendus à madame de Bonyvet depuis la mort de feu mons<sup>r</sup>. de Crevecœur ».

( *Mélanges sur le Département de la Somme*, manuscrit de la bibliothèque de M. H. Dusevel, pages 114, 115 et 116. )

Page 241, ligne 16. *Une soldatesque barbare et indisciplinée.*

« . . . . Sçait qu'aux environs du bourg de Morœul, lesdits ennemis auroient exercé toutes sortes de cruautez, aiant mis le feu en la plus grande partie des maisons de Sourdon, pillé, viollé, tué, non seullement bruslé les maisons mais aussy les églises, où ilz ont emporté les ornements et cloches qu'ils y ont trouvées...; et aussy foullé aux pieds les Saints Sacrements et pollué les vaisseaux sacrés qu'ils auroient pareillement emportés, etc. »

(*Procès verbal d'Information faite devant le lieutenant-général du bailliage d'Amiens, à la requête de l'Evêque et des députés du clergé, pour raison des ruines et incursions des gens de guerre dans l'étendue du diocèse d'Amiens.* Archives du greffe de la Cour Royale d'Amiens, *verbaux de 1637 à 1638.* )

Page 243, ligne 14. *Jean Descaurres, né à Moreuil.* — Moreri dit qu'il vivait encore en 1584; une délibération de l'hôtel-de-ville d'Amiens, du 21 avril 1587, semble indiquer qu'il ne mourut que cette année là; elle porte :

« . . . . A esté proposé que M^e^. Jehan Descaures precepteur du collége de ceste ville est deceddé, et qu'il est besoing nommer et elire ung autre en son lieu. Sur quoy prins les advis de sire Jehan Dippre, sire Nicolas Auxcousteaulx, sire Jehan de Collemont, anciens maieurs et de présent eschevins, M^e^. Nicolas Scellier advocat et M^e^. Anthoine Bar, procureur fiscal, ont esté commis et depputés pour eulx transporter pardevers M^r^. l'Evêque d'Amyens, affin de le supplier d'assembler Messieurs du chappitre et M^rs^. de la ville pour avec lui nommer et eslire ung nouveau precepteur et à ceste fin, indire le jour, lieu et heure d'icelle assemblée ».

( 48^e^. *Registre aux Délibérations de la ville d'Amyens*, 1587 *à* 1588, coté T. )

Page 244, ligne 12. *Du premier nom qu'elle a porté, celui de Samarobrive.* — « L'itinéraire et la table théodosienne, dit M. le baron Walckenaer, déterminent avec la plus grande précision la position de cette ville ancienne à Amiens moderne, par six routes qui se réunissent dans cette ville, et qui partent de *Nemetacum*, Arras ; *Augusta-Veromanduorum*, Saint-Quentin ; *Augusta-Suessionum*, Soissons ; *Cæsaromagus*, Beauvais ; *Gessoriacum*, Boulogne ; *Castellum-Menapiorum*, Cassel. D'Anville, trompé par une mauvaise édition de la Table, n'a pas connu cette dernière route, et a brouillé toutes les mesures qui la concernent, en les transportant sur la route de *Gessoriacum.* Dans les derniers temps de la puissance romaine, Samarobriva prit le nom du peuple *Ambiani*, que l'on trouve déjà dans Ammien-Marcellin. Le diocèse d'Amiens n'ayant point éprouvé de variations, représente dans toute son intégrité l'antique territoire des Ambiani ».

( Voyez la *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules Cisalpine et Transalpine*, suivie de l'*Analyse geographique des Itinéraires anciens*, par M. le baron Walckenaer, membre de l'Institut; in-8°. Paris 1839, tome I$^{er}$, page 430 et suivantes. )

Voyez aussi le *Mémoire sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de Samarobriva*, par M. J. Rigollot fils, in-8°. Amiens, 1827; et l'*Examen d'une Question de Géographie ancienne*, par M. de C...; in-8°. Amiens, 1832.—MM. Rigollot et de Cayrol auraient pu montrer, l'un plus de talent, et l'autre plus d'urbanité dans leurs réponses à la *Dissertation* de M. Mangon de Lalande sur *Samarobriva*, qui avait paru dès 1825, et à laquelle j'ai répondu le premier.

Page 247, ligne 17. *Les statuts des corporations d'arts et métiers existant à Amiens, étaient cités partout comme des modèles.*—Ces règlements avaient pour objet: 1° d'empêcher que des ouvriers qui ne connaissaient pas bien leur métier en fussent reçus maîtres, c'est-à-dire obtinssent du corps-de-ville la permission de l'exercer publiquement à Amiens; 2°. de réprimer les abus qui pouvaient se commettre dans chaque métier; 3°. d'obliger les apprentis à rester chez leurs maîtres jusqu'à l'expiration du temps où devait finir leur apprentissage; 4°. d'exiger que la marchandise fût bonne et loyale. afin que le public ne fût pas impunément trompé; 5°. de fournir à chaque corps de métier le moyen d'avoir des fonds pour l'entretien de sa confrérie; 6°. Enfin, d'obliger les gens du même métier, à se rendre certains devoirs et honneurs lorsqu'ils se mariaient ou venaient à mourir.

La plupart de ces règlements sont transcrits dans un beau manuscrit in-folio sur vélin. coté N, existant

aux Archives de l'hôtel-de-ville d'Amiens, et dont nous avons fait une copie presque entière à la demande de MM. Guizot et Salvandy, successivement ministres de l'instruction publique, pour être publiée dans la collection des *Documents relatifs à l'Histoire du Tiers-État*. On lit ces mots en tête du premier feuillet de ce manuscrit : « *En cest livre sont escripz les briefs des mestiers de la ville d'Amiens et les ordonnances faictes sur iceulx mestiers, ledict livre escript l'an de grace mil* cccc *quatrevingtz et deux. Sire Anthoine Clabault maieur de ceste ville pour ledit an* ». Un ancien *Registre aux Comptes*. fait connaître la dépense qu'occasionna l'enluminure de la première page ; on y voit en effet qu'il fut *payé IIII$^s$. à Jehan Leurens pour avoir enluminé d'or et d'asur le premier parge d'icelui livre des briefz* ». De nombreuses additions ont été faites à ce curieux manuscrit, notamment dans les XVI$^e$. XVII$^e$. et XVIII$^e$. siècles. Ce n'est, à vrai dire, qu'une copie des brefs ou règlements des métiers de la ville d'Amiens, car les originaux restaient ordinairement exposés dans un tableau placé à l'hôtel-de-ville. après avoir reçu la sanction de l'autorité municipale et avoir été transcrits sur les *Registres aux Délibérations* de l'échevinage, où l'on en trouve plusieurs qui n'existent même pas dans le manuscrit en question.

Page 249, ligne 1$^{re}$. *On y représentait des mystères.* — Ceux de *la Passion* et de *la Résurrection* de Jésus-Christ paraissent avoir été le plus en vogue. On voit par plusieurs délibérations de l'échevinage d'Amiens, que pour pouvoir donner ces représentations théâtrales, il fallait en obtenir la permission du corps de ville ; qu'elles duraient ordinairement plusieurs jours consécutifs, et que la foule qui y assistait était si grande, qu'on était

forcé de dresser le théâtre dans un vaste champ situé hors la ville, et autour duquel on élevait des terrasses qui se louaient aux habitants et aux joueurs.

« Sur ce que sire Pasquier de Bethembos, Nicolle Capperon, Philippe Marchant, prebtres, Jehan Menchon *maistre des enffans*, et sire Pierre Long, aussi prebtre, Jehan Ostien et Jehan Legrant, demourans à Amiens, avaient foit lejourdhuy présenter à messieurs certaine requeste en leur eschevinage, contenant que de longtemps ne avoit point esté joué en ceste ville d'Amiens le *Mistère de la Passion notre Sgr. Jesus Crist*, combien que en icelle ville y eust plusieurs honnestes compaignons et gens de bien qui à ce faire se exerceseroient volontiers, consideré que dieu merchy le roiaulme de France estoit à présent en bonne paix, et aussy que pain et vin estoient à bon marchie et habundance de tous biens qui est à Dieu. — Et à ces causes requeroient les dessus nomez quil nous pleust leur permettre et accorder quils peussent jouer ou faire jouer le dit mistére, tel quils le pouvoient avoir vu autreffois qui contenoit III. journées et tel quil avoit esté joué à Doullens, et leur consentir qu'ils peussent fouyr, heuer et picquer ou champ ou l'on a acoustumé faire et jouer ledit mistére, faire courir les personnages de diables, bailler les devantures et la terre qui est à l'environ dud. champ, ainsy que l'on avoit acoustumé faire, et à l'aide de Dieu, ils offroient en bien foisant leur devoir en édiffier le peuple et les habitans de la ville et d'autres lieux qui voldroient venir veoir led. mistére, etc. »

« . . . . Messieurs ont conclud de bailler les terrasses. . . autour et à l'environ du parc où l'on jouera ceste année le mistére de la Passion n^re^. Seigneur Jhûs Crist, aux habitans de la ville, signamment à ceulx qui

ont *rymes* et jouent audit mistére en poiant II$^{s}$. pour part de terre....»

( *Eschevinages des* 28 *janvier* 1493, *et* 25 *mai* 1500; 18$^{e}$. *Registres aux Délibérations de la ville d'Amiens*, coté T.)

— Pour que les joueurs pussent apprendre leur rôle, le corps de-ville faisait transcrire le mystère par cahiers de plusieurs mille vers, qu'on leur prêtait ensuite :

« . . . . A Nicollas Leroux, notaire en la court espirituelle d'Amiens, la somme de IIII livres à lui poiées tant moins de ce qui lui est deu pour avoir de la charge de mesd. s$^{rs}$. escript *par kayers la passion n$^{re}$. Sg$^{r}$. Jhù Crist*, par quictance dud. jour (23 juillet 1498), IIII liv.

. . . A Pierre Martin, procureur en la court spirituelle d'Amiens, la somme de LXXVIII$^{s}$. VI$^{d}$. à lui deue de reste pour les rymes par lui escriptes de deux journées où il y a en chacune journée VIII m. lignes, au pris de VI$^{s}$. le millier, et pour autres salaires à lui deubz en besognant au fait desd. rimes qui sont de la passion n$^{re}$. Sg$^{r}$. Jhus Crist. Par mandement du XVIII$^{e}$. jour de septembre, LXXVIII$^{s}$. VI$^{d}$.

( 75$^{e}$. *Registre aux Comptes de la ville d'Amiens*, 1498 *à* 1499, coté Y 3. )

Page 249, ligne 15. *Le superbe recueil de ballades de la Confrérie du Puy d'Amiens, conservé à la Bibliothèque du Roi.* — On trouve la description de ce manuscrit dans mon *Histoire de la ville d'Amiens*, tome I$^{er}$, page 552, note première, et dans les *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, par M. Paulin Paris, tome I$^{er}$, page 277 et suivantes. — Nous avons été assez heureux pour découvrir dans un ancien *Registre aux Comptes* de la Mairie d'Amiens, une notice fort curieuse sur les sommes

payées pour l'exécution des miniatures et la copie des ballades qu'il renferme. Comme elle rectifie plusieurs erreurs échappées aux écrivains qui ont essayé de faire connaître la dépense qu'il occasionna à la ville, nous croyons être utile à la science en donnant ici le texte de cette notice :

« Madame la ducesse d'Angoulesme, mère du roy, estant en ceste ville d'Amiens, au moys de juing de l'an mil cincq cens et dix sept, meue d'une singulière devocion envers la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, fist dire et déclarer à mess^rs. mayeur, prevost et eschevins qu'elle vouldroit bien avoir le pourtraict de tous les tableaux, ensamble les balades et *champs* (sic) *royaulx* mys et presentez a l'honneur d'icelle Vierge en la grande église d'icelle ville, par les M^es. de la confrairie que on dit du *Puich*, célébrée et solempnisée en icelle grande église. Sur quoy lesd. maieur, prevost est eschevins désirans complaire à icelle dame et adfin qu'elle eust la ville et les habitans en bonne recommandacion, envers le roy notre sire, son bien aymé filz, delibererent de faire faire ung grant livre en beau velin auquel seroient pourtraictz lesd. tableaux, balades et champs royaulx, assavoir le pourtraict d'un tableau en une parge d'icelluy livre et la balade d'icelluy tableau en l'autre parge à l'opposite, le plus richement que faire se porroit, et après seroit led. livre lyé et couvert de beau velours pers. Ce fait, serait présenté et offert en pure don à icelle dame au nom de lad. ville. En en suivant laquelle conclusion et deliberacion, mesd. s^rs. ont convenu et fait marchie avec Jaque Platel paintre (1)

(1) Platel était d'Amiens; c'est ce qu'on voit par les *Registres aux Comptes* de cette ville.

pour *faire et tirer de blancq et noir le* PORTRAICT DESD. TABLEAUX *en nombre de* XLVIII (1), comprins une histoire y mise à volunctié ou estoit la representacion d'icelle dame la ducesse et de ceulx qui luy presentoient led. livre, à la somme de XLV l.

*Item* à sire Jehan Desbeguines prebtre pour avoir escript en bonne lectre de forme lesd. balades etchamps royaulx dedens icelluy livre la somme de XII l.

*Item* audit sire Jehan pour le parchemin ouquel lesd. pourtraictz et balades ont esté fais et escrips LXXII s.

*Item* à Guy Leflameng enlumineur demourant audit Amiens, pour avoir bien richement fait et enluminé les grandes lectres desd. balades XIII l. X s.

*Item* et pour ce que en aucun desd. tableaux, comme à celluy de feu Guy de Thalemas et autres, les balades estoient adhirées (2), mesd. sg^rs^. en ont fait faire d'autres par Nicolas Delamotte rethoricien, auquel a esté donné pour sa peine ung escu de XL s.

*Item* aprez que lesd. pourtraictz diceulx tableaux furent faiz et tirez de blancq et noir, à raison qu'il n'y avoit ouvrier en ceste ville pour le bien et souffisamment enluminer et estoffer, fut conclud que Pierre Louvel qui estoit commis pour aller à Paris faire taxer

---

(1) Ce passage prouve que M. Rigollot s'est trompé, en avançant, dans son *Essai sur les arts du Dessin en Picardie*, page 455, que les miniatures du manuscrit en question ne seraient pas la copie des tableaux du *Puy*, mais le fruit de l'imagination de Jaque Platel.

(2) Les ballades écrites sur des rouleaux de vélin étaient ordinairement placées au bas du tableau du maître qui l'avait offert. Plusieurs de ces pièces de vers furent enlevées dans le XVI^e^. siècle, ainsi qu'on le voit par des lettres de l'*Official d'Amiens*, du 25 août 1544.

les despens esquelz mons[r]. du Reux avoit esté condempné envers lad. ville, porteroit icelluy livre audit lieu de Paris et marchanderoit de icelluy enluminer et historier le plus richement qu'il seroit possible, pour l'honneur de lad. ville, ce qui a esté fait. Ouquel voiage led. Louvel séjourna XIX jours pour chacun des quelz luy fut taxé XXXII s. qui montent à

XXX l. VIII s.

*Item* a esté paié à Jehan Pinchore (1) enlumineur et historier (2), demourant aud. Paris, et qui due luy estoit par marchie fait avec luy, pour avoir enluminé bien richement XLVIII histoires estans aud. livre, la somme de VI[xx]. l.

Aux enffans et serviteurs dud. Pinchore à qui leur avoit esté promis adfin de besongner bien et songneusement aud. ouvrage L s.

*Item* à Pierre Fanceux, relyeur demourant à Paris, pour avoir nestoyé, tympané, celé, doré (3), relyé et couvert led. livre, la somme de VI l.

*Item* pour une grande custode noire en laquelle a esté mis et porté led. livre comprins les cordons de soye persse XXXVIII s.

*Item* pour le velours pers dont led. livre a esté couvert VII l. XII s.

*Item* pour le canevach, cotton et toille cirée en

---

(1) Et non *Pinchon*, comme l'ont dit le P. Daire, M. Paulin Paris et M. Gilbert.

(2) *Historier* et non *historien*, ainsi qu'on le lit dans les ouvrages des écrivains qu'on vient de citer.

(3) Le P. Daire et MM. Paulin Paris et Gilbert ont mis *celé d'or*.

laquelle led. livre a esté empacquetté pour doubte qu'il ne fut dommagé XII s.

*Item* pour le vin et despence fete, en faisant avec led. enlumineur icelluy marchié XXIIII s.

*Item* pour le salaire d'icelluy qui a esté querir led. livre de ceste ville d'Amiens en la ville de Paris, et icelluy apporté aud. Amiens, en ce comprins quatre balades adjoustées à icellui livre aud. lieu de Paris, LXXVI s.

*Item* et aprés que led. livre eust esté veu et visité par mesd. sgrs. il fut conclud que Andrieu de Monssures et Pierre Louvel eschevins de lad. ville, yroient icelluy présenter à lad. dame mére du roy *lors estant à Amboise* (1), en luy supliant qu'elle voulsist avoir tousjours la ville et les habitans en bonne recommandacion, mais paravant ce faire, serait porté et montré à monsr. de Piennes, lieutenant du roy en Picardie, et aussy à monsr. d'Amiens, son filz, estans à *Pernois* (2), adfin d'avoir deulx quelques bonnes lettres au dreschier, ce qui a esté faict, et a esté paié aud. de Monssures pour ung jour par lui vaquié XXXII s.

*Item* et pour ce que durant que lesd. Andrieu de Monssures et Louvel estoient allez en court presenter icelluy livre, mesd. sgrs. olrent lettres du receveur général de France, Me. Jehan Ruze, contenans que le roy demandoit d'emprunt à icelle ville XVc. l., fut escript à diligence ausd. de Monssures et Louvel que par le moyen de lad. dame mére du roy, ilz obtinssent se possible estoit exempcion dud. emprunct, ce quilz feir-

(1) M. Rigollot dit à tort, au *château de Blois*, dans son *Essai sur les Arts du Dessin en Picardie*, page 455.

(2) Voyez la Lettre VII.

rent ; ouquel voiage ilz vacquerrent xxxvi jours pour chascun desquelz leur a esté payé xxxii s. qui font ensémble CXV l. IIII s.

*Item* a esté payé au clerc de mons<sup>r</sup>. le secrétaire Gedoyn, pour la descharge de lad. somme de xv<sup>e</sup>. l., ung escu de XL s.

*Item* à maistre Pierre de Monsoy procureur en parlement, pour avoir fait et dreschié une requeste pour présenter au roy ung escu de XL s. »

( 92<sup>e</sup>. *Registre aux Comptes de la ville d'Amiens*, 1517 à 1518, coté Y. 3. )

Page 251, ligne 12. *L'aspect d'Amiens est aujourd'hu tout autre qu'avant la Révolution.* — J'ai fait connaître quel était l'*état physique* de cette ville au xv<sup>e</sup>. siècle, dans un de mes *Rapports sur les Archives de la Mairie*, publiés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome III, page 265 et suivantes.

Page 252, ligne 15. *On admire ses hautes ogives, ses arcs-boutants.* — Nous ne pouvons partager l'opinion émise par notre savant collègue M. Prosper Mérimée sur les arcs-boutants en général. Selon lui, la multiplicité de ces arcs serait *une triste nécessité, un palliatif assez grossier*. Nous croyons qu'une église gothique qui en serait dépourvue, perdrait beaucoup de son aspect imposant, de cet effet pittoresque que produisent au loin tous ces clochetons, toutes ces pyramides en épis de bled, qui surmontent les arcs-boutants.

( Voyez l'*Essai sur l'Architecture religieuse du moyen-âge, particulièrement en France*, par M. Mérimée, *Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, page 323. )

Page 253, ligne 4. *A l'intérieur on est saisi d'admiration.* — M. Vitet n'avait sans doute pas étudié suffi-

samment l'intérieur de l'admirable cathédrale d'Amiens, lorsqu'il avança, dans son intéressant *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur les Monuments, les Bibliothèques, les Archives et les Musées des départements de l'Oise, de l'Aisne*, etc., in-8°. Paris, 1831, page 21, que *pour l'effet intérieur, rien ne pouvait être préféré au vaisseau de Reims.* Nous croyons que l'aspect intérieur de la cathédrale d'Amiens n'est ni moins magnifique ni moins imposant; car, comme l'a fort bien dit M. A. Delaborde, cette superbe basilique surpasse en élégance et en perfection tout ce qu'on connaît en ce genre en France et dans les autres pays.

( Voyez l'*Introduction à l'Etude des Monuments historiques de la France*, par M. A. Delaborde, in-folio, pag. 39. — Voyez aussi ma *Notice historique et descriptive de l'Eglise cathédrale d'Amiens*, seconde édition, in-8°, page 27. )

Page 253, ligne 14. *Ses riches mausolées de bronze.* — Il ne reste que ceux des évêques Gaudefroy d'Eu et Évrard de Conty. M. Rigollot a cru apercevoir, entre les figures de ces deux prélats, « *une ressemblance telle quelles lui ont paru faites dans le même moule* ». Mais l'œil le plus exercé ne peut distinguer cette ressemblance, et l'examen un peu attentif des têtes des deux évêques, prouve que M. Rigollot s'est gravement trompé.

( Voyez l'*Essai sur les Arts du Dessin en Picardie*, pages 387 et 388. )

Page 254, ligne 1re. *Louis IX choisi pour arbitre par Henri III, roi d'Angleterre et ses barons, jugea le différend survenu entr'eux.* — On trouve la sentence prononcée par ce monarque dans les *Lettres de Rois, Reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV*, tirées des

Archives de Londres par M. Bréquigny, et publiées par M. Champollion-Figeac, tome 1er, page 144 et 145. — M. de Villeneuve-Trans a aussi donné le texte, mais beaucoup plus moderne, de cette sentence, à laquelle, par erreur, sans doute, il assigne pour date le *mois de janvier* 1265, et M. Champollion-Figeac, avec plus de raison, le 8 *juin* 1263.

( Voyez l'*Histoire de Saint Louis, roi de France*, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, tome IIIe, page 374. )

Même page, ligne 12. *Henri II et les ambassadeurs du roi d'Angleterre signèrent une paix éphémère.*

« Le mardi VIe. de may arriva le roy avec sa noble compaignie en ceste ville d'Amyens, et le lendemain les ambassadeurs d'Engleterre principaulx du royaulme : et le joeudi VIIIe, dud. mois au milieu du chœur de la grand'église fut dreschié ung pavillon triunphant semé de fleurs de lis et au dessoubz un bureau richement decoré. Au costé senestre estoit le pavillon du roy à ses couleurs d'argent et sable, avec son autel richement decoré : et par le commandement du roy, noble personne maistre Adrien de La Meth dict de Henencourt, docteur en théologie doyen de l'église cathédrale dud. Amiens, celebra la messe au grand autel, laquelle fut sollenellement chantée par les chantres du roy en grande reverence et devotion. Et apres la consécration du précieux corps de Jhus Christ, l'*Agnus Dei* chanté, ledict seignr. doien se retira au bureau où le roy avec tous les princes de son sang et ses chevaliers de l'ordre, aians tous son dict ordre, et lesd. ambassadeurs d'Engleterre portans l'ordre de leur roy, jura et signa la paix, dont le serment et la confirmation d'icelle fut en la présence desd. princes et chevaliers et de plusieurs prelatz et dud. doien aiant dict lad. messe. Et ce

eict la messe parachevée sonnerent trompettes, clairons, et chascun se retira avec le roy. . . »

( *Cartulaire de la Confrérie de N.-D. du Puy d'Amiens*, manuscrit sur vélin, in-4o, folios 32 verso, et 33 recto.)

Page 256, ligne 13. *Elles contiennent la plupart des coutumes locales du bailliage-d'Amiens.* — Celles de la prévoté de ce nom ne furent point lues et publiées, commes les autres, le 1er. octobre 1507 et jours suivants (1), par le lieutenant du bailli d'Amiens, parce que ce magistrat ne voulut pas reconnaître au corps-de-ville le droit de s'intituler *maire*, *prevost et eschevins* d'Amiens en tête de ces coutumes, n'étant pas, d'ailleurs, *juges royaux*, et par suite les coutumes de la prévoté d'Amiens devant être *distinctes* de celles de la mairie de cette ville.

C'est ce qu'on peut voir par le *Procès-verbal des Coutumes du bailliage d'Amiens*, imprimé à Paris, en 1527, et par une délibération de l'échevinage d'Amiens, du 6 octobre 1507, ainsi conçue :

« . . . . Il a esté rapporté oud. eschevinage par mons'. le prevost la présentacion faicte à mons'. le Lieutenant des *coustumes de ceste ville et prevosté d'Amiens*, et le procès verbal faict au nom de messrs. maieur, prevost et eschevins d'icelle ville, atache au cayer desd. coustumes, lequel procès il avoit destaché et le rendu aud. prevost, en retenant par devers lui lesd. coustumes ; *et que le* SECOND JOUR DE CE PRÉSENT MOIS D'OCTOBRE *il s'es-*

---

(1) On lit à tort le 30 *septembre* dans le *Programme-Specimen* publié par M. Bouthors, sous les auspices de la *Société des Antiquaires de Picardie*, in-4o. Amiens, 1840, page 3.

*toit trouvé à la Male-Maison à l'assemblée qui y estoit faicte par mond. Sgr. le Lieutenant en laquelle avoient esté leues et passées les coustumes faites des prevostes ressortissantes aud. bailliage*, Et pour ce que l'on ne publioit point les coustumes d'icelle ville, avoit par maistre Loys Scorion avocad, assisté des autres conseillers de ceste d. ville d'Amiens, eslé remonstré que combien que lesd. coustumes d'icelle ville deussent par ordre estre publiées selon lesd. prevostés et quil ne y eust plus *nulles prevostez à despecher,* que lad. prevosté d'Amiens, neantmoins il ne foisoit publier lesd. coustumes, en lui remonstrant la presentacion et tradicion desd. coustumes et procès verbal, et requeroit aud. mond. sr. le Lieutenant. qui présidoit en lad. assemblée, estre faict lire icelles coustumes. *A quoy il ne avoit point volu obtemperer;* et avoit respondu : *qu'il ne avoit point receu lesd. coustumes et que quant on lui bailleroit ces coustumes et autres de la prevosté d'Amiens* DISTINCTEMENT, *il les feroit lire et non autrement.* Sur quoy avoit esté remontré : *que lesd. maieur, prevost et eschevins n'estoient que ung corps en comun et que les coutumes et usaiges d'icelles ville sont celles de lad. prevosté* qui est annexée et perpetuellement baillée par le roy en la main desd. maieur et eschevins qui eslisent et ordonnent led. prevost, par la redevance de VIIIe. L. P. et fait savoir à maistre Anthoine Leclerc procureur du roy illec estant, de garder pour le roy les drois de la ville et prevosté. Et sy lui fut dit, aud. lieutenant, par Lienard Leclerc et Jehan Leprevost, procureur de lad. ville : *que lesd. coustumes et procès verbal lui avoient par led. prevost, esté baillez en forme deue; mais il avoit destaché et coppé led. procès verbal et le rendu aud. Leprevost duquel fit ostencion en lad. assemblée, et par plusieurs fois fut requis faire lire lesd. coustumes* et procès verbal et qu'il pleust à mond. sr. le

lieutenant demander aux assistans se ainsi se devoit faire? dont du tout *il ne avait tenu cowpte et respondu qu'il n'en feroit riens. Et sy ne avoit volu rendre lesdites coustumes pour les porter ou envoier en la court de parlement du roy n$^{re}$. sire.* Pourquoy, pour lad. ville avoit esté appelé, nonobstant lequel appel il avoit enjoinct aud. mons$^{r}$. le Prevost de lui bailler pour tout le jour à lui seul son procès verbal à paine de C. l. p. et que à ce faire il le contraindroit par *prinse de corps et detention de sa personne.* A quoy led. mons$^{r}$. Le Prevost avoit fait rapport que *desja mesd. s$^{rs}$. maieur, prevost et eschevins avoient baillé led. procès verbal,* en déclarant que desd. injonctions en ce qu'il voldroit procéder contre led. mons$^{r}$. Le Prevost, sur lesd. paines, il se portoit pour appelant de rechief, en adhérant aud. premier appel. Fut au surplus protesté de *attentas et pour la vehemente suspicion qui estoit en la personne dud. lieutenant, à l'encontre des drois et juridicion dicelle ville, fut par lesd. procureurs suspecté de fait de non plus congnoistre ne soy entremettre des affaires dicelle ville, et requis des choses dessusd. avoir letres et ausd. assistans quilz en eussent memoire et souvenance,* dont il faisoit son rapport affin de y pourvoir et regarder quel chose estoit à faire pour garder les drois de la ville d'Amiens, etc. »

( *XX$^{e}$. Registre aux Délibérations de l'Echevinage d'Amiens*, coté T. )

Page 257, ligne 17. *La vieille église Saint-Remy.* — On y a découvert récemment plusieurs tombes, que nous sommes heureux de voir maintenant conserver avec soin. Nous avons donné la description de celle de *Jehan de Fontaine,* dans la *Gazette de Picardie* du 3 juin 1840, n°. 610, en ces termes :

« Le haut de cette tombe, en pierre d'ardoise, est décoré des armoiries des défunts. Au milieu, et sous une arcade en cintre surbaissé, on voit une descente de croix et une foule de personnages à genoux devant la Vierge. Les principaux sont *Jehan de Fontaine* et *Marie de Conty*, sa femme, dont cette tombe couvrait les restes, ainsi qu'on l'apprend par l'inscription placée au bas :

CHY DEVANT GISENT NOBLES ET HONORABLES PERSONNES,
MAISTRE JEHAN DE FONTAINE, JADIS CONSEILLER DU ROY
EN LA COURT DE PARLEMENT A PARIS,
ET DEMOISELLE MARIE DE CONTY, JADIS FEMME DUD.
MAISTRE JEHAN,
NATIFS DE CESTE VILLE D'AMYENS;
QUI TRÉPASSA LE III°. JOUR DE MAY LAN M. IIII°. IIIIxx. ET III.
ET LADICTE MARIE, XXVI°. D'AOUST L'AN M. IIII°. LXXI.
PRIÉS DIEU POUR LEURS AMES.

» Jean de Fontaine fut un homme célèbre en son temps. Lui et le maieur d'Amiens, Antoine Caignet, furent envoyés, au mois de juin 1473, en députation vers Louis XI, qui se trouvait alors à Amboise. Le rusé monarque les reçut avec bienveillance, et s'écria, lorsqu'ils lui furent annoncés : *Je veux parler à mes bons amis d'Amiens, non pas comme ambassadeurs, mais comme mes amis.* »

Cette description a été reproduite dans le *Glaneur*, le *Journal de la Somme* et celui *des Villes et des Campagnes*, mais avec les fautes d'impression qui s'étaient glissées dans la *Gazette de Picardie*.

Page 257. ligne 18. *La jolie église de Saint-Germain, encombrée de masures.* — Ces échoppes, que l'on avait promis de faire disparaître, et qui cependant offusquent

toujours nos regards, ont une origine bien ancienne, comme on peut le voir par les registres de l'echevinage d'Amiens. On y lit que le 25 septembre 1486, la ville accorda à Michel Lesourt, Jean Alain, et autres marguilliers de l'église de Saint-Germain. la permission « de foire foire quatre loges et petis ediffices honnestes pour mettre et asseoir, dedans quatre creux estans ès pillers du noeuf ouvrage de machonnerie qui se foisoit en icelle eglise, repondant sur la rue que on dist Saint-Germain, en attaindant la terre de lad. église, aussy avant que portoient par bas lesd. pilliers, sur lad. rue, pour lesd. loges louer au prouffit dicelle église ».

(*XVe. Registre aux Délibérations de l'Eschevinage d'Amiens*, coté T.)

Page 258, ligne 7. *On les devait à la générosité des mariniers d'Amiens.* — Dans une délibération du 6 juin 1492, les maistres eswars et compagnons maroniers de la ville d'Amiens exposent, en effet, aux maire et eschevins que « de grant anchienneté par leurs briefs et ordonnances nul ne se povoit entremestre de mener bateau à mont ou aval la riviere de Somme, qui ne fust passé maistre dud. mestier, et que par cy devant, *affin de aidier à fournir aux mises et deniers quil convenait trouver pour une* VERRIERE DE PAR EULX *faiste et donnée en l'église Saint Germain aud. Amiens*, ils avoient consenty que par les eswars dud. mestier fussent prins, coeully et receuz tous droiz venans dud. mestier, dont paravant la plus part se buvoient entr'eulx, etc. »

Page 259, ligne 1re. *Une société ou confrérie de sots.* — Le chef de cette confrérie donnait un grand diner à ses suppots le jour de l'an, dans la halle :

« . . . A Guillemin Martin couvreur de thuille pour ung jour ung quart moins, de lui et de son frère, quilz entendirent tant à descouvrir l'espasse de deux grans treux du comble des halles, à la *requeste du prince des sos* et commandement de mons^r. le maieur, lesquels deux treux donnérent et rendirent clarté et veue en le halle *où ledit prince fist son disner et feste le jour de l'an derrain passé*, comme à restoupper et recouvrer iceulx treux au pris de V^s. par jour, pour ce III^s. IX^d. p. »

( *Comptes de la ville d'Amiens*, cotés 22. Y. 3. )

Page 260, ligne 11. *Les anciens usages d'Amiens.* — Ces anciens usages, dont je fus chargé, en 1836, d'adresser un extrait à M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, viennent d'être publiés d'après un manuscrit fort incomplet, par M. Marnier; ils contiennent des dispositions d'un haut intérêt sur le régime municipal à Amiens, comme on le remarquera par les passages suivants :

« . . . . . — COMMENT NULZ NE POEUT ESTRE MAIEUR II ANÉES ENSSUIVANS L'UNE L'AUTRE.

Nulz ne pœut estre maire d'Amiens deux anées ensievans l'une aprez l'autre; ne nulz freres, serouges, ne péres, ne fieux, ne gendres, ne cousins germains ne poevent estre ensemble eschevins en une année. *Item* chascune baniere fait sen maieur fors li waidier et li musart, et li maire et li eschevins d'Amiens font de ces deux banieres maieur. *Item* li maire et li eschevins noment par leur serment trois personnes de leur eschevinage pour faire maieur de le cité de l'un de ces trois; et portent

as maieurs des banieres (1) ces trois personnes, et li maieur des banieres en prennent l'un et par leur serment et le mieulx souffisant. et ne le peuvent li maieur des banieres reffuser que li ungs de ces trois ne soit prins. Et convient que chil qui pris est, fache serment de le mairie, et *sil ne le veult faire on abatera sa maison* et demourra en le merchy du roy au jugement des eschevins. *Item* li maieur de baniere font XII eschevins et li maire nouveau. Et chil XII eschevins en font XII autres. *Item* li maieurs de banieres font IIII compteurs qui les deniers de la ville et les rentes et les presens et les cauchies de le ville font et wardent. Et li maire et li eschevins donnent a chacun l'office de ces IIII offechines, et sil en y avoit aucun rebelle qui l'office ne volsist prendre, *on abateroit se maison* et l'amenderoit au jugement des eschevins.

DU MAIRE QUI REFFUSEROIT LA MAIRIE.

*Item* se li maire qui eslus seroit reffusoit le mairie et voulsist souffrir le damage ja pour ce ne demourroit quil ne feist l'office; et s'aucun reffusoit l'eschevinage, *on abateroit se maison*, et l'amenderoit au jugement des eschevins, et pour ce demourroit mie quil ne fesist l'office d'eschevinage. *Item* se li quatre compteurs ou aucuns d'eulx estoient rebelles de faire leur office, ilz seroient pugnis aussi come les eschevins, et pour ce ne demourroit mie quils ne feissent leur office. *Item* li quatre sergens le maieur mettent jus leur verge le jour que on fait maieur, et li maire et li eschevins quant ilz sont foit leur rendent silz voeulent, et silz les voloient

(1) Il est évident que ces *usages* sont antérieurs à l'an 1382, car il y est question, comme on le voit, des *maieurs de banière*, et alors ces maieurs furent supprimés.

donner à autruy ilz les porroient donner, mais oncques ne fut fait sil ny eust cause; et s'aucuns de ces IIII sergens trespassoit ou estoit mis hors de son service, li maire et li eschevins porroient donner le verge de comun assentement, et là où li plus s'acorderoit il seroit donné. Ne li maire ne li eschevins ne le pevent mie donner *se n'est en plain eschevinage asssmblé a clocque, etc.*

COMENT LE MAIEUR POEUT DONER LE GAUGAGE.

*Item* li maire ne poeut donner le gauge fors en eschevinage assamblé à clocque, sil n'est ottroyé à le personne par eschevinage, anchois quil soit escheux, et sil est ottroyez en eschevinage, li maire le poeut donner sans eschevinage, aussi come des sergens, en le presence d'aucuns de ses eschevins. *Item* li maire poeut donner tous les autres offices de le ville sans parler à nulz de ses eschevins, mais bien se donne warde quil ne les donne à personne ou il meffface, car c'est de l'office et seur son serment. *Item* li maire ne poeut nullui appeller au conseil de le ville, se n'est par le conseil des eschevins. *Item* li maire ne poeut ni ne doit a nullui qui soit au conseil de le ville, oster son offechine ou serviche, sil ne le fait par le conseil des eschevins. *Item* il convient que li cheppier qui warde le beffroy soit mis el serviche par le conseil des eschevins et en plain eschevinage et qu'il soit home de bonne renomée. *Item* il convient que li maistres carpentier et machon de le ville qui font les œuvres de le ville soient mis en leur serviche par eschevinage et que ce soient personnes creables. *Item* li desquarqueurs sont tenus de venir au beffroy quant ilz oient bondir le grant clocque et sont tenus de le sonner, et par ce sont il cuites (quittes) de le taille. . . . .

. . . . Se aucuns sergens ou waite voloient prendre

aucun malfailleur, chacuns de le ville est tenus deuls aidier à prendre les malfaiteurs et d'en faire leur povoir ; et qui chou ne feroit, il le amenderoit au jugement du maieur et des eschevins. . . . . .

. . . . . Li maire doit ses sergens et tous ceulx qui ont les offices de le ville pugnir et corrigier par le conseil de ses eschevins.

( Extrait du *Livre de Nicolas Le Rendu, ancien prevost royal et procureur du roy au bailliage d'Amiens*, manuscrit sur vélin, petit in-4°. )

Page 260, ligne 19. *On annonçait au peuple d'Amiens par de bruyantes fanfares les principales fêtes de l'année.* — On lit, en effet, dans les *Registres aux Comptes de la ville d'Amiens :* Au Lion d'Or le 1er. jour de novembre pour II kanes de vin a XVIIId. le k. donné à Jehan Haroudel *waitte* du beffroy et autres ses compaignons *pour avoir joué de leurs trompettes audit beffroy* le nuit de *Toussains* derrain passé, en le maniére accoustumée, pour ce III. s.

Page 261, ligne 7. *Un concierge est depuis long-temps chargé de faire le guet du haut du beffroi.* — Nous trouvons encore la preuve de ce fait dans le *Registre aux Comptes de la ville d'Amiens* de l'année 1401 à 1402 : « A Jehan Boistel, nepveu de feu Jehan Boistel waitte du berffroy, pour l'accat d'une trompette pour le waitte dudit berffroy, laquelle lui est necessaire *tant pour le garde de la ditte ville come pour foeu de mes chief* et autrement à lui poié par mandement VIII s.

Page 262, ligne 8. *Beaucoup de documents historiques d'un haut intérêt.* — Voici l'indication chronologique des plus curieux que nous avons découverts du XIIIe. au XVIIe. siècles :

1260. *Lettres de Louis IX*, par lesquelles il ordonne que l'aumone de II mille C et X liv. p. et 63 muiz de blé avec 68 milliers de harenc que les rois ses predecesseurs avoient acoustumé faire en caresme, aux pauvres monastéres, maisons-dieu, maladreries et autres lieux soit fermement observé.

1261. *Serement des bourgeois de Paris* quils garderont entr'eux la paix et obeiront à celui ou ceux que madame la royne laissera à la garde de cette ville.

1269. *Lettres d'Edouard, roi d'Angleterre*, datées d'Amiens, au sujet de la cession de l'Agenois à lui faite par Louis IX.

1270. *Lettres de l'abbé de Saint-Denis*, par lesquelles il reconnoit que Louis IX lui a donné à garder dans le trésor de son église, deux couronnes d'or que Philippe son ayeul avoit fait faire jadis pour couronner les roys et roynes de France, et une petite couronne d'or à pierres précieuses que le roy a accoustumé porter à diner le jour de sa coronation, et s'oblige de les bailler audit roy toutes les fois qu'il en sera requis.

1270. *Enseignemens que le roi sainct Loys* escript de sa main en Cartage à mons[r]. Philippe, son fils (1).

1331. *Lettres d'Edouard, roi d'Angleterre*, déterminant la forme de l'hommage que lui et ses successeurs doivent prêter aux rois de France, comme ducs de Guienne, etc.

1346. *Lettres de Charles Delphin de Viennois*, fai-

(1) J'ai publié ces enseignements dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France de* 1839.

sant mention des entreprises des ennemis contre le royaume, des moyens par lui pris pour *ravoer et rachester* hors de leurs mains, le roy Jehan, son père, et du pardon par lui accordé aux prélas, gens d'église, barons et gens des bonnes villes, pour les désobéissances, rebellions et ports-d'armes illicites qu'ils s'étoient permis.

1357. *Lettres de Charles, aîné fils de France*, faisant mention que sur l'avis des princes du sang, des prélats, barons et députés des bonnes villes, il a chargé certaines personnes *d'aller quérir par sauf conduit le roy de Navarre*, afin de l'amener à Paris, et faire la paix ensemble.

1359. *Lettres du Dauphin* adressées au bailli d'Amiens, afin d'empêcher qu'on ne moleste les maire et échevins d'Amiens pour raison de ce que lors de la tentative des Navarrois contre cette ville, le feu ayant été mis aux faubours *tant que plusieurs églises et moisons* (1) *furent arses et détruites*, les maire et eschevins avoient depuis fait *bouter feu* dans les maisons qui avoient échappé au désastre, pour empêcher l'ennemi de s'y loger, ce qui avoit donné lieu à des plaintes et à des menaces.

1361. *Lettres du roi Jean*, par lesquelles il ordonne que les villes de Corbie, Saint-Riquier, Montreuil et Doullens, payeront chaque année une partie de la dépense faite par les deux bourgeois que la ville d'Amiens avoit envoyés en otage, en Angleterre, pour ce monarque.

1380. *L'Estat du Royaume de France*, où l'on voit

---

(1) Froissart dit 3,000 églises et maisons. D'après ces lettres, il y aurait exagération de la part du chroniqueur.

le nombre des villes, villages et clochiers estant soubz led. royaume.

1391. *Comptes des présens de vin* faits au roi Charles VI et aux princes et seigneurs de sa suite, lors de son mariage, à Amiens, avec Isabeau de Bavière.

1418. *Lettres de Charles VI* pour fortifier la ville d'Amiens, aux environs de laquelle les Anglais faisaient *moult courses et chevauchées*, depuis que la ville de Rouen et autres villes et forteresses *de la duché de Normandie, avoient été subjuguez et mises en l'obéissance du roy d'Engleterre.*

1425. *État de la dépense faite par la ville d'Amiens* pour offrir une coupe d'or à Catherine de France, fille de Charles VI, épouse du roi d'Angleterre.

1435. *Rapport des députés de la ville d'Amiens* sur la paix conclue à Arras entre Charles VII et le duc de Bourgogne.

*Id. Discours prononcé par le souverain bailly de Flandre*, par ordre du duc de Bourgogne, devant les doyen, jurés et membres de la bourgeoisie de Gand, au sujet de la déclaration de guerre faite en son nom aux Anglais (1).

1437. *Relation de l'entrée de Charles VII à Paris.*

1439. *Projet de Traité entre la France et l'Engleterre*, arrêté à Calais par le cardinal d'Angleterre, le duc d'Orléans, madame la duchesse de Bourgogne et autres ambassadeurs.

1440. *État des sommes remboursées par la ville*

---

(1) Il existe dans ce discours de grandes différences avec le récit de M. de Barante.

*d'Amiens* pour aider le duc de Bourgogne à paier la rançon du duc d'Orléans aux Anglais.

1442. *Lettre du comte d'Etampes aux Maire et eschevins d'Amiens*, afin d'obtenir de cette ville, une aide pour mettre garnison dans les villes situées sur la rivière de Somme.

1443. *Compte de la dépense faite par la ville d'Amiens*, pour la reception du Dauphin, la représentation des mistères joués en son honneur, les présents de vin et bœufs gras à lui faits.

1452. *Instructions à M. de Torcy*, maitre des arbaletriers de France et à M$^e$. Jehan de Jambes sg$^r$. de Monsereau, de ce quilz ont à dire de par le roy à Mg$^r$. le Dauphin, pour opérer une réconciliation entr'eux.

*Id.* *Réponse du Dauphin* aux instructions qui précèdent, par Mg$^r$. l'archevêque d'Embrun, Guillaume de Concillon, bailly du Dauphiné, Gabriel Debernes et autres ses ambassadeurs.

1453. *Offres faites par les habitans de la ville de Gand* au duc de Bourgogne afin de paix, et recouvrer ses bonnes grâces. — Acceptation de ces offres par le duc.

*Id.* *Traité de Bordeaux*, qui casse et annulle tous les priviléges de cette ville, et la fait rentrer sous la domination du roi de France.

1454. *Lettre de Philippe duc de Bourgogne* aux maire et eschevins d'Amiens, afin qu'ils lui envoient des députés à Arras, pour se concerter sur l'aide qu'il entend demander aux 3 états des élections d'Amiens, du Ponthieu et de S$^t$.-Quentin, pour emploier au saint voiage par lui résolu contre les Turcs.

1461. *Relation des funérailles de Charles VII.*

1463. *Rachat fait par Louis XI des villes de la Somme*, engagées au duc de Bourgogne.

1464. *Ambassade touchant l'enlèvement du comte de Charolais.* — Discours du chancelier de France aux Amiénois, au sujet de cet enlèvement.

*Id.* *Lettre de Louis XI* aux maire et eschevins d'Amiens, pour les informer de la fuite du duc de Berry, qui *se en est alé et departy de sa compaignie*, et leur recommander de ne lui prêter aucune obéissance ni à ceux qu'il enverroit vers eux.

1465. *Cession d'Amiens au comte de Charolais.* — Procès-verbal de tout ce qui se passa à la prise de possession de cette ville, par les commissaires du comte.

1467. *Lettre du comte Charolais aux Maire et Echevins d'Amiens*, afin de se disculper des propos que le roi avoit tenus sur son compte.

1475. *Entrevue d'Edouard, roi d'Angleterre, et de Louis XI à Picquigny.* — Trèves conclues entre ces deux princes.

1483. *Rapport d'Antoine Clabault et de Jéhan Lenormand* du voyage par eux fait à Amboise, afin d'assister aux cérémonies des fiançailles du Dauphin avec Marguerite d'Autriche.

*Id.* *Lettre* par laquelle Charles VIII annonce aux maire et eschevins d'Amiens la mort du roi Louis XI, son père.

1484. *Rapport de Jean de St-Deliz* du voiage par lui fait aux états du roiaume tenus à Tours, avec Me. Jean de Cambrin, doien de la cathédrale, et Arthur de Longueval, bailli d'Amiens.

1491. *Lettre de Charles VIII* aux maieur, échevins et habitans d'Amiens, afin d'obtenir un prêt, pour recouvrer la Bretagne.

1494. *Rapport de Nicolas Fauvel et Jacques Groue*, eschevins d'Amiens, de leur députation à l'assemblée de Lyon, pour la paix avec le roi des Romains, le roi d'Espagne et la conquête de Naples.

1498. *Lettre de Louis XII*, annonçant aux gens d'église, nobles, bourgeois et habitans de la ville d'Amiens, la mort de son très honoré seigneur et frère, le roy Charles.

1506. *Rapport de Raoul Lecouvreur* du voyage fait à Tours pour assister à l'assemblée tenue dans cette ville, relativement au mariage de madame Claude de France avec Mr. le duc d'Angoulême.

1515. *Lettre par laquelle François Ier.* annonce son avènement au trône, au corps de ville d'Amiens.

1530. *Lettre du même monarque*, dans laquelle il mande aux maieur, eschevins et habitans d'Amiens que ses enfants ont eté remis ès mains du grand maître de France, et qu'ils viennent de rentrer en France.

1557. *Lettre par laquelle Henri II* annonce aux maieur, échevins et habitans d'Amiens, la perte de la sanglante bataille de St.-Quentin.

1566. *Lettre de Charles IX* aux maire et échevins d'Amiens, afin qu'ils fassent prier Dieu pour que la chrétienté soit préservée des ravages du Turc, qui vient de lever une puissante armée contre l'empereur.

1572. *Proclamation de Charles IX* au sujet de la mort de l'amiral de Coligny et de ses complices.

1577. *Remontrances des habitans d'Amiens au Roi*,

afin d'être exemptés de signer la *ligue*, comme préjudiciable à leurs priviléges.

1582. *Lettre d'Henri III* aux maieur et eschevins d'Amiens, pour que, conformément au nouveau calendrier ecclésiastique, décrété par Grégoire XIII, l'année soit avancée de 10 jours, et qu'ainsi le lendemain du 9 décembre étant le 10, on compte *vingt*, et le lendemain 21, etc.

1588. *Lettre par laquelle Henri III* rend compte aux maire, échevins et habitans d'Amiens des motifs qui l'ont porté à quitter Paris, et à se retirer momentanément à Chartres.

*Id. Rapport des députés envoiés à Rouen vers Henri III.* — Discours de ces députés et réponse du monarque.

1589. *Récit fait par Vincent Le Roy*, député aux états de Blois, de l'assassinat du cardinal et du duc de Guise.

1594. *Lettre* par laquelle le président et le procureur général du Parlement de Paris, le prévot des marchands, les échevins et lieutenant civil de la même ville, invitent le peuple d'Amiens à reconnaître Henri IV et à lui prêter obéissance.

1601. *Lettre d'Henri IV* annonçant au corps de ville d'Amiens, la naissance du dauphin, depuis Louis XIII.

1610. Relation du service solennel célébré à Amiens après l'assassinat de Henri IV, etc.

Page 263, ligne 16. *Beaucoup de chartes concernant les abbayes de Corbie, de Saint-Acheul et du Gard.* — Presque toutes les chartes relatives à l'abbaye de Saint-Acheul se trouvent rassemblées dans un *cartulaire* grand

in-folio. La date de plusieurs de ces chartes, notamment de celles attribuées à Thibault, évêque d'Amiens, sous les années 1127 et 1129, a paru suspecte à un savant abbé de ce monastère, le P. de Létoile, qui a fait remarquer qu'à cette époque, non-seulement Thibault n'était pas évêque d'Amiens, mais n'était même pas né. (Voyez *Mélanges de la Bibliothèque d'Amiens*, tome Ier, no. 20.)

Page 272, ligne 11. *Le chantre de* Vert-Vert *reçut un jour la visite de Jean-Jacques.* — Cette anecdocte, que j'ai rapportée dans ma *Notice sur la ville d'Amiens*, in-8°. 1825, p. 102, a fourni à M. Letellier, jeune peintre de la même ville, plein de zèle, de talent et d'avenir, le sujet d'un charmant tableau qui devrait bien être lithographié aux frais de la ville. Un autre tableau représentant *la mort de Vert-Vert*, est dû également au pinceau de cet estimable artiste.

Page 273, ligne 5. *Les hortillons de la Voirie.* — Il y a long-temps déjà que l'on connaît sous ce nom d'*hortillon*, les jardiniers qui cultivent les légumes des aires voisins d'Amiens. On voit, par une délibération de l'échevinage, qu'au mois de décembre 1492, Jehan Castelain, Gille Castelain et autres laboureurs et *ortillons* d'Amiens, demandèrent qu'on fit ouvrir le barbaquene du pont du Cange, qui était clos de jour et de nuit depuis la surprise d'Arras par les Bourguignons, afin de pouvoir passer avec leurs bateaux *pour aller à leurs aires et labeurs.*

Page 278, ligne 1re. *Le Respit de Saint Firmin :*

« . . . . Chacun bourgeois marié ou vefve et chacune bourgoise d'Amiens vefve ou qui demeure, doibt

poyer à l'évesque, chacun an, au jour de Saint Fremin le martir, en septembre ou en le XV$^{e}$. ensuivant, *trois deniers parisis*, excepté ceulx qui sont manans dessoubz capitle d'Amiens qui ne doivent chacun que *deux deniers*. Et est icelle ordonnance appelée le *Sespit de Saint Fremin*.

( *Dénombrement et déclaration du temporel de l'Evêque d'Amiens*, manuscrit des Archives du Départ. de la Somme.)

Page 286, ligne 22. *Un grand nombre de reliques, de joyaux et d'ornements précieux qu'on fut forcé, à cause de la guerre, de transporter à Amiens.* — Ces reliques et joyaux sont décrits dans un ancien Inventaire existant aux Archives du Département, comme il suit :

. . . . *Primes.* Une couronne dessus le cercle a quatre fleurs de lys là ou a plusieurs perles semés tant ou cercle comme esd. fleurs de lis, et en icelle a oud. cercle encassé *une des espines de la couronne de n$^{re}$. Sg$^{r}$.*

Ung vassel d'argent vitré a quatre pilers entés à carniéres et ung pie plat et ront d'argent et au milieu une rose à six petites eslevées et se separe led. pie du principal vassel, ouquel vassel *a du mantel de S$^{t}$. Martin.*

Une petite ymage de saint Vincent doré, figuré en forme de diacre et en ses mains un plat d'argent doré ouquel est *le dent de mons$^{r}$. S. Vincent*, a trois petis pies dessous et une clervoye entre led. pie et l'ymage.

Un bras d'argent doré en hault en bas et ou puignet et es dois *indice* et *medio* deulx aigneaulx dor et en ichelui de *indice* ung balet et de l'autre la pierre est chute, et dedans sont enchassés *les os du bras de mons$^{r}$. S. George*, lesquelz on voit par un petit de vourt enchassé a deulz carnieres et argent doré.

Une autre petite capse d'argent dorée a une pome

entre le pie et le relique, encassée en roulet blanc vestu de cristal dessoubz l'ymage de la passion... et est escript à ung lez *du bras Saint Eutrope* et à l'autre lez *le joincte Saint Yves.*

Deux plas dargent dont l'un a un biberon pour laissier lyaue et el fons de tous deulx est painte en asur l'*ymage de S*[t]*. Martin.*

Une bourse carrée broudée dor de Chipre (1) et sur ung chacun costé cinq chines eslevés de perles et tout à l'entour semée de cloques d'argent doré, cincq plus grosses que les aultres et dedens une chainture a blouque et mordant d'argent assys seur ung tissu de soye vermel, en laquelle est encassée de la *chainture de saincte Marguerite.*

Ung messel escript en velin enluminé d'or en champ, y a deulz cloans d'argent et se comence ou second feullet en la premiere ligne *adventum purificationis;* ung petit livret à deulx cloans d'argent armeurés des armes d'Aily, et dedans est escript le *Service de Saint Yves.*

Page 287, ligne 24. *Les feux de joie qui se font la veille de la Saint-Jean.* — Celui qui avait lieu ce jour là en face de l'hôtel-de-ville, était allumé en grande cérémonie par le maire d'Amiens, en présence du lieutenant-de-roi et des échevins, portant toques et revêtus de leurs robes, des sergens à masse et des compagnies privilégiées. Le maire visitait ensuite la garde stationnaire posée dans divers quartiers, et faisait le tour de

(1) On voit à la Bibliothèque Royale, à Paris, les dessins de plusieurs bourses semblables dans lesquelles les croisés de Corbie et des environs rapportèrent des reliques à l'abbaye.

l'église cathédrale, pour voir si le chef du saint précurseur était en sûreté.

( Voyez ma *Notice historique et descriptive de la Cathédrale d'Amiens*, page 80, à la note.)

Page 288, ligne 24. *Louis XI et Edouard, roi d'Angleterre, y conclurent une trêve le* 29 *août* 1475. — Les Anglais attribuèrent cette trêve au Saint-Esprit, « et ce qui le leur faisoit dire, ajoute Comminès, estoit qu'un pigeon blanc s'estoit trouvé sur la tente du roy d'Angleterre, le jour de la veüe (l'entrevue). Et pour quelque bruit qu'il y eust en l'ost, il ne s'estoit voulu bouger, Mais à l'opinion d'aucuns, il a voit un peu pleu, et puis il vint un grand soleil : et ce pigeon se vint mettre sur cette tente (qui estoit la plus haute) pour s'essuyer ».

(*Mémoires de Philippe de Commines*, Rouen, 1634, in-16, liv. IV, page 327.)

Page 307, ligne 15. *L'immense bibliothèque de cette opulente abbaye.* — Un des manuscrits les plus curieux qu'elle renfermait, était celui dont se servit D. Hugues Menard, pour donner au public une édition exacte du *Sacramentaire de S. Grégoire-le-Grand.* Ce manuscrit portait qu'il avait été écrit par ordre de l'abbé Ratold:

*Abbatis domni stat mentio sancta* Ratoldi
*Istum qui fecit scribere quippe librum.*

Il montrait aussi combien cet Abbé, qui vivait dans le x$^{me}$. siècle, aimait les lettres et le chant ecclésiastique. On changea de son temps la manière de l'enseigner. Les *Antiphoniers*, les *Graduels* et les autres livres d'église avaient été jusques là dépourvus de *notes*; mais Ratold fit tant que l'on commença à marquer avec des *points*, des *croches* et autres signes placés au-dessus de la lettre

et des mots qui se chantaient, les diverses modulations de la voix.

Page 308, ligne 11. *Tous les chevaliers picards prirent la croix et s'engagèrent au saint voyage.* — La croix un peu relevée en bosse, se cousait sur l'épaule droite de l'habit ou du manteau. Selon M. de Villeneuve, au retour de la croisade, on la détachait de dessus l'épaule et on la plaçait derrière le dos, ou quelquefois on la portait suspendue au col.

« . . . Cette croix de par Dieu, véritable croix d'honneur du XIII^e. siècle, dit M. Paulin Pâris, ne devait être attachée que par des clercs investis des pouvoirs du Souverain Pontife. Comme elle entraînait de grands priviléges, on sent qu'il ne pouvait être permis aux individus de s'en décorer quand bon leur semblait. C'était donc une sorte de contrat qui, pour être valable, avait besoin de la sanction ecclésiastique ».

(*Notes pour l'intelligence de l'Histoire de la Conqueste de Constantinoble*, par Villehardoin, édition de la *Société de l'Histoire de France*, page 253.)

Page 309, ligne 23. *Ce curieux règlement.* — Nous en reproduisons le texte tel qu'il existe dans le *Registre aux Brefs et Statuts des Métiers de l'hôtel-de-ville d'Amiens*, fol. 126 et 127.

ORDONNANCE POUR LES MARONIERS.

« Sachent tout chil qui c'est escript verront ou orront qu'il est ordonné par les maieurs, les esquevins d'AMIENS et d'ABEVILLE et par le maieur et les jurez de CORBIE, à la requeste de ceulz du mestier de l'eaue de seur ce que nulz homs ne puist mener que une nef et sil y a aucun preudomme du mestier qui ait deux bon-

nes nefz et souffisans, bien les poeut avoir et non plus. qui ara II nefz, en menera l'une de sa main et convenra que à l'autre mener establisse pardevant le maieur et les eschevins de sen lieu, home souffisant pour qui il respondera qu'il tenra tous les poins de cest establissement.

*Item* cascuns ne porra mener cune nef et le voiture que il menera. il ne le porra desquarquier devant ce que il venra au lieu ou il le a frequié a mener, se ne la lege pour le catel du marchant sauver.

*Item* que nulz ne porra mener ble ne aultre avoir à acquit se n'est hereneq et qui serait atains quil eust trespassé aucune de ces coses, il lamenderoit de XL sols p. aux trois villes dessusd., et à ceulx du mestier de l'eaue X.

*Item* que nulz ne porra prendre acquest de son compagnon pour freqf quil lui vaut.

*Item* Li maistre qui nagera par dimence ou par samedi puis que le jour fault, il paiera V s. p. et li varlez XII deniers à ceulx du mestier de l'eaue. Et chil qui sera atains des amendes, il ne porra faire œuvre du mestier de l'eaue ne autrez pour lui, devant ce quil ait fait des amendes.

*Item* se ne peut nulz compains pour chasser le nef de son compagnon se elle n'est en vhaille aveuc la siene.

*Item* li varles qui fault a son maistre, il doit II s. d'amende, et li maistre qui le neurist paieroit V s. pourtant que il sceut que li valles se fust meffais.

*Item* se li maistre fault a sen vallet li vallet sera a seu coust, ou le maistre lui rendera le moictié de son loyer.

*Item* que nulz ne porra mener compaignon que il ne soit ou quois de sen maistre, sur V s. p. d'amende.

*Item* nulz ne porra frequier avoir se il na avant la nef preste ou il le puisse mettre sur XL$^s$. p. d'amende à rendre aux III villes dessusd. et a chiaulx du mestier de l'eaue, si comme dessus est dict.

*Item* nulz ne puist quarquier quelles denrées que ce soient, en nef ou en navel qui n'ait bort souffisant, par dit de marchans ou de maistres, sur l'amende de XL$^s$. si comme dessusdit est.

*Item* que nulz ne puist frequier avoir quelz que il soit forstant que se nef ou ses naveaux porra porter, sur ladicte amende, pour nulle convenanche que on puist faire au marchant, car pour le fraulde que on y trouve, il y a eu trop de marchandises perdues.

Chilz establissement durera en le vouleté et ou rapel des maieurs, des eschevins et des jurez dessusd. et en tesmongnage de ceste cose chilz escrips fu faiz en IIII parties. Sy en wardent le maieur et li esquevin d'Abbeville le premiére partie, le maire et li esquevin d'Amiens, le seconde partie, li maire et li jurez de Corbie le tierche partie et chil du mestier de l'eaue le quarte partie. Ce fut fait en l'an de grâce mil CC. LV. ou mois de juillet ».

Quoique le style de cette ordonnance soit un peu retouché, elle n'en est pas moins propre à donner une idée de l'état de la langue française au XIII$^e$. siècle, car c'est à cette époque seulement que l'on commence à trouver dans nos archives des chartes et diplômes en cette langue. Voyez à cet égard les excellentes *Recherches sur les premiers actes publics rédigés en français*, par M. le docteur Leglay, archiviste du département du Nord et correspondant de l'Institut de France, in-8°. Lille, 1837.

Page 310, ligne 1re. *Le maire et les échevins ne pouvaient faire exécuter les sentences qu'ils prononçaient sans lui en demander congé.*

« . . . Pour che que messire li abbés est sires de le dite ville, il ne puevent faire exequition de leur jugiés fors en maniere qui s'en sieut; chest a savoir : que leur jugement fait, il convient que li dit maire ou sen lieutenant avec un ou deux de ses jurés à tout le moins, viengnent à l'abbaye et à monseigr. l'abbé ou à sen lieutenant et le requerront en la fourme et le manière et par les mos qui sensievent : « *Sire, nous venons à vous, car nous avons fait tel jugement,* » — et li diront tout li fait et le fourme du jugement, et che fait il requerront quil leur doins congié et faire lexequition du devant dit jugement ».

( Extrait du *Grand Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie*, manuscrit de la Bibliothèque Royale, folio 11. )

Page 311, ligne 2. *L'Abbé leur donnait l'investiture des terres en leur mettant au doigt son anneau d'or.*— Quelquefois, comme le fait observer avec raison M. Bouthors dans sa *Notice historique sur la commune de Corbie*, les symboles d'investiture avaient un rapport plus direct avec l'objet auquel ils s'appliquaient. Ainsi lorsque la ville de Corbie fut forcée, en 1361, de remettre l'abbaye en possession des profits réels de ses domaines dont elle avait été privée par suite de l'usurpation des habitants, elle le fit par une *botte d'herbes*, un *poisson* et une *botte*, pour désigner que l'abbaye allait rentrer en jouissance de ses *prairies*, de ses *viviers* et des *revenus* qui se versaient chaque année dans sa caisse.

Page 312, ligne 12. *En 1475, Louis XI fit dévaster Corbie :*

« Circa annum salutis 1475 Ludovicus francorum rex. . . . Corbeiam obsessit. eamque undecimâ die maii cautè eâ conditione recepit, ut in eâ habitantes cum bonis suis salvi remanerent. Sed Franci, Ambianensibus sibi adjunctis, eam depredaverunt et totaliter destruxerunt ».

( *Chronicon Corbeiense, ab anno 662 ad annum 1529*, per D. Anton. de Caulincourt, monach Corbeiens. Manuscrit de la Bibliothèque Royale. )

Page 313, ligne 24. *A la fin d'un conseil de guerre tenu à Amiens.* — Le courage manqua aux assassins au moment de l'exécution, et le cardinal monta tranquillement dans son carrosse.

( *Description historique et pittoresque du Département de la Somme*, par MM. H. Dusevel et P.-A. Scribe, tom. II, page 88. )

Page 314, ligne 18. *Les dessins de trop petite dimension publiés récemment par un membre de la Société des Antiquaires de Picardie.* — Beaucoup de ces dessins proviennent de curieux manuscrits; mais comme le dit si bien M. L. Vitet dans son *Rapport sur les Monuments, les Bibliothèques, les Archives et les Musées des départements de l'Oise, de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais*: « On ne comprend pas l'art du moyen-âge, on se fait l'idée la plus mesquine et la plus fausse de ces grandes créations d'architecture, de sculpture et de peinture, si l'on croit en trouver le type dans des manuscrits. En effet, ajoute le même écrivain, que peuvent avoir de commun ces chefs-d'œuvre de patience, ces ouvrages microscopiques avec ces gigantesques monuments qu'élevaient et qu'habitaient des hommes gigantesques eux-mêmes ?.... Tandis que les peintres de cloîtres s'amusaient à fixer minutieusement un peu d'or et de couleur

sur des feuilles de vélin, les peintres artistes, les véritables peintres de l'époque, les rivaux des architectes, des sculpteurs et des ciseleurs, procédaient plus hardiment, et étalaient à grands traits l'or, les arabesques et les figures, sur les murailles et sur les voûtes des châteaux et des églises ».

Page 316, ligne 20. *Ganes* ou *Ganelon.* — Suivant le *Roman de Roncevaux*, la cour plénière dans laquelle le félon et rusé Ganelon fut jugé, aurait été tenue à Laon par Charlemagne. On voit par là tout ce que la tradition relative au château d'Heilly a d'invraisemblable.

( Voyez la *Dissertation sur le Roman de Roncevaux*, par H. Monin, in-8°. Paris, imp. royale, 1832, page 56.)

Page 324, ligne 9. *Une coutume locale fort curieuse.* — D'après cette coutume, on ne pouvait chasser à *cor, cry, chiens, filets, oiseaux* dans les bois et garenne de la châtellenie de Boves. Il était aussi défendu de porter *arcs* et *arbalestres* pour chasser aux cignes, le long des rivières de Noye, Moreuil et Cayeux, depuis Ailly jusqu'au pont de Longueau. Le seigneur de Boves et ses officiers avaient droit de visiter les fossés communs existant devant et derrière les maisons du village, pour savoir s'ils étaient bien nétoyés et si l'eau y coulait facilement, afin de prévenir les incendies. On ne pouvait mettre les chevaux pâturer dans les marais, à moins qu'ils n'eussent les deux pieds de derrière déférés. Au seigneur de Boves appartenait le *droit de vin* dans les villages de Sains, Grattepanche, Cottenchy et Remiencourt; nul autre que lui ou ses fermiers ne pouvait en conséquence, vendre du vin en détail dans ces communes, depuis la Saint-Martin d'hiver jusqu'au jour de l'Epiphanie. Enfin, à défaut de paiement du *travers*, le

seigneur et ses commis, avaient le droit d'empêcher les marchands de sortir de Boves, et de les y ramener même, quelque part qu'ils les trouvassent, pour acquitter les droits et amendes auxquels ils étaient soumis.

( *Des Usages judiciaires, coutumiers et féodaux dans l'Amiénois*, pendant les XIII^e^, XIV^e^, XV^e^. et XVI^e^. siècles, manuscrit par M. Dusevel, page 103. )

Même page, ligne 9. *Un hôpital richement doté.* — Les seigneurs de Boves en furent les bienfaiteurs, mais l'époque de la fondation n'est pas connue ; on sait seulement qu'il existait dans le XIII^e^. siècle. Le 24 décembre 1224, Robert de Boves donna à cet hôpital 26 muids de vin, 2 muids et demie d'avoine, 6 sous et 12 chapons, et le franc moulage aux moulins de Boves.

( *Archives du château de Boves.* )

Page 326, ligne 8. *Si ce est dame et elle vient à car ou litiére.* — Dans le XV^e^. siècle, les dames d'un rang élevé voyageaient ordinairement dans des chariots traînés par un cheval, ou dans des litières enrichies de drap d'or et de velours.

( Voyez l'*Histoire de René d'Anjou*, par le vicomte de Villeneuve-Bargemont, in-8o. Paris, tome II, page 10, à la note. )

Page 328, ligne 8. *Plusieurs processions des communes voisines.* — Ces processions sont ordinairement composées des fidèles des villages de Lignières-Châtelain, Eplessier, Thoix, Orival, Dargies et Caulières. Anciennement d'autres processions venant de Sarcus ( Oise ) et de la ville d'Eu ( Seine-Inférieure ), se rendaient également en pélerinage à Saint-Antoine de Conty, portant des

torches ou flambeaux qui avaient servi à éclairer leur marche pendant la nuit.

( *Description historique et pittoresque du Département de la Somme*, par MM. Dusevel et P.-A. Scribe, tome II, page 82. )

Page 529, ligne 9. *Le château de Conty fut assiégé, pris et rasé par les Amiénois pendant la ligue.* — On lit, en effet, dans les délibérations de l'échevinage d'Amiens :

« LE 13ᵉ. JOUR D'OCTOBRE 1589 :

. . . A esté ordonné qu'il sera apresté deux piéces de canon pour demain matin estre emploiez à battre le chasteau de Conty, et que les compagnies privilégiées seront commandées de marcher à la conduite de lad. artillerye ».

« LE 18ᵉ. JOUR D'OCTOBRE :

Veu les lettres escriptes par le sʳ. de Bouviller commandant au siége de Conty, a esté ordonné qu'il luy sera escript qu'il batte hardiment le chasteau de Conty ».

« LE DERNIER JOUR D'OCTOBRE :

Sur le rapport du voyage fait par Mᵉ. Jehan de Morlencourt au chasteau de Conty avec le cappitaine Sainct-Martin, pour congnoistre le moyen de ruyner led. chasteau . . , a esté ordonné qu'en la plus grande diligence que faire se porra, il sera travaillé à sa démolition et que pour ce faire ledict de Morlencourt se transportera sur le lieu avec ledict cappitaine Sainct-Martin et le controlleur de l'artillerye de ladicte ville, pour le tout mectre à exécution, auquel Morlencourt sera mis entre ses mains deux cens escus prins sur la recepte des aydes ».

( 51ᵉ. *Registre aux Délibérations de l'Echevinage d'Amiens*, coté T. )

Page 330, ligne 22. *L'astrologie judiciaire à laquelle on accordait de son temps une confiance sans borne à la cour et la ville.* — Catherine de Médicis amena d'Italie avec elle un grand nombre d'astrologues. Elle fit bâtir l'hôtel de Soissons, y érigea cet observatoire que l'on voit encore à la halle au blé, et quand elle vint habiter cet hôtel, de cette tour elle observait, dit-on, la marche des astres, et les interrogeait incessamment sur ses destinées. Sous le règne de Louis XIII, dont le thème natal avait été dressé par Lavivone, d'après l'ordre de Henri IV, l'astrologie était encore de mode, et toute famille un peu fortunée avait un astrologue et un fou.

( Voyez l'*Encyclopédie du XIX*e. *siècle*, grand in-8o. Paris, 1838, tome VI, page 117. )

Page 332, ligne 21. *Une inscription qu'on voyait autrefois sur un tableau placé au milieu du chœur.* — Voici cette inscription :

« AU NOM DE LA GLOIRE DE DIEU.

» Madame Armande DE LUSIGNAN, descendue des rois de Chypre et de Jérusalem, de l'illustre maison de Luzignan, duchesse DE CREQUY, princesse douairière de Poix, dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autrice, a fait poser ce tableau pour apprendre à la postérité que cette église et la prieuré de Saint-Denis ont esté fondées en l'an 1127 par messire Gaulthier Tyrel, sire de la ville de Poix et vicomte d'Esquennes qui, nonseulement a donné à ladite église tous les batiments de la prieuré, mais encore un grand nombre de terres, droits et possessions qui en composent le revenu. Le même seigneur de Poix, pour donner de plus grandes marques de sa piété et dévotion, s'est dépouillé d'une partie de sa seigneurie et l'a donné au prieur de Saint-

Denis, pour en jouir indépendamment, comme il l'a fait depuis plusieurs siècles ».

« Les lettres en forme de chartes, de cette fondation, portent qu'elle a esté faite par aumone et piété, pour avoir part à toutes les priéres que les religieux de lad. prieuré étoient tenus de faire dans tous les offices de l'église.

» Dans la suite, la prieuré qui était en régle, a été mise en commande; mais toujours à condition de dire les mêmes priéres et d'accomplir les mêmes charges de la fondation.

» La principauté de Poix, au commencement du dernier siècle, a passé dans la maison de Crequy par le mariage de madame Jossine de Soissons, princesse de Poix, avec Mg^r. Jean, VIII^e. du nom, sire de Créquy et de Canaples.

» Cette église a encore été illustrée par les soins de Mg^r. Antoine cardinal de Crequy, prince de Poix, évêque d'Amiens, et par Mg^r. Charles de Crequy et de Canaples, prince de Poix, comte de Sceaux et de ladite seigneurie, pair de France, aide-de-camp du régiment des gardes et premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur et lieutenant-général pour sa Majesté ».

Page 337, ligne 13. *Le vidame de Picquigny et le seigneur de Boves faisaient une pareille offrande le même jour.* — On trouve dans les anciens *comptes de recettes et dépenses de la terre de Boves*, le coût du cierge que le seigneur offrait ainsi à la cathédrade d'Amiens le jour de Saint Firmin. L'article concernant cette offrande nous a paru mériter d'être cité ici; en voici les termes :

« Pour ung chierge pesant L livres de chire que chacun an l'en a coustume de présenter devant mon-

sieur saint Fremin-le-martir à Amiens à le grant messe» le jour et feste dud. sainct, par les gens et officiers de mondit Sg^r, pour lequel chierge a esté paié pour chacune livre de chire la somme de III^s. VIII^d. pour ce IX l. III s. IIII d.

*Item* pour ung escuchon des armes de Boves mises aud. chierge, et pour les officiers de monsg^r. qui ont présenté led. chierge, par ordonnance faite par mondit Sg^r., pour tout X s. »

Page 339, ligne 13. *Cette forteresse fut détruite par les ligueurs et les Amiénois.* — Une délibération de l'échevinage d'Amiens, du 25 avril 1592, est ainsi conçue :

« Veu les lettres escriptes à M^rs. par le cappitaine Clairy commandant à la desmolicion du chasteau de Famechon par lesquelles il mande que lon luy envoye dix huict cacques de pouldre, pour faire saulter le donjon dud. chasteau et autres endroictz, a esté ordonné qu'il sera faict responce aud. Clairy que à toute diligence il face sapper led. donjon et les auttres endroictz qu'il est besoing faire sapper et quant le tout sera prest qu'il envoye escorte et que l'on luy delivrera les pouldres nécessaires ».

( 52^e. *Registre aux Délibérations d'Eschevinage de la ville d'Amiens*, coté T. )

Page 341, ligne 7. *L'immortel auteur de la* HENRIADE. — On voit assez, par la manière dont nous nous exprimons, qu'il ne s'agit ici que du poète et non du philosophe.

Page 344, ligne 2. *Il était déclaré coupable de forfaiture et dépouillé de ses biens.* — Nous en trouvons la preuve dans le curieux document que nous allons transcrire :

« Je Bauduins visquens (vicomte) de Selincourt fois savoir à tous chiaus ki ches lettres verront ou orront que comme je par le raison du serviche que je devoie à Huon, seigneur de Selincourt, mon segneur, pour le visconté que je tenoie de lui fusse tenus à warder ses prisonniers à sen quemandement en sen castel à Selincourt et uns vasles ki estoit apeles Hunaudins fiex wautier Le sueur d'Audainville eust esté prins et arrestés pour homecide ou tereoir de Selincourt, et chil vasles eust esté à Selincourt et menes ou castel en prison et li devant dis Hues m'eust carchié (chargé) pardevant ses homes chil vaslet à warder en se prison *seur men corps et seur men iretage* e je l'ensche rechut à warder en cheste fourme. Et apres che chil vasles par me mauvaise warde s'en fust essris par nuit de le prison et sen fust fuis. Et pour che je doutans de men meffait m'en fusche departis du castel devant dit, et men fusche fuis hors de le seignourie et de le justiche du devant dit Huon. Et chil Hues m'eust fait ajourner par ses hommes et fait apeler soufisamment en le court du devant dit Huon à Selincourt, pour loi attendre par mes pers seur chest fait en le devant dite court, et li devant dis Hues m'eut offert à faire loi et droit seur chest fait par le jugement de ses hommes. Je doutans à attendre seur chest fait devant dit le jugement des hommes du devant dit Huon, *ving* pardevant le devant dit Huon, en le presense de ses hommes et rendi et guerpi du tout en tout en le main du devant Huon à tousjours par l'assentement de Heudiart me femme et de Wermont men ainsné fil, tout che que je tenoie du devant dit Huon, pour le fourfait en quoi je estoie encourus envers lui pour le mauvaise warde que je avoie faite du prisonnier devant dit. De quoi li devant dit Hues avoit eus grans cous et grans domages par lacoison

( l'occasion ) de men meffait. Pour quoi je otroiai et otroi encore bonement que li devant dis Hues fache du tout en tout se volenté de tout che que je li avoie rendu et guerpi que je soloie tenir de lui et se par loi de terre ou par jugement d'oumes (d'hommes), ne deusçhe tant avoir perdu pour le fait devant dit. Se welje que li devant dis Hues ait delivrement et à toujours de toutes ches coses devant dites à faire se volenté, pour restitution des domages kil a eus par la quoison de men meffait. Et si ai renchié (renoncé) en chest fait à toute areue (arrest) de droit de laie court, et de court de crestienté. Et à toutes autres coses ki me peussent aidier à aler encontre ches coses, ou encontre aucune de ches coses devantes dites. En tesmoignage de cheste cose, je ai baillé au devant dit Huon ches présentes letres scelées de men scel. Che fu fait en l'an de l'incarnation Nostre Segneur mil CC. et sessante unze, ou jour de le feste saint Martin en esté ».

( *Des Usages judiciaires, coutumiers et féodaux dans l'Amiénois pendant les* XIII, XIV^e^, XV^e^. *et* XVI^e^. *siècles*, par M. H. Dusevel, manuscrit, pages 64 et 65. )

Page 347, ligne 21. *Il fut assiégé en 1421, par Jean de Luxembourg.* — On voit par le *Registre aux Comptes de la ville d'Amiens* de cette année, qu'elle fournit vingt arbalestriers, dix pavoisiers et des canoniers, charpentiers et maçons à messire Jean de Luxembourg, capitaine de Picardie, pour s'emparer de cette forteresse et de celle du Quesnoy. Les arbalestriers reçurent par jour VI^s^. par., et les pavoisiers chacun IIII^s^. L'engin de la ville, appelé *bombarde*, ayant été brisé pendant le siége, fut refait à Picquigny, par Raoul de Saint-Sauflieu, fondeur, moyennant la somme de XVI liv. parisis.

Page 350, ligne 16. *Gobin Agace découvrit le passage si important du Gué de Blanque-Taque.* — Le Froissart manuscrit de la bibliothèque d'Amiens contient à cet égard quelques détails qu'on ne trouve pas dans l'imprimé :

« Quant le roys englès qui estoit logies ou grant hospital de Oisemont (porte ce manuscrit), vit che qu'il ne porroit atraire aucuns des chevaliers franchois dou pays de Pontieu et dailleurs quil tenoit pour prisonniers, affin que il li voulsissent ensseignier passage pour passer et toute sen host le riviére de Somme et tout sescuzoient pour leur honneur, il eut li roys englès autre advis et conseil que *il fist venir devant lui gens de menre estat et de le droite nation dou pays de Vismeu* que il tenoit pour prisonniers et leur dist enssi « *Se il a chi homme*
» *nul qui me voeil enssegnier le passage pour passer le*
» *riviére de Somme et toute mon host, je le quitteray de se*
» *prison et avoecq li V ou VI de ses compaignons pour*
» *l'amour de lui et li donneray C. nobles d'Englsterre,*
» etc. . . . »

FIN DES NOTES.

# TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

## *ERRATA.*

Pages. Lignes.

11, 1re, en 1637, *lisez :* vers 1637.

23, 16, l'église, *lisez :* la chapelle.

26, 21, 1645, *lisez :* 1545.

66, 11, à la conquête des Morins, *lisez :* à la conquête du pays des Morins.

105, 1re. 1092, *lisez :* 1095.

*id.* note 2e, Godelinde et Helisinde, *lisez :* Godelende et Heleguide.

110, 1re, chétif village, *lisez :* antique village.

116, à la note : trois maillets de gueules, *lisez :* trois maillets de sinoples.

139, 18e, Mathilde, *lisez :* Bathilde.

160, 8, Louis XIV, *lisez :* Louis XV.

217, 24, 1476, *lisez :* 1471.

238, 18, des Setuci, *lisez :* de Setuci.

239, 23, d'Elius-César, *lisez :* d'Ælius-César.

245, 8, un ville, *lisez :* une ville.

250, 8, une réputation, *lisez :* une renommée.

256, 14, *après le mot* coutumes, *ajoutez :* locales.

300, 12, comte de Clermont-Tonnerre, *lisez :* marquis de Clermont-Tonnerre.

301, 21, estoient, *lisez :* estaict.

304, 2, a su décorer, *lisez :* a décoré.

346, 12, à la même époque, *lisez :* à cette époque.

352, 4, Jean de Mouchi, *lisez :* Jean de Monchi.

363, 25, comme à St.-Riquier et, *supprimez :* et.

*Id.* 28, dans les heures, *lisez :* et dans les heures.

368, 11, 18 février, *lisez :* 26 février.

## OUVRAGES DE L'AUTEUR,

QUI SE TROUVENT CHEZ LE MÊME LIBRAIRE.

HISTOIRE DE LA VILLE D'AMIENS, depuis les Gaulois jusqu'en 1830, ornée de 12 planches; 2 vol. in-8°. Amiens, 1832. . . . . . . . . 15 fr.

RAPPORT à M. le Ministre de la Justice et des Cultes, sur les principales Églises du département; in-8°. Amiens, 1837 . . . . . . . . . . 1 fr. 25 c.

NOTICE SUR LA BANNIÈRE DE PÉRONNE, ornée d'une vue représentant le siége de cette ville par les Impériaux en 1536; grand in-8°. Amiens, 1838 . . . . . . . . . . . . . . . 4 fr.

MÉMOIRE DE LOUIS XIV sur la Guerre de 1672; 1 vol. grand in-8°, avec titre rouge. Amiens, 1838. Prix . . . . . . . . . . . . . . . 3 fr.

NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'AMIENS, in-8°. avec 5 gravures; seconde édition. Amiens, 1839 . 3 fr.

Amiens. — Typographie de Caron-Vitet.



